BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

J
103
H43
1909

CANADA. PARLEMENT. SENAT.

Procès-verbaux.

3339
1010

No 1

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Mercredi, 20 janvier 1909.

Le Sénat s'est réuni à deux heures et demie de l'après-midi.

Mercredi, le vingtième jour de janvier, en la huitième année du règne de Notre Souverain Seigneur Edouard Sept, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la foi, Empereur des Indes, étant la première session du onzième Parlement de la Puissance du Canada, continué par prorogation jusqu'à ce jour.

Les membres présents dans la salle du Sénat, dans la cité d'Ottawa, étaient:—

Les honorables messieurs

Baker,
Beith,
Belcourt,
Bolduc,
Bowell (Sir Mackenzie)
Campbell,
Cartwright (Sir Richard)
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
Derbyshire,
Dessaulles,
Domville,
Douglas,
Drummond (Sir George)
Edwards
Ellis,
Ferguson,
Fiset,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
Jones,
Kerr,
Kirchhoffer,
Legris,
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McGregor,
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Miller,
Montplaisir,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

Les membres du Sénat ont été informés qu'une commission sous le grand sceau a été émise nommant l'honorable James Kirkpatrick Kerr, président du Sénat.

La dite commision a été alors lue par le greffier, comme suit:—

CANADA.

GREY.

[L.S.]

EDOUARD SEPT, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la foi, Empereur des Indes.

A. B. AYLESWORTH, *Procureur général, Canada.*

A l'honorable James Kirkpatrick Kerr, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, un de nos savants conseillers en loi, membre du Sénat et sénateur, pour la province d'Ontario, dans Notre Puissance du Canada.

SALUT:—

Sachez, qu'ayant pleine confiance en votre loyauté, intégrité et habileté, Nous vous avons constitué et nommé et, par ces présentes, Nous vous constituons et nommons, vous le dit James Kirkpatrick Kerr, Président du Sénat du Canada.

Vous aurez et exercerez la dite charge de Président du Sénat, vous le dit James Kirkpatrick Kerr, avec tous les pouvoirs, droits, privilèges, profits, émoluments et avantages y appartenant de droit et par la loi, durant Notre bon plaisir.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-aimé Cousin le Très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand'Croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, ce quatorzième jour de JANVIER, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent neuf, et de Notre règne la huitème.

Par ordre,

CHAS. MURPHY,
Secrétaire d'Etat.

L'honorable Président a alors pris place au fauteuil, au pied du trône, accompagné des honorables messieurs Dandurand et Edwards, précédé du gentilhomme huissier de la Verge Noire.

La masse (qui auparavant était sous la table) a été mise sur la table, et il a été Ordonné, qu'elle soit portée devant Son Honneur.

L'honorable Président a informé le Sénat que le greffier avait reçu un certificat du Secrétaire d'Etat, pour faire connaître que l'honorable M. Chevrier avait été appelé au Sénat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT DU CANADA,
OTTAWA, 19 janvier 1909.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général, d'appeler au Sénat du Canada, par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du dix-huitième jour du mois de janvier mil neuf cent neuf, Noé Chevrier, de la cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba, écuier, et de le nommer membre du Sénat et sénateur pour la province du Manitoba.

CHAS. MURPHY,
Secrétaire d'Etat.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un sénateur qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable M. Chevrier a été introduit entre l'honorable M. Dandurand et l'honorable M. Young.

L'honorable M. Chevrier a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit:—

CANADA.

GREY.

[L.S.]

EDOUARD SEPT, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la foi, Empereur des Indes.

A Notre fidèle et bien-aimé Noé Chevrier, de la cité de Winipeg, de Notre province du Manitoba, dans Notre Puissance du Canada.

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-aimé Cousin le Très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand'Croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce dix-huitième jour de janvier, en l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf et de Notre règne la huitième.

Par ordre,

CHAS. MURPHY,
Secrétaire d'Etat.

L'honorable M. Chevrier s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St. Onge Chapleau, écuier, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable M. Chevrier, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a informé le Sénat qu'il avait reçu la communication suivante du secrétaire du Gouverneur général.

Elle a été alors lue par le greffier, comme suit:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 19 janvier 1909.

MONSIEUR,—J'ai reçu ordre de Son Excellence le Gouverneur général, de vous informer que le juge en chef du Canada, en qualité de député Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat, pour ouvrir la session du Parlement de la Puissance, mercredi, le 20 courant, à trois heures.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
J. HANBURY-WILLIAMS, Colonel,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Président du Sénat.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

L'honorable juge en chef du Canada, député Gouverneur général, étant assis dans le fauteuil au pied du trône.

L'honorable Président a ordonné au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le désir du député-gouverneur, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue,

L'honorable Président a dit:

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

J'ai reçu ordre de vous faire savoir que Son Excellence le Gouverneur général ne croit pas devoir annoncer les objets pour lesquels Elle a convoqué le présent Parlement du Canada, avant que la Chambre des Communes ait choisi son Orateur, suivant la loi; mais demain, à trois heures de l'après-midi, Son Excellence annoncera les objets de la convocation de ce Parlement.

Il a plu au député-gouverneur, de se retirer, et la Chambre des Communes s'en est allée.

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance.

Avec la permission du Sénat:

Le très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, a proposé:

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui il reste ajourné à demain, à deux heures et demie de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné à demain, à deux heures et demie de l'après-midi.

No 1.

1re Session, 11e Parlement, 8-9 Edouard VII, 1909

Mercredi, 20 janvier 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par W. McMahon
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 2

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Jeudi, 21 janvier 1909.

Le Sénat s'est réuni à deux heures et demie de l'après-midi.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Béique,
Bolduc,
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Comeau,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
Domville,
Douglas,
Drummond (Sir George),
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Fiset,
Forget,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
Jones,
King,
Kirchhoffer,
Legris,
Lougheed,
MacKay (Alma),
MacKeen,
McGregor,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Miller,
Montplaisir,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young.

L'honorable Président a annoncé au Sénat qu'il avait reçu une communication du Secrétaire du Gouverneur général.

Elle a été alors lue par Son Honneur le Président, et elle est comme suit:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL, CANADA,
OTTAWA, 20 janvier 1909.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat pour ouvrir formellement la session du Parlement de la Puissance du Canada le jeudi, vingt et un courant, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
J. HANBURY-WILLIAMS, Colonel,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable
Président du Sénat.

Le Sénat s'est ajourné à loisir.

Son Excellence, le Très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-George, et Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de la Puissance du Canada, étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre « que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la salle du Sénat.»

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur;

L'honorable Charles Marcil a dit:—

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

La Chambre des Communes m'a élu son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si dans l'exécution de ces devoirs il m'arrive jamais de tomber en erreur je prie que la faute me soit imputée et non aux Communes dont je suis le serviteur, et qu'afin de pouvoir mieux remplir leurs devoirs envers leur Roi et leur pays, réclament respectueusement par ma bouche tous leurs droits et privilèges incontestés, demandant spécialement qu'elles puissent avoir liberté de parole dans leurs débats, accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et que leurs délibérations reçoivent de la part de Votre Excellence l'interprétation la plus favorable.

L'honorable Président du Sénat a alors dit:—

M. l'Orateur, j'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général de vous assurer qu'Elle a une confiance entière en la fidélité et l'attachement des Communes à la personne de Sa Majesté et à son gouvernement; et ne doutant point que leurs délibérations ne soient conduites avec sagesse, modération et prudence, Elle accorde, et en toute occasion Elle reconnaîtra et permettra l'exercice de leurs privilèges constitutionnels.

J'ai aussi ordre de vous assurer que les Communes auront un facile accès auprès de Son Excellence en tout temps convenable et que leurs délibérations ainsi que vos paroles et vos actes, recevront toujours de sa part l'interprétation la plus favorable.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant:—

Honorables Messieurs du Sénat:
Messieurs de la Chambre des Communes:

En vous souhaitant la bienvenue au moment où vous allez entreprendre vos travaux de la première session d'un nouveau parlement, je désire reconnaître avec de pieux remerciements l'abondante moisson que la Divine Providence nous a encore accordée.

Les fêtes, au mois de juillet, du troisième centenaire de la fondation de Québec dont l'éclat a été rehaussé par la gracieuse présence de Son Altesse Royale le Prince de Galles comme représentant de Sa Majesté, marquent une époque historique au Canada. Le généreux concours donné à cette fête nationale par le Parlement fédéral, les législatures provinciales, le peuple du Canada, celui des autres colonies et du Royaume-Uni, met en relief la communauté de sentiments sympathiques qui rattachent entre elles les différentes parties de l'Empire britannique, en les unissant également au trône et à la personne de Sa Majesté le Roi. La présence des représentants du Royaume-Uni, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud, de Terreneuve, et des puissantes républiques amies, de France et des Etats-Unis, ainsi que celle des cuirassés de ces trois peuples a servi, non seulement à ajouter de l'éclat à la fête, mais aussi à fournir la preuve d'un accroissement des sentiments d'amitié et de paix.

Il m'est très agréable de vous annoncer qu'un traité concernant les grands lacs et autres voies d'eau internationales a été conclu entre Sa Majesté et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, et attend maintenant sa ratification. Les deux pays doivent se féliciter d'en être arrivés à une entente cordiale qui, je l'espère, fera disparaître, durant l'existence du traité, du domaine de la discussion, plusieurs questions contestées. Le traité et les papiers qui s'y rapportent seront soumis à votre étude à leur heure.

Depuis plus d'un an, tout le monde civilisé a passé par une période de dépression commerciale, industrielle et financière qui n'est pas encore arrivée à son terme. Des indices apparaissent cependant qui en indiquent la fin graduelle. Si d'un côté il n'est pas contestable que grâce à l'abondance et à l'élasticité de ses ressources, le Canada a souffert moins que d'autres nations, cette crise a cependant sérieusement nui à notre commerce, a produit une diminution appréciable des recettes, et exige une prudence exceptionnelle dans l'administration des affaires publiques.

L'établissement rapide des nouvelles provinces demande de nouvelles voies de transport. La construction du chemin de fer Transcontinental a été poussée vigoureusement durant l'année dernière. La voie ferrée a été ouverte pour le transport des moissons de Winnipeg à la rivière Bataille, une distance de 675 milles.

Des travaux d'exploration pour une voie ferrée entre les terres à blé de l'ouest et la baie d'Hudson sont poussés avec énergie. Quatre partis sont à l'œuvre depuis le mois d'août dernier. Leur rapport fera voir s'il est possible d'en arriver à une décision quant à la route à suivre, et sur le coût approximatif. Les dispositifs de la Loi des terres du Canada passée à la dernière session pour la vente des préemptions et des homesteads d'achat, a créé une source de recettes assez considérables pour faire face aux frais de construction du chemin de fer de la Baie-d'Hudson, sans grever les recettes ordinaires. Du premier septembre, date de la mise en vigueur de la loi, au premier janvier, les ventes de préemptions et de homesteads d'achat se sont élevées à plus de deux millons d'acres, toutes sujettes aux conditions d'établissement des homesteads.

L'ensemble total de l'immigration n'a pas atteint le chiffre élevé des années précédentes, mais le nombre de ceux qui sont venus s'établir sur nos terres vacantes s'est cependant maintenu durant la dernière saison. Grâce à la surveillance plus sévère du département de l'émigration, la condition sociale de ces nouveaux habitants du

Canada semble être excellente et promet un grand accroissement de la fortune publique.

Le Gouvernement du Royaume-Uni s'étant montré disposé à faire entrer un représentant du Canada au nombre des délégués à la conférence tenue à Shanghaï, dans le but de faire une enquête sur le commerce de l'opium, mon gouvernement a été heureux d'accepter une offre qui démontre l'importance croissante du Canada. A la recommandation de mon gouvernement celui du Royaume-Uni a, en conséquence, appelé un membre du Parlement du Canada à faire partie de la commission de Shanghaï.

Des représentants du Canada ont pris part dernièrement à l'organisation et à l'établissement permanent d'un Institut international d'agriculture avec quartier général à Rome,—événement d'un grand intérêt pour notre pays où l'agriculture joue un rôle si considérable dans son économie. Il est satisfaisant de noter que, parmi les quarante-huit Etats qui ont donné leur adhésion à la création de l'Institut, l'on a reconnu l'importance du Canada au point de vue agricole en élisant nos représentants à quelques-unes des plus hautes charges de l'Institut.

L'épouvantable calamité qui s'est abattue sur la Sicile et le sud de l'Italie, et y a entraîné une perte totale de vie et de propriété inouïe et sans égale dans la longue série des désastres mentionnés dans l'histoire, a porté mon gouvernement à offrir de l'aide pour secourir immédiatement les centaines de milles sinistrés sans défense contre la famine et les horreurs qu'elle entraîne. J'ai lieu d'espérer que vous approuverez son initiative.

Conformément à un avis donné durant la session finale du dernier Parlement, une commission a été nommée pour examiner les différentes voies ferrées en correspondance avec l'Intercolonial, et qui pourraient devenir de précieux tributaires de cette ligne. Le rapport de cette commission a été reçu par le gouvernement et vous sera remis.

Le Commissaire nommé pour faire une enquête sur la conduite des officiers du département de la Navigation et des Pêcheries a terminé ses travaux mais n'a pas encore fait son rapport. On l'attend prochainement et dès qu'il aura été reçu, il sera remis entre vos mains.

Un projet de loi sera soumis à votre étude, lequel sera basé sur la législation similaire passée en 1906 par le Parlement du Royaume-Uni, pour la suppression du paiement de commissions et de gratifications secrètes dans les affaires publiques et particulières.

Il vous sera demandé d'étudier des projets de loi concernant les assurances, le service civil, l'immigration, la naturalisation et autres sujets.

Messieurs de la Chambre des Communes:

Les comptes de la dernière année seront soumis à votre attention; les estimations budgétaires pour l'année prochaine vous seront aussi bientôt remises. Elles ont été préparées au point de vue de toute l'économie compatible avec les nécessités du service public.

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

Je prie la Divine Providence qu'elle vous guide dans vos délibérations pour que celles-ci puissent contribuer à accroître encore la prospérité de notre pays et le bien-être de notre peuple.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer et la Chambre des Communes s'est retirée.

PRIÈRES.

Le très honorable Sir Richard Cartwright, ministre du Commerce, a présenté au Sénat un bill intitulé: « Loi concernant les chemins de fer ».

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Président a fait raport au Sénat du discours de Son Excellence prononcé du trône, et

Il a été lu par Son Honneur le Président.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le Sénat prenne en délibération le discours de Son Excellence le Gouverneur général mardi prochain.

Le très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, a proposé:

Que, conformément à la règle 77, les sénateurs dont les noms suivent forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents de la présente session, savoir:—L'honorable Sir Mackenzie Bowell et les honorable messieurs Gibson, Lougheed, Béique, Miller, Power, Watson, Casgrain et Ferguson; le dit comité devant faire rapport avec toute la diligence convenable des noms des sénateurs par lui désignés, et que la règle 24*a* soit suspendue relativement à la dite motion.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que tous les sénateurs présents pendant cette session composent un comité, pour prendre en considération les usages et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

Le très honorable Sir Richard Cartwright, ministre du Commerce, a présenté au Sénat le rapport du ministre de l'Agriculture de la Puisance du Canada pour l'exercice expiré le 31 mars 1908.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 15.*)

Le très honorable Sir Richard Cartwright, ministre du Commerce, a présenté au Sénat le rapport du Commissaire de l'industrie laitière et de l'emmagasinage à fraid pour l'exercice expiré le 31 mars 1908.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 15a.*)

Le très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, a proposé:

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi, et que la règle 24*a* soit suspendue relativement à la dite motion.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 26 janvier 1909.

Présentation des requêtes.

Lecture des requêtes.

Rapports des comités.

Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Pour mardi, 26 janvier 1909.

No 1.

21 janvier—Prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur général, à l'ouverture de la première session du onzième Parlement.

No 2.

1re Session, 11e Parlement, 8-9 Edouard VII, 1909

Jeudi, 21 janvier 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par W. McMahon
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 3

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Mardi, 26 janvier 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Béique,
Belcourt,
Bolduc,
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Comeau,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
Jones,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Legris,
Lougheed,
Macdonald (I.P.-E.),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McGregor,
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Miller,
Mitchell,
Montplaisir,
Owens,
Poirier,
Perley,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

L'honorable Président a informé le Sénat que le greffier avait reçu un certificat du Secrétaire d'Etat, pour faire connaître que l'honorable M. Ratz avait été appelé au Sénat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT DU CANADA,
OTTAWA, 19 janvier 1909.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général, d'appeler au Sénat du Canada, par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du dix-huitième jour du mois de janvier mil neuf cent neuf, Valentine Ratz, de Parkhill, dans la province d'Ontario, écuier, et de le nommer membre du Sénat et sénateur pour la province d'Ontario.

CHAS. MURPHY,
Secrétaire d'Etat.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un sénateur qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable M. Ratz a été introduit entre le très honorable Sir Richard Cartwright et l'honorable M. Coffey.

L'honorable M. Ratz a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffitr.

Ordonné, qu'il soit inscrit au Journal, et il est comme suit:—

CANADA.

[L.S.]

EDOUARD VII, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Valentine Ratz, écuier, de Parkhill, dans Notre province d'Ontario, dans Notre Puissance du Canada:

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre très-fidèle et bien-aimé cousin et Conseiller le très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de la Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans la Notre Puissance du Canada, ce dix-huitième jour de janvier, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent neuf, et de Notre Règne la huitième.

Par ordre,
CHAS. MURPHY,
Secrétaire d'Etat.

L'honorable M. Ratz s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St. Onge Chapleau, écuier, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable M. Ratz, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Les pétitions suivantes ont été lues et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Young:—De la compagnie dite *Brandon Transfer Railway Company.*

Par l'honorable M. McMullen:—De la Compagnie de force motrice Niagara-Welland et de la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company.*

Par l'honorable M. Talbot:—De la Compagnie du chemin de fer Central d'Alberta

Par l'honorable M. Watson:—De I. S. Hough et autres, de la cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba; de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et de la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Railway Company;* et de la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Railway Company* et de la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Railway Company.*

Par l'honorable M. Kirchhoffer:—De la compagnie dite *The Brazilian Electro Steel and Smelting Company, Limited;* de la compagnie dite *Mexican Land and Irrigation Company, Limited,* et d'Alfred Wright et autres, de la cité de Toronto.

Par l'honorable M. Ross (Middlesex):—D'Albert E. Gooderham et autres, de la cité de Toronto.

Par l'honorable M. Gibson:—De la Compagnie du Grand-Tronc de chemin du Canada.

Par l'honorable M. Campbell:—De Victor Blackhall, de la cité de Toronto, demandant l'adoption d'une loi pour disosudre son mariage avec Mabel Blanche Blackhall, et d'Annie Louisa Coltman, de la ville de Buckhingham, dans la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec Milton Dolose Coltman.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat le rapport du Secrétaire d'Etat, pour l'exercice expiré le 31 décembre 1907.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 29, 1908.*)

Aussi, la liste du Service civil du Canada, 1908.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 30, 1909.*)

Et aussi, les Ordonnaces du Territoire du Yukon, passé par le Conseil du Yukon, pendant l'année 1908.

Ordonné, qu'elles soient déposées sur la table, et elles sont comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No .*)

Son Honneur le Président a présenté au Sénat le rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement sur l'état de la bibliothèque du Parlement pour l'année 1908.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

Les Bibliothécaires du Parlement ont l'honneur de soumettre leur rapport pour l'année 1908 comme suit:—

A raison de la courte durée des vacances, il n'y a que peu de faits marquants à noter.

Nous avons fait de grands efforts pour obvier aux inconvénients résultant de l'encombrement qui existe dans certaines sections.

Les volumes composant l'index au catalogue ont subi une nouvelle division et ont été agrandis, ce qui a nécessité une dépense considérable.

Durant les vacances, le département des Travaux Publics a remplacé les vieilles fenêtres de la bibliothèque par de nouvelles et il s'est occupé aussi d'améliorer la ventilation. Il résulte de ces changements une amélioration au point de vue de la lumière et du renouvellement de l'air.

Il a été fait des additions considérables à la bibliothèque dans le champ de toutes les connaissances humaines. Grâce à cet accroissement, on trouve aujourd'hui sur nos rayons les ouvrages les plus récents sur l'économie politique, la science sociale, l'histoire du monde et aussi d'anciens ouvrages sur l'Amérique et la science dans tous ses développements.

L'intérêt considérable que tout le Canada a porté à la célébration du troisième centenaire de la fondation de Québec et au plan des champs de bataille a induit les bibliothécaires à faire une collection des documents littéraires et historiques publiés relativement à ces fêtes qui ont eu du retentissement mondial.

Les bibliothécaires avaient été mis, l'année dernière, sous l'impression qu'une partie de l'annexe de la Chambre des Communes serait mise à leur disposition pour y placer en sûreté les collections de livres moins souvent consultés que les ouvrages de droit constitutionnel, et de droit public, constamment en usage. Mais lorsque le temps fut venu d'assigner les différentes pièces de l'édifice à leur fin spéciale, aucun espace ne fut trouvé disponible pour la bibliothèque.

Les bibliothécaires sont en conséquence forcés de parler encore de l'encombrement de l'institution. Si cet état de choses se prolongeait encore quelque temps, il s'en suivrait une grande confusion. Les rayons sont encombrés d'une façon excessive dans chaque section, les livres étant placés en rangées de deux—et même de trois—sur chaque rayon. De là de grandes difficultés lorsqu'il s'agit de trouver un livre dans un tel encombrement, et avec une lumière défectueuse. Il est à espérer que le nouveau Parlement votera le crédit nécessaire pour mettre à exécution le plan suggéré par l'architecte en chef dans le but de nous donner plus d'espace.

Les bibliothécaires croient de leur devoir, à l'ouverture d'un nouveau Parlement, d'attirer l'attention des membres des deux Chambres sur l'importance qu'il y a pour eux de remettre les livres empruntés, lorsqu'on les leur réclame. Tout délai dans cette matière est de nature à causer des ennuis à leurs collègues qui ont besoin des volumes absents. Une triste expérience nous a fait voir que notre collection nationale a subi des pertes sérieuses dans le passé, à raison de négligence de la part de certains membres qui, ayant emprunté des livres pour les passer à des amis, ont perdu ces volumes de vue, après un certain temps. Un grand nombre d'ouvrages ainsi empruntés n'ont pas encore été rendus.

A raison de l'ouverture du nouveau Parlement, les bibliothécaires croient opportun de réimprimer ici, pour l'information des Chambres, le rapport d'un sous-comité du comité mixte de la Bibliothèque adopté à la session de 1892:—

« Le sous-comité chargé d'examiner les règlements concernant l'usage des livres de la bibliothèque par les membres du Parlement, pendant la session, a l'honneur de faire rapport comme suit:—

« Le sous-comité est d'avis que les livres suivants, savoir:—

« 1. Débats du parlement impérial.

« 2. Rapports sur les lois.

« 3. Revues légales.

« 4. Débats du Canada et des colonies.
« 5. Les papiers parlementaires de la Grande-Bretagne.
« 6. Les Statuts du Canada et des provinces.
« 7. Ouvrages sur la pratique et le gouvernement parlementaire.
« 8. Compilations statistiques.
« 9. Les papiers du congrès des Etats-Unis et autres ouvrages similaires qui sont constamment en usage parmi les députés ne devraient pas être emportés de la bibliothèque, sauf pendant un débat et durant une séance de l'une ou l'autre Chambre, et qu'il soit enjoint aux bibliothécaires de s'assurer de la rentrée de ces livres à la fin de la séance de la Chambre.

« Votre comité est d'opinion que les règles générales actuellement en vigueur, concernant l'usage de la bibliothèque par les députés sont suffisamment explicites, sauf l'exception ci-dessus.

« Toutefois votre comité considère qu'il est opportun que l'attention des députés soit attirée sur ces règlements et qu'ils devraient exercer leurs privilèges, en tenant compte des intérêts de la bibliothèque, et des besoins de leurs collègues, en ce qui concerne le nombre de livres pris en une fois et la durée pendant laquelle ils les gardent.»

Les bibliothécaires regrettent que, vu le temps qui s'est écoulé depuis 1892 et l'indifférence de la part des députés, ces règlements très nécessaires ont été quelque peu négligés. Il en est résulté un double inconvénient pour la bibliothèque et pour les membres du Parlement.

Les bibliothécaires recommandent ces règlements à la considération des membres des deux Chambres. A eux de les mettre en pratique.

Le catalogue supplémentaire pour 1908 est entre les mains de l'imprimeur du Roi depuis assez longtemps et sera distribué dès qu'il sera reçu.

La liste des dons faits à la bibliothèque, ainsi que celle des ouvrages déposés en vertu de la loi concernant la propriété littéraire, se trouvent annexés au présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

A. D. DeCELLES, *B.G.*,
MARTIN J. GRIFFIN, *B.P.*

Bibliothèque du Parlement,
20 janvier 1909.

(*Pour l'appendice à ce rapport, voir documents de la session, No 33.*)

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de Son Excellence, prononcé du Trône à l'ouverture de la première session du onzième Parlement, ayant été lu,

L'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement:—

A Son Excellence le très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand'Croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Grand'Croix de l'Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de la Puissance du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à

Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, 27 janvier 1909.

Présentation des requêtes.

Lecture des requêtes.

Rapports des comités.

Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi, 27 janvier 1909.

No 1.

21 janvier—Prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur général, à l'ouverture de la première session du onzième Parlement.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

Pour jeudi, 28 janvier 1909.

No 1.

26 janvier—Prise en considération du rapport du comité mixte de la Bibliothèque du Parlement.—(Honorable M. Ellis.)

1re Session, 11e Parlement, 8-9 Edouard VII, 1909

Mardi, 26 janvier 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par W. McMahon
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 4

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Mercredi, 27 janvier 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Béique,
Belcourt,
Bolduc,
Boucherville, de, (C.M.G.)
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Choquette,
Coffey,
Comeau,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
Jones,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Legris,
Lougheed,
Macdonald (I.-P.E.)
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McGregor,
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Miller,
Mitchell,
Montplaisir,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Young:—De la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie.

Par l'honorable M. Young (pour l'honorable M. Bostock):—De la Banque de Vancouver, et de W. H. Murisson et autres, de la cité de Vancouver.

Par l'honorable M. Perley:—De la Compagnie du chemin de fer Central de Kootenay.

Par l'honorable M. Choquette:—D'Ernest F. de Varennes et autres, des cités de Québec et de Montréal.

Par l'honorable M. Chevrier:—D'Edmund Landor Taylor et autres, de la cité de Winnipeg, et de la compagnie dite *Great West Permanent Loan and Savings Company.*

Par l'honorable M. Domville:—De John D. Newton, de la cité de New-York, dans l'Etat de New-York, dans les Etats-Unis d'Amérique, et de l'honorable I. Douglas Hazen et autres, de la cité de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick.

Par l'honorable M. Casgrain:—De l'association dite *The Royal Guardians.*

Par l'honorable M. Ratz:—De la Compagnie de chemin de fer Huron et Ontario.

Par l'honorable M. Mitchell:—De H. Ella Tomkins, de la ville de Coaticooke, dans la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec John Edwin Charles Tomkins.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat les comptes publics pour l'exercice expiré le 31 mars 1908.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 2, 1909.*)

Aussi, le rapport de l'Auditeur général, pour l'exercice expiré le 31 mars 1908. Vol. I—Parties A (jusqu'à J inclusivement) et L, M, N, Vol. III—Parties V, W X, Y.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 1, 1909.*)

Aussi, le rapport du département du Commerce pour l'exercice expiré le 31 mars 1908. Partie I—Commerce canadien.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 10, 1909.*)

Aussi, les tableaux du commerce et de la navigation de la Puissance du Canada, pour l'exercice expiré le 31 mars 1908.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 11, 1909.*)

Aussi, le rapport annuel du département des Affaires des Sauvages pour l'exercice expiré le 31 mars 1908.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 27, 1908.*)

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. David, à savoir:—

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement:—

A Son Excellence le très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, Baronnet; Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George, et Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de la Puissance du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après un nouveau débat,

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Gibson, du comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents pour la présente session, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et,

Le dit rapport a été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 27 janvier 1909.

1. Le comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents pour la présente session, a l'honneur de soumettre la liste suivante des sénateurs qu'il a choisis pour les composer, savoir:—

Comité mixte de la Bibliothèque du Parlement:—

Son Honneur le Président, et les honorables messieurs Baker, de Boucherville, C.M.G., Sir Richard Cartwright, C.C.M.G., Chevrier, Costigan, Davis, Derbyshire, Douglas, Gillmor, Jaffray, McHugh, Miller, Poirier, Power, Ross (Middlesex) et Wilson.—17.

Comité mixte des Impressions du Parlement:—

Les honorables messieurs Sir John Carling, C.C.M.G., Chevrier, Choquette, Cloran, Coffey, Comeau, Derbyshire, DeVeber, Domville, Ellis, Frost, Gillmor, Legris, Mackay (Alma), MacKeen, Ratz, Riley, Ross (Halifax), Roy, Talbot et Thibaudeau (Rigaud).—21.

Comité des Ordres Permanents:—

Les honorables messieurs Belcourt, Landry, Choquette, Macdonald (I.-P.-E.), McGregor, McKay (Truro), Tessier, Yeo et Young.—9.

Comité des Banques et du Commerce:—

Les honorables Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G., Campbell, Sir Richard Cart-Wright, C.C.M.G., Cox, Dandurand, Dessaulles, Sir George Drummond, C.C.M.G., Edwards, Ferguson, Forget, Gibson, Jaffray, Jones, Lougheed, Macdonald (I.-P.-E.), Mackay (Alma), MacKeen, McDonald (Cap-Breton), McGregor, McMillan, McMullen, McSweeney, Perley, Ross (Middlesex), Ross (Moosejaw), Scott, Shehyn, Sullivan, Thibaudeau (de la Vallière), Thompson, Wood et Yeo.—32.

Comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres:—

Les honorables messieurs Bairu, Baker, Béique, Belcourt, Bolduc, Bostock, Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G., Sir John Carling, C.C.M.G., Sir Richard Cartwright, C.C.M.G., Casgrain, Choquette, Cox, Dandurand, David, Davis, DeVeber, Domville, Edwards, Ellis, Ferguson, Fiset, Forget, Frost, Gibson, Godbout, Jones, King, Kirchhoffer, Landry, Lougheed, Macdonald (Victoria), McDonald (Cap-Breton), McHugh, McKay (Truro), McLaren, McMillan, McMullen, Mitchell, Owens, Poirier, Power, Robertson, Ross (Moosejaw), Scott, Sullivan, Talbot, Tessier, Thompson, Watson et Young.—50.

Comité des Bills Privés Divers:—

Les honorables messieurs Baird, Béique, Beith, Belcourt, Bostock, de Boucherville, C.M.G., Campbell, Cloran, Coffey, Comeau, Dandurand, David, Domville, Douglas, Edwards, Godbout, King, Legris, McGregor, McHugh, Montplaisir, Ratz, Ross (Halifax), Shehyn et Thibaudeau (Rigaud).—25.

Comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité:—

Les honorables messieurs Beith, Bolduc, Casgrain (de Lanaudière), Fiset, Frost, Gibson, Landry, McDonald (Cap-Breton), McKay (Truro), McLaren, McSweeney, Miller, Montplaisir, Owens, Perley, Power, Riley, Robertson, Ross (Moosejaw), Roy, Thompson, Watson, Wilson, Wood et Yeo.—25.

Comité du compte rendu des Débats:—

Les honorables messieurs Béique, Coffey, Costigan, Ellis, Ferguson, Mitchell, Poirier, Ross (Middlesex) et Roy.—9.

Comité des Divorces:—

Les honorables messieurs Baker, Bostock, Cox, Kirchhoffer, Lougheed, McMullen, Wilson, Wood et Young.—9.

Comité du Restaurant:—

Son Honneur le Président et les honorables messieurs Campbell, Dessaulles, McMillan, McSweeney, Robertson et Tessier.—7.

2. La nomination des sénateurs devant composer les comités permanents constitués par l'ordre de Votre Honorable Chambre en date du deux avril mil neuf cent huit, à savoir:—

Le comité de l'Agriculture et des Forêts,
Le comité de l'Immigration et du Travail,
Le comité des Relations commerciales du Canada,
Le comité de l'Administration du service civil,
Le comité de l'Hygiène publique et de l'Inspection des substances alimentaires,
Le comité des Edifices et terrains publics,

exigera plus de temps et une considération plus approfondie. Votre comité n'a pas de rapport à présenter aujourd'hui, et il demande respectueusement la permission de se réunir de nouveau à ce sujet.

Le tout respectueusement soumis.

WM. GIBSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Campbell a présenté au Sénat un bill (A) intitulé: « Loi relative au transport par eau des marchandises ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat un bill (B) intitulé: « Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908 ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi, 28 janvier 1909.

Prséentation des requêtes.

Lecture des requêtes.

Rapports des comités.

Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour jeudi, 28 janvier 1909.

No 1.

Par le très honorable Sir Richard Cartwright, G.C.M.G.:

27 janvier—Que lorsque le Sénat s'ajournera demain, il reste ajourné jusqu'à mardi, le 16me jour de février prochain, à trois heures de l'après-midi.

Pour lundi, 1er février 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Domville:

27 janvier—Qu'il proposera qu'un comité spécial, composé de cinq membres, soit nommé pour s'enquérir des gisements de pétrole du Canada, avec pouvoir d'employer un sténographe.

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour jeudi, 28 janvier 1909.

No 1.

26 janvier—Prise en considération du rapport du comité mixte de la Bibliothèque du Parlement.—(Honorable M. Power.)

No 2.

27 janvier—Prise en considération du premier rapport du comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs qui composeront les différents comités permanents pendant la présente session.—(Honorable M. Gibson.)

Pour vendredi, 29 janvier 1909.

No 1.

27 janvier—Deuxième lecture (Bill A) Loi relative au transport par eau des marchandises.—(Honorable M. Campbell.)

No 2.

27 janvier—Deuxième lecture (Bill B) Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 4.

1re Session, 11e Parlement, 8-9 Edouard VII, 1909

Mercredi, 27 janvier 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par W. McMahon
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 5

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Jeudi, 28 janvier 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Béique,
Belcourt,
Bolduc,
Boucherville, de, (C.M.G.),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Comeau,
Costigan,
Cox,
Dandurand
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Fiset,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jones,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Legris,
Lougheed,
Macdonald (I.-P.E.)
MacKay (Alma),
Mackeen,
McDonald (Cap-Breton),
McGregor,
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Miller,
Mitchell,
Montplaisir,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

Avec la permission du Sénat:

Le très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, a proposé:

Que lorsque le Sénat s'ajournera demain, il reste ajourné jusqu'à jeudi, le vingt-cinquième jour de février prochain, à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Riley:—De la compagnie dite *Vancouver, Fraserville and Southern Railway Company.*

Par l'honorable M. Gibson:—De la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Branch Lines Company.*

Par l'honorable M. Young:—De l'*Ottawa Fire Insurance Company.*

Par l'honorable M. Watson:—De Herman Finger et autres, de Port-Arthur et de Winnipeg.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De la *Brandon Transfer Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée.

De la *Niagara-Welland Power Company,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux.

De la *Collingwood Southern Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement de son chemin de fer.

De l'*Alberta Central Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à construire certaines lignes d'embranchement et prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée.

De J. S. Hough et autres, de la cité de Winnipeg, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *Canadian Western Railway Company.*

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et de la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique, demandant l'adoption d'une loi qui ratifie une convention concernant les facilités communes à Fort-William, Ont.

De la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique, demandant l'adoption d'une loi qui ratifie et confirme une convention faite avec le *Midland Railway of Manitoba* concernant les facilités communes à Portage-la-Prairie, Manitoba.

De la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique, demandant l'adoption d'une loi qui confirme une convention faite entre elle et Sa Majesté le Roi, représentée par le trésorier de la province d'Ontario, concernant la subvention de la dite province à l'embranchement du dit chemin de fer au Lac-Supérieur.

De la *Brazilian Electro Steel and Smelting Company, Limited,* demandant l'adoption d'une loi qui augmente ses pouvoirs.

De la *Mexican Land and Irrigation Company, Limited,* demandant l'adoption d'une loi qui augmente ses pouvoirs.

De Alfred Wright et autres, de la cité de Toronto, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The London and Lancashire Plate Glass and Indemnity Company of Canada.*

De Albert E. Gooderham et autres, de la cité de Toronto, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Dominion of Canada Burglar and Plate Glass Insurance Company.*

De la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, demandant l'adoption d'une loi qui augmente leurs pouvoirs d'emprunt et à d'autres fins.

Son Honneur le Président a présenté au Sénat les rapports suivants:—

SÉNAT.

(Mémorandum.)

Le soussigné a l'honneur de faire savoir que les services de deux pages ont été requis à l'ouverture de la présente session du Parlement, parce que deux des quatre pages employés à la dernière session avaient atteint la limite d'âge fixé pour cette charge.

Que, pendant l'absence du Président, le greffier, suivant la coutume en usage jusqu'ici, a nommé Coleman Gillespie et Clifford Russell pour remplir les dites positions, ces nominations étant soumises à l'approbation du Sénat.

Le soussigné, en conséquence, recommande que ces nominations soient ratifiées, les salaires devant être les mêmes que ceux des autres pages.

J. K. KERR,
Président du Sénat.

SÉNAT.

(Mémorandum.)

Le soussigné a l'honneur de faire savoir que le greffier a fait rapport qu'Arthur O'Leary, messager sessionnel du Sénat, a envoyé sa résignation et que les services d'une autre personne sont requis pour remplir cette vacance.

Le soussigné, en conséquence, recommande que Justin O'Leary soit nommé à cette position au salaire des messagers sessionnels et que cette nomination date du commencement de la session.

J. K. KERR,
Président du Sénat.

SÉNAT.

(Mémorandum.)

Le soussigné a l'honneur de faire savoir que le greffier fait rapport qu'il faut s'assurer les services d'un employé sessionnel dans le bureau du greffier en loi du Sénat, à cause de la résignation de l'employé qui a rempli cette charge jusqu'à présent.

Le soussigné recommande, en conséquence, que M. Arthur Hinds soit nommé à cette position pendant la présente session du Parlement au salaire de soixante et quinze dollars par mois.

J. K. KERR,
Président du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été Ordonné, que les dits rapports soient pris en considération par le Sénat demain.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat le rapport, les états et les statistiques du département du Revenu de l'Intérieur de la Puissance du Canada, pour l'exercice expiré le 31 mars 1908. Partie I—Accise. Partie II—Poids et mesures, gaz et lumière électrique.

Ordonné, qu'ils soient déposé sur la table, et ils sont comme suit :—

(Voir Documents de la Session, No 12, 1909.)

Aussi, un état des assurances payées sur la route du Saint-Laurent pour les marchandises, les provisions et les grains.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(Voir Documents de la Session, No .)

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a pris en considération le rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le premier rapport du comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs qui composeront les différents comités permanents pendant la présente session.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par un des maîtres en chancellerie, pour informer cette Chambre que le Sénat a nommé l'honorable Sir John Carling et les honorables messieurs Chevrier, Choquette, Cloran, Coffey, Comeau, Derbyshire, DeVeber, Domville, Ellis, Frost, Gillmor, Legris, Mackay (Alma), MacKeen, Ratz, Riley, Ross (Halifax), Roy, Talbot et Thibaudeau (Rigaud), pour composer un comité chargé de surveiller les impressions du Parlement pendant la présente session et d'agir avec le comité de la Chambre des Communes comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des Impressions.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par un des maîtres en chancellerie, pour informer cette Chambre que le Sénat a nommé les honorables messieurs Baker, de Boucherville, C.M.G., Sir Richard Cartwright, C.C.M.G., Chevrier, Costigan, Davis, Derbyshire, Douglas, Gillmor, Jaffray, McHugh, Miller, Poirier, Power, Ross (Middlesex) et Wilson, pour composer un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et d'agir comme membres du comité mixte des deux Chambres sur la Bibliothèque.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE

Vendredi, 29 janvier 1909.

Prséentation des requêtes. Lecture des requêtes.

Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour jeudi, 25 février 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Domville:

27 janvier—Qu'il proposera qu'un comité spécial, composé de cinq membres, soit nommé pour s'enquérir des gisements de pétrole du Canada, avec pouvoir d'employer un sténographe.

Pour mardi, 2 mars 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Choquette:

28 janvier—Qu'il demandera:—

1. Quel était le nombre d'employés dans le bureau de l'Intercolonial, à Montréal, le 13 juillet 1908?
2. Leurs noms et salaires?
3. Quel est actuellement le nombre des employés?
4. Leurs noms et salaires?

Pour mercredi, 3 mars 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Scott:

28 janvier—Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique et, avec cet objet en vue, il soumettra à l'approbation les résolutions suivantes:—

1. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux

districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

2. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat tel qu'il existe sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

3. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

4. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

5. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribué à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

6. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à huit ans.

7. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

8. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

9. Que la Chambre des Communes devra donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

10. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus.

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour vendredi, 29 janvier 1909.

No 1.

27 janvier—Deuxième lecture (Bill A) Loi relative au transport par eau des marchandises.—(Honorable M. Campbell.)

No 2.

27 janvier—Deuxième lecture (Bill B) Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 3.

28 janvier—Prise en considération du mémoire du Président du Sénat recommandant la nomination de deux pages.—(Honorable M. Watson.)

No 4.

28 janvier—Prise en considération du mémoire du Président du Sénat recommandant la nomination d'un commis sessionnel dans la bureau du greffier en loi.—(Honorable M. Watson.)

No 5.

28 janvier—Prise en considération du mémoire du Président du Sénat recommandant la nomination d'un messager sessionnel.—(Honorable M. Watson.)

No 5.

1re Session, 11e Parlement, 8-9 Edouard VII, 1909

Jeudi, 28 janvier 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par W. McMahon
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 6

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Vendredi, 29 janvier 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Béique,
Belcourt,
Bolduc,
Boucherville, de, (C.M.G.),
Bowell, (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Desaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Fiset,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jones,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Legris,
Lougheed,
Macdonald (I.P.-E.),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McGregor,
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Miller,
Mitchell,
Montplaisir,
Perley,
Power,
Poirier,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Moosejaw),
Scott,
Talbot,
Thibaudeau, (de La Vallière),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Young:—De la *Southern Central Pacific Railway Company;* d'Andrew T. Drummond, président, et autres, directeurs provisoires de la compagnie dite *Winnipeg and North Western Railway Company,* et de J. F. Rochester et autres, de la cité d'Ottawa.

Par l'honorable M. Ross (Middlesex):—De la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson; de Thomas B. Coombs et autres, membres de l'Armée du Salut du Canada, et de l'*Ontario, Hudson's Bay and Western Railway Company.*

Par l'honorable M. Casgrain:—De la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal.

Par l'honorable M. Mitchell:—De Samuel G. McClenaghan et autres, de la cité d'Ottawa.

Par l'honorable M. Gibson:—De John Grant Ridout, de la cité de Toronto, demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec sa femme Alice Mabel Ridout.

Par l'honorable M. Derbyshire:—De Frank Parsons, de Westbourne, dans la province du Manitoba, demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec sa femme Ellen Parsons.

Par l'honorable M. Watson:—De John Wake, de la ville de Minnedosa, dans la province du Manitoba, demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec sa femme Amy Wake.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De la Compagnie d'assurance sur la vie du Canada, demandant l'adoption d'une loi changeant la date de son assemblée annuelle, l'autorisant à acquérir des propriétés à Ottawa, et à d'autres fins.

Des directeurs provisoires de la Banque de Vancouver, demandant l'adoption d'une loi prolongeant le délai fixé pour obtenir du bureau de la Trésorerie le certificat leur permettant de commencer leurs opérations.

De Wm J. Morrison et autres, de la cité de Vancouver, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *Western Canadian Life Assurance Company.*

De la Compagnie du chemin de fer Central de Kootenay, demandant l'adoption d'une loi pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne principale et de ses embranchements.

D'Ernest F. de Varennes, M.L.C., et autres, des cités de Québec et de Montréal, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *Britihs Colonial Insurance Company.*

D'Edmund Landor Taylor et autres, de la cité de Winnipeg, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *The Imperial Fire Insurance Company.*

De la *Great West Permanent Loan and Savings Company,* une compagnie constituée en corporation dans les Statuts Revisés du Manitoba, demandant d'être constituée en corporation par le gouvernement de la Puissance.

De John D. Newton, de la cité de New-York, dans l'Etat de New-York, dans les Etats-Unis d'Amérique, et de l'honorable J. Douglas Hazen et autres, de la cité de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *The Salisbury and Harvey Railway Company.*

Des « Royal Guardians », une association constituée en corporation par la législature de la province de Québec, demandant d'être constituée en corporation par le gouvernement de la Puisance, et

De la Compagnie du chemin de fer Huron et Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui augmente son émission de débentures et prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée.

L'honorable M. Thompson, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 29 janvier 1909.

Le comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité a l'honneur de présenter son premier rapport.

1. Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

FRED. P. THOMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 29 janvier 1909.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

F. L. BEIQUE.
Président.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Davis, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Gibson, président du comité permanent des Banques et du Commerce, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 29 janvier 1909.

Le comité permanent des Banques et du Commerce a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

WM GIBSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Talbot, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. McHugh, du comité permanent des Bills Privés Divers, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 29 janvier 1909.

Le comité permanent des Bills Privés Divers a l'honenur de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE McHUGH,
Président.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Jones, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 28,
VENDREDI, 29 janvier 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à (3) trois membres.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG.
Président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 28,
VENDREDI, 29 janvier 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation de pétitions en obtention de bills privés, qui expire le mercredi, dixième jour de février prochain, soit prolongé au mercredi, dixième jour de mars prochain; aussi, que le délai fixé pour la présentation de bills privés au Sénat, qui expire le mardi, seizième jour de février prochain, soit prolongé au mercredi, dix-septième jour de mars prochain; et aussi, que le délai fixé pour la réception des rapports de tout comité permanent ou spécial relativement aux bills privés soit prolongé au mercredi, quatorzième jour d'avril prochain.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été
Ordonné, que les paragraphes (*a*) et (*h*) de la règle 24 du Sénat soient suspendues relativement au dit rapport.

Alors, sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Son Honneur le Président, du comité du Restaurant, a présenté son premier rapport:—

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

CHAMBRE DU PRÉSIDENT,
VENDREDI, 29 janvier 1909.

Le comité du Restaurant a l'honneur de présenter son premier rapport:—

1. Le comité s'est réuni ce jour et a choisi Son Honneur le Président, comme président du comité.

2. Le président a fait rapport que le comité mixte des deux Chambres du Restaurant ont demandé que le service du restaurant du Sénat soit transféré pour l'usage du restaurant mixte.

3. Le comité recommande que le secrétaire de ce comité soit autorisé à remettre au comité mixte toutes les porcelaines et faïences (autres que celles qui portent le chiffre du Sénat), toutes les argenteries (sauf celles qui seraient conservées pour l'usage dans les appartements des dames et du président) et tout le linge de table.

Le tout respectueusement soumis.

J. K. KERR,
Président.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que les paragraphes (*a*) et (*h*) de la règle 24 du Sénat soient suspendues relativement au dit rapport.

Alors, sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Watson a présenté, pour l'honorable M. Dandurand, le second et dernier rapport du comité mixte du Restaurant.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit:—

Le comité mixte du Restaurant, nommé à la dernière session, a l'honneur de présenter son deuxième et dernier rapport.

Dans l'intérim, votre comité a organisé et meublé le restaurant, utilisant en autant que possible les ustensiles des deux anciens restaurants du Sénat et de la Chambre des Communes, a nommé un *steward* qui a surveillé les progrès des travaux, et a vu à ce que le restaurant fût prêt pour l'ouverture du Parlement.

Le comité recommande qu'un comité mixte permanent des deux Chambres, composé de quatre membres de chacune et des présidents des deux Chambres *ex-officio,* soit nommé pour surveiller les affaires du dit restaurant.

R. DANDURAND.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que les paragraphes (*a*) et (*h*) de la règle 24 soit suspendue relativement au dit rapport.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat le rapport du ministre de la Justice relatif aux pénitenciers du Canada pour l'exercice expiré le 31 mars 1908.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 34, 1909.*)

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé:

Que les paragraphes (*a*) et (*f*) de la règle 24 soient suspendues.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé:

Que Son Honneur le Président et les honorables messieurs Campbell, Watson, Lougheed et Landry, soient choisis pour agir comme membres du Sénat dans le comité mixte permanent du Restaurant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par un des maîtres en chancellerie pour informer cette Chambre que le Sénat a nommé Son Honneur le Président et les honorables messieurs Campbell, Watson, Lougheed et Landry pour agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte permanent du Restaurant.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (A) intitulé: « Loi relative au transport par eau des marchandises », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Beith, il a été

Ordonné, qu'il soit remis au jeudi, vingt-cinquième jour de février prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (B) intitulé: « Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908 », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis au jeudi, vingt-cinquième jour de février prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération de la recommandation suivante de Son Honneur le Président, ayant été lu, à savoir:—

Le soussigné a l'honneur de faire savoir que les services de deux pages ont été requis à l'ouverture de la présente session du Parlement, parce que deux des quatre pages employés à la dernière session avaient atteint la limite d'âge fixé pour cette charge.

Que, pendant l'absence du Président, le greffier, suivant la coutume en usage jusqu'ici, a nommé Coleman Gillespie et Clifford Russell pour remplir les dites positions, ces nominations étant soumises à l'approbation du Sénat.

Le soussigné, en conséquence, recommande que ces nominations soient ratifiées, les salaires devant être les mêmes que ceux des autres pages.

J. K. KERR,
Président du Sénat.

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:

Que la dite recommandation soit agréée.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la prise en considération de la recommandation suivante de Son Honneur le Président, ayant été lu, à savoir:—

Le soussigné a l'honneur de faire savoir que le greffier a fait rapport qu'Arthur O'Leary, messager sessionnel du Sénat a envoyé sa résignation et que les services d'une autre personne sont requis pour remplir cette vacance.

Le soussigné, en conséquence, recommande que Justin O'Leary soit nommé à cette position au salaire des messagers sessionnels et que cette nomination date du commencement de la session.

J. K. KERR,
Président du Sénat.

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:

Que la dite recommandation soit agréée.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la prise en considération de la recommandation suivante de Son Honneur le Président, ayant été lu, à savoir:—

Le soussigné a l'honneur de faire savoir que le greffier fait rapport qu'il faut s'assurer les services d'un employé sessionnel dans le bureau du greffier en loi du Sénat, à cause de la résignation de l'employé qui a rempli cette charge jusqu'à présent.

Le soussigné recommande, en conséquence, que M. Arthur Hinds soit nommé à cette position pendant la présente session du Parlement au salaire de soixante et quinze dollars par mois.

J. K. KERR,
Président du Sénat.

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:

Que la dite recommandation soit agréée.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, le très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable Président a alors déclaré le Sénat continué au jeudi, le vingt-cinquième jour de février prochain, à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi, 25 février 1909.

Prséentation des requêtes.

Lecture des requêtes.

Rapports des comités.

Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour jeudi, 25 février 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Domville:

27 janvier—Qu'il proposera qu'un comité spécial, composé de cinq membres, soit nommé pour s'enquérir des gisements de pétrole du Canada, avec pouvoir d'employer un sténographe.

No 2.

Par l'honorable M. Ferguson:

29 janvier—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toutes demandes faites à la Commission des chemins de fer par le ministre des Chemins de fer en vertu de l'article 28 de la Loi des chemins de fer; aussi, copie de tous arrêtés du conseil rendus pendant les derniers douze mois, concernant les traverses à niveau des routes publiques par les chemins de fer, les dates de ces demandes ou des arrêtés en conseil.

Pour mardi, 2 mars 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Choquette:

28 janvier—Qu'il demandera:—

1. Quel était le nombre d'employés dans le bureau de l'Intercolonial, à Montréal, le 13 juillet 1908?
2. Leurs noms et salaires?
3. Quel est actuellement le nombre des employés?
4. Leurs noms et salaires?

Pour mercredi, 3 mars 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Scott:

28 janvier—Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique et, avec cet objet en vue, il soumettra à l'approbation les résolutions suivantes:—

1. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

2. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

3. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

4. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

5. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribué à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

6. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à huit ans.

7. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

8. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

9. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

10. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus.

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour jeudi, 25 février 1909.

No 1.

29 janvier—Deuxième lecture (Bill A) Loi relative au transport par eau des marchandises.—(Honorable M. Campbell.)—A.F.

No 2.

29 janvier—Deuxième lecture (Bill B) Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 6.

1re Session, 11e Parlement, 8-9 Edouard VII, 1909

Vendredi, 29 janvier 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par W. McMAHON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 7

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Jeudi, 25 février 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Béique,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Costigan,
Dandurand,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Ellis,
Ferguson,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Jaffray,
Jones,
Legris,
Lougheed,
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McGregor,
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
Mitchell,
Montplaisir,
Owens,
Perley,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moose Jaw),
Scott,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Young:—De W. A. Faulkner et autres, de la Compagnie Canadienne du Pacifique et de la compagnie dite *Hart-Otis Car Company.*

Par l'honorable M. McMullen:—De la compagnie dite *Walkerville and Lucknow Railway Company;* de la compagnie dite *The Guelph and Goderich Railway Company;* de la compagnie dite *Thessalon and Western Railway Company;* de D. A. Stewart et autres, de la cité de London, et de la compagnie dite *The Windsor-Essex and Lake Erie Rapid Railway Company.*

Par l'honorable M. Wilson:—De la compagnie dite *The Tilsonburg, Lake Erie and Pacific Railway Company.*

Par l'honorable M. McHugh:—De Washington H. McClory, de la cité d'Elwood, dans l'Etat de l'Indiana.

Par l'honorable M. Cloran:—De E. A. Bayne et autres, directeurs provisoires de l'*Anglo-Canadian and Continental Bank,* et de L. J. N. Miller et autres, de Montréal.

Par l'honorable M. Beith:—De la compagnie dite *Toronto, Niagara and Western Railway Company.*

Par l'honorable M. Derbyshire:—De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest.

Par l'honorable M. Riley:—De W. K. Hauston et autres, de la cité de Victoria, et de la *Mexican Transportation Company, Limited.*

Par l'honorable M. Watson:—De la Compagnie du chemin de fer de la Baie-d'Hudson et du Pacifique; de la compagnie dite *Submarine Company;* de Thomas L. Davis, de la cité de Milwaukee, dans l'Etat de l'Indiana; de la compagnie dite *The Manitoba and North-Western Railway Company,* et de la compagnie dite *The Abitibi and Hudson Bay Railway Company.*

Par l'honorable M. Tessier:—De la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental.

Par l'honorable M. Talbot:—De la compagnie dite *Athabasca Railway Company;* de Frank M. Gray, de la cité de Toronto; d'Arthur John Bell et autres, de Prince-Albert, dans la province de la Saskatchewan; du très révérend Clement Hogler et d'Aaron William Merley Campbell, de la ville de Fort-Saskatchewan, demandant l'adoption d'un bill pour dissoudre son mariage d'avec sa femme Sarah Campbell.

Par l'honorable M. Belcourt:—De la compagnie dite *Cobalt Range Railway Company,* et de la compagnie dite *The Quinze and Blanche River Railway Company.*

Par l'honorable M. Perley:—D'Evelyn Martha Keller, de la cité de Toronto, demandant l'adoption du bill pour dissoudre son mariage avec son mari Henry Keller.

Par l'honorable M. Bostock:—De la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company;* de la compagnie dite *Kooteney and Arrowhead Railway Company;* de la compagnie dite *British Columbia Southern Railway Company;* de la Compagnie du chemin de fer Central de Kootenay, et de la *Vancouver, Westminster and Yukon Railway Company.*

Par l'honorable M. De Veber:—De la compagnie dite *Crawford Bay and St. Mary's Railway Company,* et de John H. Senker et autres.

Par l'honorable M. Jones:—De Mildred Grendolyn Platt Patterson, de la cité de Toronto, demandant l'adoption d'un bill à l'effet de dissoudre son mariage avec son mari Charles Calebrooke Patterson.

Par l'honorable M. Ross (Middlesex):—De Laura McQuoid, de la cité de Toronto, demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec son mari William McQuoid.

Par l'honorable M. Young (pour l'honorable M. Campbell):—De Charles Bowerbonk Lownder, de la cité de Toronto, demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec sa femme Lulu Anna Henderson; d'Annie Bowden, de la cité de Toronto, demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec son mari Herbert Bowden, et d'Isaac Moore, de la cité de Toronto, demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec sa femme Mary Ellen Moore.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De la *Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée et à d'autres fins.

De la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company,* demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à conclure certain contrat avec la compagnie dite *Alberta South-Western Railway Company.*

De la compagnie dite *Ottawa Fire Insurance Company,* demandant l'adoption d'une loi qui change son nom en celui de *Ottawa Assurance Company,* et l'autorise de faire des opérations additionnelles à l'assurance contre l'incendie.

De Herman Finger et autres, de Port-Arthur et Winnipeg, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Ontario and Michigan Power Company.*

De Benjamin Folger et autres, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement du chemin de fer de la *Southern Central Pacific Railway Company.*

De Andrew T. Drummond, président, et autres, du bureau des directeurs provisoires de la *Winnipeg and North-Western Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement de leur voie ferrée et les autorise à construire certaines autres lignes d'embranchement.

De James Forest Rochester et autres, de la cité d'Ottawa, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de la *Superior and Western Ontario Railway Company.*

De la compagnie dite *Algoma Central and Hudson Bay Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin de fer.

De Thomas B. Coombs et autres, officiers et membres de l'Armée du Salut en Canada, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de l'*Armée du Salut.*

De la compagnie dite *Hudson's Bay Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée.

De la *Montreal Terminal Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction de son chemin de fer, et qui leur donne le droit de construire un chemin de fer élevé pour traverser la cité de Montréal et la ville de Maisonneuve, de l'est à l'ouest.

De Samuel G. McClenahan, de la cité de Montréal, et autres, de la cité d'Ottawa, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *Canadian, Liverpool and Western Railway Company.*

L'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable M. McKay (Truro), a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toutes demandes faites à la Commission des chemins de fer par le ministre des Chemins de fer en vertu de l'article 28 de la Loi des chemins de fer; aussi, copie de tous arrêtés du conseil rendus pendant les derniers douze mois, concernant les traverses à niveau des routes publiques par les chemins de fer, les dates de ces demandes ou des arrêtés en conseil.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat:—

1° Le rapport anuel fait suivant le chapitre 26 des Statuts Revisés du Canada,

1906, intitulé: « Loi concernant les unions ouvrières », et soumis au Parlement en conformité de l'article 33 de la dite loi;

2° Un état des obligations enregistrées au département du Secrétaire d'Etat depuis le dernier état (7 décembre 1907).

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No .*)

Aussi, le deuxième rapport conjoint des Commissaires relatif à la démarcation du 141e degré de longitude ouest. (Frontières de l'Alaska).

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No .*)

Aussi, un état des remises faites pendant l'année fiscale expirée le 31 mars 1908, en conformité de l'article 88 de la Loi des sauvages, chapitre 81, S.R.C.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No .*)

Aussi, les Ordres généraux pour la milice, entre le 28 novembre 1907 et le 31 janvier 1909.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No .*)

Aussi, le tableau indiquant la moyenne des hommes employés dans la police fédérale pendant chaque mois de l'année 1908, avec la liste des paiements et des dépenses de voyage, en vertu des Statuts Revisés du Canada, chap. 91, sec. 6, par. 2.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No .*)

Aussi, le rapport du département de la Marine et des Pêcheries, 1908.—Marine 1907-08, Pêcheries 1907-08.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, Nos 21, 22, 1909.*)

Aussi, un rapport fait conformément aux prévisions de l'article 77 de la Loi des terres fédérales, chapitre 20 des Statuts de 1906; aussi de l'article 5 de l'arpentage des terres fédérales, chapitre 21 des mêmes statuts; aussi du paragraphe 2 de l'article 13 de la Loi des réserves forestières de la Puissance, chapitre 56, S.R.C., 1906; aussi du paragraphe 3 de l'article 5 de la Loi concernant le parc des montagnes Rocheuses, chapitre 60, S.R.C., 1906; et aussi du paragraphe 2 de l'article 18 de la Loi du Yukon, chapitre 63, S.R.C., 1906, ce rapport renfermant des copies de tous les ordres en conseil, les ordonnances ou les règlements faits en vertu d'une des lois mentionnées plus haut et qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* depuis la date de la présentation au Parlement d'un rapport semblable, au cours de la dernière session.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No .*)

Le très honorable Sir Richard Cartwright a informé le Sénat qu'il avait reçu un message de Son Excellence le Gouverneur général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre au Sénat.

Le dit message a été alors lu par le greffier, et il est comme suit:—

Honorables messieurs du Sénat:

J'ai reçu avec grand plaisir l'adresse que vous avez voté en réponse à mon discours à l'ouverture de la session du Parlement et je vous en remercie sincèrement.

GREY.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, le 15 février 1909.

L'honorable Président a déposé sur la table un état des affaires de la Compagnie de prêt et de placement Britannique-Canadienne (à responsabilité limitée), pour l'année terminée le 31 décembre 1908.

Aussi, une liste des actionnaires, pendant la même année, en conformité de la Loi des compagnies de prêt.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No .*)

L'honorable Président a présenté au Sénat un état du greffier du Sénat relatif à la qualification de propriété des sénateurs.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il a été lu par le greffier, comme suit:—

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 25 février 1909.

A l'honorable J. K. KERR,
Président du Sénat.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre pour l'information de l'honorable Sénat, une liste des noms des membres du Sénat qui ont fait et souscrit une nouvelle déclaration de qualification de propriété, pendant les premiers vingt jours de la présente session du Parlement, en conformité de la règle 105 de cette Chambre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

1 Baird,
2 Baker,
3 Béique,
4 Beith,
5 Belcourt,
6 Bolduc,
7 Bostock,
8 Boucherville, de (C.M.G.),
9 Bowell (Sir Mackenzie),
10 Campbell,
11 Cartwright (Sir Richard),
12 Casgrain,
13 Choquette,
14 Cloran,
15 Coffey,
16 Comeau,
17 Cox,
18 Dandurand,
19 David,
20 Davis,
21 Derbyshire,
38 Kerr,
39 King,
40 Kirchoffer,
41 Landry,
42 Legris,
44 Macdonald (I.P.-E.),
45 Mackay (Alma),
46 MacKeen,
47 McDonald (Cap-Breton),
48 McGregor,
49 McHugh,
50 McKay (Truro),
51 McLaren,
52 McMillan,
53 McMullen,
54 McSweeney,
55 Miller,
56 Owens,
57 Perley,
58 Poirier,
59 Power,

22 Dessaulles,
23 De Veber,
24 Domville,
25 Douglas,
26 Drummond (Sir George),
27 Edwards,
28 Ellis,
30 Ferguson,
31 Fiset,
32 Forget,
33 Gibson,
34 Gillmor,
35 Godbout,
36 Jaffray,
37 Jones,
60 Riley,
61 Robertson,
62 Ross (Moosejaw),
63 Ross (Halifax),
64 Ross (Middlesex),
65 Scott,
66 Talbot,
67 Tessier,
68 Thibaudeau (Rigaud),
69 Thibaudeau (de la Vallière),
70 Thompson,
71 Wilson,
72 Wood,
73 Yeo,
74 Young.

L'honorable Président a informé le Sénat qu'il avait reçu la communication suivante du greffier du Sénat:—

SÉNAT,
BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 25 février 1909.

L'honorable J. K. KERR,
Président du Sénat.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'informer l'honorable Sénat qu'un état détaillé des recettes et des dépenses du greffier avec les pièces justificatives à l'appui a été préparé en conformité de la règle 103 et qu'il est prêt maintenant à être soumis à la Chambre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,
SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été
Ordonné, que le dit état avec les pièces justificatives soient soumis au comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (6) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (8) intitulé: « Loi modifiant la Loi des terres fédérales », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (9) intitulé: « Loi concernant la *Brandon Transfer Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (10) intitulé: « Loi concernant la *Brazilian Electro Steel and Smelting Company,* à responsabilité limitée », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Owens, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (11) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Western Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (12) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (13) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (14) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Huron and Ontario Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ratz, secondé par l'honorable M. Chevrier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (15) intitulé: « Loi concernant la *Mexican Land and Irrigation Company,* à responsabilité limitée », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Owens, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (18) intitulé: « Loi modifiant la Loi des épizooties », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (19) intitulé: « Loi modifiant la Loi des postes », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (20) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer de l'Etat », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (21) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (24) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton au lac des Esclaves », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois et renvoyé au comité permanent des Ordres Permanents, en conformité de la règle 118 du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (26) intitulé: « Loi concernant la *Kootenay Central Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Owens, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
LUNDI, 1er février 1909.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a nommé un comité composé de messieurs Aylesworth, Béland, Borden (Halifax), Borden (Sir Frederick), Bristol, Brodeur, Daniel, Doherty, Foster, Laurier (Sir Wilfrid), Lemieux, Lewis, Monk, Pardee, Pugsley, Smith (Nanaïmo), et Sutherland, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre et pour agir comme membres d'un comité mixte des deux Chambres devant s'occuper de la Bibliothèque.

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,
Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
LUNDI, 1er février 1909.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre s'unira à eux pour former un comité mixte des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement; et que les membres du comité permanent des Impressions, savoir: messieurs Allen, Bickerdike, Bristol, Fowke, Gervais, Gordon (Nipissing), Henderson, Hughes, King, Lavergne, Maclean (York), McColl, McIntyre (Perth), McIntyre (Strathcona), McLean (Huron), Magrath, Martin (Sainte-

Marie, Montréal), Nantel, Pardee, Rhodes, Taylor (Leeds), Taylor (New-Westminster), Verville, White (Victoria, Alta) et Wilson (Lennox et Addington) agiront au nom de cette Chambre comme membres du dit comité mixte des Impressions du Parlement.

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,
Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
MERCREDI, 10 février 1909.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a nommé messieurs Barker, Sutherland, Monk et Harris pour assister l'honorable M. l'Orateur dans la régie du restaurant, en ce qui concerne les intérêts des Communes, et pour agir en qualité de membres d'un comité mixte des deux Chambres pour prendre charge du Restaurant.

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,
Greffier des Communes.

L'honorable M. McMullen a présenté au Sénat un bill (C) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer, à l'égard des personnes dans les véhicules traversant les voies ferrées ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (A) intitulé: « Loi relative au transport par eau des marchandises », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (B) intitulé: « Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908 », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE

Vendredi, 26 février 1909.

Prséentation des requêtes.

Lecture des requêtes.

Rapports des comités.

Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour vendredi, 26 février 1909.

No 1.

Par le très honorable Sir Richard Cartwright:

25 février—Que, jusqu'à nouvel ordre, lorsque le Sénat s'ajournera le vendredi, il reste ajourné jusqu'au mardi suivant, à trois heures p.m.

Pour mardi, 2 mars 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Choquette:

28 janvier—Qu'il demandera:—

1. Quel était le nombre d'employés dans le bureau de l'Intercolonial, à Montréal, le 13 juillet 1908?
2. Leurs noms et salaires?
3. Quel est actuellement le nombre des employés?
4. Leurs noms et salaires?

Pour mercredi, 3 mars 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Scott:

28 janvier—Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique et, avec cet objet en vue, il soumettra à l'approbation les résolutions suivantes:—

1. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

2. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

3. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

4. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

5. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribué à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

6. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à huit ans.

7. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

8. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

9. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

10. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et

les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus.

No 2.

Par l'honorable M. Scott:

25 février—Que, lorsque les résolutions pour la réforme du Sénat seront prises en considération, il proposera que les résolutions suivantes soient la première, la deuxième et la troisième, les autres résolutions devant être prises en considération ultérieurement:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le paragraphe 6 des résolutions soit pris en considération en troisième lieu, mais que le terme soit limité à sept ans au lieu de huit ans.

No 3.

Par l'honorable M. Domville:

25 février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat un état des importations d'oxyde d'aluminium pour les années 1903-1904-1905-1906-1907 et 1908, avec la valeur de ces importations; aussi, un état des exportations d'aluminium pour les mêmes années, avec la valeur de ces exportations.

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour mardi, 2 mars 1909.

No 1.

25 février—Deuxième lecture (Bill 9) *An Act respecting the Brandon Transfer Railway Company.*—(Honorable M. Young.)

No 2.

25 février—Deuxième lecture (Bill 10) Loi concernant la *Brazilian Electro Steel and Smelting Company,* à responsabilité limitée.—(Honorable M. Perley.)

No 3.

25 février—Deuxième lecture (Bill 11) Loi constituant en corporation la *Canadian Western Railway Company.*—(Honorable M. Watson.)

No 4.

25 février—Deuxième lecture (Bill 12) Loi concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company.*—(Honorable M. McMullen.)

No 5.

25 février—Deuxième lecture (Bill 13) Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.—(Honorable M. Gibson.)

No 6.

25 février—Deuxième lecture (Bill 14) Loi concernant la compagnie dite *The Huron and Ontario Railway Company.*—(Honorable M. Ratz.)

No 7.

25 février—Deuxième lecture (Bill 15) Loi concernant la *Mexican Land and Irrigation Company,* à responsabilité limitée.—(Honorable M. Perley.)

No 8.

25 février—Deuxième lecture (Bill 18) Loi modifiant la Loi des épizooties.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 9.

25 février—Deuxième lecture (Bill 19) Loi modifiant la Loi des postes.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 10.

25 février—Deuxième lecture (Bill 20) Loi modifiant la Loi des chemins de fer de l'Etat.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 11.

25 février—Deuxième lecture (Bill 21) Loi modifiant la Loi des chemins de fer. —(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 12.

25 février—Deuxième lecture (Bill 26) Loi concernant la *Kootenay Central Railway Company*.—(Honorable M. Perley.)

No 13.

25 février—Deuxième lecture (Bill C) Loi modifiant la Loi des chemins de fer à l'égard des personnes dans des véhicules traversant les voies ferrées.—(Honorable M. McMullen.)

No 14.

25 février—Comité général (Bill B) Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

Pour mercredi, 3 mars 1909.

No 1

25 février—Deuxième lecture (Bill 6) Loi modifiant la Loi des chemins de fer.—(Honorable M. Ellis.)

No 2.

25 février—Deuxième lecture (Bill 8) Loi modifiant la Loi des terres fédérales.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 3.

25 février—Comité général (Bill A) Loi relative au transport par eau des marchandises.—(Honorable M. Gibson.)

No 7.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Jeudi, 25 février 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 8

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Vendredi, 26 février 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Beith,
Béique,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Carling (Sir John),
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Comeau,
Costigan,
Dandurand,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Ellis,
Ferguson,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Jaffray,
Jones,
King,
Legris,
Lougheed,
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McGregor,
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
Mitchell,
Montplaisir,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moose Jaw),
Scott,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

L'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), a proposé:

Que, jusqu'à nouvel ordre, lorsque le Sénat s'ajournera le vendredi, il reste ajourné jusqu'au mardi suivant, à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. McHugh (pour l'honorable M. Campbell):—De la compagnie dite *American Bar Lock Company,* de la cité de Philadelphie, dans l'Etat de la Pensylvanie.

Par l'honorable M. Talbot (pour l'honorable M. Ratz):—De la compagnie dite *St. Mary's and Western Ontario Railway Company.*

Par l'honorable M. Ross (Middlesex):—De la compagnie dite *Kettle River Valley Railway Company.*

Par l'honorable M. Watson:—D'Arthur H. N. Bruce et autres, de la cité d'Ottawa, et d'autres lieux, et de John Christopher Cowan, du district de Souris, dans la province de la Saskatchewan, demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec sa femme Daisy Cowan.

Par l'honorable M. Young (pour l'honorable M. Domville):—De D. McGillivray et autres, de Port-Colborne, et d'autres lieux.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 26 février 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles:—

De la *Brandon Transfer Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée;

De la *Niagara-Welland Power Company,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux;

De la *Collingwood Southern Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement de son chemin de fer;

De l'*Alberta Central Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à construire certaines lignes d'embranchement et prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée;

De la *Brazilian Electro Steel and Smelting Company, Limited,* demandant l'adoption d'une loi qui augmente ses pouvoirs;

De la *Mexican Land and Irrigation Company, Limited,* demandant l'adoption d'une loi qui augmente ses pouvoirs;

De la Compagnie du chemin de fer Huron et Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui augmente son émission de débentures et prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée;

De Alfred Wright et autres, de la cité de Toronto, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The London and Lancashire Plate Glass and Indemnity Company of Canada;*

De Albert E. Gooderham et autres, de la cité de Toronto, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Dominion of Canada Burglar and Plate Glass Insurance Company.*

De Wm. J. Morrison et autres, de la cité de Vancouver, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *Western Canadian Life Assurance Company;*

Des directeurs provisoires de la Banque de Vancouver, demandant l'adoption d'une loi prolongeant le délai fixé pour obtenir du Bureau de la Trésorerie le certificat leur permettant de commencer leurs opérations;

D'Ernest F. de Varennes, M.L.C., et autres, des cités de Québec et de Montréal, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *British Colonial Insurance Company;*

De Benjamin Folger et autres, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement du chemin de fer de la *Southern Central Pacific Railway Company;*

De la compagnie dite *Algoma Central and Hudson Bay Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin de fer;

De la compagnie dite *Ontario and Hudson's Bay Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée;

De la *Great West Permanent Loan and Savings Company,* une compagnie constituée en corporation dans les Statuts Revisés du Manitoba, demandant d'être constituée en corporation par le gouvernement de la Puissance;

De Thomas B. Coombs, et autres, officiers et membres de l'Armée du Salut en Canada, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de l'*Armée du Salut;*

Des *Royal Guardians,* une association constituée en corporation par la législature de la province de Québec, demandant d'être constituée en corporation par le gouvernement de la Puissance;

De la Compagnie d'assurance sur la vie du Canada, demandant l'adoption d'une loi changeant la date de son assemblée annuelle, l'autorisant à acquérir des propriétés à Ottawa, et à d'autres fins;

De la compagnie dite *Kootenay Central Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne principale et de ses embranchements;

De la *Montreal Terminal Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction de son chemin de fer, et qui leur donne le droit de construire un chemin de fer élevé pour traverser la cité de Montréal et la ville de Maisonneuve, de l'est à l'ouest;

De Samuel G. McClenahan, de la cité de Montréal, et autres, de la cité d'Ottawa, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *Canadian, Liverpool and Western Railway Company;*

De la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, demandant l'adoption d'une loi qui augmente leurs pouvoirs d'emprunt et à d'autres fins;

De J. S. Hough et autres, de la cité de Winnipeg, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *Canadian Western Railway Company;* et

De Herman Finger et autres, de Port-Arthur et Winnipeg, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Ontario and Michigan Power Company.*

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 26 février 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Votre comité a examiné le bill (24) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton au lac des Esclaves », qui lui a été renvoyé en conformité de la règle cent dix-huit (118), et il a constaté que les avis exigés par la règle cent sept (107) ont été dûment publiés.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat les statistiques des chemins de fer de la Puissance du Canada pour l'exercice expiré le 30 juin 1908.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No 20b, 1909.*)

Aussi, le septième rapport de la Commission de géographie, contenant toutes les décisions prises jusqu'au 30 juin 1908.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No 21a, 1908.*)

L'honorable M. Choquette a présenté au Sénat un bill (D) intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *British Colonial Fire Insurance Company* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middlesex) a présenté au Sénat un bill (E) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Dominion of Canada Burglary and Plate Glass Insurance Company* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

L'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, a proposé:

Que le bill (24) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton aux lac des Esclaves », soit placé sur l'ordre du jour, pour sa deuxième lecture, mercredi prochain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 2 mars 1909.

Prséentation des requêtes. Lecture des requêtes.

Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour mardi, 2 mars 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Choquette:

28 janvier—Qu'il demandera:—

1. Quel était le nombre d'employés dans le bureau de l'Intercolonial, à Montréal, le 13 juillet 1908?
2. Leurs noms et salaires?
3. Quel est actuellement le nombre des employés?
4. Leurs noms et salaires?

Pour mercredi, 3 mars 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Scott:

25 février—Que, lorsque les résolutions pour la réforme du Sénat seront prises en considération, il proposera que les résolutions suivantes soient la première, la deuxième et la troisième, les autres résolutions devant être prises en considération ultérieurement:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.
2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.
3. Que le paragraphe 6 des résolutions soit pris en considération en troisième lieu, mais que le terme soit limité à sept ans au lieu de huit ans.

No 2.

Par l'honorable M. Scott:

28 janvier—Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique et, avec cet objet en vue, il soumettra à l'approbation les résolutions suivantes:—

1. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

2. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

3. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

4. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

5. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribué à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

6. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à huit ans.

7. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

8. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

9. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

10. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus.

No 3.

Par l'honorable M. Domville:

25 février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat un état des importations d'oxyde d'aluminium pour les années 1903-1904-1905-1906-1907 et 1908, avec la valeur de ces importations; aussi, un état des exportations d'aluminium pour les mêmes années, avec la valeur de ces exportations.

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour mardi, 2 mars 1909.

No 1.

25 février—Deuxième lecture (Bill 9) *An Act respecting the Brandon Transfer Railway Company.*—(Honorable M. Young.)

No 2.

25 février—Deuxième lecture (Bill 10) Loi concernant la *Brazilian Electro Steel and Smelting Company,* à responsabilité limitée.—(Honorable M. Perley.)

No 3.

25 février—Deuxième lecture (Bill 11) Loi constituant en corporation la *Canadian Western Railway Company.*—(Honorable M. Watson.)

No 4.

25 février—Deuxième lecture (Bill 12) Loi concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company.*—(Honorable M. McMullen.)

No 5.

25 février—Deuxième lecture (Bill 13) Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.—(Honorable M. Gibson.)

No 6.

25 février—Deuxième lecture (Bill 14) Loi concernant la compagnie dite *The Huron and Ontario Railway Company.*—(Honorable M. Ratz.)

No 7.

25 février—Deuxième lecture (Bill 15) Loi concernant la *Mexican Land and Irrigation Company,* à responsabilité limitée.—(Honorable M. Perley.)

No 8.

25 février—Deuxième lecture (Bill 18) Loi modifiant la Loi des épizooties.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 9.

25 février—Deuxième lecture (Bill 19) Loi modifiant la Loi des postes.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 10.

25 février—Deuxième lecture (Bill 20) Loi modifiant la Loi des chemins de fer de l'Etat.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 11.

25 février—Deuxième lecture (Bill 21) Loi modifiant la Loi des chemins de fer. —(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 12.

25 février—Deuxième lecture (Bill 26) Loi concernant la *Kootenay Central Railway Company.*—(Honorable M. Perley.)

No 13.

25 février—Deuxième lecture (Bill C) Loi modifiant la Loi des chemins de fer à l'égard des personnes dans des véhicules traversant les voies ferrées.—(Honorable M. McMullen.)

No 14.

25 février—Comité général (Bill B) Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

Pour mercredi, 3 mars 1909.

No 1

25 février—Deuxième lecture (Bill 6) Loi modifiant la Loi des chemins de fer.—(Honorable M. Ellis.)

No 2.

25 février—Deuxième lecture (Bill 8) Loi modifiant la Loi des terres fédérales.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 3.

25 février—Comité général (Bill A) Loi relative au transport par eau des marchandises.—(Honorable M. Gibson.)

No 4.

26 février—Deuxième lecture (Bill D) Loi constituant en corporation la compagnie dite *British Colonial Fire Insurance Company.*—(Honorable M. Choquette.)

No 5.

26 février—Deuxième lecture (Bill E) Loi constituant en corporation la *Dominion of Canada Burglary and Plate Glass Insurance Company.*—(Honorable M. Ross, Middlesex.)

No 6.

26 février—Deuxième lecture (Bill 24) Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton au lac des Esclaves.—(Honorable M. Young.)

No 8.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Vendredi, 26 février 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 9

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Mardi, 2 mars 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Beith,
Béique,
Bolduc,
Bostock,
Bowell (Sir Mackenzie),
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Cloran,
Coffey,
Comeau,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Ellis,
Ferguson,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
Jones,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Legris,
Lougheed,
Macdonald (I.P.-E.),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McGregor,
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
Mitchell,
Montplaisir,
Owens,
Perley,
Poirier,
McSweeney,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Scott,
Shehyn,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

Les pétitions suivantes ont été lues et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Kirchhoffer:—De la compagnie dite *Ammonal Explosives (1908), Limited.*

Par l'honorable M. McHugh (pour l'honorable M. Riley):—De Frederick Coate Wade et autres, de la cité de Vancouver.

Par l'honorable M. Ratz:—De Thomas Francis Johnson et autres, de London, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. De Veber:—De la compagnie dite *The Alsek and Yukon Railway Company.*

Par l'honorable M. McSweeney:—De John L. Willer, de St. Catharines, dans la province d'Ontario, et d'autres, de la cité de Moncton, et autres lieux, dans la province du Nouveau-Brunswick.

Par l'honorable M. Tessier:—De la compagnie dite *The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company* et de la compagnie dite *The Canadian Northern Quebec.*

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De W. A. Faulkner et autres, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *Prudential Trust Company, Limited.*

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction de certaines lignes d'embranchements autorisées, et qui l'autorise à construire une ligne allant de l'embranchement de Crow's-Nest-Pass à un point à ou près Aldersyde, province d'Alberta.

De la *Hart-Otis Car Company,* de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui autorise les commissaires des brevets à ordonner que certains brevets possédés par eux seront assujettis aux dispositions énoncées dans les paragraphes (*a*), (*b*), (*c*) et (*d*) de l'article 44 de la Loi des brevets.

De la *Walkerton and Lucknow Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction de sa voie ferrée.

De la *Guelph and Goderich Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction de son embranchement jusqu'à St. Mary's et Clinton.

De la *Thessalon and Northern Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui déclare leurs travaux à l'avantage général du Canada.

De D. A. Stewart et autres, de la cité de London, et d'aileurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The London and North-Western Railway Company.*

De la *Windsor, Eessex and Lake Shore Rapid Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée.

De la *Tilsonburg, Lake Erie and Pacific Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa voie ferrée.

De Washington R. McCloy, de la cité de Elwood, Etat de Indiana, l'un des Etats-Unis d'Amérique, demandant l'adoption d'une loi qui autorise le commissaire des brevets à recevoir certains droits et à étendre la durée du brevet No 77,901.

De E. A. Baynes et autres, directeurs provisoires de la *Anglo-Canadian and Continental Bank,* demandant l'adoption d'une loi à l'effet de changer le nom de la dite banque, et à d'autres fins.

De L. J. H. Miller et autres, de la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Kapitchouan Railway Company.*

De la *Toronto, Niagara and Western Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée.

De la *Ottawa, Northern and Western Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour l'achèvement de sa voie ferrée.

De W. K. Houston et autres, de la cité de Victoria, Colombie-Britannique, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Victorian and Barclay Sound Railway Company.*

De la *Mexican Transportation Company, Limited,* demandant l'adoption d'une loi qui change son nom en celui de *The Mexican North-Western Railway Company,* et à d'autres fins.

De la *Hudson's Bay and Pacific Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée.

De la *Submarine Company,* de la cité de Now-York, demandant l'adoption d'une loi qui autorise le commissaire des brevets à recevoir certains droits et à proroger la durée des brevets Nos 69,279, 54,231, 54,162 et 54,163.

De Thomas L. Smith, de la cité de Milwaukee, Etat du Wisconsin, l'un des Etats-Unis d'Amérique, demandant l'adoption d'une loi qui autorise le commissaire des brevets à recevoir certains droits et à proroger la durée du brevet No 77,056.

De la *Manitoba and North-Western Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction et l'achèvement de sa voie ferrée.

De la *Abbitibi and Hudson's Bay Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée.

De la *Quebec Oriental Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui change son siège d'affaires, le nombre des directeurs, la date de l'assemblée annuelle, qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie efrrée, qui augmente ses pouvoirs d'emprunt, et à d'autres fins.

De la *Athabaska Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée.

De Frank M. Gray, de la cité de Toronto, demandant l'adoption d'une loi qui autorise le commissaire des brevets à délivrer un certificat de paiement des droits ultérieurs requis par la Loi des brevets, relativement au dit brevet, à délivrer de nouveau le dit brevet et à en proroger la durée pour le terme de dix-huit ans.

De Arthur John Bell et autres, de Prince-Albert, province de Saskatchewan, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Prince Albert and Hudson's Bay Railway Company.*

Du très révérend Clement Hoyler et autres, de Strathcona, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Canadian District of the Northern Province of the Moravian Church in America.*

De la *Cobalt Range Railway Company,* demandantt l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée et qui l'autorise à prolonger sa ligne de chemin de fer à certaines conditions.

De la *Quinze and Blanche River Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction et l'achèvement de sa voie ferrée.

De la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée, et à d'autres fins.

De la *Kootenay and Arrowhead Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction de son chemin de fer.

De la *British Columbia Southern Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction de sa voie ferrée, et qui l'autorise à construire un embranchement.

De la *Kootenay Central Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour l'achèvement de sa voie ferrée.

De la *Vancouver, Westminster and Yukon Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction et l'achèvement de certaines lignes d'embranchement, et à d'autres fins.

De la *Crawford Bay and St. Mary's Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi qui change son nom en celui de *The British Columbia, Alberta, Saskatchewan and Manitoba Railway Company*, et à d'autres fins.

De John Senkler et autres, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Kootenay and Alberta Railway Company*.

De l'*American Bar Lock Company*, de la cité de Philadelphie, Etat de Pennsylvanie, demandant l'adoption d'une loi qui remette en vigueur le brevet No 93,022 et qui déclare qu'il est valide et en existence, nonobstant l'importation (s'il en est) de l'invention protégée par le dit brevet.

De la *St. Mary's and Western Ontario Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à construire certaines lignes d'embranchement et extensions.

De la *Kettle River Valley Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction et l'achèvement de sa voie ferrée, et qui l'autorise à construire certaines lignes d'embranchement.

De Arthur H. Bruce et autres, de la cité d'Ottawa, et d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Arnprior and Pontiac Railway Company*.

De D. McGillivray et autres, de Port-Colborne, et d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Fort Erie and Buffalo Bridge Company*.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 26 février 1909.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son premier rapport.

Relativement à la pétition de Dame Annie Louise Warwick, de la ville de Buckingham, dans la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Milton Delose Coltman, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, courtier, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kichhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat vendredi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Le très honorable Sir Richard Cartwright, a présenté au Sénat les règles et les ordres généraux de la Cour de l'Echiquier, de 1909.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No .*)

Aussi, le troisième rapport du bureau de la Commission des chemins de fer du Canada pour l'exercice expiré le 31 mars 1908.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No .*)

Conformément à l'ordre du jour, le bill (9) intitulé: « Loi concernant la *Brandon Transfer Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (10) intitulé: « Loi concernant la *Brazilian Electro Steel and Smelting Company* (à responsabilité limitée) », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (11) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Western Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (12) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (13) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (14) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Huron and Ontario Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Ratz, secondé par l'honorable M. Wilson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (15) intitulé: « Loi concernant la *Mexican Land and Irrigation Company* (à responsabilité limitée) », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (18) intitulé: « Loi modifiant la Loi des épizooties », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (19) intitulé: « Loi modifiant la Loi des postes », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (20) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer de l'Etat », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (21) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (26) intitulé: « Loi concernant la *Kootenay Central Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (C) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer à l'égard des personnes dans des véhicules traversant la voie ferrée », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (B) intitulé: « Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908 ».

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Le premier article a été lu et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Gibson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (31) intitulé: « Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (35) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Salisbury and Harvey Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (38) intitulé: « Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Ordres Permanents, en conformité de la règle 118 du Sénat.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, 3 mars 1909.

Prséentation des requêtes. Lecture des requêtes.

Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour mercredi, 3 mars 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Domville:

27 janvier—Qu'il proposera qu'un comité spécial, composé de cinq membres, soit nommé pour s'enquérir des gisements de pétrole du Canada, avec pouvoir d'employer un sténographe.

No 2.

Par l'honorable M. Scott:

25 février—Que, lorsque les résolutions pour la réforme du Sénat seront prises en considération, il proposera que les résolutions suivantes soient la première, la deuxième et la troisième, les autres résolutions devant être prises en considération ultérieurement:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le paragraphe 6 des résolutions soit pris en considération en troisième lieu, mais que le terme soit limité à sept ans au lieu de huit ans.

No 3.

Par l'honorable M. Scott:

28 janvier—Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit

plus en harmonie avec l'opinion publique et, avec cet objet en vue, il soumettra à l'approbation les résolutions suivantes:—

1. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

2. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

3. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

4. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

5. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribué à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

6. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à huit ans.

7. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

8. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

9. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

10. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus.

No 4.

Par l'honorable M. Domville:

25 février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat un état des importations d'oxyde d'aluminium pour les années 1903-1904-1905-1906-1907 et 1908, avec la valeur de ces importations; aussi, un état des exportations d'aluminium pour les mêmes années, avec la valeur de ces exportations.

No 5.

Par l'honorable M. Ratz:

2 mars—Que, de l'avis du Sénat, il est désirable que, s'il est fait un changement dans les frontières des provinces d'Ontario, de Québec et de Manitoba, ou de quelqu'une de ces provinces, les intérêts des provinces maritimes devraient être sauvegardés par la réserve à la Puissance, au profit des provinces maritimes, d'au moins une partie des droits miniers dans les territoires ajoutés aux provinces en premier lieu mentionnés.

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour mercredi, 3 mars 1909.

No 1

25 février—Deuxième lecture (Bill 6) Loi modifiant la Loi des chemins de fer.—(Honorable M. Ellis.)

No 2.

25 février—Deuxième lecture (Bill 8) Loi modifiant la Loi des terres fédérales.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 3.

25 février—Comité général (Bill A) Loi relative au transport par eau des marchandises.—(Honorable M. Gibson.)

No 4.

26 février—Deuxième lecture (Bill D) Loi constituant en corporation la compagnie dite *British Colonial Fire Insurance Company*.—(Honorable M. Choquette.)

No 5.

26 février—Deuxième lecture (Bill E) Loi constituant en corporation la *Dominion of Canada Burglary and Plate Glass Insurance Company*.—(Honorable M. Ross, Middlesex.)

No 6.

26 février—Deuxième lecture (Bill 24) Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton au lac des Esclaves.—(Honorable M. Young.)

No 7.

2 mars—Deuxième lecture (Bill 20) Loi modifiant la Loi des chemins de fer de l'Etat.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 8.

2 mars—Comité général (Bill B) Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

Pour jeudi, 4 mars 1909.

No 1.

2 mars—Deuxième lecture (Bill 18) Loi modifiant la Loi des épizooties.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 2.

2 mars—Deuxième lecture (Bill 19) Loi modifiant la Loi des postes.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 3.

2 mars—Comité général (Bill 21) Loi modifiant la Loi des chemins de fer.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 4.

2 mars—Deuxième lecture (Bill 31) Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 5.

2 mars—Deuxième lecture (Bill 35) Loi constituant en corporation la *Salisbury and Harvey Railroad Company*.—(Honorable M. Power.)

Pour vendredi, 5 mars 1909.

No 1.

2 mars—Deuxième lecture (Bill 10) Loi concernant la *Brazilian Electro Steel and Smelting Company*, à responsabilité limité.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 2.

2 mars—Deuxième lecture (Bill 15) Loi concernant la *Mexican Land and Irrigation Company*, à responsabilité limitée.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 3.

2 mars—Deuxième lecture (Bill C) Loi modifiant la Loi des chemins de fer à l'égard des personnes dans des véhicules traversant les voies ferrées.—(Honorable M. McMullen.)

No 4.

2 mars—Prise en considération du premier rapport du comité des Divorces, auquel a été renvoyé la pétition de Annie Louise Coltman, ainsi que la preuve.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 9.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Mardi, 2 mars 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 10

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Mercredi, 3 mars 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Beith,
Béique,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Bowell (Sir Mackenzie),
Cartwright (Sir Richard),
Chevrier,
Cloran,
Coffey,
Comeau,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
Jones,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Legris,
Lougheed
Macdonald (I.P.-E.),
McDonald (Cap-Breton),
McGregor,
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Mitchell,
Montplaisir,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Scott,
Shehyn,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Coffey:—De la compagnie dite *The Monarch Fire Insurance Conmpany.*

Par l'honorable M. Derbyshire:—De la compagnie dite *The Brockville, Westport and Northwestern Railway Company.*

Par l'honorable M. Watson:—De la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Branch Lines Company;* et de Charles Happman et autres, directeurs provisoires de la *Manitoba Radial Railway Company.*

Par l'honorable M. Mitchell:—De John Denison Smith, de la ville de Richmond, dans la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec sa femme May Isabel Stephen.

L'honorable M. Ross (Middlesex a présenté au Sénat un bill (F) intitulé: « Loi coustituant en corporation le Conseil de direction de l'Armée du Salut du Canada ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Domville, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, qu'un ordre du Sénat émane pour la production d'un état des importations d'oxyde d'aluminium pour les années 1903-1904-1905-1906-1907 et 1908, avec la valeur de ces importations; aussi, un état des exportations d'aluminium pour les mêmes années, avec la valeur de ces exportations.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (6) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer », ayant été lu,

L'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Après débat,

L'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. McMillan, a prososé en amendement:

Que le débat sur la dite motion soit remis.

Après un nouveau débat,

Avec la permission du Sénat:

La dite motion en amendement a été retirée, et

Le dit bill a alors été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, a proposé:

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

Le très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, a proposé en amendement:

Que tous les mots après « renvoyé » soient retranchés et remplacés par les mots « au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres ».

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, le Sénat s'est divisé et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Béique,	Derbyshire,	Lougheed,	Ross (Halifax),
Bostock,	Dessaulles,	McGregor,	Ross (Middlesex),
Bowell	DeVeber,	McHugh,	Scott,
(Sir Mackenzie),	Douglas,	McMullen,	Shehyn,
Cartwright	Frost,	Owens,	Tessier,
(Sir Richard),	Gibson,	Perley,	Thompson,
Chevrier,	Godbout,	Poirier,	Watson,
Costigan,	Jaffray,	Power,	Wilson,
Cox,	Jones,	Riley,	Yeo,
Dandurand,	King,	Robertson,	Young—40.
David,	Legris,		

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Bolduc,	Ellis,	Macdonald (I.P.-E.),	McLaren,
Coffey,	Ferguson,	McDonald	McMillan,
Comeau,	Gilmour,	(Cap-Breton),	McSweeney,
Domville,	Landry,	McKay (Truro),	Montplaisir—15.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été, sur la même division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (8) intitulé: « Loi modifiant la Loi des terres fédérales », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général vendredi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (A) intitulé: « Loi relative au transport par eau des marchandises ».

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les articles 1, 2 et 3 ont été lus et agréés.

L'article 4 a été lu et modifié comme suit:—

Page 1, ligne 19.—Après « document » insérez « semblable de liste d'objets ».

L'article 5 a été lu et amendé comme suit:—

Page 2, ligne 10.—Après « document » insérez « semblable de liste d'objets ».

L'article 6 a été lu et agréé.

L'article 7 a été lu et amendé comme suit:—

Page 2, ligne 37.—Après « services » insérez « ou de toute déviation raisonnable ».

L'article 8 a été lu et agréé.

L'article 9 a été lu et modifié comme suit:— (Dans l'anglais seulement.)

L'article 10 a été lu et agréé.

L'article 11 a été lu et modifié comme suit:—

Page 3, ligne 17.—Après « document » insérez « semblable de liste d'objets ».

L'article 12 a été lu et modifié comme suit:—

Page 3, ligne 39.—Après « déclaration » insérez « par écrit ».

Page 3, ligne 40.—Après « permission » insérez « par écrit ».

L'article 13 a été lu et agréé.

L'article 14 a été lu et modifié comme suit:—

Page 4, ligne 2.—Après « document » insérez « semblable de liste d'obejts ».

L'article 15 a été lu et agréé.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bostock a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (D) intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *British Colonial Fire Insurance Company* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (E) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Dominion of Canada Burglary and Plate Glass Insurance Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McMullen, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (24) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton au lac des Esclaves », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le bill bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (20) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer de l'Etat », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former de nouveau en comité général relativement au bill (B) intitulé: « Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908 », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (28) intitulé: « Loi concernant la station dite Union et autres installations communes de la *Grand Trunk Pacific Railway Company* et du *Midland Railway Company*, à Portage-la-Prairie », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (41) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Tilsonburg, Lake Erie and Pacific Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Wilson, secondé par l'honorable M. McKay (Truro), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (46) intitulé: « Loi concernant la *Crawford Bay and St. Mary's Railway Company* et à l'effet de changer son nom en celui de *British Columbia, Alberta, Saskatchewan and Manitoba Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi, 4 mars 1909.

Prséentation des requêtes. Lecture des requêtes.

Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour jeudi, 4 mars 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Scott:

25 février—Que, lorsque les résolutions pour la réforme du Sénat seront prises en considération, il proposera que les résolutions suivantes soient la première, la deuxième et la troisième, les autres résolutions devant être prises en considération ultérieurement:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le paragraphe 6 des résolutions soit pris en considération en troisième lieu, mais que le terme soit limité à sept ans au lieu de huit ans.

No 2.

Par l'honorable M. Scott:

28 janvier—Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique et, avec cet objet en vue, il soumettra à l'approbation les résolutions suivantes:—

1. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux

districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

2. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

3. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

4. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

5. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribué à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

6. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à huit ans.

7. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

8. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

9. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

10. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus.

Pour jeudi, 11 mars 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Ratz:

2 mars—Que, de l'avis du Sénat, il est désirable que, s'il est fait un changement dans les frontières des provinces d'Ontario, de Québec et de Manitoba, ou de quelqu'une de ces provinces, les intérêts des provinces maritimes devraient être sauvegardés par la réserve à la Puissance, au profit des provinces maritimes, d'au moins une partie des droits miniers dans les territoires ajoutés aux provinces en premier lieu mentionnés.

Pour jeudi, 18 mars 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Domville:

27 janvier—Qu'il proposera qu'un comité spécial, composé de cinq membres, soit nommé pour s'enquérir des gisements de pétrole du Canada, avec pouvoir d'employer un sténographe.

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour jeudi, 4 mars 1909.

No 1.

2 mars—Deuxième lecture (Bill 18) Loi modifiant la Loi des épizooties.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 2.

2 mars—Deuxième lecture (Bill 19) Loi modifiant la Loi des postes.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 3.

2 mars—Comité général (Bill 21) Loi modifiant la Loi des chemins de fer.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 4.

2 mars—Deuxième lecture (Bill 31) Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.

No 5.

2 mars—Deuxième lecture (Bill 35) Loi constituant en corporation la *Salisbury and Harvey Railroad Company*.—(Honorable M. Power.)—A.

No 6.

3 mars—Deuxième lecture (Bill D) Loi constituant en corporation la compagnie dite *British Colonial Fire Insurance Company*.—(Honorable M. Choquette.)—A.F.

No 7.

2 mars—Deuxième lecture (Bill 20) Loi modifiant la Loi des chemins de fer de l'Etat.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 8.

2 mars—Comité général (Bill B) Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

Pour vendredi, 5 mars 1909.

No 1.

2 mars—Deuxième lecture (Bill 10) Loi concernant la *Brazilian Electro Steel and Smelting Company*, à responsabilité limité.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 2.

2 mars—Deuxième lecture (Bill 15) Loi concernant la *Mexican Land and Irrigation Company*, à responsabilité limitée.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 3.

2 mars—Deuxième lecture (Bill C) Loi modifiant la Loi des chemins de fer à l'égard des personnes dans des véhicules traversant les voies ferrées.—(Honorable M. McMullen.)

No 4.

2 mars—Prise en considération du premier rapport du comité des Divorces, auquel a été renvoyé la pétition de Annie Louise Coltman, ainsi que la preuve.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 5.

3 mars—Deuxième lecture (Bill 28) Loi concernant la station dite *Union* et autres installations communes de la *Grand Trunk Pacific Railway Company* et du *Midland Railway of Manitoba,* à Portage-la-Prairie.—(Honorable M. Gibson.)

No 6.

3 mars—Deuxième lecture (Bill 41) *An Act respecting the Tilsonburg, Lake Erie and Pacific Railway Company.*—(Honorable M. Wilson.)

No 7.

3 mars—Deuxième lecture (Bill 46) Loi concernant la *Crawford Bay and St. Mary's Railway Company* et à l'effet de changer son nom en celui de « *British Columbia, Alberta, Saskatchewan and Manitoba Railway Company* ».—(Honorable M. Gibson.)

No 8.

3 mars—Deuxième lecture (Bill F) Loi constituant en corporation le Conseil de direction de l'Armée du Salut du Canada.—(Honorable M. Ross, Middlesex.)

No 10.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Mercredi, 3 mars 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 11

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Jeudi, 4 mars 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Beith,
Béique,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Bowell (Sir Mackenzie),
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Coffey,
Comeau,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Fiset,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
Jones,
King,
Landry,
Legris,
Lougheed,
MacKay (Alma),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McGregor,
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Montplaisir,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Scott,
Shehyn,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Belcourt:—De la compagnie dite *The Cedar Rapids Manufacturing and Power Company.*

Par l'honorable M. Watson (pour l'honorable M. Jones):—De la compagnie dite *The Canadian Northern Ontario Railway Company.*

L'honorable M. Lougheed, du comité permanent des Divorces, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
MARDI, 2 mars 1909.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Relativement à la pétition de Victor Blackhall, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, manufacturier, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Mabel Blanche Blackhall, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat jeudi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à huit ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat de juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Coffey, il a été

Ordonné, que le débat sur la dite motion soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (18) intitulé: « Loi modifiant la Loi des épizooties », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (19) intitulé: « Loi modifiant la Loi des postes », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (21) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (31) intitulé: « Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (35) intitulé: « Loi constituant en corporation l'*Ontario and Michigan Power Company* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Domville, secondé par l'honorable M. Coffey, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (D) intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *British Colonial Fire Insurance Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Robertson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (20) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer de l'Etat », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former de nouveau en comité général relativement au bill (B) intitulé: « Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908 », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE

Vendredi, 5 mars 1909.

Prséentation des requêtes. Lecture des requêtes.

Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour jeudi, 11 mars 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Comeau:

2 mars—Que, de l'avis du Sénat, il est désirable que, s'il est fait un changement dans les frontières des provinces d'Ontario, de Québec et de Manitoba, ou de quelqu'une de ces provinces, les intérêts des provinces maritimes devraient être sauvegardés par la réserve à la Puissance, au profit des provinces maritimes, d'au moins une partie des droits miniers dans les territoires ajoutés aux provinces en premier lieu mentionnés.

Pour jeudi, 18 mars 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Domville:

27 janvier—Qu'il proposera qu'un comité spécial, composé de cinq membres, soit nommé pour s'enquérir des gisements de pétrole du Canada, avec pouvoir d'employer un sténographe.

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour vendredi, 5 mars 1909.

No 1.

2 mars—Troisième lecture (Bill A) Loi relative au transport par eau des marchandises.—(Honorable M. Campbell.)

No 2.

2 mars—Deuxième lecture (Bill 10) Loi concernant la *Brazilian Electro Steel and Smelting Company,* à responsabilité limitée.—(Honorable M. Kirchhoffer.)—A.F.

No 3.

2 mars—Deuxième lecture (Bill 15) Loi concernant la *Mexican Land and Irrigation Company,* à responsabilité limitée.—(Honorable M. Kirchhoffer.)—A.F.

No 4.

2 mars—Deuxième lecture (Bill C) Loi modifiant la Loi des chemins de fer à l'égard des personnes dans des véhicules traversant les voies ferrées.—(Honorable M. McMullen.)—A.

No 5.

2 mars—Prise en considération du premier rapport du comité des Divorces, auquel a été renvoyé la pétition de Annie Louise Coltman, ainsi que la preuve.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 6.

3 mars—Comité général (Bill 8) Loi modifiant la Loi des terres fédérales.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 7.

3 mars—Deuxième lecture (Bill 28) Loi concernant la station dite *Union* et autres installations communes de la *Grand Trunk Pacific Railway Company* et du *Midland Railway of Manitoba,* à Portage-la-Prairie.—(Honorable M. Gibson.)—A.F.

No 8.

3 mars—Deuxième lecture (Bill 41) *An Act respecting the Tilsonburg, Lake Erie and Pacific Railway Company.*—(Honorable M. Wilson.)—A.F.

No 9.

3 mars—Deuxième lecture (Bill 46) Loi concernant la *Crawford Bay and St. Mary's Railway Company* et à l'effet de changer son nom en celui de « *British Columbia, Alberta, Saskatchewan and Manitoba Railway Company* ».—(Honorable M. De Veber.)—A.F.

No 10.

3 mars—Deuxième lecture (Bill F) Loi constituant en corporation le Conseil de direction de l'Armée du Salut du Canada.—(Honorable M. Ross, Middlesex.)

No 11.

4 mars—Deuxième lecture (Bill 20) Loi modifiant la Loi des chemins de fer de l'Etat.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

Pour mardi, 9 mars 1909.

No 1.

4 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique et, avec cet objet en vue, il soumettra à l'approbation les résolutions suivantes:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique,

qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus.—(Honorable M. Ross, Midlesex.)

No 2.

4 mars—Comité général (Bill 18) Loi modifiant la Loi des épizooties.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 3.

4 mars—Comité général (Bill 19) Loi modifiant la Loi des postes.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 4.

4 mars—Comité général (Bill B) Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

Pour mercredi, 10 mars 1909.

No 1.

4 mars—Comité général (Bill 21) Loi modifiant la Loi des chemins de fer.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 2.

4 mars—Comité général (Bill 31) Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.

No 3.

4 mars—Deuxième lecture (Bill 35) Loi constituant en corporation la *Salisbury and Albert Railway Company*.—(Honorable M. Domville.)—A.

Pour jeudi, 11 mars 1909.

No 1

4 mars—Prise en considération du deuxième rapport du comité des Divorces, auquel a été renvoyé la pétition de Victor Blackhall, ainsi que la preuve.—(Honorable M. Lougheed.)

No 11.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Jeudi, 4 mars 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 12

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Vendredi, 5 mars 1909.

Les membres présents étaient:—

Les honorables messieurs

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Beith,
Béique,
Bolduc,
Bostock,
Bowell (Sir Mackenzie),
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Coffey,
Comeau,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Ellis,
Ferguson,
Fiset,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
Jones,
King,
Landry,
Legris,
Lougheed,
Macdonald (I.P.-E.),
McDonald (Cap-Breton),
McGregor,
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Mitchell,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Scott,
Shehyn,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par l'honorable M. Fiset:—De Pierre E. D'Anjou et autres, du Bic, et d'autres lieux, dans la province de Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De l'*Ammonial Explosives (1908), Limited,* demandant l'adoption d'une loi qui remette en vigueur les brevets Nos 74,458, 91,254 et 92,607, et à d'autres fins.

De Frederick Coate Wade et autres, de la cité de Vancouver, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Britsh Columbia Life Assurance Company.*

De Thomas Francis Johnson et autres, directeurs provisoires de la *National Accident and Guarantee Company of Canada,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge leur charte et les autorise à changer le lieu du siège et le nom de la compagnie.

De l'*Alsek and Yukon Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin de fer.

De John L. Wellers, de St. Catharines, province d'Ontario, et d'autres, de la cité de Moncton et d'ailleurs, province du Nouveau-Brunswick, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Fundy Tidal Power Company.*

De Adam T. Shillington et autres, de la cité d'Ottawa, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Canada Medical Association.*

De la *Canadian Northern Quebec Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin de fer.

De la *Monarch Fire Insurance Company, Cash, Mutual and Stock of London, Ontario,* demandant à être constituée en corporation par le Parlement du Canada sous le nom de *The Monarch Fire Insurance Company.*

De la *Brockville, Westport and North-Western Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction et l'achèvement de son chemin de fer.

De la *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company,* demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à construire certaines autres lignes d'embranchement.

De Charles Happman et autres, directeurs provisoires de la *Manitoba Radial Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin de fer.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (11) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Western Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 3, ligne 24.—Retranchez « cinquante » et insérez « quarante ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (24) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton au lac des Esclaves », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 15.—Après « inachevé » insérez ce qui suit comme article 2:—

« 2. Sont abrogés par la présente loi l'article 14 du chapitre 66 des Statuts de 1899, le chapitre 61 des Statuts de 1902, et le chapitre 74 des Statuts de 1894 ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (14) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Huron and Ontario Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 9.—Retranchez « quarante » et insérez « trente ».

Page 1, ligne 10.—Retranchez « cinquante » et insérez « quarante ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (26) intitulé: « Loi concernant la *Kootenay Central Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Owens, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (13) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (12) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (9) intitulé: « Loi concernant la *Brandon Transfer Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. King, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Gibson, du comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents pour la présente session, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 5 mars 1909.

Le comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents pour la présente session, a l'honneur de présenter son second rapport.

Votre comité a choisi les sénateurs suivants pour composer les comités permanents ci-dessous:—

Comité de l'Agriculture et des Forêts.—Les honorables messieurs Baird, Béique, Derbyshire, Edwards, Ferguson, King, Perley, Talbot et Young.—9.

Comité de l'Immigration et du Travail.—Les honorables messieurs Beith, Bolduc, Dandurand, Davis, Frost, Jaffrey, McMullen, Riley et Watson.—9.

Comité des Relations commerciales du Canada.—Les honorables messieurs Bowell (Sir Mackenzie, C.C.M.G.), Campbell, Domville, Jones, McSweeney, Mackeen, Owens, Ross (Middlesex) et Tessier.—9.

Comité de l'Administration du Service Civil.—Les honorables messieurs Belcourt, de Boucherville, C.M.G., Bostock, Ellis, Landry, Lougheed, McGregor, Power et Yeo.—9.

Comité de l'Hygiène publique et de l'Inspection des substances alimentaires.—Les honorables messieurs Comeau, David, De Veber, Douglas, Fiset, McMillan, Robertson, Roy et Wilson.—9.

Comité des Edifices et Terrains publics.—Les honorables messieurs Casgrain, Choquette, Costigan, Cox, Gibson, Kirchhoffer, McLaren, Ross (Halifax) et Ross (Moosejaw).—9.

Le tout respectueusement soumis.

WM. GIBSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

CHAMBRE DE COMITÉ,
VENDREDI, 5 mars 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation de pétitions en obtention de bills privés, qui expire mercredi, le dix du mois courant, soit prorogé au jeudi, le cinquième jour d'avril prochain; aussi, que le délai fixé pour la présentation des bills privés, qui expire mercredi, le dix-sept du mois courant, soit prorogé au jeudi, vingt-deuxième jour d'avril prochain; et aussi, que le délai fixé pour recevoir les rapports de tout comité permanent ou spécial sur un bill privé soit prorogé au mercredi, dix-neuvième jour de mai prochain.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (A) intitulé: Loi relative au transport par eau des marchandises », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a pasé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (10) intitulé: « Loi concernant la *Brazilian Electro Steel and Smelting Company,* à responsabilité limitée », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (15) intitulé: « Loi concernant la *Mexican Land and Irrigation Company,* à responsabilité limitée », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (C) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer à l'égard des personnes dans des véhicules traversant les voies ferrées », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du premier rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Annie Louise Coltman, ainsi que la preuve, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (8) intitulé: « Loi modifiant la Loi des terres fédérales », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (28) intitulé: « Loi concernant la station dite *Union* et autres installations communes de la *Grand Trunk Pacific Railway Company* et du *Midland Railway of Manitoba,* à Portage-la-Prairie », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (41) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Tilsonburg, Lake Erie and Pacific Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Wilson, secondé par l'honorable M. Douglas, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (46) intitulé: « Loi concernant la *Crawford Bay and St. Mary's Railway Company* et à l'effet de changer son nom en celui de *British Columbia, Alberta, Saskatchewan and Manitoba Railway Company* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F) intitulé: « Loi constituant en corporation le Conseil de direction de l'Armée du Salut du Canada », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bils Privés Divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (20) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer de l'Etat », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (25) intitulé: « Loi concernant la section de chemin de fer, commune à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et à la *Grand Trunk Pacific Company* à Fort-Wiliam, Ontario », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (23) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Alberta Central Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 9 mars 1909.

Présentation des requêtes. Lecture des requêtes.

Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour mardi, 9 mars 1909.

No 1

Par l'honorable M. Landry:

5 mars—Qu'il demandera:—

Depuis la dernière session a-t-il été passé par l'Exécutif du Dominion aucun ordre en conseil affectant la position sociale, quant aux préséances ou autrement, qu'occupaient alors les juges en chef, ou les juges en chef en retraite de la Cour Suprême ou de toute autre cour fédérale ou provinciale?

Dans l'affirmative, à quelle date et quelle était la teneur de pareil ordre en conseil?

No 2.

Par l'honorable M. Ratz:

5 mars—Qu'il donne avis que lorsque le rapport du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres sur le bill 14, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Huron and Ontario Railway Company* » sera pris en considération, il proposera:—

Que le dit rapport ne soit pas adopté maintenant, mais qu'il soit renvoyé avec le bill au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, pour être pris de nouveau en considération au sujet des pouvoirs d'émettre des obligations qui doivent être conférés à la compagnie.

No 3.

Par l'honorable M. Landry:

5 mars—Qu'il proposera:—

Que l'entrée, faite dans les procès-verbaux des séances du Sénat au sujet des délibérations qui ont eu lieu pendant la deuxième séance distincte du Sénat le 17 juillet

1908, relativement à l'adoption du Bill 181, intitulé: « Loi à l'effet de refondre et de modifier les lois concernant les terres publiques fédérales », soit rectifiée par substitution des mots « la négative » au mot « l'affirmative » dans la ligne 21; que les lignes 22 et 23 soient retranchées à la page 1136 de l'exemplaire imprimé des procès-verbaux— et que le mot « *further* » dans l'exemplaire anglais soit retranché.

No 4.

Par l'honorable M. Landry:

5 mars—Qu'il proposera:—

Que les procès-verbaux des séances du Sénat du Canada pour la deuxième séance distincte du 17 juillet 1908 soient lus maintenant à la table, en tant qu'ils se rapportent au Bill 181, intitulé: « Loi à l'effet de refondre et de modifier les lois concernant les terres publiques féférales », tel qu'amendé.

Pour jeudi, 11 mars 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Comeau:

2 mars—Que, de l'avis du Sénat, il est désirable que, s'il est fait un changement dans les frontières des provinces d'Ontario, de Québec et de Manitoba, ou de quelqu'une de ces provinces, les intérêts des provinces maritimes devraient être sauvegardés par la réserve à la Puissance, au profit des provinces maritimes, d'au moins une partie des droits miniers dans les territoires ajoutés aux provinces en premier lieu mentionnés.

Pour jeudi, 18 mars 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Domville:

27 janvier—Qu'il proposera qu'un comité spécial, composé de cinq membres, soit nommé pour s'enquérir des gisements de pétrole du Canada, avec pouvoir d'employer un sténographe.

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour mardi, 9 mars 1909.

No 1.

5 mars—Troisième lecture (Bill 26) Loi concernant la *Kootenay Central Railway Company*.—(Honorable M. Perley.)

No 2.

5 mars—Troisième lecture (Bill 13) Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.—(Honorable M. Gibson.)

No 3.

5 mars—Troisième lecture (Bill 12) Loi concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company*.—(Honorable M. McMullen.)

No 4.

5 mars—Troisième lecture (Bill 9) Loi concernant la *Brandon Transfer Railway Company*.—(Honorable M. Young.)

No 5.

4 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique et, avec cet objet en vue, il soumettra à l'approbation les résolutions suivantes:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus.—(Honorable M. Ross, Midlesex.)

No 6.

4 mars—Comité général (Bill 18) Loi modifiant la Loi des épizooties.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 7.

4 mars—Comité général (Bill 19) Loi modifiant la Loi des postes.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 8.

4 mars—Comité général (Bill B) Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 9.

5 mars—Prise en considération du rapport du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres du (Bill 14) Loi concernant la compagnie dite *The Huron and Ontario Railway Company.*—(Honorable M. Béique.)

No 10.

5 mars—Prise en considération du deuxième rapport du comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs qui composeront les différents comités permanents pendant la présente session.—(Honorable M. Gibson.)

No 11.

5 mars—Prise en considération du cinquième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.—(Honorable M. Young.)

No 12.

2 mars—Deuxième lecture (Bill 10) Loi concernant la *Brazilian Electro Steel and Smelting Company,* à responsabilité limitée.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 13.

2 mars—Deuxième lecture (Bill 15) Loi concernant la *Mexican Land and Irrigation Company,* à responsabilité limitée.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 14.

2 mars—Prise en considération du premier rapport du comité des Divorces, auquel a été renvoyé la pétition de Annie Louise Coltman, ainsi que la preuve.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 15.

3 mars—Comité général (Bill 8) Loi modifiant la Loi des terres fédérales.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 16.

4 mars—Deuxième lecture (Bill 20) Loi modifiant la Loi des chemins de fer de l'Etat.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 17.

5 mars—Prise en considération du rapport du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres sur le (Bill 11) Loi constituant en corporation la *Canadian Western Railway Company.*—(Honorable M. Béique.)

No 18.

5 mars—Prise en considération du rapport du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres sur le (Bill 24) Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton au lac des Esclaves.—(Honorable M. Béique.)

Pour mercredi, 10 mars 1909.

No 1.

4 mars—Comité général (Bill 21) Loi modifiant la Loi des chemins de fer.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 2.

4 mars—Comité général (Bill 31) Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.

No 3.

4 mars—Deuxième lecture (Bill 35) Loi constituant en corporation la *Salisbury and Albert Railway Company*.—(Honorable M. Domville.)—A.

No 4.

2 mars—Deuxième lecture (Bill C) Loi modifiant la Loi des chemins de fer à l'égard des personnes dans des véhicules traversant les voies ferrées.—(Honorable M. McMullen.)—A.

No 5.

3 mars—Deuxième lecture (Bill 46) Loi concernant la *Crawford Bay and St. Mary's Railway Company* et à l'effet de changer son nom en celui de « *British Columbia, Alberta, Saskatchewan and Manitoba Railway Company* ».—(Honorable M. De Veber.)—A.F.

No 6.

5 mars—Deuxième lecture (Bill 23) Loi concernant la compagnie dite *The Alberta Central Railway Company*.—(Honorable M. Watson.)

No 7.

5 mars—Deuxième lecture (Bill 25) Loi concernant la section de chemin de fer commune à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et à la *Grand Trunk Pacific Railway Company*, à Fort-William, Ontario.—(Honorable M. Watson.)

Pour jeudi, 11 mars 1909.

No 1

4 mars—Prise en considération du deuxième rapport du comité des Divorces, auquel a été renvoyé la pétition de Victor Blackhall, ainsi que la preuve.—(Honorable M. Lougheed.)

No 12.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Vendredi, 5 mars 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 13

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Mardi, 9 mars 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Béique,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Cartwright (Sir Richard),
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Comeau,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Fiset,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jones,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Legris,
Lougheed,
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Scott,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thompson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Coffey:—De T. K. Cool et autres, de London, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Chevrier:—De Frank Denton et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De la *Cedar Rapids Manufacturing and Power Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé par la loi qui la constitue en corporation pour l'expropriation des terrains.

De la *Canadian Northern Ontario Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à construire certaines lignes d'embranchement, et qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement d'autres lignes d'embranchement déjà autorisées.

De Pierre E. D'Anjou, du Bic, et d'autres, d'ailleurs, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de « La Compagnie du chemin de fer International de Rimouski (*The Rimouski International Railway.*)

L'honorable M. Choquette a présenté au Sénat un bill (G) intitulé: « Loi modifiant la Loi relativement au protêt des lettres de change, chèques et billets à ordre ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (36) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Southern Central Pacific Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. McMullen, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (42) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Toronto, Niagara and Western Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Beith, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (43) intitulé: « Loi concernant la *Hudson's Bay and Pacific Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. McMullen, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (47) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Guelph and Goderich Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (53) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Walkerton and Lucknow Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (26) intitulé: « Loi concernant la *Kootenay Central Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre, que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (13) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre, que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (12) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre, que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (9) intitulé: « Loi concernant la *Brandon Transfer Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (18) intitulé: « Loi modifiant la Loi des épizooties ».

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Ellis a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (19) intitulé: « Loi modifiant la Loi des Postes ».

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Ellis a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (B) intitulé: « Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908 ».

(*En comité.*)

Les articles 2, 3, 4 et 5 ont été lus séparément et agréés.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Gibson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott, à savoir:—

Que de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique et, avec cet objet en vue, il soumettra à l'approbation les résolutions suivantes:—

1. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

2. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chcun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

3. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

4. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considéra-

ble et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

5. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une province se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

6. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à huit ans.

7. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

8. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

9. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

10. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus.

Après un nouveau débat.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. King, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres sur le bill (14) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Huron and Ontario Railway Company* », ayant été lu,

L'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Ratz, secondé par l'honorable M. Wilson, a proposé en amendement:

« Que le dit rapport ne soit pas adopté maintenant, mais qu'il soit renvoyé avec le bill au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, pour être pris de nouveau en considération au sujet des pouvoirs d'émettre des obligations qui doivent être conférés à la compagnie.»

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le deuxième rapport du comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le cinquième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. McMullen, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (10) intitulé: « Loi concernant la *Brazilian Electro Steel and Smelting Company,* à responsabilité limitée », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (15) intitulé: « Loi concernant la *Mexican Land and Irrigation Company,* à responsabilité limitée », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du premier rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyé la pétition de Annie Louise Coltman, ainsi que la preuve, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (8) intitulé: « Loi modifiant la Loi des terres fédérales », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (20) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer de l'Etat », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le rapport du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres sur le bill (11) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Western Railway Company* ».

Sur moiton de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le rapport du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres sur le bill (24) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton au lac des Esclaves ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, 10 mars 1909.

Présentation des requêtes.

Lecture des requêtes.

Rapports des comités.

Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour jeudi, 11 mars 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Comeau:

2 mars—Que, de l'avis du Sénat, il est désirable que, s'il est fait un changement dans les frontières des provinces d'Ontario, de Québec et de Manitoba, ou de quelqu'une de ces provinces, les intérêts des provinces maritimes devraient être sauvegardés par la réserve à la Puissance, au profit des provinces maritimes, d'au moins une partie des droits miniers dans les territoires ajoutés aux provinces en premier lieu mentionnés.

No 2.

Par l'honorable M. Bostock:

9 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien bien faire transmettre au Sénat copie de toutes accusations portées contre le juge en chef de la Cour Suprême de la Colombie-Britannique; aussi, copie de toute correspondance y relative.

No 3.

Par l'honorable M. Perley:

9 mars—Qu'il demandera quelles ressources possède le gouvernement d'Alberta qui le justifient de garantir l'intérêt sur des obligations de chemins de fer au montant de vingt-sept millions de dollars.

Aussi, quelles propriétés possède le gouvernement de Saskatchewan, sur lesquelles il peut garantir l'intérêt sur des obligations pour toute fin quelconque.

No 4.

Par l'honorable M. Tessier:

9 mars—Qu'il demandera:—

Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes contre la Société de colonisation du lac Saint-Jean, et dans l'affirmative, par qui ces plaintes ont-elles été faites?

Est-il vrai que l'on s'est plaint que cette société faisait de la politique, et dans l'affirmative, qui a fait cette plainte?

No 5.

Par l'honorable M. Choquette:

9 mars—Qu'il demandera:—

Le gouvernement a-t-il reçu quelque plainte sur la manière dont les montants affectés par le gouvernement pour travaux publics étaient dépensés dans les comtés de Chicoutimi et Saguenay, et dans la région du Lac Saint-Jean?

No 6.

Par l'honorable M. Domville:

9 mars—Qu'il proposera la nomination d'un comité permanent spécial du Sénat sur les ressources naturelles du Canada.

Pour mardi, 16 mars 1909.

No 1.

4 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique et, avec cet objet en vue, il soumettra à l'approbation les résolutions suivantes:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus.—(Honorble M. McMull...)

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour mercredi, 10 mars 1909.

No 1.

No 1.

9 mars—Troisième lecture (Bill 18) Loi modifiant la Loi des épizooties.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 2.

9 mars—Troisième lecture (Bill 19) Loi modifiant la Loi des postes.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 3.

9 mars—Troisième lecture (Bill 11) Loi constituant en corporation la *Canadian Western Railway Company*.—(Honorable M. Béique.)

No 4.

9 mars—Troisième lecture (Bill 24) Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton au lac des Esclaves.—(Honorable M. Béique.)

No 5.

4 mars—Comité général (Bill 21) Loi modifiant la Loi des chemins de fer.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 6.

4 mars—Comité général (Bill 31) Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 7.

4 mars—Deuxième lecture (Bill 35) Loi constituant en corporation la *Salisbury and Albert Railway Company*.—(Honorable M. Domville.)—A.F.

No 8.

2 mars—Deuxième lecture (Bill C) Loi modifiant la Loi des chemins de fer à l'égard des personnes dans des véhicules traversant les voies ferrées.—(Honorable M. McMullen.)—A.F.

No 9.

3 mars—Deuxième lecture (Bill 46) Loi concernant la *Crawford Bay and St. Mary's Railway Company* et à l'effet de changer son nom en celui de « *British Columbia, Alberta, Saskatchewan and Manitoba Railway Company* ».—(Honorable M. De Veber.)—A.F.

No 10.

5 mars—Deuxième lecture (Bill 23) Loi concernant la compagnie dite *The Alberta Central Railway Company*.—(Honorable M. Watson.)—A.F.

No 11.

5 mars—Deuxième lecture (Bill 25) Loi concernant la section de chemin de fer commune à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et à la *Grand Trunk Pacific Railway Company,* à Fort-William, Ontario.—(Honorable M. Watson.) —A.F.

Pour jeudi, 11 mars 1909.

No 1

9 mars—Troisième lecture (Bill B) Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 2.

4 mars—Prise en considération du deuxième rapport du comité des Divorces, auquel a été renvoyé la pétition de Victor Blackhall, ainsi que la preuve.—(Honorable M. Lougheed.)

No 3.

9 mars—Deuxième lecture (Bill G) Loi modifiant la Loi relativement au protêt des lettres de change, chèques et billets à ordre.—(Honorable M. Choquette.)

No 4.

9 mars—Deuxième lecture (Bill 36) Loi concernant la compagnie dite *The Southern Central Pacific Railway Company.*—(Honorable M. Young.)

No 5.

9 mars—Deuxième lecture (Bill 42) Loi concernant la compagnie dite *The Toronto, Niagara and Western Railway Company.*—(Honorable M. Beith.)—A.

No 6.

9 mars—Deuxième lecture (Bill 43) Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie-d'Hudson au Pacifique.—(Honorable M. McMullen.)

No 7.

9 mars—Deuxième lecture (Bill 47) Loi concernant la compagnie dite *The Guelph and Goderich Railway Company.*—(Honorable M. McMullen.)—A.

No 8.

9 mars—Deuxième lecture (Bill 53) Loi concernant la compagnie dite *The Walkerton and Lucknow Railway Company.*—(Honorable M. McMullen.)—A.

No 13.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Mardi, 9 mars 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 14

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Mercredi, 10 mars 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Beith,
Béique,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Cartwright (Sir Richard),
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Comeau,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Fiset,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jones,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Legris,
Lougheed,
McKay (Alma),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Montplaisir,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Scott,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thompson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par l'honorable M. Montplaisir:—De James Z. Rintoul et autres, de la cité de Montréal, et d'autres lieux.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 10 mars 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son sixième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles:—

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et de la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique, demandant l'adoption d'une loi qui ratifie une convention concernant les facilités communes à Fort-William, Ont.;

De la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique, demandant l'adoption d'une loi qui ratifie et confirme une convention avec le *Midland Railway of Manitoba* concernant les facilités communes à Portage-la-Prairie, Manitoba;

De la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique, demandant l'adoption d'une loi qui confirme une convention faite entre elle et Sa Majesté le Roi représentée par le trésorier de la province d'Ontario, concernant la subvention de la dite province à l'embranchement du dit chemin de fer au lac Supérieur;

De Andrew T. Drummond, président, et autres, du bureau des directeurs provisoires de la *Winnipeg and North-Western Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement de leur voie ferrée et les autorise à construire certaines autres lignes d'embranchement;

De W. A. Faulkner et autres, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *Prudential Trust Company, Limited;*

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction de certaines lignes d'embranchement autorisées, et qui l'autorise à construire une ligne allant de l'embranchement de Crow's-Nest-Pass à un point à ou près Aldersyde, province d'Alberta;

De la *Hart-Otis Car Company,* de la cité d'Ottawa. province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui autorise les commissaires des brevets à ordonner que certains brevets possédés par eux seront assujettis aux dispositions énoncés par les paragraphes (*a*), (*b*), (*c*) et (*d*) de l'article 44 de la Loi des brevets;

De la *Walkerton and Lucknow Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction de sa voie ferrée;

De la *Guelph and Goderich Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction de son embranchement jusqu'à St. Mary's et Clinton;

De la *Thessalon and Northern Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui déclare leurs travaux à l'avantage général du Canada, et à d'autres fins;

De la *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée;

De la *Tilsonburg, Lake Erie and Pacific Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa voie ferrée;

De la *Ottawa, Northern and Western Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour l'achèvement de sa voie ferrée;

De la *Submarine Company,* de la cité de New-York, demandant l'adoption d'une loi qui autorise le commissaire des brevets à recevoir certains droits et à proroger la durée des brevets Nos 69,279, 54,231, 54,162 et 54,163;

De Thomas L. Smith, de la cité de Milwaukee, Etat de Wisconsin, l'un des Etats-Unis d'Amérique, demandant l'adoption d'une loi qui autorise le commissaire des brevets à recevoir certains droits et à proroger la durée du brevet No 77,056;

De la *Manitoba and North-Western Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction et l'achèvement de sa voie ferrée;

De la *Abbitibi and Hudson's Bay Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée;

De la *Athabaska Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée;

De Frank M. Gray, de la cité de Toronto, demandant l'adoption d'une loi qui autorise le commissaire des brevets à délivrer un certificat de paiement des droits ultérieurs requis par la Loi des brevets, relativement au brevet No 77,989, à délivrer de nouveau le brevet No 81,207 et à en proroger la durée pour le terme de dix-huit ans;

De Arthur John Bell et autres, de Prince-Albert, province de Saskatchewan, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Prince Albert and Hudson Bay Railway Company;*

De la *Cobalt Range Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée et qui l'autorise à prolonger sa ligne de chemin de fer dans une certaine direction;

De la *Kootenay and Arrowhead Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction de son chemin de fer;

De la *British Columbia Southern Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction de sa voie ferrée, et qui l'autorise à construire un embranchement;

De la *Vancouver, Westminster and Yukon Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction et l'achèvement de certaines lignes d'embranchement, et à d'autres fins;

De l'*American Bar Lock Company,* de la cité de Philadelphie, Etat de Pensylvanie, demandant l'adoption d'une loi qui remette en vigueur le brevet No 93,022 et qui déclare qu'il est valide et en existence, nonobstant l'importation (s'il en est) de l'invention protégée par le dit brevet;

De l'*Ammonial Explosives (1908), Limited,* demandant l'adoption d'une loi qui remette en vigueur les brevets Nos 74,458, 91,254 et 92,607, et à d'autres fins;

De Frederick Coate Wade et autres, de la cité de Vancouver, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The British Columbia Life Assurance Company;*

De James Forest Rochester et autres, de la cité d'Ottawa, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de la *Superior and Western Ontario Railway Company;*

De la compagnie dite *Ottawa Fire Insurance Company,* demandant l'adoption d'une loi qui change son nom en celui de *Ottawa Assurance Company* et l'autorise de faire des opérations additionnelles à l'assurance contre l'incendie;

De E. A. Baynes et autres, directeurs provisoires de la *Anglo-Canadian and Continental Bank,* demandant l'adoption d'une loi à l'effet de changer le nom de la dite banque, et à d'autres fins;

De la *Hudson's Bay and Pacific Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée;

Du très révérend Clement Hoyler et autres, de Strathcona, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Canadian District of the Northern Province of the Moravian Church in America;*

De la *Quinze and Blanche River Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction et l'achèvement de sa voie ferrée;

De John D. Newton, de la cité de New-York, dans l'Etat de New-York, dans les Etats-Unis d'Amérique, et de l'honorable J. Douglas Hazen et autres, de la cité de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *The Salisbury and Harvey Railway Company;*

De Arthur H. Bruce et autres, de la cité d'Ottawa et d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Arnprior and Pontiac Railway Company;*

De la *Toronto, Niagara and Western Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée;

De la *Quebec Oriental Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui change son siège d'affaires, le nombre des directeurs, la date de l'assemblée annuelle, qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée, qui augmente ses pouvoirs d'emprunt, et à d'autres fins;

De la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée, et à d'autres fins;

De D. A. Stewart et autres, de la cité de London et d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The London and North-Western Railway Company;*

De la *Crawford Bay and St. Mary's Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui change son nom en celui de *The British Columbia, Alberta, Saskatchewan and Manitoba Railway Company,* et à d'autres fins;

De John Senkler et autres, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Kootenay and Alberta Railway Company;*

De la *St. Mary's and Western Ontario Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à construire certaines lignes d'embranchement et extensions;

De l'*Alsek and Yukon Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin de fer;

De la *Cedar Rapids Manufacturing and Power Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé par la loi qui la constitue en corporation pour l'expropriation des terrains; et

De la *Canadian Northern Ontario Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à construire certaines lignes d'embranchement, et qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement d'autres lignes d'embranchement déjà autorisées.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
MARDI, 9 mars 1909.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Relativement à la pétition de John Grant Ridout, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, employé au service civil, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Alice Mabel Ridout, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mercredi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Cloran a présenté au Sénat un bill (H) intitulé: « Loi concernant la banque dite *The Anglo-Canadian and Continental Bank* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat une réponse à un ordre du Sénat, en date du 3 mars 1909, pour la production d'un état des importations d'oxyde d'aluminium pour les années 1903-1904-1905-1906-1907 et 1908, avec la valeur de ces importations; aussi, un état des exportations d'aluminium pour les mêmes années, avec la valeur de ces exportations.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No .*)

Aussi, le rapport de la police montée du Nord-Ouest (*Royal North-West*), 1908.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la session, No 28, 1909.*)

Conformément à l'ordre du jour, le bill (18) intitulé: « Loi modifiant la Loi des épizooties », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (19) intitulé: « Loi modifiant la Loi des postes », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (11) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Western Railway Company* », a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (24) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton au lac des Esclaves », a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (21) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer ».

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

L'article premier a été lu et agréé.

Les paragraphes 1 et 2 de l'article 2 ont été lus et agréés.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Ellis a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que permission soit accordé au dit comité de siéger de nouveau mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (31) intitulé: « Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (35) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Salisbury and Albert Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Domville, secondé par l'honorable M. Legris, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (C) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer à l'égard des personnes traversant en véhicules des voies ferrées », ayant été lu,

L'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Gibson, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Après débat.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le débat sur la dite motion soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (46) intitulé: « Loi concernant la *Crawford Bay and St. Mary's Railway Company* et à l'effet de changer son nom en celui de *British Columbia, Alberta, Saskatchewan and Manitoba Railway Company,* a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Robertson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (23) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Alberta Central Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (25) intitulé: « Loi concernant la section de chemin de fer commune à la Compagnie du ceemin de fer Canadien du Pacifique et à la *Grand Trunk Pacific Railway Company,* à Fort-William, Ontario », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (8) intitulé: « Loi modifiant la Loi des terres fédérales ».

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

L'article 1 a été lu et agréé.

Il a été proposé d'ajouter au bill ce qui suit, comme article 2:—

« 2. Est modifié l'article 90 de la dite loi par addition, après les mots « d'Etat », dans la ligne, des mots suivants « ou par quelque autre personne y autorisée spécialement par le Gouverneur en conseil ».

Ce qui a été agréé.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Landry a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement ayant été lu par le greffier,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois mercredi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (20) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer de l'Etat ».

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.
Le préambule a été lu et remis.
L'article 1 a été lu et modifié comme suit:—
Page 1, lignes 11 et 12.—Retranchez depuis « blessures » jusqu'à « à », ligne 13.
L'article 2 et tous ses paragraphes ont été lus et agréés.
Le préambule a été lu de nouveau et agréé.
Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Landry a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.
Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et
Le dit amendement ayant été lu par le greffier,
Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été
Ordonné, que le dit amendement soit agréé.
Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été
Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (27) intitulé: « Loi constituant en corporation la *London and Lancaster Plate Glass and Indemnity Company of Canada* », auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (58) intitulé: « Loi concernant la *Vancouver, Westminster and Yukon Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Béique, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,
Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi, 11 mars 1909.

Présentation des requêtes.

Lecture des requêtes.

Rapports des comités.

Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour jeudi, 11 mars 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Comeau:

2 mars—Que, de l'avis du Sénat, il est désirable que, s'il est fait un changement dans les frontières des provinces d'Ontario, de Québec et de Manitoba, ou de quelqu'une de ces provinces, les intérêts des provinces maritimes devraient être sauvegardés par la réserve à la Puissance, au profit des provinces maritimes, d'au moins une partie des droits miniers dans les territoires ajoutés aux provinces en premier lieu mentionnés.

No 2.

Par l'honorable M. Bostock:

9 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien bien iaire transmettre au Sénat copie de toutes accusations portées contre le juge en chef de la Cour Suprême de la Colombie-Britannique; aussi, copie de toute correspondance y relative.

No 3.

Par l'honorable M. Perley:

9 mars—Qu'il demandera quelles ressources possède le gouvernement d'Alberta qui le justifient de garantir l'intérêt sur des obligations de chemins de fer au montant de vingt-sept millions de dollars.

Aussi, quelles propriétés possède le gouvernement de Saskatchewan, sur lesquelles il peut garantir l'intérêt sur des obligations pour toute fin quelconque.

No 4.

Par l'honorable M. Tessier:

9 mars—Qu'il demandera:—

Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes contre la Société de colonisation du lac Saint-Jean, et dans l'affirmative, par qui ces plaintes ont-elles été faites?

Est-il vrai que l'on s'est plaint que cette société faisait de la politique, et dans l'affirmative, qui a fait cette plainte?

No 5.

Par l'honorable M. Choquette:

9 mars—Qu'il demandera:—

Le gouvernement a-t-il reçu quelque plainte sur la manière dont les montants affectés par le gouvernement pour travaux publics étaient dépensés dans les comtés de Chicoutimi et Saguenay, et dans la région du Lac Saint-Jean?

No 6.

Par l'honorable M. Domville:

9 mars—Qu'il proposera la nomination d'un comité permanent spécial du Sénat sur les ressources naturelles du Canada.

No 7.

Par l'honorable M. Power:

10 mars—Que lorsque l'ordre du jour appellera la troisième lecture du bill (19) intitulé: « Loi modifiant la Loi des postes, il proposera que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit modifié par addition, après le mot « objet », ligne 8, des mots « transmis par la poste d'un endroit situé en Canada à un autre tel endroit ».

Pour jeudi, 18 mars 1909.

No 1

Par l'honorable M. Domville:

27 janvier—Qu'il proposera qu'un comité spécial, composé de cinq membres, soit nommé pour s'enquérir des gisements de pétrole du Canada, avec pouvoir d'employer un sténographe.

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour jeudi, 11 mars 1909.

No 1.

9 mars—Troisième lecture (Bill B) Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 2.

10 mars—Troisième lecture (Bill 19) Loi modifiant la Loi des postes.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 3.

10 mars—Troisième lecture (Bill 20) Loi modifiant la Loi des chemins de fer de l'Etat, tel qu'amendé.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 4.

4 mars—Prise en considération du deuxième rapport du comité des Divorces, auquel a été renvoyé la pétition de Victor Blackhall, ainsi que la preuve.—(Honorable M. Lougheed.)

No 5.

9 mars—Deuxième lecture (Bill G) Loi modifiant la Loi relativement au protêt des lettres de change, chèques et billets à ordre.—(Honorable M. Choquette.)

No 6.

9 mars—Deuxième lecture (Bill 36) Loi concernant la compagnie dite *The Southern Central Pacific Railway Company.*—(Honorable M. Young.)—A.

No 7.

9 mars—Deuxième lecture (Bill 42) Loi concernant la compagnie dite *The Toronto, Niagara and Western Railway Company.*—(Honorable M. Beith.)—A.

No 8.

9 mars—Deuxième lecture (Bill 43) Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie-d'Hudson au Pacifique.—(Honorable M. Watson.)—A.

No 9.

9 mars—Deuxième lecture (Bill 47) Loi concernant la compagnie dite *The Guelph and Goderich Railway Company.*—(Honorable M. McMullen.)—A.

No 10.

9 mars—Deuxième lecture (Bill 53) Loi concernant la compagnie dite *The Walkerton and Lucknow Railway Company.*—(Honorable M. McMullen.)—A.

No 11.

10 mars—Deuxième lecture (Bill 10) Loi concernant la *Brazilian Electro Steel and Smelting Company,* à responsabilité limitée.—(Honorable M. Kirchhoffer.)—A.F.

No 12.

10 mars—Deuxième lecture (Bill 15) Loi concernant la *Mexican Land and Irrigation Company,* à responsabilité limitée.—(Honorable M. Kirchhoffer.)—A.F.

No 13.

2 mars—Prise en considération du premier rapport du comité des Divorces, auquel a été renvoyé la pétition de Annie Louise Coltman, ainsi que la preuve.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 14.

10 mars—Comité général (Bill 31) Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

Pour vendredi, 12 mars 1909.

No 1

10 mars—Deuxième lecture (Bill H) Loi concernant la banque dite *The Anglo-Canadian and Continental Bank.*—(Honorable M. Cloran.)

No 2.

10 mars—Deuxième lecture (Bill 25) Loi concernant la section de chemin de fer commune à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et à la *Grand Trunk Pacific Railway Company,* à Fort-William, Ontario.—(Honorable M. Watson.) —A.F.

No 3.

10 mars—Deuxième lecture (Bill 27) Loi constituant en corporation la *London and Lancashire Plate Glass and Indemnity Company of Canada.*—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 4.

10 mars—Deuxième lecture (Bill 58) Loi concernant la *Vancouver, Westminster and Yukon Railway Company.*—(Honorable M. Bostock.)

Pour mardi, 16 mars 1909.

No 1.

4 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique et, avec cet objet en vue, il soumettra à l'approbation les résolutions suivantes:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus.—(Honorable M. McMullen.)

Pour mercredi, 17 mars 1909.

No 1.

10 mars—Troisième lecture (Bill 8) Loi modifiant la Loi des terres fédérales, tel qu'amendé.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 2.

10 mars—Prise en considération du troisième rapport du comité des Divorces, auquel a été renvoyé la pétition de John Grant Ridout, ainsi que la preuve.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 3.

10 mars—Comité général (Bill 21) Loi modifiant la Loi des chemins de fer (Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 4.

10 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture (Bill C) Loi modifiant la Loi des chemins de fer à l'égard des personnes dans des véhicules traversant les voies ferrées.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 14.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Mercredi, 10 mars 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 15

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Jeudi, 11 mars 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Béique,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Carling (Sir John),
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Comeau,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Fiset,
Frost,
Gillmor,
Godbout,
Jones,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Legris,
Lougheed,
MacKay (Alma),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Montplaisir,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Scott,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—
Par l'honorable M. Ross (Middlesex):—De Charles C. Van Norman et autres.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a informé le Sénat qu'il avait reçu un message de Son Excellence le ouverneur général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre au Sénat.

Le dit message a été alors lu par le greffier, et il est comme suit:—

GREY.

Le Gouverneur général transmet au Sénat copie d'une convention complémentaire de commerce entre le Canada et la France, conclue à Paris, le vingt-troisième jour de janvier 1909, par Sa Majesté et le Président de la République Française.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, mars 1909.

(*Voir Documents de la Session, No* .)

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat une déclaration des principes de la conférence relative à la conservation de l'Amérique du Nord.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No* .)

Aussi, la correspondance relative à la convention complémentaire de commerce entre le Canada et la France.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No* .)

L'honorable M. Tessier a présenté au Sénat un bill (I) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec et Oriental ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. McMullen a présenté au Sénat un bill (J) intitulé: « Loi concernant la *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. McHugh, pour l'honorable M. Campbell, a présenté au Sénat un bill (K) intitulé: « Loi concernant certain brevet de la compagnie dite *The American Bar Lock Company* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

L'honorable M. McHugh, pour l'honorable M. Talbot, a présenté au Sénat un bill (L) intitulé: « Loi concernant certain brevet de Franklin Montgomery Gray ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

L'honorable M. McMullen a présenté au Sénat un bill (M) intitulé: « Loi modifiant la Loi de conciliation de 1900 ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. Ross (Middlesex) a présenté au Sénat un bill (N) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. Ross (Middlesex) a présenté au Sénat un bill (O) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. De Veber a présenté au Sénat un bill (P) intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Kootenay and Alberta Railway Company* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. Belcourt a présenté au Sénat un bill (Q) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Quinze and Blanche River Company* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. Belcourt a présenté au Sénat un bill (R) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Ottawa Fire Insurance Company* et à l'effet d'en changer le nom en celui de *The Ottawa Assurance Company* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. Watson a présenté au Sénat un bill (S) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Branch Lines Company* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien bien faire transmettre au Sénat copie de toutes accusations portées contre le juge en chef de la Cour Suprême de la Colombie-Britannique; aussi, copie de toute correspondance y relative.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (44) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian, Liverpool and Western Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Domville, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (52) intitulé: « Loi concernant la Banque de Vancouver », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (B) intitulé: « Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908 », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (19) intitulé: « Loi modifiant la Loi des postes », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (20) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer de l'Etat », a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du deuxième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Victor Blackhall, ainsi que la preuve, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. MacKeen, il a été

Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (G) intitulé: « Loi modifiant la Loi relativement au protêt des lettres de change, chèques et billets à ordre », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Belcourt, secondé par l'honorable M. Robertson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (36) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Southern Central Pacific Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (42) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Toronto, Niagara and Western Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Beith, secondé par l'honorable M. Riley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (43) intitulé: « Loi concernant la *Hudson's Bay and Pacific Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (47) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Guelph and Goderich Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (53) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Walkerton and Lucknow Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (10) intitulé: « Loi concernant la *Brazilian Electro Steel and Smelting Company,* à responsabilité limitée », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (15) intitulé: « Loi concernant la *Mexican Land and Irrigation Company,* à responsabilité limitée », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du premier rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Annie Louise Coltman, ainsi que la preuve, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (31) intitulé: « Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE

Vendredi, 12 mars 1909.

Présentation des requêtes.

Lecture des requêtes.

Rapports des comités.

Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour vendredi, 12 mars 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Domville:

11 mars—Qu'il proposera la nomination d'un comité spécial du Sénat sur les ressources minérales du Canada, et qu'il soit composé des honorables messieurs Lougheed, Bostock, Davis, Watson, Ross (Middlesex), Landry, Wood, Comeau et du proposant.

Pour jeudi, 18 mars 1909.

No 1

Par l'honorable M. Domville:

27 janvier—Qu'il proposera qu'un comité spécial, composé de cinq membres, soit nommé pour s'enquérir des gisements de pétrole du Canada, avec pouvoir d'employer un sténographe.

No 2.

Par l'honorable M. Comeau:

2 mars—Que, de l'avis du Sénat, il est désirable que, s'il est fait un changement dans les frontières des provinces d'Ontario, de Québec et de Manitoba, ou de quelqu'une de ces provinces, les intérêts des provinces maritimes devraient être sauvegardés par la réserve à la Puissance, au profit des provinces maritimes, d'au moins une partie des droits miniers dans les territoires ajoutés aux provinces en premier lieu mentionnés.

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour vendredi, 12 mars 1909.

No 1

10 mars—Deuxième lecture (Bill H) Loi concernant la banque dite *The Anglo-Canadian and Continental Bank.*—(Honorable M. Cloran.)—A.F.

No 2.

10 mars—Deuxième lecture (Bill 25) Loi concernant la section de chemin de fer commune à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et à la *Grand Trunk Pacific Railway Company,* à Fort-William, Ontario.—(Honorable M. Watson.) —A.F.

No 3.

10 mars—Deuxième lecture (Bill 27) Loi constituant en corporation la *London and Lancashire Plate Glass and Indemnity Company of Canada.*—(Honorable M. Kirchhoffer.)—A.

No 4.

10 mars—Deuxième lecture (Bill 58) Loi concernant la *Vancouver, Westminster and Yukon Railway Company.*—(Honorable M. Bostock.)—A.

Pour mardi, 16 mars 1909.

No 1.

4 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la

commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus.—(Honorable M. McMullen.)

No 2.

11 mars—Deuxième lecture (Bill I) Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec et Oriental.—(Honorable M. Tessier.)

No 3.

11 mars—Deuxième lecture (Bill J) Loi concernant la *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company*.—(Honorable M. McMullen.)

No 4.

11 mars—Deuxième lecture (Bill M) Loi modifiant la Loi de conciliation.—(Honorable M. McMullen.)

No 5.

11 mars—Deuxième lecture (Bill N) Loi concernant la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western.*—(Honorable M. Ross, Middlesex.)

No 6.

11 mars—Deuxième lecture (Bill O) Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson.—(Honorable M. Ross, Middlesex.)

No 7.

11 mars—Deuxième lecture (Bill P) Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Kootenay and Alberta Railway Company.*—(Honorable M. De Veber.)

No 8.

11 mars—Deuxième lecture (Bill Q) Loi concernant la compagnie dite *Quinze and Blanche River Railway Company.*—(Honorable M. Belcourt.)

No 9.

11 mars—Deuxième lecture (Bill R) Loi concernant la compagnie dite *The Ottawa Fire Insurance Company,* et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Ottawa Assurance Company.*—(Honorable M. Belcourt.)

No 10.

11 mars—Deuxième lecture (Bill S) Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company.*—(Honorable M. Watson.)

No 11.

11 mars—Deuxième lecture (Bill 44) Loi constituant en corporation la *Canadian Liverpool and Western Railway Company.*—(Honorable M. Mitchell.)

No 12.

11 mars—Deuxième lecture (Bill 52) Loi concernant la Banque de Vancouver.—(Honorable M. Bostock.)

No 13.

11 mars—Deuxième lecture (Bill G) Loi modifiant la Loi relativement au protêt des lettres de change, chèques et billets à ordre.—(Honorable M. Choquette.)—A.F.

Pour mercredi, 17 mars 1909.

No 1.

10 mars—Troisième lecture (Bill 8) Loi modifiant la Loi des terres fédérales, tel qu'amendé.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 2.

10 mars—Prise en considération du troisième rapport du comité des Divorces, auquel a été renvoyé la pétition de John Grant Ridout, ainsi que la preuve.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 3.

10 mars—Comité général (Bill 21) Loi modifiant la Loi des chemins de fer (Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 4.

10 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture (Bill C) Loi modifiant la Loi des chemins de fer à l'égard des personnes dans des véhicules traversant les voies ferrées.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 5.

11 mars—Deuxième lecture (Bill K) Loi concernant certains brevets de la compagnie dite *The American Bar Lock Company*.—(Honorable M. Campbell.)

No 6.

11 mars—Deuxième lecture (Bill L) Loi concernant certains brevets de Franklin Montgomery Gray.—(Honorable M. Talbot.)

No 7.

4 mars—Prise en considération du deuxième rapport du comité des Divorces, auquel a été renvoyé la pétition de Victor Blackhall, ainsi que la preuve.—(Honorable M. Lougheed.)

No 8.

2 mars—Prise en considération du premier rapport du comité des Divorces, auquel a été renvoyé la pétition de Annie Louise Coltman, ainsi que la preuve.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

Pour jeudi, 18 mars 1909.

No 1.

11 mars—Comité général (Bill 31) Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 15.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Jeudi, 11 mars 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 16

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Vendredi, 12 mars 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Béique,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Carling (Sir John),
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Cloran,
Coffey,
Comeau,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Ellis,
Ferguson,
Fiset,
Gillmor,
Godbout,
Jones,
King,
Kirchhoffer,
Legris,
Lougheed,
Macdonald (I.P-E.),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMullen,
McSweeney,
Montplaisir,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Scott,
Tessier,
Thompson,
Watson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par l'honorable M. David:—De la *Royal Victoria Life Insurance Company.*

L'honorable M. Cloran a présenté au Sénat un bill (T) intitulé: « Loi à l'effet de restreindre les maux résultant du divorce ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois le mercredi, vingt-quatrième jour de mars courant.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat le rapport, les états et les statistiques du département du Revenu de l'Intérieur de la Puissance du Canada, pour l'exercice financier expiré le 31 mars 1908. III partie: Falsification des substances alimentaires.

Ordonné, qu'ils soient déposé sur la table, et ils sont comme suit:—

(*Documents de la Session, No 14, 1909.*)

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (28) intitulé: « Loi concernant la station dite *Union* et autres installations communes de la *Grand Trunk Pacific Railway Company* et du *Midland Railway of Manitoba,* à Portage-la-Prairie », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (35) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Salisbury and Albert Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Domville, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé de nouveau le rapport et le bill (14) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Huron and Ontario Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné de nouveau le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Ratz, secondé par l'honorable M. Gillmor, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (46) intitulé: « Loi concernant la *Crawford Bay and St. Mary's Railway Company,* et à l'effet de changer son nom en celui de *British Columbia, Alberta, Saskatchewan and Manitoba Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 8.—Retranchez « *Alberta, Saskatchewan* ».

Dans le titre.

Page 1, ligne 3.—Retranchez « *Alberta, Saskatchewan* ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été
Ordonné, que les dits amendements soient adoptés.
Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Robertson, il a été
Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (23) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Alberta Central Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. Talbot, secondé par l'honorable M. King, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Domville, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été
Ordonné, qu'un comité spécial, composé de cinq membres, soit nommé pour s'enquérir des gisements de pétrole du Canada, avec pouvoir d'employer un sténographe.

Conformément à l'ordre du pour, le bill (H) intitulé: « Loi concernant la banque dite *The Anglo-Canadian and Continental Bank* », a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Cloran, secondé par l'honorable M. Tessier, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (25) intitulé: « Loi concernant la section de chemin de fer commune à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et à la *Grand Trunk Pacific Railway Company*, à Fort-William, Ontario », a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Béique (pour l'honorable M. Watson), secondé par l'honorable M. McMullen, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (27) intitulé: « Loi constituant en corporation la *London and Lancashire Plate Glass and Indemnity Company of Canada* », a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (58) intitulé: « Loi concernant la *Vancouver, Westminster and Yukon Railway Company* », a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son quatrième rapport.
Ordonné, qu'il soit reçu, et
Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
JEUDI, 11 mars 1909.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Relativement à la pétition de Hannah Ella Tomkins demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec John Edwin Charles Tomkins, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat jeudi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
VENDREDI, 12 mars 1909.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Relativement à la pétition de Frank Parsons, de la municipalité de Westbourne, dans la province du Manitoba, ingénieur mécanicien, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Ellen Weller et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat jeudi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 16 mars 1909.

Présentation des requêtes.

Lecture des requêtes.

Rapports des comités.

Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour vendredi, 12 mars 1909.

No 1.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.:

12 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat toute pétition présentée au Gouverneur en conseil, demandant que le chemin de fer Intercolonial soit mis sous le contrôle de la Commission des chemins de fer du Canada, ainsi que toute correspondance à ce sujet.

Pour mercredi, 17 mars 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Tessier:

12 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toutes accusations, plaintes faites par M. Joseph Girard ou autres au premier ministre ou à tout membre du gouvernement contre la Société de colonisation du Lac-Saint-Jean.

No 2.

Par l'honorable M. Choquette:

12 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de faire transmettre au Sénat copie des plaintes faites au gouvernement sur la manière dont les montants affectés par le gouvernement pour les travaux publics étaient dépensés dans les comtés de Chicoutimi et Saguenay, et dans la région du Lac-Saint-Jean.

Pour jeudi, 18 mars 1909.

No 1

Par l'honorable M. Domville:

27 janvier—Qu'il proposera qu'un comité spécial, composé de cinq membres, soit nommé pour s'enquérir des gisements de pétrole du Canada, avec pouvoir d'employer un sténographe.

No 2.

Par l'honorable M. Comeau:

2 mars—Que, de l'avis du Sénat, il est désirable que, s'il est fait un changement dans les frontières des provinces d'Ontario, de Québec et de Manitoba, ou de quelqu'une de ces provinces, les intérêts des provinces maritimes devraient être sauvegardés par la réserve à la Puissance, au profit des provinces maritimes, d'au moins une partie des droits miniers dans les territoires ajoutés aux provinces en premier lieu mentionnés.

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour mardi, 16 mars 1909.

No 1.

12 mars—Troisième lecture (Bill 28) Loi concernant la station dite *Union* et autres installations communes de la *Grand Trunk Pacific Railway Company* et du *Midland Railway of Manitoba,* à Portage-la-Prairie.—(Honorable M. Watson.)

No 2.

12 mars—Troisième lecture (Bill 35) Loi constituant en corporation la *Salisbury and Albert Railway Company.*—(Honorable M. Domville.)

No 3.

12 mars—Troisième lecture (Bill 14) Loi concernant la compagnie dite *The Huron and Ontario Railway Company.*—(Honorable M. Ratz.)

No 4.

12 mars—Troisième lecture (Bill 46) Loi concernant la *Crawford Bay and St. Mary's Railway Company* et à l'effet de changer son nom en celui de *British Columbia, Alberta, Saskatchewan and Manitoba Railway,* tel qu'amendé.—(Honorable M. De Veber.)

No 5.

12 mars—Troisième lecture (Bill 23) Loi concernant la compagnie dite *The Alberta Central Railway Company.*—(Honorable M. Talbot.)

No 6.

4 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Co-

lombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus.—(Honorable M. McMullen.)

No 7.

11 mars—Deuxième lecture (Bill I) Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec et Oriental.—(Honorable M. Tessier.)—A.F.

No 8.

11 mars—Deuxième lecture (Bill J) Loi concernant la *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company.*—(Honorable M. McMullen.)—A.F.

No 9.

11 mars—Deuxième lecture (Bill M) Loi modifiant la Loi de conciliation.—(Honorable M. McMullen.)—A.F.

No 10.

11 mars—Deuxième lecture (Bill N) Loi concernant la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western.*—(Honorable M. Ross, Middlesex.)—A.F.

No 11.

11 mars—Deuxième lecture (Bill O) Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson.—(Honorable M. Ross, Middlesex.)—A.F.

No 12.

11 mars—Deuxième lecture (Bill P) Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Kootenay and Alberta Railway Company.*—(Honorable M. De Veber.) A.F.

No 13.

11 mars—Deuxième lecture (Bill Q) Loi concernant la compagnie dite *Quinze and Blanche River Railway Company.*—(Honorable M. Belcourt.)—A.F.

No 14.

11 mars—Deuxième lecture (Bill R) Loi concernant la compagnie dite *The Ottawa Fire Insurance Company,* et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Ottawa Assurance Company.*—(Honorable M. Belcourt.)—A.F.

No 15.

11 mars—Deuxième lecture (Bill S) Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company.*—(Honorable M. Watson.)—A.

No 16.

11 mars—Deuxième lecture (Bill 44) Loi constituant en corporation la *Canadian Liverpool and Western Railway Company.*—(Honorable M. Mitchell.)—A.

No 17.

11 mars—Deuxième lecture (Bill 52) Loi concernant la Banque de Vancouver.—(Honorable M. Bostock.)

No 18.

11 mars—Deuxième lecture (Bill G) Loi modifiant la Loi relativement au protêt des lettres de change, chèques et billets à ordre.—(Honorable M. Choquette.)—A.F.

Pour mercredi, 17 mars 1909.

No 1.

10 mars—Troisième lecture (Bill 8) Loi modifiant la Loi des terres fédérales, tel qu'amendé.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 2.

10 mars—Prise en considération du troisième rapport du comité des Divorces, auquel a été renvoyé la pétition de John Grant Ridout, ainsi que la preuve.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 3.

10 mars—Comité général (Bill 21) Loi modifiant la Loi des chemins de fer (Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 4.

10 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture (Bill C) Loi modifiant la Loi des chemins de fer à l'égard des personnes dans des véhicules traversant les voies ferrées.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 5.

11 mars—Deuxième lecture (Bill K) Loi concernant certains brevets de la compagnie dite *The American Bar Lock Company.*—(Honorable M. Campbell.)—A.F.

No 6.

11 mars—Deuxième lecture (Bill L) Loi concernant certains brevets de Franklin Montgomery Gray.—(Honorable M. Talbot.)—A.F.

No 7.

4 mars—Prise en considération du deuxième rapport du comité des Divorces, auquel a été renvoyé la pétition de Victor Blackhall, ainsi que la preuve.—(Honorable M. Lougheed.)

No 8.

2 mars—Prise en considération du premier rapport du comité des Divorces, auquel a été renvoyé la pétition de Annie Louise Coltman, ainsi que la preuve.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

Pour jeudi, 18 mars 1909.

No 1.

11 mars—Comité général (Bill 31) Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 2.

12 mars—Prise en considération du quatrième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Hannah Ella Tomkins, avec la preuve à l'appui.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 3.

12 mars—Prise en considération du cinquième rapport du comité permanent des Divorces, auuel a été renvoyée la pétition de Frank Parsons, avec la preuve à l'appui. —(Honorable M. Kirchhoffer.)

Pour mercredi, 24 mars 1909.

No 1.

12 mars—Deuxième lecture (Bill T) Loi à l'effet de restreindre les maux résultant du divorce.—(Honorable M. Cloran.)

No 16.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Vendredi, 12 mars 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 17

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Mardi, 16 mars 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Béique,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Carling (Sir John),
Casgrain,
Chevrier,
Cloran,
Coffey,
Comeau,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Ellis,
Ferguson,
Fiset,
Gibson,
Gillmor,
Jaffray,
Jones,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Legris,
Lougheed,
Macdonald (I.P-E.),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McGregor,
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Mitchell,
Montplaisir,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Halifax),
Scott,
Shehyn,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

L'honorable Président a présenté au Sénat la correspondance échangée entre le greffier du Sénat et l'Auditeur général au sujet des sommes déboursées pour payer les comptes du Restaurant.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que la dite correspondance soit renvoyée au comité permanent du Restaurant.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par l'honorable M. Davis:—De Hope Eileen Moreland Domkle, de la cité de Saskatoon, dans la province de la Saskatchewan, demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec soon mari John Clarence Domkle.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De T. R. Pool et autres, de la cité de London, et d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Prairie Province Trust Company.*

De Frank Denton et autres, directeurs provisoires de la *Bank of Winnipeg,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour l'obtention du conseil du Trésor le certificat permettant à la dite banque d'exercer ses opérations.

De James L. Rintoul et autres, de la cité de Montréal, et d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The St. Maurice and Eastern Railway Company.*

De Charles C. Van Norman et autres, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Equity Fire Insurance Company.*

De la *Royal Victoria Life Insurance Company,* demandant l'adoption d'une loi relativement au quorum du bureau des directeurs, à la responsabilité des actionnaires, et à l'effet de changer son nom en celui de *The Royal Life Insurance Company of Canada.*

De J. E. Pelletier, président, et Henry Craig, secrétaire, de la compagnie dite *The Joliette and Lake Manuan Colonization Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (28) intitulé: « Loi concernant la station dite *Union* et autres installations communes de la *Grand Trunk Pacific Railway Company* et du *Midland Railway of Manitoba,* à Portage-la-Prairie », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (35) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Salisbury and Albert Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (14) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Huron and Ontario Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (46) intitulé: « Loi concernant la *Crawford Bay and St. Mary's Railway Company* et à l'effet de changer son nom en celui de *British Columbia, Alberta, Saskatchewan and Manitoba Railway Company* », a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il, et son titre sera-t-il « Loi concernant la *Crawford Bay and St. Mary's Railway Company* et à l'effet de changer son nom en celui de *The British Columbia and Manitoba Rialway Company* » ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (23) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Alberta Central Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisés chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections

de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. McGregor, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (I) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Robertson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (J) intitulé: « Loi concernant la *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company* », ayant été lu,

L'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. McGregor, a proposé:

Que dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill a été, sur division, lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. McGregor, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (M) intitulé: « Loi modifiant la Loi de conciliation et du travail », ayant été lu,

L'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. McGregor, a proposé:
Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.
La question de concours ayant été posée sur la dite motion, le Sénat s'est divisé.
Pour, 13.—Contre, 20.
Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (N) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western* », a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Robertson, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson », a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Robertson, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (P) intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Kootenay and Alberta Railway Company* », a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. DeVeber, secondé par l'honorable M. Robertson, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Quinze and Blanche River Railway Company* », a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Ottawa Fire Insurance Company* et à l'effet d'en changer le nom en celui de la *Ottawa Assurance Company* », a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (S) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company* », ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (44) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Liverpool and Western Railway Company* », ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (52) intitulé: « Loi concernant la Banque de Vancouver », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (G) intitulé: « Loi modifiant la Loi relativement au protêt des lettres de change, chèques et billets à ordre », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, 17 mars 1909.

Présentation des requêtes.

Lecture des requêtes.

Rapports des comités.

Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour mercredi, 17 mars 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Tessier:

12 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toutes accusations, plaintes faites par M. Joseph Girard ou autres au premier ministre ou à tout membre du gouvernement contre la Société de colonisation du Lac-Saint-Jean.

No 2.

Par l'honorable M. Choquette:

12 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de faire transmettre au Sénat copie des plaintes faites au gouvernement sur la manière dont les montants affectés par le gouvernement pour les travaux publics étaient dépensés dans les comtés de Chicoutimi et Saguenay, et dans la région du Lac-Saint-Jean.

Pour jeudi, 18 mars 1909.

No 1

Par l'honorable M. Domville:

27 janvier—Qu'il proposera qu'un comité spécial, composé de cinq membres, soit nommé pour s'enquérir des gisements de pétrole du Canada, avec pouvoir d'employer un sténographe.

No 2.

Par l'honorable M. Comeau:

2 mars—Que, de l'avis du Sénat, il est désirable que, s'il est fait un changement dans les frontières des provinces d'Ontario, de Québec et de Manitoba, ou de quelqu'une de ces provinces, les intérêts des provinces maritimes devraient être sauve-

gardés par la réserve à la Puissance, au profit des provinces maritimes, d'au moins une partie des droits miniers dans les territoires ajoutés aux provinces en premier lieu mentionnés.

No 3.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.:

12 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat toute pétition présentée au Gouverneur en conseil, demandant que le chemin de fer Intercolonial soit mis sous le contrôle de la Commission des chemins de fer du Canada, ainsi que toute correspondance à ce sujet.

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour mercredi, 17 mars 1909.

No 1.

10 mars—Troisième lecture (Bill 8) Loi modifiant la Loi des terres fédérales, tel qu'amendé.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 2.

10 mars—Prise en considération du troisième rapport du comité des Divorces, auquel a été renvoyé la pétition de John Grant Ridout, ainsi que la preuve.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 3.

10 mars—Comité général (Bill 21) Loi modifiant la Loi des chemins de fer (Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 4.

10 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture (Bill C) Loi modifiant la Loi des chemins de fer à l'égard des personnes dans des véhicules traversant les voies ferrées.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 5.

11 mars—Deuxième lecture (Bill K) Loi concernant certains brevets de la compagnie dite *The American Bar Lock Company.*—(Honorable M. Campbell.)—A.F.

No 6.

11 mars—Deuxième lecture (Bill L) Loi concernant certains brevets de Franklin Montgomery Gray.—(Honorable M. Talbot.)—A.F.

No 7.

4 mars—Prise en considération du deuxième rapport du comité des Divorces, auquel a été renvoyé la pétition de Victor Blackhall, ainsi que la preuve.—(Honorable M. Lougheed.)

No 8.

2 mars—Prise en considération du premier rapport du comité des Divorces, auquel a été renvoyé la pétition de Annie Louise Coltman, ainsi que la preuve.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 9.

4 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux

pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus.—(Honorable M. McMullen.)

No 10.

11 mars—Deuxième lecture (Bill I) Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec et Oriental.—(Honorable M. Tessier.)—A.F.

Pour jeudi, 18 mars 1909.

No 1.

11 mars—Comité général (Bill 31) Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 2.

12 mars—Prise en considération du quatrième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Hannah Ella Tomkins, avec la preuve à l'appui.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 3.

12 mars—Prise en considération du cinquième rapport du comité permanent des Divorces, auuel a été renvoyée la pétition de Frank Parsons, avec la preuve à l'appui. —(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 4.

10 mars—Deuxième lecture (Bill 8) Loi modifiant la Loi des terres fédérales, tel qu'amendé.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 5.

11 mars—Deuxième lecture (Bill 44) Loi constituant en corporation la *Canadian Liverpool and Western Railway Company*.—(Honorable M. Mitchell.)—A.

No 6.

11 mars—Deuxième lecture (Bill G) Loi modifiant la Loi relativement au protêt des lettres de change, chèques et billets à ordre.—(Honorable M. Choquette.)—A.F.

Pour mercredi, 24 mars 1909.

No 1.

12 mars—Deuxième lecture (Bill T) Loi à l'effet de restreindre les maux résultant du divorce.—(Honorable M. Cloran.)—A.F.

No 17.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Mardi, 16 mars 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 18

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Mercredi, 17 mars 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Béique,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Casgrain,
Chevrier,
Cloran,
Coffey,
Comeau,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Ellis,
Ferguson,
Fiset,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Jaffray,
Jones,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Legris,
Lougheed,
Macdonald (I.P-E.),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McGregor,
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Mitchell,
Montplaisir,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Halifax),
Scott,
Shehyn,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

Les pétitions suvanites ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Casgrain:—De la compagnie dite *The Prudential Life Insurance Company.*

Par l'honorable M. Edwards:—De la compagnie dite *Central Railway Company of Canada.*

L'honorable M. Coffey, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

CHAMBRE DE COMITÉ,
MERCREDI, 17 mars 1909.

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité a soigneusement examiné les documents suvants, et il recommande qu'ils soient imprimés, savoir:—

45. Troisième rapport du Bureau des commissaires des chemins de fer du Canada pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1908.

46. Rapport des Commissaires du chemin de fer Transcontinental pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1908.

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:—

40. Etat indiquant les dépenses imprévues du 1er avril 1908 au 20 janvier 1909, conformément à la Loi des subsides, 1908.

41. Etat de toutes les pensions et allocations de retraite accordées à des employés du service civil, donnant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, et indiquant si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, et le salaire du nouveau titulaire, durant l'année expirée le 31 décembre 1908.

42. Relevé conforme à la clause 17 de la Loi d'assurance du service civil pour l'année expirée le 31 mars 1908.

43. Relevé des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement, à compte de l'exercice 1908-1909.

47. Réponse à adresse du 25 janvier 1909,—Copies de tous les décrets du conseil, correspondance, rapports et autres documents et papiers (non déjà produits) en rapport avec la ligne communément désignée sous le nom de *All Red Line,* dont il est fait mention dans la résolution passée par cette Chambre le 9 juillet 1908, ou concernant tout projet similaire, ou substitution de projet pour une même fin.

49. Classification des départements suivants du service civil intérieur à Ottawa, par décret du conseil du 25 janvier 1909, à compter du 1er septembre 1908, savoir:—

Agriculture,	Marine et Pêcheries,
Auditeur général,	Milice et Défense,
Douanes,	Mines,

Finances,
(Surintendant des assurances),
Secrétaire du Gouverneur général,
Division des Sauvages,
Revenu de l'Intérieur,
Justice,
Travail,
Bibliothèque du Parlement,
Postes,
Conseil privé,
Imprimerie et Papeterie publiques,
Travaux Publics,
Chemins de fer,
Police à cheval du Nord-Ouest,
Secrétaire d'Etat,
Commerce.

50. Correspondance, etc., relativement à la construction d'un passage souterrain près de la jonction du Grand-Tronc à Kingston.

51. Copie des communications officielles adressées par le ministre de la Marine et des Pêcheries au commissaire Cassels, concernant l'abolition du système de patronage dans le département de la Marine et des Pêcheries.

52. Minutes de la Commission d'Economie Interne de la Chambre des Communes aux termes de la règle No 9, du 16 décembre 1907 au 14 juillet 1908, inclusivement.

53. Réponse à ordre du 10 février 1908,—Etat indiquant le nombre de demandes pour l'élargissement de prisonniers et le nombre de demandes accordées depuis 1896 par le ministre de la justice avant l'expiration de la sentence, la durée de la sentence, le date de la mise en liberté, les raisons données à cet effet en autant qu'elles peuvent être communiquées, et le nom de l'avocat qui s'est occupé de l'obtention de la mise en liberté.

54. Rapport du Commissaire de la police fédérale pour 1908.

55. Etat détaillé des obligations et effets enregistrés dans le département du Secrétaire d'Etat, depuis le dernier état du 7 décembre 1907, soumis au Parlement du Canada en vertu de l'article 32, chapitre 19, des Statuts Revisés du Canada, 1906.

56. Etat des demandes d'enregistrement en vertu de l'article 33 du chapitre 125 des Statuts Revisés du Canada, 1906, intitulé: « Loi concernant les unions commerciales ».

57. Rapport de la Commission d'amélioration d'Ottawa pour les neuf mois expirés le 31 mars 1908.

58. Réponse partielle à ordre du 1er février 1909,—Etat indiquant quelles personnes ont été nommées, transférées et promues, respectivement, depuis le 1er juillet 1908, dans les divers départements soumis à l'application de la Loi du service civil de 1908; quels étaient les emplois et salaires des personnes ainsi transférées et promues à l'époque du changement; quels sont les emplois et salaires actuels de toutes celles qui ont été ainsi nommées, transférées ou promues, et lesquels de ces nominations, transferts ou promotions ont été faits en conformité de la loi actuelle du service civil.

58*a*. Réponse partielle à adresse du 1er février 1909,—Etat faisant connaître tous les décrets du conseil, tous les ordres, règlements et règles des départements, tous les projets de réorganisation adoptés dans les différents départements, toutes les règles établies par les Commissaires du service civil et tous les autres ordres, démarches, procédures en vertu ou en conformité de la loi portant modification de la Loi du service civil, 1908.

58*b*. Réponse supplémentaire à ordre du 1er février 1909,—Etat indiquant quelles personnes ont été nommées, transférées et promues, respectivement, depuis le 1er juil-

let 1908, dans les divers départements soumis à l'application de la Loi du service civil de 1908; quels étaient les emplois et salaires des personnes ainsi transférées et promues à l'époque du changement; quels sont les emplois et salaires actuels de toutes celles qui ont été ainsi nommées, transférées ou promues, et lesquels de ces nominations, transferts ou promotions ont été faits en conformité de la loi actuelle du service civil.

58*c*. Réponse à ordre du 10 février 1909,—Etat faisant connaître le nombre de fonctionnaires nommés en 1908 dans les divers départements, et transférés du service extérieur dans le service intérieur aux termes de la Loi du service civil, leurs noms et leurs salaires; le nombre de ceux ainsi ajoutés dans les divers départements.

58*d*. Autre réponse supplémentaire à ordre du 1er février 1909,—Etat indiquant quelles personnes ont été nommées, transférées et promues, respectivement, depuis le 1er juillet 1908, dans les divers départements soumis à l'application de la Loi du service civil de 1908; quels étaient les emplois et salaires des personnes ainsi transférées et promues à l'époque du changement; quels sont les emplois et salaires actuels de toutes celles qui ont été ainsi nommées, transférées ou promues, et lesquels de ces nominations, transferts ou promotions ont été faits en conformité de la loi actuelle du service civil.

58*e*. Réponse à ordre du 2 février 1909,—Etat faisant connaître les noms des 85 commis surnuméraires, antérieurement payés à même le revenu casuel, et qui ont été classifiés en vertu de l'article 7 de la Loi du service civil, depuis le 1er septembre 1908, et placés dans la 3me division, subdivision B; le poste rempli par chacun d'eux lors de la classification; les appointements payés, la durée du service, l'âge, et quel examen a été subi; le poste assigné en vertu de la classificaton, et les appointements accordés; les noms des personnes attachées au service civil depuis le 1er septembre 1908, en vertu de l'article 47 de la Loi du service civil, les fonctions qui leur ont été assignées, la date de leur nomination et les appointements accordés.

58*f*. Autre réponse supplémentaire à ordre du 1er février 1909,—Etat indiquant quelles personnes ont été nommées, transférées et promues, respectivement, depuis le 1er juillet 1908, dans les divers départements soumis à l'application de la Loi du service civil de 1908; quels étaient les emplois et salaires des personnes ainsi transférées et promues à l'époque du changement; quels sont les emplois et salaires actuels de toutes celles qu ont été ainsi nommées, transférées ou promues, et lesquels de ces nominations, transferts ou promotions ont été faits en conformité de la loi actuelle du service civil.

58*g*. Réponse à adresse du 15 février 1909,—Copie des décrets du conseil en vertu desquels ont été accordées les augmentations de salaire, mentionnées sur les pages 556, 557, 558, 559, 560, 561, 563 et 564, édition non revisée du *Hansard*, 1909.

58*h*. Réponse à ordre du 15 février 1909,—Etat faisant connaître les noms, la date de la première nomination, le poste et le salaire à l'époque de l'augmentation, de chaque commis ou autre employé dans le service extérieur du département des Travaux Publics, à Ottawa, à qui une augmentation de salaire a été accordée le ou après le 1er avril 1908, le montant de telle augmentation, la date à laquelle l'augmentation a été accordée, la date à compter de laquelle l'augmentation est devenue effective et celle à laquelle l'augmentation a été payée; les renseignements identiques respectivement quant aux départements suivants: Milice et Défense, Marine et Pêcheries, Chemins de fer et Canaux, Douanes, Revenu de l'Intérieur, Imprimerie de l'Etat, Affaires des Sauvages, Auditeur général, Finances, Mines, Postes.

58*i*. Réponse à adresse du 15 février 1909,—Copies des décrets du conseil passés depuis le 1er mai 1908 jusqu'au 1er janvier 1909 autorisant des augmentations de salaires aux employés du département des Travaux Publics.

58*j*. Les décrets du conseil attachés au document de la session No 58*g* ci-annexé sont les seuls passés en rapport avec les augmentations de salaires inscrites en détail dans les pages 556, 557, 558, 559, 560, 561, 563 et 564 des *Débats* non revisés de 1909.

Les augmentations accordées aux fonctionnaires employés dans la division des arpentages l'ont été en conformité de la Loi concernant le département de l'Intérieur, chapitre 54, articles 6 et 8 des Statuts Revisés qui se rapporte à l'emploi et au paiement d'aides temporaires, dans la division de l'arpenteur général, pour l'accomplissement de services qui exigent des connaissances techniques, scientifiques ou professionnelles.

Les augmentations accordées aux employés des terres fédérales, service extérieur, terres des écoles, immigration et arpentages de frontières l'ont été en vertu de l'autorité du département.

59. Copie des décrets du conseil publiés dans la *Gazette du Canada* et la *Gazette de la Colombie-Britannique,* entre le 1er décembre 1907 et le 1er décembre 1908, sous le régime des dispositions du paragraphe (*d*) de l'article 38 des Règlements concernant l'arpentage, l'administration, la disposition et la gérance des terres publiques du Canada, dans la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie-Britannique.

60. En vertu des dispositions de l'article 57 de la Loi de l'irrigation, chapitre 61 des Statuts Revisés du Canada, 1906, copies de tous les décrets du conseil qui ont été passés, ou des règlements qui ont été établis, ou des formules prescrites, par le ministre de l'Intérieur, sous le régime de cette loi, et qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada,* depuis la présentaton au Parlement d'un semblable état à la dernière session précédente.

61. En vertu des dispositions de l'article 77 de la Loi des terres fédérales, chapitre 20 des Statuts de 1908; de l'article 5 de la Loi des arpentages fédéraux, chapitre 21 des mêmes statuts; du paragraphe 2 de l'article 13 de la Loi des réserves forestières fédérales, chapitre 56, S.R.C., 1906; du paragraphe 3 de l'article 5 de la Loi du parc des montagnes Rocheuses, chapitre 60, S.R.C., 1908; et du paragraphe 2 de l'article 18 de la Loi du Yukon, chapitre 63, S.R.C., 1906,—copies de tous les décrets du conseil, ordonnances ou règlements qui ont été passés en vertu de quelque loi ci-dessus mentionnée, et qui ont été publiées dans la *Gazette du Canada,* depuis la présentation au Parlement d'un état semblable à la dernière session précédente.

62. Réponse à ordre du 25 janvier 1909,—Copie de toute correspondance durant les trois derniers mois au sujet du bureau de poste de Lachute-Mills.

63. Décret du conseil, etc., au sujet de l'émission de 50 millions de piastres de nouveau stock par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

63*a*. Etat donnant la correspondance, ordres en conseil, plans et papiers, etc., en autant que le département de l'Intérieur est concerné depuis le dernier état présenté au Parlement en vertu de la résolution du 20 février 1882.

63*b*. Correspondance relativement au droit de circulation de l'Intercolonial entre Saint-Jean et Halifax obtenu par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

63*c*. Rapport des terres vendues par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, du 1er octobre 1907 au 1er octobre 1908,—ainsi que les noms des acquéreurs.

63*d*. Réponse à adresse du 8 février 1909,—Copie de tout décret du conseil autorisant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien à augmenter son capital-actions.

63*e*. Correspondance ultérieure quant à l'octroi à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique de droits de voie sur le chemin de fer Intercolonial entre Saint-Jean et Halifax.

64. Réponse à ordre du 1er février 1909,—Etat faisant connaître quelles sommes d'argent ont été payées à chacun des divers actionnaires de la Compagnie du pont de Québec à compte d'actions, de boni et d'intérêt, respectivement; et quelles sommes sont encore à payer, et à qui.

65. Réponse à ordre du 1er février 1909,—Etat indiquant comment on a disposé (en détail) du crédit de $25,000 voté sous le titre de « Divers » pour les grains de semence dans l'Alberta et la Saskatchewan.

66. Réponse à ordre du 26 janvier 1909,—Etat faisant connaître les détails de l'actif, coté à $157,483,926.17 dans le bilan du Canada, au 31 décembre 1908.

68. Réponse à ordre du 1er février 1909,—Production de toutes les demandes et soumissions originales en la possession du département de l'Intérieur au sujet de la concession forestière No 1122; les dits papiers ne devant pas faire partie des archives de cette Chambre, mais devant être renvoyés par le greffier au département de l'Intérieur après inspection.

69. Réponse à ordre du 1er février 1909,—Etat indiquant quelles terres ont été vendues le long de la route du Grand-Tronc-Pacifique pour des fins de stations, de termini ou d'emplacements de ville, à quel prix elles l'ont été et à quelles personnes ou corporations.

70. Réponse à ordre du 26 janvier 1909,—Etat indiquant, année par année depuis 1881, les dépenses portées au compte du capital sous le chef de « Terres fédérales », et un état semblable de recettes totales provenant de ventes de terres, de terres houillères, d'emplacements de ville, etc., là où le domaine public a été aliéné permanemment.

71. Réponse à ordre du 1er février 1909,—Etat faisant connaître quel montant d'or, d'argent et de cuivre a été monnayé par la branche de la Monnaie Royale du Canada, et de quel montant des dites monnaies n'a-t-on pas disposé depuis le commencement de la frappe jusqu'au 1er janvier 1909; quelle quantité d'argent à l'état brut a été offerte en vente aux autorités de la Monnaie Royale par des mines canadiennes en 1908, et quelle quantité a été acceptée; quelle raison le gouvernement peut-il donner pour ne pas avoir acheté tout l'argent à l'état brut qui lui a été offert; quel est le mode suivi pour décider de qui les achats doivent être faits; combien de mines canadiennes ont vendu de l'argent au gouvernement, quels sont les noms des dites mines et quelle quantité a été achetée de chacune d'elles.

72. Réponse à ordre du 25 janvier 1909,—Etat faisant connaître les détails formant le total de $699,235.52, item inscrit sous le titre de revenus divers pour le mois de décembre 1908.

73. Réponse à ordre du 25 janvier 1909,—Etat indiquant,—

(*a*) toutes les livraisons gratuites des malles établies ou autorisées depuis le 30 juin 1908, dans les villes ou villages;

(*b*) toutes celles autorisées ou établies depuis cette date;

(*c*) le nombre de personnes desservies par ce système de livraison gratuite dans la localité ou route pour laquelle il a été institué;

(*d*) le coût dans chaque cas.

75. Réponse à ordre du 8 février 1909,—Etat faisant connaître comment a été appliqué le crédit de $35,000, destiné à défrayer le coût du forage pour huile, gaz, charbon, etc., et octroyé le 15 juillet 1908;—avec copie de toute correspondance, rapports, télégrammes, mémoires, etc., se rapportant à ce sujet;—plus la mention du district dans lequel les puits ont été forés; le coût et l'état actuel de chaque puits,—et copie de tous les contrats et soumissions.

76. Réponse à ordre du 25 janvier 1909,—Etat faisant connaître (1) le nombre d'accidents survenus aux traverses à niveau de voies ferrées en Canada, durant la période de cinq années antérieures au 31 mars 1908; (2) les dates de ces accidents et les endroits où ils sont arrivés; (3) la cause présumée de l'accident en chaque cas; (4) le nombre de personnes tuées en chaque cas; (5) le nombre de personnes blessées et la nature des blessures, en chaque cas; (6) une déclaration, en chaque cas, faisant connaître si la traverse était suffisamment protégée ou non; et, dans le cas où telle protection existait, quelle en était la nature.

77. Réponse à ordre du 1er février 1909,—Etat indiquant toutes les importations en Canada de barres et lingots d'acier, de fer et d'acier laminés, de rails d'acier et d'acier pour constructions (par mois) depuis le 31 mars 1908 jusqu'au 31 janvier 1909, et faisant connaître (*a*) la quantité importée, (*b*) le pays d'importation, (*c*) le port d'entrée, (*d*) la valeur des importations, et (*e*) le montant des droits acquittés.

78. Réponse à ordre du 8 février 1909,—Etat faisant connaître les saisies opérées par le département du Revenu de l'Intérieur, durant le cours des cinq dernières années, 1904 à 1908, comme suit: nombre de saisies; dates des saisies; par qui exécutées; ce qui a été saisi; la somme réalisée à la vente qu a suivi la saisie; si la vente a été faite à l'enchère publique ou de gré à gré.

19. Relevé des remises d'intérêt faites en vertu du paragraphe 2 de l'article 88 de la Loi des sauvages, chapitre 81 des Statuts Revisés du Canada, pour l'année expirée le 31 mars 1908.

80. Etat faisant connaître combien de commis sessionnels et combien de messagers sessionnels ont été nommés à la Chambre des Communes depuis 1880; quels sont leurs noms et quelle est la date de leurs nominations; s'ils ont été nommés par la Commission de l'Economie Interne ou autrement; combien de commis sessionnels et combien de messagers sessionnels ont été destitués à la Chambre des Communes depuis 1880; quels sont leurs noms et quelle est la date de leur destitution; s'ils ont été destitués par la Commission de l'Economie Interne ou autrement.

81. Copie d'un décret du conseil, du 15 février 1909, touchant le deuxième rapport conjoint de la Commission chargée de déterminer le méridien du 141me degré de longitude ouest (frontière de l'Alaska), et nommée en vertu du premier article de la convention entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, signée à Washington le 21 avril 1906;—aussi copie du dit rapport.

82. Réponse à ordre du 3 février 1909,—Etat faisant connaître quelles mesures ont été prises par le gouvernement pour empêcher l'introduction des aphtes conta-

gieuses des Etats-Unis en Canada; quels employés officiels ont été spécialement nommés à cette fin, à quelles dates, quelle est la durée de leur service et quel est le montant payé à chacun à titre de salaire ou de dépense; si tout danger de contagion est passé, et si l'embargo sur les animaux vivants venant des Etats-Unis a été levé.

82*a*. Réponse à ordre du 8 février 1909,—Etat faisant connaître quels Etats des Etats-Unis ont été mis en quarantaine, en vertu d'un décret du conseil, à raison des aphtes contagieuses qui existent dans ces Etats; combien d'inspecteurs ont été nommés par le gouvernement pour empêcher l'importation des bestiaux de ces Etats en Canada; à quels points sont stationnés ces inspecteurs; quels émoluments reçoivent ces inspecteurs.

83. Réponse à ordre du 10 février 1909,—Etat indiquant les quantités de poisson blanc, de doré et d'esturgeon prises, respectivement, en été et en hiver, et leur valeur, qui ont été exportées de ports du Manitoba aux Etats-Unis pendant les années de novembre 1893 à novembre 1908.

84. Réponse à ordre du 8 février 1909,—Relevé détaillé de tous deniers reçus par le gouvernement fédéral pour la vente de terres, forêts, mines, pêcheries et autres ressources naturelles dans la province de l'Alberta, pendant la dernière année fiscale.

85. Réponse à ordre du 17 février 1909,—Etat indiquant de quelles personnes ont été achetées les machines à travailler le bois destinées aux ateliers de l'Intercolonial, à Moncton, ou ailleurs, depuis le 1er janvier 1908; le nombre acheté de chaque personne; le prix; de quelles personnes ont été achetées les machines à travailler le fer destinées aux ateliers de l'Intercolonial, à Moncton ou ailleurs, depuis le 1er janvier 1908, et le nombre acheté de chaque personne; le prix; les dates (*a*) de l'achat, et (*b*) de la livraison.

86. Réponse à adresse du 15 février 1909,—Copie de tous décrets du conseil, règlements, rapports, correspondance, documents et papiers se rapportant aux divers traités du 11 avril 1908 entre Sa Majesté et les Etats-Unis d'Amérique, ou à toute action, procédure, nomination, rapport ou autre matière prise ou faite ou entreprise en vertu des dits traités ou d'aucuns d'eux ou conformément à iceux.

88. Copie la convention spéciale pour la soumission à des arbitres des questions relatives aux pêcheries sur la côte nord de l'Atlantique, en vertu du traité général d'arbitrage conclu entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne le 4 avril 1908.

89. Réponse à ordre du 22 février 1909,—Etat indiquant combien de têtes de bétail se trouvent actuellement dans les diverses fermes expérimentales, et quelles sont les diverses espèces d'animaux; quelle est la valeur estimative de chaque espèce; à quoi servent ces animaux; combien d'acres chaque ferme comprend; combien d'acres sont en culture sur chaque ferme.

91. Relevé des assurances payées sur les marchandises, provisions et grains transportés par la route du Saint-Laurent, de 1900 à 1907, inclusivement. (*Sénat.*)

92. Etat des affaires de la Compagnie Anglo-Canadienne de Prêt et de Placement pour l'année civile 1908, et liste des actionnaires pour la même année, conformément à la Loi des compagnies de prêt. (*Sénat.*)

Le tout respectueusement soumis.

THOS. COFFEY,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Coffey, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat vendredi prochain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (36) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Southern Central Pacific Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (41) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Tilsonburg, Lake Erie and Pacific Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Wilson, secondé par l'honorable M. Douglas, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (42) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Toronto, Niagara and Western Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Beith, secondé par l'honorable M. Riley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (43) intitulé: « Loi concernant la *Hudson's Bay and Pacific Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (47) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Guelph and Goderich Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. McGregor, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (53) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Walkerton and Lucknow Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. McGregor, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (58) intitulé: « Loi concernant la *Vancouver, Westminster and Yukon Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Young, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (25) intitulé: « Loi concernant la section de chemin de fer commune à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et à la *Grand Trunk Pacific Railway Company,* à Fort-William, Ontario », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
MARDI, 16 mars 1909.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son sixième rapport.

Relativement à la pétition de Evelyn Martha Keller, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Henry Keller, autrefois de la dite cité de Toronto, employé, actuellement de la cité de Détroit, dans l'Etat du Michigan, un des Etats-Unis de l'Amérique, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mercredi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (8) intitulé: « Loi modifiant la Loi des terres fédérales », a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le troisième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Grant Ridout, ainsi que les témoignages pris devant le comité.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former de nouveau en comté général relativement au bill (21) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (C) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer à l'égard des personnes dans des véhicules traversant les voies ferrées », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (K) intitulé: « Loi concernant certains brevets de la compagnie dite *The American Bar Lock Company* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Beith, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (L) intitulé: « Loi concernant certains brevets de Franklin Montgomery Gray », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochai

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le deuxième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Victor Blackhall, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le premier rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Annie Louise Coltman, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des parties politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les

articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus.

Après un nouveau débat.

Sur motion de l'honorable M. Poirier, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Robertson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (29) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Winnipeg and Northwestern Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat .

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (33) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Niagara-Welland Power Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Legris, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (37) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Western Canadian Life Assurance Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (40) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Great West Permanent Loan Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Chevrier, secondé par l'honorable M. Douglas, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (49) intitulé: « Loi concernant la *Northern and Western Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (50) intitulé: « Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer International de Rimouski », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Fiset, secondé par l'honorable M. Béique, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (51) intitulé: « « Loi constituant en corporation la *Royal Casualty and Surety Company of Canada* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois et renvoyé au comité permanent des Ordres Permanents en conformité de la règle 118 du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (55) intitulé: « Loi constituant en corporation la *British Columbia Life Assurance Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McSweeney, secondé par l'honorable M. Jaffray, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (57) intitulé: « Loi concernant la *Vancouver Fraser Valley and Southern Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McSweeney, secondé par l'honorable M. Jaffray, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (59) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Victoria and Barkley Sound Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McSweeney, secondé par l'honorable M. Jaffray, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (61) intitulé: « Loi concernant la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (62) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Prince Albert and Hudson Bay Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McSweeney, secondé par l'honorable M. Jaffray, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (71) intitulé: « Loi concernant un brevet de Thomas L. Smith », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (76) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canada National Fire Insurance Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Chevrier, secondé par l'honorable M. Tessier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi, 18 mars 1909.

Présentation des requêtes. Lecture des requêtes.

Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour jeudi, 18 mars 1909.

No 1

Par l'honorable M. Domville:

27 janvier—Qu'il proposera qu'un comité spécial, composé de cinq membres, soit nommé pour s'enquérir des gisements de pétrole du Canada, avec pouvoir d'employer un sténographe.

No 2.

Par l'honorable M. Comeau:

2 mars—Que, de l'avis du Sénat, il est désirable que, s'il est fait un changement dans les frontières des provinces d'Ontario, de Québec et de Manitoba, ou de quelqu'une de ces provinces, les intérêts des provinces maritimes devraient être sauvegardés par la réserve à la Puissance, au profit des provinces maritimes, d'au moins une partie des droits miniers dans les territoires ajoutés aux provinces en premier lieu mentionnés.

No 3.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.:

12 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat toute pétition présentée au Gouverneur en conseil, demandant que le chemin de fer Intercolonial soit mis sous le contrôle de la Commission des chemins de fer du Canada, ainsi que toute correspondance à ce sujet.

No 4.

Par l'honorable M. Tessier:

12 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie

de toutes accusations, plaintes faites par M. Joseph Girard ou autres au premier ministre ou à tout membre du gouvernement contre la Société de colonisation du Lac-Saint-Jean.

No 5.

Par l'honorable M. Choquette:

12 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de faire transmettre au Sénat copie des plaintes faites au gouvernement sur la manière dont les montants affectés par le gouvernement pour les travaux publics étaient dépensés dans les comtés de Chicoutimi et Saguenay, et dans la région du Lac-Saint-Jean.

Pour vendredi, 19 mars 1909.

No 1.

Par l'honorable M. McHugh:

17 mars—Qu'il demandera:—

1. Y a-t-il un barrage sur la rivière Scugog, à Lindsay, Ontario?
2. Dans ou vers quelle année le dit barrage a-t-il été établi là.
3. Par qui a-t-il été construit?
4. Quelle était la hauteur et la longueur originaires du dit barrage?
5. Y a-t-il eu une convention, lors de la construction du dit barrage, entre la Commission des travaux du Canada et les propriétaires de moulins, de Lindsay, relativement à leurs droits de se servir d'une partie de l'eau au dit barrage, et à quelles conditions ces droits ont-ils été accordés à ces propriétaires de moulins?
6. Depuis la construction du dit barrage, le gouvernement en a-t-il diminué la longueur ou augmenté la hauteur?
7. A-t-il permis à quelqu'un de le faire?
8. A qui cette permission a été donnée et quelle raison a été donnée pour justifier cette permission?
9. Quelle est la longueur et la hauteur actuelles du barrage?
10. Y a-t-il dans les documents du ministère des requêtes de la part des propriétaires riverains se plaignant de dommages sérieux occasionnés à leurs terrains, par servitude due au refoulement des eaux?
11. Y a-t-il dans les documents du ministère des mémoires des conseils municipaux de Cartwright, Mauvers, Mariposa et Ops, se plaignant du fardeau additionnel à eux imposé pour l'entretien de leurs grandes routes par le refoulement des eaux résultant de l'agrandissement de ce barrage?
12. En conformité de la demande des pétitionnaires, M. Gage, ingénieur du gouvernement, a-t-il été chargé de la mission de s'enquérir des griefs dont se sont plaints les propriétaires riverains et les conseils municipaux qui ont présenté des mémoires?
13. Le rapport de l'ingénieur est-il déposé au ministère, quelle en est la teneur, a-t-il été pris quelque mesure en conséquence; dans la négative, pour quelle raison?
14. Quelque compensation a-t-elle jamais été payée à l'un de ces propriétaires riverains en conséquence des dommages causés à leurs terrains par la réduction et l'élévation de ce barrage?
15. Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour s'assurer combien de mille acres de terre sont inondés par suite de ce barrage et pour lesquels aucune compensation n'a été payée, nonobstant le fait que les permis pour les terrains étaient antérieurs à la construction d'un barrage sur cette rivière?
16. Les plans et devis pour la construction d'un nouveau barrage à cet endroit sont-ils préparés?
17. Ces plans et devis indiquent-ils une augmentation dans la hauteur du barrage projeté comparativement à celle de l'ancien; dans l'affirmative, de combien de pieds sera élevé le nouveau barrage?

18. M. Geo. Smith, O.L.S., l'ingénieur, agissant pour la municipalité du township de Ops, a-t-il envoyé au ministère un profil de l'augmentation de la hauteur, telle qu'indiquée sur le plan préparé par l'ingénieur du gouvernement?

19. Le conseil municipal du township de Ops a-t-il transmis au ministère une requête indiquant les effets préjudiciables que l'élévation de ces eaux aura sur les égouts municipaux construits et autres en voie de construction; le coût de ces travaux a été de près de cent mille dollars?

20. Est-il à la connaissance du gouvernement que vers ou dans le cours de l'année 1900, a été discutée la question relative aux droits du gouvernement ou des propriétaires de moulins d'imposer, sur les terrains des propriétaires riverains une servitude plus forte que celle établie par le barrage de 1843;

Que l'audition a eu lieu devant l'honorable J. Israël Tarte, ministre des Travaux Publics, l'honorable David Mills, ministre de la Justice, et Sir William Mulock, directeur général des Postes.

Que les propriétaires de moulins étaient représentés par Thomas Stewart, écr, avocat, Lindsay, Ont., l'honorable M. Belcourt, Ottawa, et S. H. Blake, écr, C.R.; et

Que M. G. McHugh, M.P., et R. J. McLaughlin, C.R., ont comparu pour les propriétaires de terrains. Existe-t-il dans les documents de ce ministère, ou de quelqu'un d'eux, un état des conclusions auxquelles cet examen aurait donné lieu; dans l'affirmative, qui a fourni cet état et quelle en est la teneur?

21. Est-ce l'intention du gouvernement que ses fonctionnaires prennent la charge et le contrôle des eaux à cet endroit, le manière à assurer aux propriétaires de moulins leurs droits en vertu de leur convention conclue avec le gouvernement, la date du 8 décembre 1843?

Et de plus, le gouvernement verra-t-il à ce que nul dommage ne soit causé aux dits propriétaires de terrains par l'entrave à la libre circulation de l'eau sur ce barrage pendant toutes saisons de l'année.

No 2.

Par l'honorable M. Perley:

17 mars—Qu'il demandera:—

Si le gouvernement du Canada a jamais prêté une somme d'argent à la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer, et dans l'affirmative, quel montant, à quelle date et de quelle manière devait-elle être remboursée? Quel intérêt devait porter l'emprunt?

Le montant, en totalité, ou en partie, a-t-il été remboursé, et s'il ne l'a pas été, quelle est la proportion maintenant due, y compris l'intérêt accumulé, et quelle garantie le gouvernement possède-t-il pour le remboursement de cette somme?

No 3.

Par l'honorable M. Perley:

17 mars—Qu'il demandera si le gouvernement a l'intention de commencer au printemps, et à l'été la construction du *Hudson Bay Railway*, et s'il votera pendant cette session une somme d'argent pour la construction de ce chemin de fer.

No 4.

Par l'honorable M. Belcourt:

17 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de la correspondance et des documents de la Commission du câble du Pacifique relativement à l'exploitation et aux recettes du câble du Pacifique et tous renseignements concernant un câble de l'Atlantique possédé par l'Etat et les câbles de l'Empire en général.

No 5.

Par l'honorable M. Cloran:

17 mars—Résolu,—Que le Sénat de la Puissance du Canada, à l'occasion de l'anniversaire national de l'Irlande, transmette à leurs concitoyens de l'Empire, le peuple irlandais, ses félicitations sincères, relativement aux conditions progressives et brillantes de leurs affaires nationales durant le règne de Sa Majesté le Roi Edouard VII.

Et que l'honorable Président du Sénat, soit prié de transmettre immédiatement, par câblogramme, la résolution ci-dessus au très honorable premier ministre de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour jeudi, 18 mars 1909.

No 1.

17 mars—Troisième lecture (Bill 36) Loi concernant la compagnie dite *The Southern Central Pacific Railway Company.*—(Honorable M. Young.)

No 2.

17 mars—Troisième lecture (Bill 41) Loi concernant la compagnie dite *The Tilsonburg, Lake Erie and Pacific Railway Company.*—(Honorable M. Wilson.)

No 3.

17 mars—Troisième lecture (Bill 42) Loi concernant la compagnie dite *The Toronto, Niagara and Western Railway Company.*—(Honorable M. Beith.)

No 4.

17 mars—Troisième lecture (Bill 43) Loi concernant la *Hudson's Bay and Pacific Railway Company.*—(Honorable M. Watson.)

No 5.

17 mars—Troisième lecture (Bill 47) Loi concernant la compagnie dite *The Guelph and Goderich Railway Company.*—(Honorable M. McMullen.)

No 6.

17 mars—Troisième lecture (Bill 53) Loi concernant la compagnie dite *The Walkerton and Lucknow Railway Company.*—(Honorable M. McMullen.)

No 7.

17 mars—Troisième lecture (Bill 58) Loi concernant la *Vancouver, Westminster and Yukon Railway Company.*—(Honorable M. Bostock.)

No 8.

17 mars—Troisième lecture (Bill 25) Loi concernant la section de chemin de fer commune à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et à la *Grand Trunk Pacific Railway Company,* à Fort-William, Ontario.—(Honorable M. Watson.)

No 9.

11 mars—Comité général (Bill 31) Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 10.

12 mars—Prise en considération du quatrième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Hannah Ella Tomkins, avec la preuve à l'appui.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 11.

12 mars—Prise en considération du cinquième rapport du comité permanent des Divorces, auuel a été renvoyée la pétition de Frank Parsons, avec la preuve à l'appui. —(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 12.

10 mars—Deuxième lecture (Bill S) Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company.*—(Honorable M. Watson.)—A.F.

No 13.

11 mars—Deuxième lecture (Bill 44) Loi constituant en corporation la *Canadian Liverpool and Western Railway Company.*—(Honorable M. Mitchell.)—A.

No 14.

11 mars—Deuxième lecture (Bill G) Loi modifiant la Loi relativement au protêt des lettres de change, chèques et billets à ordre.—(Honorable M. Choquette.)—A.F.

No 15.

17 mars—Comité général (Bill 21) Loi modifiant la Loi des chemins de fer.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 16.

17 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture (Bill C) Loi modifiant la Loi des chemins de fer à l'égard des personnes dans des véhicules traversant les voies ferrées.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

Pour vendredi, 19 mars 1909.

No 1.

17 mars—Prise en considération du premier rapport du comité mixte des deux Chambres des Impressions du Parlement.—(Honorable M. Coffey.)

No 2.

17 mars—Deuxième lecture (Bill K) Loi concernant certains brevets de la compagnie dite *The American Bar Lock Company.*—(Honorable M. Campbell.)—A.F.

No 3.

17 mars—Deuxième lecture (Bill 29) Loi concernant la compagnie dite *The Winnipeg and Northwestern Railway Company.*—(Honorable M. Young.)—A.

No 4.

17 mars—Deuxième lecture (Bill 33) Loi concernant la compagnie dite *The Niagara-Welland Power Company.*—(Honorable M. McMullen.)—A.

No 5.

17 mars—Deuxième lecture (Bill 37) Loi constituant en corporation la *Western Canadian Life Assurance Company.*—(Honorable M. Bostock.)

No 6.

17 mars—Deuxième lecture (Bill 40) Loi constituant en corporation la *Great West Permanent Loan Company.*—(Honorable M. Chevrier.)

No 7.

17 mars—Deuxième lecture (Bill 49) Loi concernant l'*Ottawa, Northern and Western Railway Company.*—(Honorable M. Derbyshire.)—A.

No 8.

17 mars—Deuxième lecture (Bill 50) Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer International de Rimouski.—(Honorable M. Fiset.)

No 9.

17 mars—Deuxième lecture (Bill 55) Loi constituant en corporation la *British Columbia Life Assurance Company.*—(Honorable M. Riley.)

No 10.

17 mars—Deuxième lecture (Bill 57) Loi concernant la *Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company.*—(Honorable M. Riley.)

No 11.

17 mars—Deuxième lecture (Bill 61) Loi concernant la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company.*—(Honorable M. Bostock.)—A.

No 12.

17 mars—Deuxième lecture (Bill 62) Loi constituant en corporation la *Prince Albert and Hudson Bay Railway Company.*—(Honorable M. Talbot.)

No 13.

17 mars—Deuxième lecture (Bill 71) Loi concernant un brevet de Thomas L. Smith.—(Honorable M. Watson.)—A.

Pour mardi, 23 mars 1909.

No 1.

17 mars—Deuxième lecture (Bill L) Loi concernant certains brevets de Franklin Montgomery Gray.—(Honorable M. Talbot.)—A.F.

No 2.

4 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits dis-

tricts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus.—(Honorable M. Poirier.)

No 3.

17 mars—Deuxième lecture (Bill 59) Loi constituant en corporatiin la *Victoria and Barkley Sound Railway Company*.—(Honorable M. .)

No 4.

17 mars—Deuxième lecture (Bill 76) Loi constituant en corporation l'*Imperial Fire Insurance Company*.—(Honorable M. Chevrier.)

Pour mercredi, 24 mars 1909.

No 1.

12 mars—Deuxième lecture (Bill T) Loi à l'effet de restreïndre les maux résultant du divorce.—(Honorable M. Cloran.)—A.F.

No 2.

17 mars—Prise en considération du sixième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Evelyn Martha Keller, ainsi que la preuve à l'appui.—(Hononrable M. Kirchhoffer.)

No 18.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Mercredi, 17 mars 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA

Imprimé par C. H. Parmelee

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi

1909

No 19

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Jeudi, 18 mars 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Béique,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Carling (Sir John),
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Comeau,
Costigan,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Fiset,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Jaffray,
Jones,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Legris,
Lougheed,
Macdonald (I.P.-E.),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McGregor,
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Mitchell,
Montplaisir,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Halifax),
Scott,
Shehyn,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young

Les prières ont été lues:—

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par l'honorable M. Owens:—De Fleetwood Howard Ward, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec sa femme Jennie May Morell.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat toute pétition présentée au Gouverneur en conseil, demandant que le chemin de fer Intercolonial soit mis sous le contrôle de la Commission des chemins de fer du Canada, ainsi que toute correspondance à ce sujet.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Choquette, a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toutes accusations, plaintes faites par M. Joseph Girard ou autres au premier ministre ou à tout membre du gouvernement contre la Société de colonisation du Lac-Saint-Jean.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Choquette, secondé par l'honorable M. Tessier, a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de faire transmettre au Sénat copie des plaintes faites au gouvernement sur la manière dont les montants affectés par le gouvernement pour les travaux publics étaient dépensés dans les comtés de Chicoutimi et Saguenay, et dans la région du Lac-Saint-Jean.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat,—

(1) Traité international relatif aux eaux limitrophes, signés à Washington le 11 janvier 1909;

(2) Annexe par le Sénat des Etats-Unis.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No* .)

L'honorable M. Ellis, du comité permanent du Compte rendu des *Débats,* a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
JEUDI, 18 mars 1909.

Le comité permanent du Compte rendu des *Débats* a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité est d'opinion que le compte rendu des débats des deux Chambres devrait être fait par le même personnel de sténographes, sous la direction d'un comité mixte du Parlement.

Ce compte rendu, sans être strictement mot à mot, devra être en substance un rapport complet, après l'élimination des répétitions et des amplifications et la correction des erreurs évidentes, mais il conservera tout ce qui ajoute au sens du discours ou à la démonstration des arguments.

Votre comité recommande aussi que l'édition non revisée des *Débats* du Sénat soit distribuée au public comme cela se fait maintenant à la Chambre des Communes.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN ELLIS,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable Président a présenté au Sénat un état du greffier du Sénat contenant les noms des sénateurs qui ont signé la liste de qualification de propriété des sénateurs pendant la deuxième série de vingt jours de la présente session.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il a été lu par le greffier, comme suit:—

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 18 mars 1909.

A l'honorable J. K. KERR,
Président du Sénat.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre pour l'information de l'honorable Sénat, une liste des noms des membres du Sénat qui ont fait et souscrit une nouvelle déclaration de qualification de propriété, pendant la deuxième série de vingt jours de la présente session du Parlement, en conformité de la règle 105 de cette Chambre.

1. L'honorable Sir John Carling.
2. L'honorable M. Costigan.
3. L'honorable M. Frost.
4. L'honorable M. Lougheed.
5. L'honorable M. Mitchell.
6. L'honorable M. Montplaisir.
7. L'honorable M. Shehyn.
8. L'honorable M. Watson.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (11) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Western Railway Company* », et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (20) intitulé :« Loi modifiant la Loi des chemins de fer de l'Etat », et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (24) intitulé « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton au lac des Esclaves », et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (36) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Southern Central Pacific Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (41) intitulé: «Loi concernant la compagnie dite *The Tilsonburg, Lake Erie and Pacific Railway Company* », ayant été lu,

L'honorable M. Wilson, secondé par l'honorable M. Douglas, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, a proposé en amendement:

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé de nouveau au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres pour y être pris de nouveau en considération.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion en amendement, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (42) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Toronto, Niagara and Western Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (43) intitulé: « Loi concernant la *Hudson's Bay and Pacific Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (47) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Guelph and Goderich Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (53) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Walkerton and Lucknow Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (58) intitulé: « Loi concernant la *Vancouver, Westminster and Yukon Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (25) intitulé: « Loi concernant la section de chemin de fer commune à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et à la *Grand Trunk Pacific Railway Company,* à Fort-William, Ontario », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (31) intitulé: « Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quatrième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Hannah Ella Tomkins, avec la preuve à l'appui, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du cinquième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Frank Parsons, avec la preuve à l'appui, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (S) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (44) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Liverpool and Western Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Riley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (G) intitulé: « Loi modifiant la Loi relativement au protêt des lettres de change, chèques et billets à ordre », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (21) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer ».

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Ellis a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (C) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer à l'égard des personnes dans des véhicules traversant les voies ferrées », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE

Vendredi, 19 mars 1909.

Présentation des requêtes. Lecture des requêtes.

Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour vendredi, 19 mars 1909.

No 1.

Par l'honorable M. McHugh:

17 mars—Qu'il demandera:—

1. Y a-t-il un barrage sur la rivière Scugog, à Lindsay, Ontario?
2. Dans ou vers quelle année le dit barrage a-t-il été établi là.
3. Par qui a-t-il été construit?
4. Quelle était la hauteur et la longueur originaires du dit barrage?
5. Y a-t-il eu une convention, lors de la construction du dit barrage, entre la Commission des travaux du Canada et les propriétaires de moulins, de Lindsay, relativement à leurs droits de se servir d'une partie de l'eau au dit barrage, et à quelles conditions ces droits ont-ils été accordés à ces propriétaires de moulins?
6. Depuis la construction du dit barrage, le gouvernement en a-t-il diminué la longueur ou augmenté la hauteur?
7. A-t-il permis à quelqu'un de le faire?
8. A qui cette permission a été donnée et quelle raison a été donnée pour justifier cette permission?
9. Quelle est la longueur et la hauteur actuelles du barrage?
10. Y a-t-il dans les documents du ministère des requêtes de la part des propriétaires riverains se plaignant de dommages sérieux occasionnés à leurs terrains, par servitude due au refoulement des eaux?
11. Y a-t-il dans les documents du ministère des mémoires des conseils municipaux de Cartwright, Mauvers, Mariposa et Ops, se plaignant du fardeau additionnel à eux imposé pour l'entretien de leurs grandes routes par le refoulement des eaux résultant de l'agrandissement de ce barrage?
12. En conformité de la demande des pétitionnaires, M. Gage, ingénieur du gouvernement, a-t-il été chargé de la mission de s'enquérir des griefs dont se sont plaints les propriétaires riverains et les conseils municipaux qui ont présenté des mémoires?
13. Le rapport de l'ingénieur est-il déposé au ministère, quelle en est la teneur, a-t-il été pris quelque mesure en conséquence; dans la négative, pour quelle raison?

14. Quelque compensation a-t-elle jamais été payée à l'un de ces propriétaires riverains en conséquence des dommages causés à leurs terrains par la réduction et l'élévation de ce barrage?

15. Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour s'assurer combien de mille acres de terre sont inondés par suite de ce barrage et pour lesquels aucune compensation n'a été payée, nonobstant le fait que les permis pour les terrains étaient antérieurs à la construction d'un barrage sur cette rivière?

16. Les plans et devis pour la construction d'un nouveau barrage à cet endroit sont-ils préparés?

17. Ces plans et devis indiquent-ils une augmentation dans la hauteur du barrage projeté comparativement à celle de l'ancien; dans l'affirmative, de combien de pieds sera élevé le nouveau barrage?

18. M. Geo. Smith, O.L.S., l'ingénieur, agissant pour la municipalité du township de Ops, a-t-il envoyé au ministère un profil de l'augmentation de la hauteur, telle qu'indiquée sur le plan préparé par l'ingénieur du gouvernement?

19. Le conseil municipal du township de Ops a-t-il transmis au ministère une requête indiquant les effets préjudiciables que l'élévation de ces eaux aura sur les égouts municipaux construits et autres en voie de construction; le coût de ces travaux a été de près de cent mille dollars?

20. Est-il à la connaissance du gouvernement que vers ou dans le cours de l'année 1900, a été discutée la question relative aux droits du gouvernement ou des propriétaires de moulins d'imposer, sur les terrains des propriétaires riverains une servitude plus forte que celle établie par le barrage de 1843;

Que l'audition a eu lieu devant l'honorable J. Israël Tarte, ministre des Travaux Publics, l'honorable David Mills, ministre de la Justice, et Sir William Mulock, directeur général des Postes.

Que les propriétaires de moulins étaient représentés par Thomas Stewart, écr, avocat, Lindsay, Ont., l'honorable M. Belcourt, Ottawa, et S. H. Blake, écr, C.R.; et

Que M. G. McHugh, M.P., et R. J. McLaughlin, C.R., ont comparu pour les propriétaires de terrains. Existe-t-il dans les documents de ce ministère, ou de quelqu'un d'eux, un état des conclusions auxquelles cet examen aurait donné lieu; dans l'affirmative, qui a fourni cet état et quelle en est la teneur?

21. Est-ce l'intention du gouvernement que ses fonctionnaires prennent la charge et le contrôle des eaux à cet endroit, le manière à assurer aux propriétaires de moulins leurs droits en vertu de leur convention conclue avec le gouvernement, la date du 8 décembre 1843?

Et de plus, le gouvernement verra-t-il à ce que nul dommage ne soit causé aux dits propriétaires de terrains par l'entrave à la libre circulation de l'eau sur ce barrage pendant toutes saisons de l'année.

No 2.

Par l'honorable M. Perley:

17 mars—Qu'il demandera:—

Si le gouvernement du Canada a jamais prêté une somme d'argent à la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer, et dans l'affirmative, quel montant, à quelle date et de quelle manière devait-elle être remboursée? Quel intérêt devait porter l'emprunt?

Le montant, en totalité, ou en partie, a-t-il été remboursé, et s'il ne l'a pas été, quelle est la proportion maintenant due, y compris l'intérêt accumulé, et quelle garantie le gouvernement possède-t-il pour le remboursement de cette somme?

No 3.

Par l'honorable M. Perley:

17 mars—Qu'il demandera si le gouvernement a l'intention de commencer au printemps, et à l'été la construction du *Hudson Bay Railway*, et s'il votera pendant cette session une somme d'argent pour la construction de ce chemin de fer.

No 4.

Par l'honorable M. Belcourt:

17 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de la correspondance et des documents de la Commission du câble du Pacifique relativement à l'exploitation et aux recettes du câble du Pacifique et tous renseignements concernant un câble de l'Atlantique possédé par l'Etat et les câbles de l'Empire en général.

No 5.

Par l'honorable M. Cloran:

17 mars—Résolu,—Que le Sénat de la Puissance du Canada, à l'occasion de l'anniversaire national de l'Irlande, transmette à leurs concitoyens de l'Empire, le peuple irlandais, ses félicitations sincères, relativement aux conditions progressives et brillantes de leurs affaires nationales durant le règne de Sa Majesté le Roi Edouard VII.

Et que l'honorable Président du Sénat, soit prié de transmettre immédiatement, par câblogramme, la résolution ci-dessus au très honorable premier ministre de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

No 6.

Par l'honorable M. Domville:

27 janvier—Qu'il proposera qu'un comité spécial, composé de cinq membres, soit nommé pour s'enquérir des gisements de pétrole du Canada, avec pouvoir d'employer un sténographe.

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour vendredi, 19 mars 1909.

No 1.

18 mars—Troisième lecture (Bill 21) Loi modifiant la Loi des chemins de fer.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 2.

17 mars—Prise en considération du premier rapport du comité mixte des deux Chambres des Impressions du Parlement.—(Honorable M. Coffey.)

No 3.

17 mars—Deuxième lecture (Bill K) Loi concernant certains brevets de la compagnie dite *The American Bar Lock Company.*—(Honorable M. Campbell.)—A.F.

No 4.

17 mars—Deuxième lecture (Bill 29) Loi concernant la compagnie dite *The Winnipeg and Northwestern Railway Company.*—(Honorable M. Young.)—A.F.

No 5.

17 mars—Deuxième lecture (Bill 33) Loi concernant la compagnie dite *The Niagara-Welland Power Company.*—(Honorable M. McMullen.)—A.F.

No 6.

17 mars—Deuxième lecture (Bill 37) Loi constituant en corporation la *Western Canadian Life Assurance Company.*—(Honorable M. Bostock.)—A.

No 7.

17 mars—Deuxième lecture (Bill 40) Loi constituant en corporation la *Great West Permanent Loan Company.*—(Honorable M. Chevrier.)—A.

No 8.

17 mars—Deuxième lecture (Bill 49) Loi concernant l'*Ottawa, Northern and Western Railway Company.*—(Honorable M. Derbyshire.)—A.F.

No 9.

17 mars—Deuxième lecture (Bill 50) Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer International de Rimouski.—(Honorable M. Fiset.)

No 10.

17 mars—Deuxième lecture (Bill 55) Loi constituant en corporation la *British Columbia Life Assurance Company.*—(Honorable M. Riley.)—A.

No 11.

17 mars—Deuxième lecture (Bill 57) Loi concernant la *Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company.*—(Honorable M. Riley.)—F.

No 12.

17 mars—Deuxième lecture (Bill 61) Loi concernant la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company.*—(Honorable M. Bostock.)—A.F.

No 13.

17 mars—Deuxième lecture (Bill 62) Loi constituant en corporation la *Prince Albert and Hudson Bay Railway Company.*—(Honorable M. Talbot.)—A.

No 14.

17 mars—Deuxième lecture (Bill 71) Loi concernant un brevet de Thomas L. Smith.—(Honorable M. Watson.)—A.

Pour mardi, 23 mars 1909.

No 1.

17 mars—Deuxième lecture (Bill L) Loi concernant certains brevets de Franklin Montgomery Gray.—(Honorable M. Talbot.)—A.F.

No 2.

4 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la

réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus.—(Honorable M. Poirier.)

No 3.

17 mars—Deuxième lecture (Bill 59) Loi constituant en corporatiin la *Victoria and Barkley Sound Railway Company*.—(Honorable M. Riley.)

No 4.

17 mars—Deuxième lecture (Bill 76) Loi constituant en corporation l'*Imperial Fire Insurance Company*.—(Honorable M. Chevrier.)—A.

No 5.

18 mars—Prise en considération du premier rapport du comité permanent des Débats du Sénat.—(Honorable M. Ellis.)

Pour mercredi, 24 mars 1909.

No 1.

12 mars—Deuxième lecture (Bill T) Loi à l'effet de restreindre les maux résultant du divorce.—(Honorable M. Cloran.)—A.F.

No 2.

17 mars—Prise en considération du sixième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Evelyn Martha Keller, ainsi que la preuve à l'appui.—(Hononrable M. Kirchhoffer.)

No 3.

18 mars—Comité général (Bill 31) Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 4.

12 mars—Prise en considération du quatrième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Hannah Ella Tomkins, avec la preuve à l'appui.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 5.

12 mars—Prise en considération du cinquième rapport du comité permanent des Divorces, auuel a été renvoyée la pétition de Frank Parsons, avec la preuve à l'appui. —(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 6.

18 mars—Deuxième lecture (Bill S) Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company*.—(Honorable M. Watson.)—A.F.

No 7.

14 mars—Deuxième lecture (Bill G) Loi modifiant la Loi relativement au protêt des lettres de change, chèques et billets à ordre.—(Honorable M. Choquette.)—A.F.

No 8.

18 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture (Bill C) Loi modifiant la Loi des chemins de fer à l'égard des personnes dans des véhicules traversant les voies ferrées.—(Honorable M. McMullen.)—A.F.

No 19.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Jeudi, 18 mars 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 20

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Vendredi, 19 mars 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Beith,
Béique,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Comeau,
Costigan,
Dandurand,
David,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Fiset,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Jaffray,
Jones,
King,
Landry,
Legris,
Macdonald (I.P-E.),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McGregor,
McHugh,
McKay (Truro),
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Mitchell,
Montplaisir,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Halifax),
Scott,
Shehyn,
Tessier,
Thompson,
Watson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (52) intitulé: « Loi concernant la Banque de Vancouver », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, en l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (D) intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *British Colonial Fire Insurance Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 11.—Retrancher les mots « aux époques et ».

Page 2, ligne 21.—Au mot « sept » substituer le mot « huit », et aux mots « vingt-cinq » substituer les mots « vingt-quatre ».

Page 2, lignes 45 et 46.—Retrancher les mots depuis « y » jusqu'à « se », tous deux inclusivement, et insérer ce qui suit: « 2. La compagnie peut aussi ».

Page 3, ligne 11.—Retrancher l'article 11 et substituer le suivant: —

« 11. La compagnie ne peut commencer les opérations d'assurance contre l'incendie prévues par la présente loi, avant que deux cent cinquante mille dollars du capital-actions aient été souscrits et que cent mille dollars aient été versés en espèces dans la caisse de la compagnie pour être affectés aux fins de la compagnie seulement, en vertu de la présente loi.

« (2) La compagnie ne peut commencer les opérations d'assurance contre les risques de la navigation intérieure et contre les risques du transport intérieur, avant que son capital souscrit ait été porté à quatre cent mille dollars au moins, et qu'un montant additionnel de soixante et quinze mille dollars ait été versé en espèces dans la caisse de la compagnie, pour être affectés aux fins de la compagnie seulement, en vertu de la présente loi.

« (3) Le montant, versé en espèces par un actionnaire, s'élevant à moins de dix pour cent du montant souscrit par lui, ne doit pas être computé comme partie des sommes séparées de cent mille dollars et de soixante-quinze mille dollars, qui doivent être versées dans la caisse de la compagnie en conformité des dispositions des paragraphes 1 et 2 du présent article, et les actions sur lesquelles il a été versé moins de dix pour cent en espèces par le souscripteur ne doivent pas non plus être computées comme partie des actions qui doivent être souscrites tel que prévu par la présente loi.»

Page 3.—Après l'article 11, insérer ce qui suit comme article A:—

« *Article A.*

« Chaque année pendant cinq ans après l'émission d'un permis à la compagnie en vertu de la Loi des assurances, une somme de quinze mille dollars doit être versée annuellement en espèces sur le capital-social de la compagnie, laquelle somme doit être en addition des sommes qui doivent être versées en vertu de l'article 11 de la présente loi.»

Page 3, ligne 23.—Après « 134 » insérer « 135 ».

Page 3, ligne 24.—Après « 158 » insérer « 159 ».

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, du comité permanent des Relations commerciales du Canada, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
VENDREDI, 19 mars 1909.

Le comité permanent des Relations commerciales du Canada a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à (3) trois membres.

Le tout respectueusement soumis.

MACKENZIE BOWELL,
Faisant fonction de président.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable M. Gibson (pour l'honorable M. Campbell) a présenté au Sénat un bill (U) intitulé: « Loi pour faire droit à Victor Eccles Blackhall ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

L'honorable M. Gibson (pour l'honorable M. Campbell) a présenté au Sénat un bill (V) intitulé: « Loi pour faire droit à Anna Louisa Coltman ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

L'honorable M. Gibson a présenté au Sénat un bill (W) intitulé: « Loi pour faire droit à John Grant Ridout ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

L'honorable M. Belcourt, secondé par l'honorable M. De Veber, a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de la correspondance et des documents de la Commission du câble du Pacifique relativement à l'exploitation et aux recettes du câble du Pacifique et tous renseignements concernant un câble de l'Atlantique possédé par l'Etat et les câbles de l'Empire en général.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
JEUDI, 18 mars 1909.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat demandant à Leurs Honneurs de renvoyer à cette Chambre le bill (No 71) Loi concernant un brevet de Thomas Smith, le dit bill ayant été erronément envoyé au Sénat.

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THS. B. FLINT,
Greffier des Communes.

Ordonné, qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes pour acquiescer à sa demande et lui rapporter le dit bill.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (63) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Royal Canadian Accident Insurance Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois et renvoyé au comité permanent des Ordres Permanents en conformité de la règle 118 du Sénat.

L'honorable Président a présenté au Sénat le mémoire suivant:—

BUREAU DE GREFFIER,
OTTAWA, 9 mars 1909.

L'honorable J. K. KERR,
Président du Sénat.

MONSIEUR,—J'ai eu occasion, au commencement de la session, d'attirer votre attention sur la nécessité d'avoir de l'aide additionnelle pour le travail exécuté par les commis du Sénat. Maintenant que la création des six comités additionnels est devenue un fait accompli par la nomination des membres de ces comités, un fonctionnaire devra être chargé des devoirs de greffier de ces comités. En autant qu'il n'y a que deux commis disponibles pour exécuter le travail des comités, savoir: Messieurs Soutter et Caron (ce dernier n'étant que novice) il leur sera impossible de répondre à tous les devoirs qui leur seront attribués. Je ne mentionne pas M. Creighton, qui a exercé jusqu'à présent les fonctions de greffier des comités, parce que, outre le travail légal dans son bureau et l'obligation de suivre les réunions des deux comités importants des Banques et du Commerce et des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, il doit surveiller quelque vingt causes en divorce, ce qui prend nécessairement une grande partie de son temps. Je recommanderais, en conséquence, que l'on retint les services d'un fonctionnaire anglais compétent et, de préférence, ceux d'une personne qui comprenne la langue française.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
SAM'L. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

P.S.—J'aurais pu faire observer que l'expérience du passé a démontré la nécessité d'avoir, en tout temps, un nombre suffisant de fonctionnaires compétents dans le travail particulier exigé d'eux en cas imprévus.

S. E. ST. O. CH.,
G.S.

(Mémoire.)

Le soussigné a l'honneur de représenter qu'il a reçu un rapport du greffier déclarant que l'aide d'un fonctionnaire anglais compétent, bien versé dans la langue française, est requis dans le personnel du Sénat, vu l'accroissement des affaires et pour s'assurer, dans les cas imprévus, les services d'une personne ayant l'expérience du travail particulier exigé d'elle.

Le soussigné recommanderait en conséquence la nomination de M. Byron Nicholson, de Québec, au salaire minimum de la subdivision B de la première division; cette nomination devant être faite subordonnément aux conditions contenues dans l'article 19 de la Loi portant modification de la Loi du service civil, 1908.

Le soussigné a l'honneur de soumettre ce que ci-dessus à la prise à la considération et à l'approbation du Sénat.

J. K. KERR,
Président du Sénat.

Chambre du Président,
OTTAWA, 11 mars 1909.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit mémoire soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable Président a présenté au Sénat le mémoire suivant:—

(Mémoire.)

Le soussigné a l'honneur de représenter:—

1. Que lorsque le greffier a déclaré, le 15 février dernier, que les services d'un commis étaient requis dans le bureau des lois du Sénat, vu que la personne ci-devant employée avait démissionné; il a suggéré que la nomination soit faite pour toute l'année et non pas simplement pour le temps de la session, afin de s'assurer les services d'une personne plus compétente pour cette position, et aussi généralement pendant la vacance du Parlement. Vu les devoirs variés et particuliers que ce commis sera appelé à remplir,—la sténographie, la clavigraphie, l'aide dans tout travail légal, la préparation des rapports des comités, etc., etc.,—qui demandent une grande expérience avant qu'il n'y devienne versé, le soussigné recommanderait en conséquence que M. Arthur Hinds soit nommé fonctionnaire permanent du Sénat à un salaire de $1,000 par année à compter du 29 janvier dernier (date de sa nomination comme employé de la session).

J. K. KERR,
Président du Sénat.

Chambre du Sénat,
OTTAWA, 18 mars 1909.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit mémoire soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 25 février 1909, demandant copie de toutes demandes faites à la Commission des chemins de fer par le ministre des Chemins de fer en vertu de l'article 28 de la Loi des chemins de fer; aussi, copie de tous arrêtés du conseil rendus pendant les derniers douze mois, concernant les traverses à niveau des routes publiques par les chemins de fer, les dates de ces demandes ou des arrêtés en conseil.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(Voir Documents de la Session, No .)

Conformément à l'ordre du jour, le bill (21) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le premier rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Coffey, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (K) intitulé: « Loi concernant certains brevets de la compagnie dite *The American Bar Lock Company* », ayant été lu,

L'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. McSweeney, a proposé:

Que dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Après débat.

L'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), a proposé en amendement:

Que le mot « soit » soit remplacé par les mots « ne soit pas » et que les mots « mais qu'il soit lu la deuxième fois mardi prochain » soient ajoutés après « maintenant ».

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, le Sénat s'est divisé.

Pour, 10.—Contre, 10.

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a alors été lu la deuxième fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. McSweeney, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (29) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Winnipeg and Northwestern Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (33) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Niagara-Welland Power Company* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Jones, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (37) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Western Canadian Life Assurance Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (40) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Great West Permanent Loan Company* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Comeau, secondé par l'honorable M. Ross (Halifax), il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (49) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Shehyn, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (50) intitulé: « Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer International de Rimouski », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Fiset, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (55) intitulé: « Loi constituant en corporation la *British Columbia Life Assurance Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Riley, secondé par l'honorable M. McHugh, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (57) intitulé: « Loi concernant la *Vancouver Fraser River and Southern Railway Company* », ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Riley, secondé par l'honorable M. McHugh, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (61) intitulé: « Loi concernant la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company* », a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (62) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Prince Albert and Hudson Bay Railway Company* », a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Riley, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (71) intitulé: « Loi concernant un brevet de Thomas L. Smith », ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été
Ordonné, qu'il soit rayé de l'ordre du jour.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott,
Le Sénat s'est ajourné à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 23 mars 1909.

Présentation des requêtes.

Lecture des requêtes.

Rapports des comités.

Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour mercredi, 24 mars 1909.

No 1.

Par l'honorable M. McHugh:

17 mars—Qu'il demandera:—

1. Y a-t-il un barrage sur la rivière Scugog, à Lindsay, Ontario?
2. Dans ou vers quelle année le dit barrage a-t-il été établi là.
3. Par qui a-t-il été construit?
4. Quelle était la hauteur et la longueur originaires du dit barrage?
5. Y a-t-il eu une convention, lors de la construction du dit barrage, entre la Commission des travaux du Canada et les propriétaires de moulins, de Lindsay, relativement à leurs droits de se servir d'une partie de l'eau au dit barrage, et à quelles conditions ces droits ont-ils été accordés à ces propriétaires de moulins?
6. Depuis la construction du dit barrage, le gouvernement en a-t-il diminué la longueur ou augmenté la hauteur?
7. A-t-il permis à quelqu'un de le faire?
8. A qui cette permission a été donnée et quelle raison a été donnée pour justifier cette permission?
9. Quelle est la longueur et la hauteur actuelles du barrage?
10. Y a-t-il dans les documents du ministère des requêtes de la part des propriétaires riverains se plaignant de dommages sérieux occasionnés à leurs terrains, par servitude due au refoulement des eaux?
11. Y a-t-il dans les documents du ministère des mémoires des conseils municipaux de Cartwright, Mauvers, Mariposa et Ops, se plaignant du fardeau additionnel à eux imposé pour l'entretien de leurs grandes routes par le refoulement des eaux résultant de l'agrandissement de ce barrage?
12. En conformité de la demande des pétitionnaires, M. Gage, ingénieur du gouvernement, a-t-il été chargé de la mission de s'enquérir des griefs dont se sont plaints les propriétaires riverains et les conseils municipaux qui ont présenté des mémoires?
13. Le rapport de l'ingénieur est-il déposé au ministère, quelle en est la teneur, a-t-il été pris quelque mesure en conséquence; dans la négative, pour quelle raison?

14. Quelque compensation a-t-elle jamais été payée à l'un de ces propriétaires riverains en conséquence des dommages causés à leurs terrains par la réduction et l'élévation de ce barrage?

15. Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour s'assurer combien de mille acres de terre sont inondés par suite de ce barrage et pour lesquels aucune compensation n'a été payée, nonobstant le fait que les permis pour les terrains étaient antérieurs à la construction d'un barrage sur cette rivière?

16. Les plans et devis pour la construction d'un nouveau barrage à cet endroit sont-ils préparés?

17. Ces plans et devis indiquent-ils une augmentation dans la hauteur du barrage projeté comparativement à celle de l'ancien; dans l'affirmative, de combien de pieds sera élevé le nouveau barrage?

18. M. Geo. Smith, O.L.S., l'ingénieur, agissant pour la municipalité du township de Ops, a-t-il envoyé au ministère un profil de l'augmentation de la hauteur, telle qu'indiquée sur le plan préparé par l'ingénieur du gouvernement?

19. Le conseil municipal du township de Ops a-t-il transmis au ministère une requête indiquant les effets préjudiciables que l'élévation de ces eaux aura sur les égouts municipaux construits et autres en voie de construction; le coût de ces travaux a été de près de cent mille dollars?

20. Est-il à la connaissance du gouvernement que vers ou dans le cours de l'année 1900, a été discutée la question relative aux droits du gouvernement ou des propriétaires de moulins d'imposer, sur les terrains des propriétaires riverains une servitude plus forte que celle établie par le barrage de 1843;

Que l'audition a eu lieu devant l'honorable J. Israël Tarte, ministre des Travaux Publics, l'honorable David Mills, ministre de la Justice, et Sir William Mulock, directeur général des Postes.

Que les propriétaires de moulins étaient représentés par Thomas Stewart, écr, avocat, Lindsay, Ont., l'honorable M. Belcourt, Ottawa, et S. H. Blake, écr, C.R.; et

Que M. G. McHugh, M.P., et R. J. McLaughlin, C.R., ont comparu pour les propriétaires de terrains. Existe-t-il dans les documents de ce ministère, ou de quelqu'un d'eux, un état des conclusions auxquelles cet examen aurait donné lieu; dans l'affirmative, qui a fourni cet état et quelle en est la teneur?

21. Est-ce l'intention du gouvernement que ses fonctionnaires prennent la charge et le contrôle des eaux à cet endroit, le manière à assurer aux propriétaires de moulins leurs droits en vertu de leur convention conclue avec le gouvernement, la date du 8 décembre 1843?

Et de plus, le gouvernement verra-t-il à ce que nul dommage ne soit causé aux dits propriétaires de terrains par l'entrave à la libre circulation de l'eau sur ce barrage pendant toutes saisons de l'année.

No 2.

Par l'honorable M. Power:

19 mars—Qu'il attirera l'attention sur l'état peu satisfaisant de la Loi relativement à la mise à la retraite des juges, des fonctionnaires du service civil et autres personnes employées dans le service public du Canada, et qu'il demandera au très honorable ministre du Commerce si le gouvernement a l'intention de prendre bientôt des mesures pour remédier à cet état de choses.

No 3.

Par l'honorable M. Domville:

27 janvier—Qu'il proposera qu'un comité spécial, composé de cinq membres, soit nommé pour s'enquérir des gisements de pétrole du Canada, avec pouvoir d'employer un sténographe.

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour mardi, 23 mars 1909.

No 1.

19 mars—Troisième lecture (Bill 52) Loi concernant la Banque de Vancouver.—(Honorable M. Bostock.)

No 2.

17 mars—Deuxième lecture (Bill L) Loi concernant certains brevets de Franklin Montgomery Gray.—(Honorable M. Talbot.)—A.F.

No 3.

4 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections

de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus.—(Honorable M. Poirier.)

No 4.

17 mars—Deuxième lecture (Bill 59) Loi constituant en corporatiin la *Victoria and Barkley Sound Railway Company.*—(Honorable M. Riley.)—A.F.

No 5.

17 mars—Deuxième lecture (Bill 76) Loi constituant en corporation l'*Imperial Fire Insurance Company.*—(Honorable M. Chevrier.)—A.F.

No 6.

18 mars—Prise en considération du premier rapport du comité permanent des Débats du Sénat.—(Honorable M. Ellis.)

No 7.

19 mars—Prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au (Bill D) Loi constituant en corporation la compagnie dite *British Colonial Fire Insurance Company.*—(Honorable M. Choquette.)

No 8.

19 mars—Prise en considération du premier rapport du comité permanent des Relations commerciales du Canada.—(Honorable Sir Mackenzie Bowell.)

No 9.

19 mars—Prise en considération du mémoire de Son Honneur le Président recommandant la nomination de M. Byron Nicholson dans le personnel du Sénat.—(Honorable M. Watson.)

No 10.

19 mars—Prise en considération du mémoire de Son Honneur le Président recommandant la nomination de M. Arthur Hinds comme fonctionnaire permanent du Sénat.—(Honorable M. Watson.)

No 11.

19 mars—Deuxième lecture (Bill 33) Loi concernant la compagnie dite *The Niagara-Welland Power Company*.—(Honorable M. McMullen.)—A.F.

No 12.

19 mars—Deuxième lecture (Bill 40) Loi constituant en corporation la *Great West Permanent Loan Company*.—(Honorable M. Chevrier.)—A.

Pour mercredi, 24 mars 1909.

No 1.

12 mars—Deuxième lecture (Bill T) Loi à l'effet de restreindre les maux résultant du divorce.—(Honorable M. Cloran.)—A.F.

No 2.

17 mars—Prise en considération du sixième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Evelyn Martha Keller, ainsi que la preuve à l'appui.—(Hononrable M. Kirchhoffer.)

No 3.

18 mars—Comité général (Bill 31) Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 4.

12 mars—Prise en considération du quatrième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Hannah Ella Tomkins, avec la preuve à l'appui.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 5.

12 mars—Prise en considération du cinquième rapport du comité permanent des Divorces, auuel a été renvoyée la pétition de Frank Parsons, avec la preuve à l'appui. —(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 6.

18 mars—Deuxième lecture (Bill S) Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company*.—(Honorable M. Watson.)—A.F.

No 7.

14 mars—Deuxième lecture (Bill G) Loi modifiant la Loi relativement au protêt des lettres de change, chèques et billets à ordre.—(Honorable M. Choquette.)—A.F.

No 8.

18 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture (Bill C) Loi modifiant la Loi des chemins de fer à l'égard des personnes dans des véhicules traversant les voies ferrées.—(Honorable M. McMullen.)—A.F.

No 9.

19 mars—Deuxième lecture (Bill 50) Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer International de Rimouski.—(Honorable M. Fiset.)—A.F.

No 10.

19 mars—Deuxième lecture (Bill 57) Loi concernant la *Vancouver, Fraser Valley and Soutnern Railway Company*.—(Honorable M. Riley.)—A.F.

No 11.

19 mars—Deuxième lecture (Bill M) Loi pour faire droit à Victor Eccles Blackhall.—(Honorable M. Campbell.)

No 12.

19 mars—Deuxième lecture (Bill V) Loi pour faire droit à Annie Louisa Coltman.—(Honorable M. Campbell.)

No 13.

19 mars—Deuxième lecture (Bill W) Loi pour faire droit à John Grant Ridout.—(Honorable M. Gibson.)

No 20.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Vendredi, 19 mars 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909.

No 21

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Mardi, 23 mars 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président

Les honorables messieurs

Baird,
Baker,
Beith,
Béique,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Carling (Sir John),
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Cloran,
Coffey,
Comeau,
Costigan,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Jaffray,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Legris,
Lougheed,
Macdonald (I.P.-E.),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McGregor,
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Montplaisir,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Scott,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat un tableau des constables de la police fédérale employés sur la ligne du chemin de fer Transcontinental pendant l'anné 1e08.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No .*)

Conformément à l'ordre du jour, le bill (52) intitulé: « Loi concernant la Banque de Vancouver », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (L) intitulé: « Loi concernant certains brevets de Franklin Montgomery Gray », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Thompson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (59) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Victoria and Barkley Sound Railway Company* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Riley, secondé par l'honorable M. McSweeney, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (76) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canada National Fire Insurance Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Chevrier, secondé par l'honorable M. Landry, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du premier rapport du comité permanent du compte rendu des *Débats* du Sénat, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (D) intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *British Colonial Fire Insurance Company* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Chevrier, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le premier rapport du comité permanent des Relations commerciales du Canada.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Landry, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du mémoire de Son Honneur le Président recommandant la nomination de M. Byron Nicholson dans le personnel du Sénat, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du mémoire de Son Honneur le Président recommandant la nomination de M. Arthur Hinds comme fonctionnaire permanent du Sénat, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (33) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Niagara-Welland Power Company* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. McGregor, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (40) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Great West Permanent Loan Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Chevrier, secondé par l'honorable M. Landry, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisés chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections

de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donne son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus.

Après un nouveau débat.

Sur motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Béique, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (46) intitulé: « Loi concernant la *Crawford Bay and St. Mary's Railway Company* et à l'effet de changer son nom en celui de *British Columbia, Alberta, Saskatchewan and Manitoba Railway Company* », et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (48) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (66) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Abbitibi and Hudson Bay Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé pa l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (67) intitulé: « Loi concernant l'*Alseck and Yukon Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Douglas, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (68) intitulé: « Loi concernant l'*Athabaska Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (70) intitulé: « Loi concernant la *St. Mary's and Western Ontario Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Su motion de l'honorable M. Ratz, secondé par l'honorable M. Wilson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (71) intitulé: « Loi concernant un brevet de Thomas L. Smith », auquel elle demande le concours du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Landry, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la première fois maintenant.

Le dit bill a été lu la première fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Landry, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, 24 mars 1909.

Présentation des requêtes. Lecture des requêtes.

Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour mercredi, 24 mars 1909.

No 1.

Par l'honorable M. McHugh:

17 mars—Qu'il demandera:—

1. Y a-t-il un barrage sur la rivière Scugog, à Lindsay, Ontario?
2. Dans ou vers quelle année le dit barrage a-t-il été établi là.
3. Par qui a-t-il été construit?
4. Quelle était la hauteur et la longueur originaires du dit barrage?
5. Y a-t-il eu une convention, lors de la construction du dit barrage, entre la Commission des travaux du Canada et les propriétaires de moulins, de Lindsay, relativement à leurs droits de se servir d'une partie de l'eau au dit barrage, et à quelles conditions ces droits ont-ils été accordés à ces propriétaires de moulins?
6. Depuis la construction du dit barrage, le gouvernement en a-t-il diminué la longueur ou augmenté la hauteur?
7. A-t-il permis à quelqu'un de le faire?
8. A qui cette permission a été donnée et quelle raison a été donnée pour justifier cette permission?
9. Quelle est la longueur et la hauteur actuelles du barrage?
10. Y a-t-il dans les documents du ministère des requêtes de la part des propriétaires riverains se plaignant de dommages sérieux occasionnés à leurs terrains, par servitude due au refoulement des eaux?
11. Y a-t-il dans les documents du ministère des mémoires des conseils municipaux de Cartwright, Mauvers, Mariposa et Ops, se plaignant du fardeau additionnel à eux imposé pour l'entretien de leurs grandes routes par le refoulement des eaux résultant de l'agrandissement de ce barrage?
12. En conformité de la demande des pétitionnaires, M. Gage, ingénieur du gouvernement, a-t-il été chargé de la mission de s'enquérir des griefs dont se sont plaints les propriétaires riverains et les conseils municipaux qui ont présenté des mémoires?
13. Le rapport de l'ingénieur est-il déposé au ministère, quelle en est la teneur, a-t-il été pris quelque mesure en conséquence; dans la négative, pour quelle raison?

14. Quelque compensation a-t-elle jamais été payée à l'un de ces propriétaires riverains en conséquence des dommages causés à leurs terrains par la réduction et l'élévation de ce barrage?

15. Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour s'assurer combien de mille acres de terre sont inondés par suite de ce barrage et pour lesquels aucune compensation n'a été payée, nonobstant le fait que les permis pour les terrains étaient antérieurs à la construction d'un barrage sur cette rivière?

16. Les plans et devis pour la construction d'un nouveau barrage à cet endroit sont-ils préparés?

17. Ces plans et devis indiquent-ils une augmentation dans la hauteur du barrage projeté comparativement à celle de l'ancien; dans l'affirmative, de combien de pieds sera élevé le nouveau barrage?

18. M. Geo. Smith, O.L.S., l'ingénieur, agissant pour la municipalité du township de Ops, a-t-il envoyé au ministère un profil de l'augmentation de la hauteur, telle qu'indiquée sur le plan préparé par l'ingénieur du gouvernement?

19. Le conseil municipal du township de Ops a-t-il transmis au ministère une requête indiquant les effets préjudiciables que l'élévation de ces eaux aura sur les égouts municipaux construits et autres en voie de construction; le coût de ces travaux a été de près de cent mille dollars?

20. Est-il à la connaissance du gouvernement que vers ou dans le cours de l'année 1900, a été discutée la question relative aux droits du gouvernement ou des propriétaires de moulins d'imposer, sur les terrains des propriétaires riverains une servitude plus forte que celle établie par le barrage de 1843;

Que l'audition a eu lieu devant l'honorable J. Israël Tarte, ministre des Travaux Publics, l'honorable David Mills, ministre de la Justice, et Sir William Mulock, directeur général des Postes.

Que les propriétaires de moulins étaient représentés par Thomas Stewart, écr, avocat, Lindsay, Ont., l'honorable M. Belcourt, Ottawa, et S. H. Blake, écr, C.R.; et

Que M. G. McHugh, M.P., et R. J. McLaughlin, C.R., ont comparu pour les propriétaires de terrains. Existe-t-il dans les documents de ce ministère, ou de quelqu'un d'eux, un état des conclusions auxquelles cet examen aurait donné lieu; dans l'affirmative, qui a fourni cet état et quelle en est la teneur?

21. Est-ce l'intention du gouvernement que ses fonctionnaires prennent la charge et le contrôle des eaux à cet endroit, le manière à assurer aux propriétaires de moulins leurs droits en vertu de leur convention conclue avec le gouvernement, la date du 8 décembre 1843?

Et de plus, le gouvernement verra-t-il à ce que nul dommage ne soit causé aux dits propriétaires de terrains par l'entrave à la libre circulation de l'eau sur ce barrage pendant toutes saisons de l'année.

No 2.

Par l'honorable M. Power:

19 mars—Qu'il attirera l'attention sur l'état peu satisfaisant de la Loi relativement à la mise à la retraite des juges, des fonctionnaires du service civil et autres personnes employées dans le service public du Canada, et qu'il demandera au très honorable ministre du Commerce si le gouvernement a l'intention de prendre bientôt des mesures pour remédier à cet état de choses.

No 3.

Par l'honorable M. Domville:

27 janvier—Qu'il proposera qu'un comité spécial, composé de cinq membres, soit nommé pour s'enquérir des gisements de pétrole du Canada, avec pouvoir d'employer un sténographe.

No 4.

Par l'honorable M. David:

23 mars—Que lorsque la question sera posée sur les résolutions projetées de l'honorable M. Scott pour modifier la constitution du Sénat, il proposera l'amendement suivant:—

Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite ».

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour mercredi, 24 mars 1909.

No 1.

12 mars—Deuxième lecture (Bill T) Loi à l'effet de restreindre les maux résultant du divorce.—(Honorable M. Cloran.)—A.F.

No 2.

17 mars—Prise en considération du sixième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Evelyn Martha Keller, ainsi que la preuve à l'appui.—(Hononrable M. Kirchhoffer.)

No 3.

18 mars—Comité général (Bill 31) Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 4.

12 mars—Prise en considération du quatrième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Hannah Ella Tomkins, avec la preuve à l'appui.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 5.

12 mars—Prise en considération du cinquième rapport du comité permanent des Divorces, auuel a été renvoyée la pétition de Frank Parsons, avec la preuve à l'appui. —(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 6.

18 mars—Deuxième lecture (Bill S) Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company*.—(Honorable M. Watson.)—A.F.

No 7.

14 mars—Deuxième lecture (Bill G) Loi modifiant la Loi relativement au protêt des lettres de change, chèques et billets à ordre.—(Honorable M. Choquette.)—A.F.

No 8.

18 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture (Bill C) Loi modifiant la Loi des chemins de fer à l'égard des personnes dans des véhicules traversant les voies ferrées.—(Honorable M. McMullen.)—A.F.

No 9.

19 mars—Deuxième lecture (Bill 50) Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer International de Rimouski.—(Honorable M. Fiset.)—A.F.

No 10.

19 mars—Deuxième lecture (Bill 57) Loi concernant la *Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company*.—(Honorable M. Riley.)—A.F.

No 11.

19 mars—Deuxième lecture (Bill U) Loi pour faire droit à Victor Eccles Blackhall.—(Honorable M. Campbell.)—A.F.

No 12.

19 mars—Deuxième lecture (Bill V) Loi pour faire droit à Annie Louisa Coltman.—(Honorable M. Campbell.)—A.F.

No 13.

19 mars—Deuxième lecture (Bill W) Loi pour faire droit à John Grant Ridout.—(Honorable M. Gibson.)—A.F.

No 14.

18 mars—Prise en considération du premier rapport du comité permanent des Débats du Sénat.—(Honorable M. Ellis.)

No 15.

19 mars—Prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au (Bill D) Loi constituant en corporation la compagnie dite *British Colonial Fire Insurance Company*.—(Honorable M. Choquette.)

No 16.

19 mars—Prise en considération du mémoire de Son Honneur le Président recommandant la nomination de M. Byron Nicholson dans le personnel du Sénat.—(Honorable M. Watson.)

No 17.

19 mars—Prise en considération du mémoire de Son Honneur le Président recommandant la nomination de M. Arthur Hinds comme fonctionnaire permanent du Sénat.—(Honorable M. Watson.)

No 18.

22 mars—Deuxième lecture (Bill 33) Loi concernant la compagnie dite *The Niagara-Welland Power Company*.—(Honorable M. McMullen.)—A.F.

No 19.

22 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskat-

chewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus.—(Honorable M. Poirier.)

Pour jeudi, 25 mars 1909.

No 1.

23 mars—Deuxième lecture (Bill 59) Loi constituant en corporation la *Victoria and Barkley Sound Railway Company*.—(Honorable M. Riley.)—A.F.

No 2.

23 mars—Deuxième lecture (Bill 71) Loi concernant un brevet de Thomas L. Smith.—(Honorable M. Watson.)—A.F.

No 3.

23 mars—Deuxième lecture (Bill 48) Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal.—(Honorable M. Casgrain.)—A.

No 4.

23 mars—Deuxième lecture (Bill 66) Loi concernant la compagnie dite *The Abitibi and Hudson Bay Railway Company.*—(Honorable M. Watson.)—A.F.

No 5.

23 mars—Deuxième lecture (Bill 67) Loi concernant l'*Alsek and Yukon Railway Company.*—(Honorable M. DeVeber.)—A.F.

No 6.

23 mars—Deuxième lecture (Bill 68) Loi concernant l'*Athabasca Railway Company.*—(Honorable M. Talbot.)—A.F.

No 7.

23 mars—Deuxième lecture (Bill 70) Loi concernant la *St. Mary's and Western Ontario Railway Company.*—(Honorable M. Ratz.)

No 21.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Mardi, 23 mars 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 22

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Mercredi, 24 mars 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Béique,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Carling (Sir John),
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Comeau,
Costigan,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Jaffray,
Jones,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Legris,
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McGregor,
McHugh,
McKay Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Montplaisir,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Scott,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par l'honorable M. Costigan:—De la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De la compagnie dite *Prudential Life Insurance Company of Canada,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour obtenir le certificat lui permettant de commencer ses opérations; et

De la compagnie dite *Central Railway Company of Canada,* demandant l'adoption d'une loi qui augmente son émission de débentures, et à d'autres fins.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (J) intitulé: « Loi concernant la *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 2.—Retrancher le paragraphe (2).

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (44) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian, Liverpool and Western Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 21.—Après « fer » insérer « ailleurs qu'entre les cités de Québec et Montréal, quant à laquelle section de chemin de fer elles ne peuvent dépasser trente mille dollars par mille,».

Page 2, ligne 42.—Retrancher l'alinéa (*c*).

Page 3, ligne 21.—Après « télégraphes » insérer: « sauf les articles qui sont incompatibles avec les dispositions de la présente loi et de la Loi des chemins de fer ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (29) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Winnipeg and Northwestern Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (61) intitulé: « Loi concernant la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (Q) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Quinze and Blanche River Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Belcourt, secondé par l'honorable M. Davis, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Davis, du comité spécial sur les Ressources Minérales du Canada, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 28,
OTTAWA, 24 mars 1909.

Le comité spécial sur les Ressources Minérales du Canada a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. O. DAVIS,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Douglas, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Ross (Halifax), du comité permanent des Edifices et Terrains publics, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 28,
OTTAWA, 24 mars 1909.

Le comité permanent des Edifices et Terrains publics a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

W. ROSS,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Halifax), secondé par l'honorable M. Cloran, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 24 mars 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son septième rappot.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles:—

D'Edmund Landor Taylor et autres, de la cité de Winnipeg, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *The Imperial Fire Insurance Company;*

De la *Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée et à d'autres fins;

De James Forrest Rochester et autres, de la cité d'Ottawa, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Superior and Western Railway Company;*

De Washington R. McCloy, de la cité de Elwood, Etat de Indiana, l'un des Etats-Unis d'Amérique, demandant l'adoption d'une loi qui autorise le commissaire des brevets à recevoir certains droits et à étendre la durée du brevet No 77,901;

De W. K. Houston et autres, de la cité de Victoria, Colombie-Britannique, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Victorian and Barclay Sound Railway Company;*

De la *Kettle River Valley Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction et l'achèvement de sa voie ferrée, et qui l'autorise à construire certaine ligne d'embranchement;

De Adam T. Shillington et autres, de la cité d'Ottawa, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Canada Medical Association;*

De J. E. Pelletier, président, et Henry Craig, secrétaire, de la compagnie dite *The Joliette and Lake Manuan Colonization Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin de fer;

De la *Canadian Northern Quebec Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour le ocmmencement et l'achèvement de son chemin de fer;

De la *Monarch Fire Insurance Company, Cash, Mutual and Stock of London, Ontario,* demandant à être constitué en corporation par le Parlement du Canada sous le nom de *The Monarch Fire Insurance Company;*

De Pierre E. D'Anjou, du Bic, et d'autres, d'ailleurs, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de La Compagnie du chemin de fer International de Rimouski (*The Rimouski International Railway*);

De Frank Denton et autres, directeurs provisoires de la *Bank of Winnipeg,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour l'obtention du conseil du Trésor le certificat permettant à la dite banque d'exercer ses opérations;

De la compagnie dite *Central Railway Company of Canada,* demandant l'adoption d'une loi qui augmente son émission de débentures et à d'autres fins;

De Thomas Francis Johnson et autres, directeurs provisoires de la *National Accident and Guarantee Company of Canada,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge leur charte et les autorise à changer le lieu du siège et le nom de la compagnie.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 24 mars 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son huitième rapport.

Votre comité a examiné les bills suivants de la Chambre des Communes qui lui ont été renvoyés en conformité de la règle 118 du Sénat: (51) « Loi constituant en corporation la *Royal Casualty and Surety Company of Canada* » et (63) « Loi constituant en corporation la *Royal Canadian Accident Insurance Company* ». Il a constaté que les avis exigés par la règle 107 ont été dûment publiés.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 24 mars 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son neuvième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions de Charles Happman et autres, directeurs provisoires de la *Manitoba Radial Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin de fer; et de T. R. Pool et autres, de la cité de London, et d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Prairie Province Trust Company,* et a constaté que les avis exigés par la règle 107 ont été en retard d'une semaine dans chaque cas.

Votre comité, néanmoins, recommande de suspendre la dite règle dans ces cas-ci, parce que les comités auxquels les dits bills seront envoyés pourront voir à ce que personne n'éprouve de préjudices par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat le rapport du département du Commerce de la Puissance du Canada pour l'exercice expiré le 31 mars 1908. Partie III—Service transocéanique subventionné avec tableaux du trafic jusqu'au 31 décembre 1908 et estimés pour l'exercice 1909-1910.)

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No 10b, 1909.*)

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (T) intitulé: « Loi à l'effet de restreindre les maux résultant du divorce », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Cloran, secondé par l'honorable M. Ross (Halifax), il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi, quinzième jour d'avril prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du sixième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Evelyn Martha Keller, ainsi que la preuve à l'appui, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné u'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (31) intitulé: « Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables ».

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les articles 1 et 2 ont été lus et agréés.

L'article 3 a été lu et amendé comme suit:—

Page 2, ligne 8.—Après « commettant », ajouter ce qui suit comme paragraphe (*d*):—

« (*d*) Quiconque, sous l'autorité de la présente loi, est partie à tout acte criminel ou en est sciemment complice, est coupable de cet acte criminel et passible, sur conviction, de la peine ci-dessus établie par le présent article.»

L'article 4 a été lu et agréé.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Wood a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avce un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu une seconde fois par le greffier.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que les règles 24*a* et 24*b* du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé par le Sénat.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le quatrième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Hannah Ella Tomkins, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Wood, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le cinquième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Frank Parsons, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Wood, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (S) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (G) intitulé: « Loi modifiant la Loi relativement au protêt des lettres de change, chèques et billets à ordre », ayant été lu,

L'honorable M. Choquette, secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Après débat,

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Casgrain, a proposé en amendement:

Que le mot « soit », dans la motion, soit remplacé par les mots « ne soit pas » et que les mots « mais qu'il soit lu la deuxième fois d'hui en six mois » soient ajoutés après le mot « maintenant ».

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (C) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer à l'égard des personnes traversant en véhicules des voies ferrées », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis au vendredi, seizième jour d'avril prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (50) intitulé: « Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Intercolonial de Rimouski', a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (57) intitulé: Loi concernant la *Vancouver, Westminster and Yukon Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (U) intitulé: « Loi pour faire droit à Victor Eccles Blackhall », ayant été lu,

L'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Gibson, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Gibson, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (V) intitulé: « Loi pour faire droit à Annie Louisa Coltman », ayant été lu,

L'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Gibson, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Gibson, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

La question de conconrs ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (W) intitulé: « Loi pour faire droit à John Grant Ridout », ayant été lu,

L'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. McMullen, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. McMullen, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

La question de conconrs ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du premier rapport du comité permanent du compte rendu des *Débats,* ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (D) intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *Britsh Colonial Fire Insurance Company* ».

Sur motion de l'honorable M. Choquette, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Choquette, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du mémoire de Son Honneur le Président recommandant la nomination de M. Byron Nicholson dans le personnel du Sénat, ayant été lu,

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Bostock, a proposé:

Que le dit mémoire soit adopté.

Avec la permission du Sénat, la dite motion a été retirée.

Sur moiton de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Landry, il a été

Ordonné, que le dit mémoire soit renvoyé au comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité pour qu'il fasse rapport.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du mémoire de Son Honneur le Président recommandant la nomination de M. Arthur Hinds comme fonctionnaire permanent du Sénat, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit mémoire soit renvoyé au comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité pour qu'il fasse rapport.

Conformément à l'ordre d ujour, le bill (33) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Niagara-Welland Power Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se poduiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en

produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquels la Colombie-Britannique, l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus, ayant été lu,

Su motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (8) intitulé: « Loi modifiant la Loi des terres fédérales », et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (79) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le bill (51) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Royal Casualty and Surety Company of Canada* », soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Robertson, il a été

Ordonné, que le bill (38) intitulé: « Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company* », soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le bill (63) intitulé: « Loi constituant en corpoation la *Royal Canadian Accident Insurance Company* », soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Tessier a présenté au Sénat un bill (X) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi, 25 mars 1909.

Présentation des requêtes. Lecture des requêtes.

Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour jeudi, 25 mars 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Power:

19 mars—Qu'il attirera l'attention sur l'état peu satisfaisant de la Loi relativement à la mise à la retraite des juges, des fonctionnaires du service civil et autres personnes employées dans le service public du Canada, et qu'il demandera au très honorable ministre du Commerce si le gouvernement a l'intention de prendre bientôt des mesures pour remédier à cet état de choses.

No 2.

Par l'honorable M. David:

23 mars—Que lorsque la question sera posée sur les résolutions projetées de l'honorable M. Scott pour modifier la constitution du Sénat, il proposera l'amendement suivant:—

Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite ».

Pour jeudi, 15 avril 1909.

No 1

Par l'honorable M. Domville:

27 janvier—Qu'il proposera qu'un comité spécial, composé de cinq membres, soit nommé pour s'enquérir des gisements de pétrole du Canada, avec pouvoir d'employer un sténographe.

Pour mercredi, 31 mars 1909.

No 1.

Par l'honorable M. McHugh:

17 mars—Qu'il demandera:—

1. Y a-t-il un barrage sur la rivière Scugog, à Lindsay, Ontario?
2. Dans ou vers quelle année le dit barrage a-t-il été établi là.
3. Par qui a-t-il été construit?
4. Quelle était la hauteur et la longueur originaires du dit barrage?
5. Y a-t-il eu une convention, lors de la construction du dit barrage, entre la Commission des travaux du Canada et les propriétaires de moulins, de Lindsay, relativement à leurs droits de se servir d'une partie de l'eau au dit barrage, et à quelles conditions ces droits ont-ils été accordés à ces propriétaires de moulins?
6. Depuis la construction du dit barrage, le gouvernement en a-t-il diminué la longueur ou augmenté la hauteur?
7. A-t-il permis à quelqu'un de le faire?
8. A qui cette permission a été donnée et quelle raison a été donnée pour justifier cette permission?
9. Quelle est la longueur et la hauteur actuelles du barrage?
10. Y a-t-il dans les documents du ministère des requêtes de la part des propriétaires riverains se plaignant de dommages sérieux occasionnés à leurs terrains, par servitude due au refoulement des eaux?
11. Y a-t-il dans les documents du ministère des mémoires des conseils municipaux de Cartwright, Mauvers, Mariposa et Ops, se plaignant du fardeau additionnel à eux imposé pour l'entretien de leurs grandes routes par le refoulement des eaux résultant de l'agrandissement de ce barrage?
12. En conformité de la demande des pétitionnaires, M. Gage, ingénieur du gouvernement, a-t-il été chargé de la mission de s'enquérir des griefs dont se sont plaints les propriétaires riverains et les conseils municipaux qui ont présenté des mémoires?
13. Le rapport de l'ingénieur est-il déposé au ministère, quelle en est la teneur, a-t-il été pris quelque mesure en conséquence; dans la négative, pour quelle raison?
14. Quelque compensation a-t-elle jamais été payée à l'un de ces propriétaires riverains en conséquence des dommages causés à leurs terrains par la réduction et l'élévation de ce barrage?
15. Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour s'assurer combien de mille acres de terre sont inondés par suite de ce barrage et pour lesquels aucune compensation n'a été payée, nonobstant le fait que les permis pour les terrains étaient antérieurs à la construction d'un barrage sur cette rivière?
16. Les plans et devis pour la construction d'un nouveau barrage à cet endroit sont-ils préparés?
17. Ces plans et devis indiquent-ils une augmentation dans la hauteur du barrage projeté comparativement à celle de l'ancien; dans l'affirmative, de combien de pieds sera élevé le nouveau barrage?
18. M. Geo. Smith, O.L.S., l'ingénieur, agissant pour la municipalité du township de Ops, a-t-il envoyé au ministère un profil de l'augmentation de la hauteur, telle qu'indiquée sur le plan préparé par l'ingénieur du gouvernement?

19. Le conseil municipal du township de Ops a-t-il transmis au ministère une requête indiquant les effets préjudiciables que l'élévation de ces eaux aura sur les égouts municipaux construits et autres en voie de construction; le coût de ces travaux a été de près de cent mille dollars?

20. Est-il à la connaissance du gouvernement que vers ou dans le cours de l'année 1900, a été discutée la question relative aux droits du gouvernement ou des propriétaires de moulins d'imposer, sur les terrains des propriétaires riverains une servitude plus forte que celle établie par le barrage de 1843;

Que l'audition a eu lieu devant l'honorable J. Israël Tarte, ministre des Travaux Publics, l'honorable David Mills, ministre de la Justice, et Sir William Mulock, directeur général des Postes.

Que les propriétaires de moulins étaient représentés par Thomas Stewart, écr, avocat, Lindsay, Ont., l'honorable M. Belcourt, Ottawa, et S. H. Blake, écr, C.R.; et

Que M. G. McHugh, M.P., et R. J. McLaughlin, C.R., ont comparu pour les propriétaires de terrains. Existe-t-il dans les documents de ce ministère, ou de quelqu'un d'eux, un état des conclusions auxquelles cet examen aurait donné lieu; dans l'affirmative, qui a fourni cet état et quelle en est la teneur?

21. Est-ce l'intention du gouvernement que ses fonctionnaires prennent la charge et le contrôle des eaux à cet endroit, le manière à assurer aux propriétaires de moulins leurs droits en vertu de leur convention conclue avec le gouvernement, la date du 8 décembre 1843?

Et de plus, le gouvernement verra-t-il à ce que nul dommage ne soit causé aux dits propriétaires de terrains par l'entrave à la libre circulation de l'eau sur ce barrage pendant toutes saisons de l'année?

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour jeudi, 25 mars 1909.

No 1.

24 mars—Troisième lecture (Bill 29) Loi concernant la compagnie dite *The Winnipeg and Northwestern Railway Company.*—(Honorable M. Young.)

No 2.

24 mars—Troisième lecture (Bill 61) Loi concernant la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company.*—(Honorable M. Bostock.)

No 3.

24 mars—Troisième lecture (Bill Q) Loi concernant la compagnie dite *Quinze and Blanche River Railway Company.*—(Honorable M. Belcourt.)

No 4.

24 mars—Troisième lecture (Bill D) Loi constituant en corporation la compagnie dite *British Colonial Fire Insurance Company.*—(Honorable M. Choquette.)

No 5.

23 mars—Deuxième lecture (Bill 59) Loi constituant en corporation la *Victoria and Barkley Sound Railway Company.*—(Honorable M. Riley.)—A.F.

No 6.

23 mars—Deuxième lecture (Bill 71) Loi concernant un brevet de Thomas L. Smith.—(Honorable M. Watson.)—A.F.

No 7.

23 mars—Deuxième lecture (Bill 48) Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal.—(Honorable M. Casgrain.)—A.F.

No 8.

23 mars—Deuxième lecture (Bill 66) Loi concernant la compagnie dite *The Abitibi and Hudson Bay Railway Company.*—(Honorable M. Watson.)—A.F.

No 9.

23 mars—Deuxième lecture (Bill 67) Loi concernant l'*Alsek and Yukon Railway Company.*—(Honorable M. DeVeber.)—A.F.

No 10.

23 mars—Deuxième lecture (Bill 68) Loi concernant l'*Athabasca Railway Company.*—(Honorable M. Talbot.)—A.F.

No 11.

23 mars—Deuxième lecture (Bill 70) Loi concernant la *St. Mary's and Western Ontario Railway Company.*—(Honorable M. Ratz.)—A.F.

No 12.

24 mars—Prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au (Bill J) Loi concernant la *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company.*—(Honorable M. Béique.)

No 13.

24 mars—Prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au (Bill 44) Loi constituant en corporation la *Canadian Liverpool and Western Railway Company.*—(Honorable M. Béique.)

No 14.

24 mars—Prise en considération du premier rapport du comité spécial des Ressources minérales du Canada.—(Honorable M. Davis.)

No 15.

24 mars—Prise en considération du premier rapport du comité permanent des Edifices et Terrains publics.—(Honorable M. Ross, Halifax.)

No 16.

24 mars—Prise en considération du huitième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.—(Honorable M. Young.)

No 17.

24 mars—Prise en considération du neuvième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.—(Honorable M. Young.)

No 18.

17 mars—Prise en considération du sixième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Evelyn Martha Keller, ainsi que la preuve à l'appui.—(Hononrable M. Kirchhoffer.)

No 19.

4 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus.—(Honorable M. David.)

Pour vendredi, 26 mars 1909.

No 1.

24 mars—Troisième lecture (Bill U) Loi pour faire droit à Victor Eccles Blackhall.—(Honorable M. Campbell.)—A.F.

No 2.

24 mars—Troisième lecture (Bill V) Loi pour faire droit à Annie Louisa Coltman.—(Honorable M. Campbell.)—A.F.

No 3.

24 mars—Deuxième lecture (Bill 38) Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company.*—(Honorable M. Tessier.)—A.F.

No 4.

24 mars—Deuxième lecture (Bill W) Loi pour faire droit à John Grant Ridout.—(Honorable M. Gibson.)—A.F.

No 5.

24 mars—Deuxième lecture (Bill 51) Loi constituant en corporation la *Royal Casualty and Surety Company of Canada.*—(Honorable M. Ellis.)—A.F.

No 6.

24 mars—Deuxième lecture (Bill 63) Loi constituant en corporation la *Royal Canadian Accident Insurance Company.*—(Honorable M. Casgrain.)—A.F.

No 7.

24 mars—Deuxième lecture (Bill 79) Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.—(Honorable M. Young.)

No 8.

24 mars—Deuxième lecture (Bill X) Loi concernant la compagnie dite *The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company.*—(Honorable M. Tessier.)

Pour mardi, 30 mars 1909.

No 1

24 mars—Deuxième lecture (Bill S) Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company.*—(Honorable M. Watson.)—A.F.

No 2.

24 mars—Prise en considération du premier rapport du comité permanent des Débats du Sénat.—(Honorable M. Ellis.)

Pour mercredi, 31 mars 1909.

No 1.

24 mars—Troisième lecture (Bill 31) Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables, tel qu'amendé.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

Pour jeudi, 15 avril 1909.

No 1

24 mars—Deuxième lecture (Bill T) Loi à l'effet de restreindre les maux résultant du divorce.—(Honorable M. Cloran.)—Honorable M. Cloran.)—A.F.

Pour vendredi, 16 avril 1909.

No 1.

24 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture (Bill C) Loi modifiant la Loi des chemins de fer à l'égard des personnes dans des véhicules traversant les voies ferrées.—(Honorable M. McMullen.)—A.F.

No 22.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Mercredi, 24 mars 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 23

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Jeudi, 25 mars 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs.

Baird,
Beith,
Béique,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Carling (Sir John),
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Comeau,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Ellis,
Ferguson,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Jaffray,
Jones,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Legris,
MacKay (Alma),
MacKeen,
McDonald, (Cap-Breton),
McGregor,
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Montplaisir,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Scott,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Ross (Middlesex):—Du colonel, l'honorable John Morison Gibson, lieutenant-gouverneur de la province d'Ontario, et autres.

Par l'honorable M. Choquette:—De la compagnie dite *Montreal Bridge and Terminal Company.*

L'honorable M. McHugh, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (K) intitulé: « Loi concernant certains brevets de la compagnie dite *The American Bar Lock Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 19.—Après « brevet », ajouter ce qui suit comme article 2:—

« Quiconque, autre qu'un porteur de permis ou une personne ayant occupé la position d'un porteur de permis, depuis la date de toute dite importation, a commencé en Canada de fabriquer, employer ou vendre quelqu'un des articles que protège le dit brevet d'invention, peut continuer de le fabriquer, employer ou vendre, selon le cas, d'une manière aussi pleine et entière que si la présente loi n'eût pas été rendue.»

Dans le préambule.

Page 1, ligne 5.—Retrancher « propriétaire » et insérer « détentrice ».

Page 1, ligne 9.—Après « sûreté » insérer « considérant que la compagnie, par inadvertance, a importé certains des dits perfectionnements brevetés, contrairement aux dispositions de la Loi des brevets ».

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Talbot, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Gibson (pour l'honorable M. Edwards) a présenté au Sénat un bill (Y) intitulé: « Loi concernant la *Central Railway of Canada* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. Chevrier a présenté au Sénat un bill (Z) intitulé: « Loi concernant la Banque de Winnipeg ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. Coffey a présenté au Sénat un bill (AA) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Prairie Provinces Trust Company* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. De Veber a présenté au Sénat un bill (BB) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian District of the Northern Province of the Moravian Church in America* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. Power a attiré l'attention sur l'état peu satisfaisant de la Loi relativement à la mise à la retraite des juges, des fonctionnaires du service civil et autres personnes employées dans le service public du Canada, et il a demandé au très

honorable ministre du Commerce si le gouvernement a l'intention de prendre bientôt des mesures pour remédier à cet état de choses.

Débat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (29) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Winnipeg and Northwestern Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (61) intitulé: « Loi concernant la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (Q) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Quinze and Blanche River Railway Company* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (D) intitulé: Loi constituant en corporation la compagnie dite *British Colonial Fire Insurance Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (59) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Victoria and Barkley Sound Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Riley, secondé par l'honorable M. McHugh, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (71) intitulé: « Loi concernant un brevet de Thomas L. Smith », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (48) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (66) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Abitibi and Hudson Bay Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (67) intitulé: « Loi concernant l'*Alseck and Yukon Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. DeVeber, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (68) intitulé: « Loi concernant l'*Athabaska Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Jones, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du our, le bill (70) intitulé: « Loi concernant la *St. Mary's and Western Ontario Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M Ratz, secondé par l'honorable M. Gillmor, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (J) intitulé: « Loi concernant la *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company* ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (44) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Liverpool and Western Railway Company* », ayant été lu,

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Watson,

La correction suivante a été faite dans l'amendement au paragraphe 3 de l'article 11, à savoir, le mot « ou » a été substitué au mot « et ».

L'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Watson, a proposé:

Que les dits amendements soient agréés.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le premier rapport du comité spécial des Ressources Minérales du Canada.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le premier rapport du comité permanent des Edifices et Terrains publics.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Halifax), secondé par l'honorable M. Wilson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le huitième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le neuvième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le sixième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Evelyn Martha Keller, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soit chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en

produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces du Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'honorable M. Thompson, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
JEUDI, 25 mars 1909.

Le comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité, conformément à l'ordre de votre honorable Chambre, en date du mercredi, 24 mars courant, a pris en considération le mémoire présenté par Son Honneur le Président, le vendredi, 19 mars courant, recommandant la nomination de M. Byron Nicholson comme fonctionnaire du Sénat.

Votre comité est d'opinion que la dite recommandation reçoive l'approbation du Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

F. THOMPSON.
Président.

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Thompson, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
JEUDI, 25 mars 1909.

Le comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité, conformément à l'ordre de votre honorable Chambre, en date du mercredi, vingt-quatrième jour de mars courant, a pris en considération le mémoire présenté par Son Honneur le Président, le vendredi, dix-neuvième jour de mars courant, recommandant que M. Arthur Hinds soit nommé employé permanent du Sénat au lieu d'être employé sessionnel.

Votre comité est d'opinion que la dite recommandation reçoive l'approbation du Sénat, avec l'entente que M. Hinds sera à la disposition du greffier du Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

F. THOMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE

Vendredi, 26 mars 1909.

Présentation des requêtes. Lecture des requêtes.

Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour vendredi, 26 mars 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Cloran:

25 mars—Que lorsque l'ordre du jour appellera la troisième lecture du bill (U) intitulé: « Loi pour faire droit à Victor Eccles Blackhall », il proposera que les mots suivants soient ajoutés à l'article 2 du dit bill:—

« Et la dite Blanche Mabel Jackson n'aura pas à l'avenir le droit de se remarier dans les limites du Canada, ou de se remarier en dehors des limites du Canada, sans être passible de poursuite pour ce remariage, sous l'autorité des dispositions du Code criminel du Canada relativement aux peines et amendes imposables dans les cas de bigamie.»

No 2.

Par l'honorable M. Cloran:

25 mars—Que lorsque l'ordre du jour appellera la troisième lecture du bill (V) intitulé: « Loi pour faire droit à Annie Louisa Coltman », il proposera que les mots suivants soient ajoutés à larticle 2 du dit bill:—

« Et le dit Milton Delose Coltman n'aura pas, à l'avenir, le droit de se remarier dans les limites du Canada, ou de se remarier en dehors des limites du Canada, sans être passible de poursuite pour ce remariage, sous l'autorité des dispositions du Code criminel du Canada relativement aux peines et amendes imposables dans les cas de bigamie.»

Pour mercredi, 31 mars 1909.

No 1.

Par l'honorable M. McHugh:

17 mars—Qu'il demandera:—

1. Y a-t-il un barrage sur la rivière Scugog, à Lindsay, Ontario?

2. Dans ou vers quelle année le dit barrage a-t-il été établi là.

3. Par qui a-t-il été construit?

4. Quelle était la hauteur et la longueur originaires du dit barrage?

5. Y a-t-il eu une convention, lors de la construction du dit barrage, entre la Commission des travaux du Canada et les propriétaires de moulins, de Lindsay, relativement à leurs droits de se servir d'une partie de l'eau au dit barrage, et à quelles conditions ces droits ont-ils été accordés à ces propriétaires de moulins?

6. Depuis la construction du dit barrage, le gouvernement en a-t-il diminué la longueur ou augmenté la hauteur?

7. A-t-il permis à quelqu'un de le faire?

8. A qui cette permission a été donnée et quelle raison a été donnée pour justifier cette permission?

9. Quelle est la longueur et la hauteur actuelles du barrage?

10. Y a-t-il dans les documents du ministère des requêtes de la part des propriétaires riverains se plaignant de dommages sérieux occasionnés à leurs terrains, par servitude due au refoulement des eaux?

11. Y a-t-il dans les documents du ministère des mémoires des conseils municipaux de Cartwright, Mauvers, Mariposa et Ops, se plaignant du fardeau additionnel à eux imposé pour l'entretien de leurs grandes routes par le refoulement des eaux résultant de l'agrandissement de ce barrage?

12. En conformité de la demande des pétitionnaires, M. Gage, ingénieur du gouvernement, a-t-il été chargé de la mission de s'enquérir des griefs dont se sont plaints les propriétaires riverains et les conseils municipaux qui ont présenté des mémoires?

13. Le rapport de l'ingénieur est-il déposé au ministère, quelle en est la teneur, a-t-il été pris quelque mesure en conséquence; dans la négative, pour quelle raison?

14. Quelque compensation a-t-elle jamais été payée à l'un de ces propriétaires riverains en conséquence des dommages causés à leurs terrains par la réduction et l'élévation de ce barrage?

15. Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour s'assurer combien de mille acres de terre sont inondés par suite de ce barrage et pour lesquels aucune compensation n'a été payée, nonobstant le fait que les permis pour les terrains étaient antérieurs à la construction d'un barrage sur cette rivière?

16. Les plans et devis pour la construction d'un nouveau barrage à cet endroit sont-ils préparés?

17. Ces plans et devis indiquent-ils une augmentation dans la hauteur du barrage projeté comparativement à celle de l'ancien; dans l'affirmative, de combien de pieds sera élevé le nouveau barrage?

18. M. Geo. Smith, O.L.S., l'ingénieur, agissant pour la municipalité du township de Ops, a-t-il envoyé au ministère un profil de l'augmentation de la hauteur, telle qu'indiquée sur le plan préparé par l'ingénieur du gouvernement?

19. Le conseil municipal du township de Ops a-t-il transmis au ministère une requête indiquant les effets préjudiciables que l'élévation de ces eaux aura sur les égouts municipaux construits et autres en voie de construction; le coût de ces travaux a été de près de cent mille dollars?

20. Est-il à la connaissance du gouvernement que vers ou dans le cours de l'année 1900, a été discutée la question relative aux droits du gouvernement ou des propriétaires de moulins d'imposer, sur les terrains des propriétaires riverains une servitude plus forte que celle établie par le barrage de 1843;

Que l'audition a eu lieu devant l'honorable J. Israël Tarte, ministre des Travaux Publics, l'honorable David Mills, ministre de la Justice, et Sir William Mulock, directeur général des Postes.

Que les propriétaires de moulins étaient représentés par Thomas Stewart, écr, avocat, Lindsay, Ont., l'honorable M. Belcourt, Ottawa, et S. H. Blake, écr, C.R.; et

Que M. G. McHugh, M.P., et R. J. McLaughlin, C.R., ont comparu pour les propriétaires de terrains. Existe-t-il dans les documents de ce ministère, ou de quelqu'un

d'eux, un état des conclusions auxquelles cet examen aurait donné lieu; dans l'affirnative, qui a fourni cet état et quelle en est la teneur?

21. Est-ce l'intention du gouvernement que ses fonctionnaires prennent la charge et le contrôle des eaux à cet endroit, le manière à assurer aux propriétaires de moulins leurs droits en vertu de leur convention conclue avec le gouvernement, la date du 8 décembre 1843?

Et de plus, le gouvernement verra-t-il à ce que nul dommage ne soit causé aux dits propriétaires de terrains par l'entrave à la libre circulation de l'eau sur ce barrage pendant toutes saisons de l'année?

No 2.

Par l'honorable M. David:

23 mars—Que lorsque la question sera posée sur les résolutions projetées de l'honorable M. Scott pour modifier la constitution du Sénat, il proposera l'amendement suivant:—

Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite ».

Pour jeudi, 15 avril 1909.

No 1

Par l'honorable M. Domville:

27 janvier—Qu'il proposera qu'un comité spécial, composé de cinq membres, soit nommé pour s'enquérir des gisements de pétrole du Canada, avec pouvoir d'employer un sténographe.

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour vendredi, 26 mars 1909.

No 1.

24 mars—Troisième lecture (Bill U) Loi pour faire droit à Victor Eccles Blackhall.—(Honorable M. Campbell.)—A.F.

No 2.

24 mars—Troisième lecture (Bill V) Loi pour faire droit à Annie Louisa Coltman.—(Honorable M. Campbell.)—A.F.

No 3.

25 mars—Troisième lecture (Bill J) Loi concernant la *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company.*—(Honorable M. McMullen.)

No 4.

24 mars—Deuxième lecture (Bill 38) Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company.*—(Honorable M. Tessier.)—A.F.

No 5.

24 mars—Deuxième lecture (Bill W) Loi pour faire droit à John Grant Ridout.—(Honorable M. Gibson.)—A.F.

No 6.

24 mars—Deuxième lecture (Bill 51) Loi constituant en corporation la *Royal Casualty and Surety Company of Canada.*—(Honorable M. Ellis.)—A.F.

No 7.

24 mars—Deuxième lecture (Bill 63) Loi constituant en corporation la *Royal Canadian Accident Insurance Company.*—(Honorable M. Casgrain.)—A.F.

No 8.

24 mars—Deuxième lecture (Bill 79) Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.—(Honorable M. Young.)—A.

No 9.

24 mars—Deuxième lecture (Bill X) Loi concernant la compagnie dite *The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company.*—(Honorable M. Tessier.)—A.F.

No 10.

25 mars—Prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Bills Privés au bill (K) Loi concernant certain brevet de la compagnie dite *The American Bar Lock Company.*—(Honorable M. McHugh.)

No 11.

25 mars—Prise en considération du deuxième rapport du comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, *in re* nomination Nicholson.—(Honorable M. Thompson.)

No 12.

25 mars—Prise en considération du troisième rapport du comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, *in re* nomination Hinds.—(Honorable M. Thompson.)

Pour mardi, 30 mars 1909.

No 1.

25 mars—Troisième lecture (Bill Q) Loi concernant la compagnie dite *Quinze and Blanche River Railway Company.*—(Honorable M. Belcourt.)

No 2.

25 mars—Troisième lecture (Bill 44) Loi constituant en corporation la *Canadian Liverpool and Western Railway Company,* tel qu'amendé.—(Honorable M. Mitchell.)

No 3.

24 mars—Deuxième lecture (Bill S) Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company.*—(Honorable M. Watson.)—A.F.

No 4.

24 mars—Prise en considération du premier rapport du comité permanent des Débats du Sénat.—(Honorable M. Ellis.)

No 5.

25 mars—Deuxième lecture (Bill Y) Loi concernant la *Central Railway Company of Canada.*—(Honorable M. Edwards.)

No 6.

25 mars—Deuxième lecture (Bill Z) Loi concernant la banque dite *The Bank of Winnipeg.*—(Honorable M. Chevrier.)

No 7.

25 mars—Deuxième lecture (Bill AA) Loi constituant en corporation la *Prairie Provinces Trust Company.*—(Honorable M. Coffey.)

No 8.

25 mars—Deuxième lecture (Bill BB) Loi constituant en corporation la *Canadian District of the Northern Province of the Moravian Church in America.*—(Honorable M. De Veber.)

Pour mercredi, 31 mars 1909.

No 1.

24 mars—Troisième lecture (Bill 31) Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables, tel qu'amendé.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 2.

4 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette

branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus.—(Honorable M. David.)

Pour jeudi, 15 avril 1909.

No 1

24 mars—Deuxième lecture (Bill T) Loi à l'effet de restreindre les maux résultant du divorce.—(Honorable M. Cloran.)—Honorable M. Cloran.)—A.F.

Pour vendredi, 16 avril 1909.

No 1.

24 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture (Bill C) Loi modifiant la Loi des chemins de fer à l'égard des personnes dans des véhicules traversant les voies ferrées.—(Honorable M. McMullen.)—A.F.

No 23.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Jeudi, 25 mars 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 24

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Vendredi, 26 mars 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Béique,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Carling (Sir John),
Cartwright (Sir Richard),
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Comeau,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Gibson,
Gillmor,
Jaffray,
Jones,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Legris,
Macdonald (I.P.-E.),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McGregor,
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McSweeney,
Montplaisir,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Scott,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (6) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 2.—Après « décrète » retrancher l'article 1, et le remplacer par le suivant:—

« 1. Sont ajoutés les paragraphes suivants à l'article 275 de la Loi des chemins de fer:—

« (3) Nul train ne doit traverser une voie publique qui est au niveau des rails, dans une partie populeuse d'une cité, d'une ville ou d'un village, à une vitesse de plus de dix milles à l'heure, à moins que ce passage à niveau ne soit construit et ensuite régulièrement entretenu et protégé en conformité des ordonnances, règles et ordres spécialement rendus par le comité des chemins de fer du Conseil privé ou par la commission, en vigueur au sujet de ce passage à niveau, ou à moins que permis n'en soit donné par quelque règle ou ordre de la commission. La commission peut en tout temps et en tout cas établir la limite de vitesse qu'elle juge à propos.

« (4) La compagnie a jusqu'au premier jour de janvier mil neuf cent dix pour se conformer aux dispositions du paragraphe 3 du présent bill.»

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat mercredi prochain.

L'honorable M. De Veber, du comité permanent de l'Hygiène publique et de l'Inspection des substances alimentaires, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
OTTAWA, 26 mars 1909.

Le comité permanent de l'Hygiène publique et de l'Inspection des substances alimentaires a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Votre comité recommande aussi qu'il soit autorisé à employer un sténographe et à envoyer quérir personnes, papiers et documents.

Le tout respectueusement soumis.

L. GEO. DE VEBER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable Derbyshire, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable M. McMillan a présenté au Sénat un bill (CC) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Medical Assiciation* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

L'honorable M. Campbell, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (H) intitulé: « Loi concernant la banque dite *The Anglo-Canadian and Continental Bank* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Campbell, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (37) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Western Canadian Life Insurance Company* », a fait rapport qu'il examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Campbell, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (55) intitulé: « Loi constituant en corporation la *British Columbia Life Assurance Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Campbell, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (76) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canada National Fire Insurance Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Campbell, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (40) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Great West Permanent Loan Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (U) intitulé: « Loi pour faire droit à Victor Eccles Blackhall », ayant été lu,

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Beith, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Après débat,

L'honorable M. Cloran, secondé par l'honorable M. Bolduc, a proposé en amendement:

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais que les mots suivants soient ajoutés à l'article 2 du dit bill:—

« Et le dit Victor Eccles Blackhall n'aura pas, à l'avenir, le droit de se remarier dans les limites du Canada, ou de se remarier en dehors des limites du Canada, sans être passible de poursuite pour ce remariage, sous l'autorité des dispositions du Code criminel du Canada relativement aux peines et amendes imposables dans les cas de bigamie.»

La question de concours ayant été posée sur la dite motion en amendement, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Beith, a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Victor Eccles Blackhall, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (V) intitulé: « Loi pour faire droit à Annie Louisa Coltman », ayant été lu,

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Beith, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Beith, a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Annie Louise Coltman, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (J) intitulé: « Loi concernant la *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (38) intitulé: « Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (W) intitulé: « Loi pour faire droit à John Grant Ridout », ayant été lu,

L'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Campbell, a proposé:

Que le bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion.

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Campbell, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois mercredi prochain.

La queston de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (51) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Royal Casualty and Surety Company of Canada* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (63) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Royal Canadian Accident Insurance Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (79) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (X) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Bills Privés au bill (K) intitulé: « Loi concernant certain brevet de la compagnie dite *The American Bar Lock Company* », ayant été lu,

L'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Thompson, a proposé:

Que les dits amendements soient agréés.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Thompson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du deuxième rapport du comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, relativement à la nomination Nicholson, ayant été lu,

L'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Wilson, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que conformément à la recommandation de Son Honneur le Président du Sénat, basée sur le rapport par écrit du greffier du Sénat, que les services d'un

fonctionnaire compétent, bien versé dans la langue française, sont requis dans le personnel du Sénat en vue d'agir comme greffier des comités et de fournir, dans les cas imprévus futurs, les services d'une personne ayant l'expérience du travail particulier exgé d'elle; en tant que la connaissance et les capacités requises pour cette position sont techniques et spéciales et que Son Honneur le Président a recommandé la nomination de M. Byron Nicholson, de la citté de Québec, à cette position, comme possédant ces connaissances et ces capacités;

Que M. Byron Nicholson, de la cité de Québec, pourvu qu'il obtienne de la Commission du service civil les certificats exigés par l'article 21 de la Loi de 1908 modifiant la Loi du service civil, soit nommé à cette position et classifié dans la subdivision A de la deuxième division, au salaire de .

L'ordre du jour appelant la prise en considération du troisième rapport du comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, relativement à la nomination Hinds, ayant été lu,

L'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Wilson, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que conformément à la recommandation de Son Honneur le Président du Sénat, basée sur le rapport par écrit du greffier du Sénat, qu'il faut s'assurer les services d'un employé dans le bureau du greffier en loi du Sénat et que cette nomination soit faite pour toute l'année et non simplement pour le temps de la session, afin de s'assurer les services d'une personne plus compétente pour cette position et aussi généralement pour toutes sortes de besogne; que pour remplir cette position il faut des connaissances techniques et spéciales et une grande expérience des différents devoirs; que M. Arthur Hinds, présentement employé pendant la session dans le bureau du greffier en loi du Sénat, possède ces connaissances, cette habilité et cette expérience, et qu'il soit nommé à cette position.

Que le dit Arthur Hinds, de la cité d'Ottawa, à condition qu'il obtienne de la Commission du service civil le certificat exigé par l'article 21 de la Loi de 1908 modifiant la Loi du service civil, soit nommé à la dite position et soit classifié dans la subdivision A de la troisième divsion, au salaire de $1,000, à compter du 29 janvier 1909.

L'honorable M. Watson a présenté au Sénat un bill (DD) intitulé: « Loi concernant la *Manitoba Radial Railway Company* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
MARDI, 23 mars 1909.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son septième rapport.

Relativement à la pétition de Issac Moore, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, charretier, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec sa femme Mary Ellen Terry et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mercredi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
MARDI, 23 mars 1909.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son huitième rapport.

Relativement à la pétition de Charles Bowerbank Lowndes, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, manufacturier, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec sa femme Lulu Anna Henderson, autrefois de la cité de Toronto, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mercredi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
MARDI, 23 mars 1909.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son neuvième rapport.

Relativement à la pétition de Mildred Gwendolyn Platt Patterson, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Charles Colebrooke Patterson, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mercredi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 30 mars 1909.

Présentation des requêtes.

Lecture des requêtes.

Rapports des comités.

Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour mercredi, 31 mars 1909.

No 1.

Par l'honorable M. McHugh:

17 mars—Qu'il demandera:—

1. Y a-t-il un barrage sur la rivière Scugog, à Lindsay, Ontario?
2. Dans ou vers quelle année le dit barrage a-t-il été établi là.
3. Par qui a-t-il été construit?
4. Quelle était la hauteur et la longueur originaires du dit barrage?
5. Y a-t-il eu une convention, lors de la construction du dit barrage, entre la Commission des travaux du Canada et les propriétaires de moulins, de Lindsay, relativement à leurs droits de se servir d'une partie de l'eau au dit barrage, et à quelles conditions ces droits ont-ils été accordés à ces propriétaires de moulins?
6. Depuis la construction du dit barrage, le gouvernement en a-t-il diminué la longueur ou augmenté la hauteur?
7. A-t-il permis à quelqu'un de le faire?
8. A qui cette permission a été donnée et quelle raison a été donnée pour justifier cette permission?
9. Quelle est la longueur et la hauteur actuelles du barrage?
10. Y a-t-il dans les documents du ministère des requêtes de la part des propriétaires riverains se plaignant de dommages sérieux occasionnés à leurs terrains, par servitude due au refoulement des eaux?
11. Y a-t-il dans les documents du ministère des mémoires des conseils municipaux de Cartwright, Mauvers, Mariposa et Ops, se plaignant du fardeau additionnel à eux imposé pour l'entretien de leurs grandes routes par le refoulement des eaux résultant de l'agrandissement de ce barrage?
12. En conformité de la demande des pétitionnaires, M. Gage, ingénieur du gouvernement, a-t-il été chargé de la mission de s'enquérir des griefs dont se sont plaints les propriétaires riverains et les conseils municipaux qui ont présenté des mémoires?
13. Le rapport de l'ingénieur est-il déposé au ministère, quelle en est la teneur, a-t-il été pris quelque mesure en conséquence; dans la négative, pour quelle raison?

14. Quelque compensation a-t-elle jamais été payée à l'un de ces propriétaires riverains en conséquence des dommages causés à leurs terrains par la réduction et l'élévation de ce barrage?

15. Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour s'assurer combien de mille acres de terre sont inondés par suite de ce barrage et pour lesquels aucune compensation n'a été payée, nonobstant le fait que les permis pour les terrains étaient antérieurs à la construction d'un barrage sur cette rivière?

16. Les plans et devis pour la construction d'un nouveau barrage à cet endroit sont-ils préparés?

17. Ces plans et devis indiquent-ils une augmentation dans la hauteur du barrage projeté comparativement à celle de l'ancien; dans l'affirmative, de combien de pieds sera élevé le nouveau barrage?

18. M. Geo. Smith, O.L.S., l'ingénieur, agissant pour la municipalité du township de Ops, a-t-il envoyé au ministère un profil de l'augmentation de la hauteur, telle qu'indiquée sur le plan préparé par l'ingénieur du gouvernement?

19. Le conseil municipal du township de Ops a-t-il transmis au ministère une requête indiquant les effets préjudiciables que l'élévation de ces eaux aura sur les égouts municipaux construits et autres en voie de construction; le coût de ces travaux a été de près de cent mille dollars?

20. Est-il à la connaissance du gouvernement que vers ou dans le cours de l'année 1900, a été discutée la question relative aux droits du gouvernement ou des propriétaires de moulins d'imposer, sur les terrains des propriétaires riverains une servitude plus forte que celle établie par le barrage de 1843;

Que l'audition a eu lieu devant l'honorable J. Israël Tarte, ministre des Travaux Publics, l'honorable David Mills, ministre de la Justice, et Sir William Mulock, directeur général des Postes.

Que les propriétaires de moulins étaient représentés par Thomas Stewart, écr, avocat, Lindsay, Ont., l'honorable M. Belcourt, Ottawa, et S. H. Blake, écr, C.R.; et

Que M. G. McHugh, M.P., et R. J. McLaughlin, C.R., ont comparu pour les propriétaires de terrains. Existe-t-il dans les documents de ce ministère, ou de quelqu'un d'eux, un état des conclusions auxquelles cet examen aurait donné lieu; dans l'affirmative, qui a fourni cet état et quelle en est la teneur?

21. Est-ce l'intention du gouvernement que ses fonctionnaires prennent la charge et le contrôle des eaux à cet endroit, le manière à assurer aux propriétaires de moulins leurs droits en vertu de leur convention conclue avec le gouvernement, la date du 8 décembre 1843?

Et de plus, le gouvernement verra-t-il à ce que nul dommage ne soit causé aux dits propriétaires de terrains par l'entrave à la libre circulation de l'eau sur ce barrage pendant toutes saisons de l'année?

No 2.

Par l'honorable M. Gibson:

26 mars—Que lorsque l'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (W) Loi pour faire droit à John Grant Ridout, il proposera que le dit bill soit amendé comme suit:—

Dans le préambule.

Page 1, lignes 3 et 4.—Retrancher « en la dite cité de Toronto » et insérer « en la ville de Barrie, dite province ».

Page1, ligne 19.—Retrancher « qu'elle vit actuellement » et insérer « qu'elle a vécu depuis ».

No 3.

Par l'honorable M. David:

23 mars—Que lorsque la question sera posée sur les résolutions projetées de l'honorable M. Scott pour modifier la constitution du Sénat, il proposera l'amendement suivant:—

Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite ».

Pour jeudi, 15 avril 1909.

No 1

Par l'honorable M. Domville:

27 janvier—Qu'il proposera qu'un comité spécial, composé de cinq membres, soit nommé pour s'enquérir des gisements de pétrole du Canada, avec pouvoir d'employer un sténographe.

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour mardi, 30 mars 1909.

No 1.

25 mars—Troisième lecture (Bill Q) Loi concernant la compagnie dite *Quinze and Blanche River Railway Company.*—(Honorable M. Belcourt.)

No 2.

25 mars—Troisième lecture (Bill 44) Loi constituant en corporation la *Canadian Liverpool and Western Railway Company,* tel qu'amendé.—(Honorable M. Mitchell.)

No 3.

26 mars—Troisième lecture (Bill H) Loi concernant la banque dite *The Anglo-Canadian and Continental Bank.*—(Honorable M. Cloran.)

No 4.

26 mars—Troisième lecture (Bill 37) Loi constituant en corporation la *Western Canadian Life Assurance Company.*—(Honorable M. Bostock.)

No 5.

26 mars—Troisième lecture (Bill 55) Loi constituant en corporation la *British Columbia Life Assurance Company.*—(Honorable M. Riley.)

No 6.

26 mars—Troisième lecture (Bill 76) Loi constituant en corporation la *Canada National Fire Insurance Company.*—(Honorable M. Chevrier.)

No 7.

26 mars—Troisième lecture (Bill 40) Loi constituant en corporation la *Great West Permanent Loan Company.*—(Honorable M. Chevrier.)

No 8.

24 mars—Deuxième lecture (Bill S) Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company.*—(Honorable M. Watson.)—A.F.

No 9.

24 mars—Prise en considération du premier rapport du comité permanent des Débats du Sénat.—(Honorable M. Ellis.)

No 10.

25 mars—Deuxième lecture (Bill Y) Loi concernant la *Central Railway Company of Canada.*—(Honorable M. Edwards.)

No 11.

25 mars—Deuxième lecture (Bill Z) Loi concernant la banque dite *The Bank of Winnipeg.*—(Honorable M. Chevrier.)—A.F.

No 12.

25 mars—Deuxième lecture (Bill AA) Loi constituant en corporation la *Prairie Provinces Trust Company*.—(Honorable M. Coffey.)—A.F.

No 13.

25 mars—Deuxième lecture (Bill BB) Loi constituant en corporation la *Canadian District of the Northern Province of the Moravian Church in America*.—(Honorable M. De Veber.)

No 14.

26 mars—Prise en considération du premier rapport du comité de la Santé publique et de l'Inspection des aliments.—(Honorable M. De Veber.)

Pour mercredi, 31 mars 1909.

No 1.

24 mars—Troisième lecture (Bill 31) Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables, tel qu'amendé.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 2.

26 mars—Troisième lecture (Bill J) Loi concernant la *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company*.—(Honorable M. McMullen.)

No 3.

26 mars—Troisième lecture (Bill W) Loi pour faire droit à John Grant Rdout.—(Honorable M. Gibson.)—A.F.

No 4.

26 mars—Troisième lecture (Bill K) Loi concernant certain brevet de la compagnie dite *The American Bar Lock Company*.—(Honorable M. McHugh.)

No 5.

26 mars—Prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au Bill (6) Loi modifiant la Loi des chemins de fer.—(Honorable M. Béique.)

No 6.

26 mars—Deuxième lecture (Bill CC) Loi constituant en corporation la *Canadian Medical Association*.—(Honorable M. McMillan.)

No 7.

26 mars—Deuxième lecture (Bill DD) Loi concernant la *Manitoba Radial Railway Company*.—(Honorable M. Watson.)

No 8.

26 mars—Prise en considération du septième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Isaac Moore, avec la preuve à l'appui.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 9.

26 mars—Prise en considération du huitième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Charles Bowerbank Lowndes, avec la preuve à l'appui.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 10.

26 mars—Prise en considération du neuvième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Mildred Gwendolyn Platt Patterson, avec la preuve à l'appui.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 11.

4 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raïsonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les

articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus.—(Honorable M. David.)

Pour jeudi, 15 avril 1909.

No 1

24 mars—Deuxième lecture (Bill T) Loi à l'effet de restreindre les maux résultant du divorce.—(Honorable M. Cloran.)—Honorable M. Cloran.)—A.F.

Pour vendredi, 16 avril 1909.

No 1.

24 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture (Bill C) Loi modifiant la Loi des chemins de fer à l'égard des personnes dans des véhicules traversant les voies ferrées.—(Honorable M. McMullen.)—A.F.

No 24.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Vendredi, 26 mars 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 25

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Mardi, 30 mars 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Béique,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Cloran,
Comeau,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Legris,
Macdonald (I.P.-E.),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McSweeney,
Mitchell,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott,
Shehyn,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

Du colonel l'honorable John Morison Gibson, lieutenant-gouverneur de la province d'Ontario, et d'autres, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Canadian Red Cross Society.*

De la *Montreal Bridge and Terminal Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour exécuter son entreprise, confirme des conventions faites avec d'autres compagnies, augmente ses pouvoirs d'emprunt et son capital-actions, change le nom de la compagnie et l'autorise à relier ses stations terminales à Montréal avec des chemins de fer sur le bord du Saint-Laurent au moyen de ponts ou de tunnels.

De la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick, demandant l'adoption d'une loi qui définisse son chemin de fer, proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée, augmente son pouvoir d'emprunt, et à d'autres fins.

L'honorable M. Perley a présenté à la Chambre un bill (EE) intitulé: « Loi pour faire droit à Evelyn Martha Keller ».

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Owens, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Derbyshire a présenté à la Chambre un bill (FF) intitulé: « Loi pour faire droit à Frank Parsons ».

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Robertson, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Quinze and Blanche River Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (44) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian, Liverpool and Western Railway Company* », tel qu'amendé, ayant été lu,

L'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. McSweeney, a proposé:

Que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé en amendement:

Que les mots « ne soit pas » soient substitués au mot « soit » et que les mots « mais qu'il soit lu la troisième fois d'hui en six mois » soient ajoutés à la fin de la motion.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion en amendement, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été, sur divison, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H) intitulé: « Loi concernant la banque dite *The Anglo-Canadian and Continental Bank* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (37) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Western Canadian Life Assurance Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (55) intitulé: « Loi constituant en corporation la *British Columbia Life Assurance Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (76) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canada National Fire Insurance Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (40) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Great West Permanent Loan Company* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Chevrier, secondé par l'honorable M. Comeau, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé de nouveau au comité permanent des Banques et du Commerce pour plus ample considération.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (S) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du premier rapport du comité permanent du compte rendu des *Débats*, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (Y) intitulé: « Loi concernant la *Central Railway Company of Canada* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Edwards, secondé par l'honorable M. Landry, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Z) intitulé: « Loi concernant la banque dite *The Bank of Winnipeg* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Chevrier, secondé par l'honorable M. Comeau, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (AA) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Prairie Provinces Trust Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Chevrier, secondé par l'honorable M. Comeau, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (BB) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian District of the Northern Province of the Morovian Church in America* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du premier rapport du comité permanent de l'Hygiène public et de l'Inspection des substances alimentaires », ayant été lu,

L'honorable M. DeVeber, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Béique, a proposé en amendement, que les mots « ne soit pas » soient insérés au lieu du mot « sont » et que l'on ajoute à la fin de la motion les mots « mais qu'il soit renvoyé au dit comité pour plus ample considération ».

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (30) intitulé: « Loi concernant la subvention accordée par le gouvernement de l'Ontario à l'embranchement dit *Lake Superior Branch* du chemin de fer *Grand Trunk Pacific* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (69) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Fort Erie and Buffalo Bridge Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Domville, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

L'honorable Président a présenté au Sénat le mémoire suivant relatif à la nomination d'Edward Ashe à la position de maître d'hôtel, avec le rapport du greffier du Sénat à ce sujet:—

(Mémoire.)

Le soussigné a l'honneur de représenter que l'abolition du Restaurant du Sénat a tellement dérangé les arrangements d'intérieur existant antérieurement dans l'appartement du président, que l'emploi de quelqu'un en qualité de maître d'hôtel est devenu nécessaire pour les achats et autres devoirs.

Le soussigné recommande que ces devoirs additionnels soient confiés à M. Edouard Ashe, messager du président, et que son salaire soit augmenté, en conséquence, de la somme de cent dollars par année.

J. K. KERR,
Président du Sénat.

Chambre du Sénat,
30 mars 1909.

BUREAU DU GREFFIER,
OTTAWA, 29 mars 1909.

L'honorable J. K. KERR,
Président du Sénat.

MONSIEUR,—Relativement à la question que nous avons discutée il y a quelques jours, et au contenu de votre lettre de samedi sur le même sujet, je suis entièrement de votre avis que des mesures dvraient être prises pour obvier aux inconvénients, sans parler de l'augmentation des dépenses, que l'abolition du restaurant du Sénat a causés dans les arrangements d'intérieur existant antérieurement dans l'appartement du président. Je suggérerais la création de la position de fournisseur ou maître d'hôtel, et que M. Edward Ashe, messager du président, en soit chargé en sus de ses devoirs actuels, moyennant une légère augmentation de son salaire annuel, soit $100. M. Ashe a été un serviteur fidèle du Sénat pendant plusieurs années et, j'en suis informé, est parfaitement au fait de cette administration intérieure.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
SAML E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été
Ordonné, que le dit mémoire avec le rapport soient renvoyés au comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité, avec instruction de faire rapport.

L'honorable Président a présenté au Sénat le mémoire suivant:—

(Mémoire.)

Le soussigné a l'honneur de représenter que, conformément aux dispositions de la Loi du service civil telle que modifiée par le chapitre 15 des Statuts de 1907-08, il a préparé la liste ci-jointe indiquant l'organisation projetée du personnel de cette Chambre, avec la classification des divers fonctionnaires, commis et employés.

J. K. KERR,
Président du Sénat.

Chambre du Sénat,
OTTAWA, 26 mars 1909.

ORGANISATION du personnel du Sénat sous l'empire du chapitre 15 des Statuts de 1907-08 et classification des fonctionnaires, commis et employés permanents du Sénat.

Titres, devoirs et nature de l'emploi.	SALAIRE		Nom des employés actuels.
	Présent.	Projeté.	
	$ c.	$ c.	
Première division, subdivision A, $2,800 à $4,000.			
1. Greffier adjoint, député du greffier, maître en chancellerie et greffier du journal anglais ..	2,600 00	2,800 00	Robert W. Stephen
2. Greffier en loi du Sénat, conseil parlementaire, maître en chancellerie, traducteur anglais	3,500 00	3,500 00	J. G. Aylwin Creighton
3. Gentilhomme huissier de la verge noire, secrétaire des comités	2,200 00	2,800 00	Ernest J. Chambers
Première division, subdivision B, $2,100 à $2,800.			
4. Sergent d'armes, greffier du journal français.	2,000 00	2,100 00	J. de St. Denis Lemoine
5. Deuxième greffier adjoint, traducteur français (vacante)	2,200 00	.....	Vacante par le décès de A. E. Evanturel
Première division, subdivision B, $2,100 à $2,800.			
1. Greffier des affaires de routine et procès-verbaux, commis en charge de papeterie	2,400 00	2,400 00	John Charles Young
2. Comptable et commis de la correspondance..	2,200 00	2,200 00	Charles T. Gibbs
3. Greffier en chef des comités	2,100 00	2,100 00	Byron Nicholson
4. Traducteur en chef français	2,250 00	2,250 00	Siméon Lelièvre
5. Greffier des ordres permanents et des bills privés	1,900 00	2,100 00	Alex. R. Soutter
Deuxième division, subdivision A, $1,600 à $2,100.			
6. Premier traducteur français	1,800 00	1,800 00	J. Bontillier Trudel
7. Second " "	1,800 00	1,800 00	Joseph Bouchard
8. Troisième " "	1,800 00	1,800 00	William Chapman
Deuxième division, subdivision B, $800 à $1,600.			
9. Greffier adjoint du journal français	1,200 00	1,260 00	Alfred Garneau
10. Maître de poste	1,050 00	1,050 00	Jean A. Choquette
11. Commis de classe cadette	1,250 00	1,250 00	Adolphe D. Caron
12. Assistant dans le bureau de la papeterie	950 00	950 00	William J. O'Neill
13. Commis dans le département en loi ; sténographe	1,000 00	1,000 00	Arthur Hinds
EMPLOIS DIVERS.			
Deuxième division, subdivision B, $800 à $1,600.			
1. Concierge et surintendant des messagers	1,300 00	1,300 00 et appartem.	John Carleton
Troisième division, subdivision A, $900 à $1,200.			
2. Gardien de la chambre des journaux	900 00	900 00	Arthur R. F. Ralph
3. Huissier	950 00	1,000 00	Joseph Larose
4. Maître d'hôtel du président	900 00	1,000 00	Edward Ashe
5. Messager permanent	900 00	900 00	Norman McL. Wood
Troisième division, subdivision B, $500 à $800.			
6. Gardien du vestiaire	800 00	800 00	Joseph H. Pelletier
7. Messager permanent	800 00	800 00	Ernest Bérubé
8. " "	800 00	800 00	John Charles Carleton
9. " "	700 00	700 00	Chas. L. Larose
10. " " asst. au bureau de poste.	700 00	700 00	Thos. B. Weston

EN OUTRE LES PERSONNES SUIVANTES SONT SPÉCIALEMENT EMPLOYÉES :

1. Reporter des débats sur le parquet du Sénat.	$40.00 par semaine pendant la session.....	A. B. Hannay
2. Aide-menuisier.	$2.25 par jour ouvrable...	Jos. Whitmore
3. Porteur de la malle.....	$3.00 par jour durant la session.	
	$10.00 par mois pendant la vacance.....	Edward Batterton
4. Chauffeur	$1.75 par jour..	Thomas Gravelle

ORGANISATION du personnel du Sénat, et classification des différents fonctionnaires, commis et employés.

Nom.	Titre de l'emploi.

FONCTIONNAIRES DU SÉNAT.

1. Samuel E. St. Onge Chapleau..	Greffier des Parlements, greffier du Sénat, maître en chancellerie et caissier.
2. Ernest J. Chambers..	1re div., subdiv. A, gentilhomme, huissier de la verge noire, secrétaire des comités.
3. Robert William Stephen..	1re div., subdiv. A, greffier adjoint, député du greffier, maître en chancellerie, greffier du journal anglais.
4. J. G. Aylwin Creighton..	1re div., subdiv. A., greffier en loi, conseil parlementaire, maître en chancellerie, traducteur anglais.
5. J. de Saint-Denis Lemoine..	1re div., subdiv. B, sergent d'armes, greffier du journal français.
6. Vacance (par décès de A. E. Eventurel). ..	1re div., subdiv. B., 2e greffier adjoint, traducteur français.

COMITÉS, JOURNAUX, ROUTINE ET DIVISION DE LA PAPETERIE.

1. John Charles Young..	1re div., subdiv. B., greffier des affaires de routine et procès-verbaux, en charge de la papeterie.
2. Byron Nicholson..	1re div., subdiv. B, greffier en chef des comités
3. Alex. R. Soutter..	1re div., subdiv. B, 2e commis anglais, greffier des ordres permanents et des bills privés.
4. Alfred L. Garneau..	2e div., subdiv. B, greffier adjoint du journal français.
5. William J. O'Neill..	2e div., subdiv. B, assistant dans le bureau de la papeterie.
6. Arthur Hinds..	3e div., subdiv. A, commis dans le département en loi, sténographe.

DIVISION DU COMPTABLE.

1. Charles T. Gibbs..	1re div., subdiv. B, comptable, commis de la correspondance.
2. Adolphe D. Caron..	2e div., subdiv. B, commis de classe cadette.

Nom.	Titre de l'emploi.
Bureau de poste.	
1. Jean A Choquette	2e div., subdiv. B, maître de poste.
2. Thomas B. Weston	3e div., subdiv. B, assistant au bureau de poste et messager permanent.
Division de la traduction.	
1. Siméon Lelièvre	1re div., subdiv. B, traducteur en chef français.
2. J. Boutillier Trudel	2e div., subdiv. A, 1er traducteur français.
3. Joseph Bouchard	2e div., subdiv. A, 2e traducteur français.
4. William Chapman	2e div., subdiv. A, 3e traducteur français.
Emplois divers.	
1. John Carleton	2e div., subdiv. B, concierge et surintendant des messagers.
2. Joseph Larose	3e div., subdiv. A huissier.
3. Edward Ashe	3e div., subdiv. A, messager du président, et messager permanent, secrétaire du comité du restaurant du Sénat.
4. Arthur R. F. Ralph	3e div., subdiv. A, gardien de la chambre des journaux et messager.
5. Jos. H. Pelletier	3e div., subdiv. B, messager permanent et gardien du vestibule.
6. Ernest Bérubé	3e div., subdiv. B, messager permanent.
7. John Charles Carleton	3e div., subdiv. B, messager permanent.
8. Chas H. Larose	3e div., subdiv. A, messager permanent.
9. Norman McL. Wood	3e div., subdiv. A, messager permanent et maître d'hôtel du président.

En outre, les personnes suivantes sont spécialement employées:—

1. A. B. Hannay	Reporter des débats sur le parquet du Sénat (pendant la session seulement).
2. Jos. Whitmore	Aide menuisier.
3. Edward Batterton	Porteur de la malle.
4. Thos Gravelle	Chauffeur.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Béique, il a été

Ordonné, que le paragraphe (*j*) de la règle 24 soit suspendue relativement au dit mémoire et qu'il soit renvoyé au comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, pour faire rapport.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, 31 mars 1909.

Présentation des requêtes. Lecture des requêtes.

Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour mercredi, 31 mars 1909.

No 1.

Par l'honorable M. McHugh:

17 mars—Qu'il demandera:—

1. Y a-t-il un barrage sur la rivière Scugog, à Lindsay, Ontario?
2. Dans ou vers quelle année le dit barrage a-t-il été établi là.
3. Par qui a-t-il été construit?
4. Quelle était la hauteur et la longueur originaires du dit barrage?
5. Y a-t-il eu une convention, lors de la construction du dit barrage, entre la Commission des travaux du Canada et les propriétaires de moulins, de Lindsay, relativement à leurs droits de se servir d'une partie de l'eau au dit barrage, et à quelles conditions ces droits ont-ils été accordés à ces propriétaires de moulins?
6. Depuis la construction du dit barrage, le gouvernement en a-t-il diminué la longueur ou augmenté la hauteur?
7. A-t-il permis à quelqu'un de le faire?
8. A qui cette permission a été donnée et quelle raison a été donnée pour justifier cette permission?
9. Quelle est la longueur et la hauteur actuelles du barrage?
10. Y a-t-il dans les documents du ministère des requêtes de la part des propriétaires riverains se plaignant de dommages sérieux occasionnés à leurs terrains, par servitude due au refoulement des eaux?
11. Y a-t-il dans les documents du ministère des mémoires des conseils municipaux de Cartwright, Mauvers, Mariposa et Ops, se plaignant du fardeau additionnel à eux imposé pour l'entretien de leurs grandes routes par le refoulement des eaux résultant de l'agrandissement de ce barrage?
12. En conformité de la demande des pétitionnaires, M. Gage, ingénieur du gouvernement, a-t-il été chargé de la mission de s'enquérir des griefs dont se sont plaints les propriétaires riverains et les conseils municipaux qui ont présenté des mémoires?
13. Le rapport de l'ingénieur est-il déposé au ministère, quelle en est la teneur, a-t-il été pris quelque mesure en conséquence; dans la négative, pour quelle raison?

14. Quelque compensation a-t-elle jamais été payée à l'un de ces propriétaires riverains en conséquence des dommages causés à leurs terrains par la réduction et l'élévation de ce barrage?

15. Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour s'assurer combien de mille acres de terre sont inondés par suite de ce barrage et pour lesquels aucune compensation n'a été payée, nonobstant le fait que les permis pour les terrains étaient antérieurs à la construction d'un barrage sur cette rivière?

16. Les plans et devis pour la construction d'un nouveau barrage à cet endroit sont-ils préparés?

17. Ces plans et devis indiquent-ils une augmentation dans la hauteur du barrage projeté comparativement à celle de l'ancien; dans l'affirmative, de combien de pieds sera élevé le nouveau barrage?

18. M. Geo. Smith, O.L.S., l'ingénieur, agissant pour la municipalité du township de Ops, a-t-il envoyé au ministère un profil de l'augmentation de la hauteur, telle qu'indiquée sur le plan préparé par l'ingénieur du gouvernement?

19. Le conseil municipal du township de Ops a-t-il transmis au ministère une requête indiquant les effets préjudiciables que l'élévation de ces eaux aura sur les égouts municipaux construits et autres en voie de construction; le coût de ces travaux a été de près de cent mille dollars?

20. Est-il à la connaissance du gouvernement que vers ou dans le cours de l'année 1900, a été discutée la question relative aux droits du gouvernement ou des propriétaires de moulins d'imposer, sur les terrains des propriétaires riverains une servitude plus forte que celle établie par le barrage de 1843;

Que l'audition a eu lieu devant l'honorable J. Israël Tarte, ministre des Travaux Publics, l'honorable David Mills, ministre de la Justice, et Sir William Mulock, directeur général des Postes.

Que les propriétaires de moulins étaient représentés par Thomas Stewart, écr, avocat, Lindsay, Ont., l'honorable M. Belcourt, Ottawa, et S. H. Blake, écr, C.R.; et

Que M. G. McHugh, M.P., et R. J. McLaughlin, C.R., ont comparu pour les propriétaires de terrains. Existe-t-il dans les documents de ce ministère, ou de quelqu'un d'eux, un état des conclusions auxquelles cet examen aurait donné lieu; dans l'affirmative, qui a fourni cet état et quelle en est la teneur?

21. Est-ce l'intention du gouvernement que ses fonctionnaires prennent la charge et le contrôle des eaux à cet endroit, le manière à assurer aux propriétaires de moulins leurs droits en vertu de leur convention conclue avec le gouvernement, la date du 8 décembre 1843?

Et de plus, le gouvernement verra-t-il à ce que nul dommage ne soit causé aux dits propriétaires de terrains par l'entrave à la libre circulation de l'eau sur ce barrage pendant toutes saisons de l'année?

No 2.

Par l'honorable M. Gibson:

26 mars—Que lorsque l'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (W) Loi pour faire droit à John Grant Ridout, il proposera que le dit bill soit amendé comme suit:—

Dans le préambule.

Page 1, lignes 3 et 4.—Retrancher « en la dite cité de Toronto » et insérer « en la ville de Barrie, dite province ».

Page1, ligne 19.—Retrancher « qu'elle vit actuellement » et insérer « qu'elle a vécu depuis ».

No 3.

Par l'honorable M. Watson:

30 mars—Que lorsque l'ordre du jour appellera la deuxième lecture du bill (DD) intitulé: « Loi concernant la *Manitoba Radial Railway Company* », il proposera que la règle 119 soit suspendue en autant qu'elle s'applique au dit bill.

No 4.

Par l'honorable M. David:

23 mars—Que lorsque la question sera posée sur les résolutions projetées de l'honorable M. Scott pour modifier la constitution du Sénat, il proposera l'amendement suivant:—

Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite ».

Pour jeudi, 15 avril 1909.

No 1

Par l'honorable M. Domville:

27 janvier—Qu'il proposera qu'un comité spécial, composé de cinq membres, soit nommé pour s'enquérir des gisements de pétrole du Canada, avec pouvoir d'employer un sténographe.

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour mercredi, 31 mars 1909.

No 1.

24 mars—Troisième lecture (Bill 31) Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables, tel qu'amendé.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 2.

26 mars—Troisième lecture (Bill J) Loi concernant la *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company.*—(Honorable M. McMullen.)

No 3.

26 mars—Troisième lecture (Bill W) Loi pour faire droit à John Grant Rdout.—(Honorable M. Gibson.)—A.F.

No 4.

26 mars—Troisième lecture (Bill K) Loi concernant certain brevet de la compagnie dite *The American Bar Lock Company.*—(Honorable M. McHugh.)

No 5.

26 mars—Prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au Bill (6) Loi modifiant la Loi des chemins de fer.—(Honorable M. Béique.)

No 6.

26 mars—Deuxième lecture (Bill CC) Loi constituant en corporation la *Canadian Medical Association.*—(Honorable M. McMillan.)—A.

No 7.

26 mars—Deuxième lecture (Bill DD) Loi concernant la *Manitoba Radial Railway Company.*—(Honorable M. Watson.)—A.F.

No 8.

26 mars—Prise en considération du septième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Isaac Moore, avec la preuve à l'appui.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 9.

26 mars—Prise en considération du huitième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Charles Bowerbank Lowndes, avec la preuve à l'appui.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 10.

26 mars—Prise en considération du neuvième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Mildred Gwendolyn Platt Patterson, avec la preuve à l'appui.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 11.

24 mars—Deuxième lecture (Bill S) Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company*.—(Honorable M. Watson.)—A.F.

No 12.

24 mars—Prise en considération du premier rapport du comité permanent des Débats du Sénat.—(Honorable M. Ellis.)

No 13.

4 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour

la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus.—(Honorable M. David.)

Pour jeudi, 1er avril 1909.

No 1.

30 mars—Deuxième lecture (Bill EE) Loi pour faire droit à Evelyn Martha Keller.——(Honorable M. Perley.)

No 2.

30 mars—Deuxième lecture (Bill FF) Loi pour faire droit à Frank Parsons.—(Honorable M. Derbyshire.)

No 3.

30 mars—Deuxième lecture (Bill Y) Loi concernant la *Central Railway Company of Canada*.—(Honorable M. Edwards.)—A.

No 4.

30 mars—Deuxième lecture (Bill BB) Loi constituant en corporation la *Canadian District of the Northern Province of the Moravian Church in America*.—(Honorable M. De Veber.)

No 5.

30 mars—Deuxième lecture (Bill 30) Loi concernant la subvention accordée par le gouvernement de l'Ontario à l'embranchement dit *Lake Superior Branch* du chemin de fer *Grand Trunk Pacific*.—(Honorable M. Watson.)—A.

No 6.

30 mars—Deuxième lecture (Bill 69) Loi constituant en corporation la *Fort Erie and Buffalo Bridge Company*.—(Honorable M. Domville.)—A.

Pour jeudi, 15 avril 1909.

No 1

24 mars—Deuxième lecture (Bill T) Loi à l'effet de restreindre les maux résultant du divorce.—(Honorable M. Cloran.)—Honorable M. Cloran.)—A.F.

Pour vendredi, 16 avril 1909.

No 1.

24 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture (Bill C) Loi modifiant la Loi des chemins de fer à l'égard des personnes dans des véhicules traversant les voies ferrées.—(Honorable M. McMullen.)—A.F.

No 25.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Mardi, 30 mars 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 26

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Mercredi, 31 mars 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Béique,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Cloran,
Comeau,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
Jones,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Legris,
MacKay (Alma),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McSweeney,
Mitchell,
Montplaisir,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott,
Shehyn,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (X) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (70) intitulé: « Loi concernant la *St. Mary's and Western Ontario Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Ratz, secondé par l'honorable M. Chevrier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (68) intitulé: « Loi concernant l'*Athabaska Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Thompson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (67) intitulé: « Loi concernant l'*Alseck and Yukon Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Poirier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (66) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Abbitibi and Hudson Bay Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (48) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (57) intitulé: « Loi concernant la *Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Riley, secondé par l'honorable M. McHugh, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (O) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Algoma à la Baie d'Hudson », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (N) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (15) intitulé: « Loi concernant la *Mexican Land and Irrigation Company*, à responsabilité limitée », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (10) intitulé: « Loi concernant la *Brazilian Electro Steel and Smelting Company*, à responsabilité limitée », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (49) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 18.—Après « inachevé » ajoutez ce qui suit comme article 2:—

«2. Le chapitre 83 des Statuts de 1899 et le chapitre 111 des Statuts de 1904, sont abrogés.»

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (62) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Prince Albert and Hudson Bay Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 3, ligne 11.—Après « télégraphes » insérez: « sauf les articles qui sont incompatibles avec les dispositions de la présente loi ou de la Loi des chemins de fer ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (P) intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Kootenay and Alberta Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 25.—Retranchez l'article 9 et remplacez-le par le suivant:—

« 9. Pour les fins de son entreprise, et subordonnément aux dispositions de l'article 247 de la Loi des chemins de fer, la compagnie peut acquérir de la force ou énergie électrique ou autre qui peut être transmise et délivrée à tout endroit dans le district à travers lequel la construction du chemin de fer est autorisée, et elle peut recevoir, transformer, transmettre, distribuer et fournir cette force ou énergie sous toute forme quelconque, céder le surplus, et percevoir des taxes et rémunérations pour ces services; mais ces taxes et rémunérations ne peuvent être exigées ni perçues tant que le tarif n'en aura pas été approuvé par la Commission des chemins de fer pour le Canada, qui peut aussi, quand il y a lieu, reviser ce tarif.»

Page 2, ligne 46.—Après « téléphoniques », insérez « ou toutes lignes ».

Page 3, ligne 22.—Après « télégraphes », insérez « sauf les articles qui sont incompatibles avec les dispositions de la présente loi ou de la Loi des chemins de fer ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (50) intitulé: « Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer International de Rimouski », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 3, ligne 22.—Après « télégraphes » insérez « sauf les articles qui sont incompatibles avec les dispositions de la présente loi ou de la Loi des chemins de fer ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (59) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Victoria and Barkley Sound Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 4, ligne 28.—Après « télégraphes » insérez « sauf les articles qui sont incompatibles avec les dispositions de la présente loi ou de la Loi des chemins de fer ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (38) intitulé: « Loi concernant la *Vancouver, Westminster and Yukon Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 17.—Retranchez « tel que modifié » et insérez « et ».

Page 1, ligne 32.—Après « inachevé », ajoutez ce qui suit comme articles 3 et 4:—

« 3. La *Canadian Northern Quebec Railway Company* peut construire une ligne de chemin de fer allant d'un point situé sur sa ligne à ou près Hedleyville, de là, dans une direction générale vers l'est, jusqu'à un point sur la rivière Montmorency, près de l'embouchure de la rivière Laval.

« 4. La limite du montant des valeurs que la *Canadian Northern Quebec Railway Company* peut émettre et garantir en vertu des articles 136 à 146 de la Loi des chemins de fer, tous deux inclusivement, doit être un total de trente mille dollars par mille de la ligne dont la construction est autorisée par la présente loi et de toutes lignes dont la construction a jusqu'ici été autorisée, ou qui ont été construites par la compagnie ou ses prédécesseurs par fusion, y compris le montant des valeurs antérieurement autorisées; et ces valeurs ne peuvent être émises qu'en proportion de la longueur de ces lignes de chemins de fer construites ou dont la construction est donnée à l'entreprise.»

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 31 mars 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son dixième rapport.

Votre comité a examiné la pétition suivante et a trouvé suffisant l'avis donné de la *Mexican Transportation Company, Limited,* demandant l'adoption d'une loi qui change son nom en celui de *The Mexican North Western Railway Company,* et à d'autres fins.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son onzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 31 mars 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son onzième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company,* demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à conclure cer-

tain contrat avec la compagnie dite *Alberta South Western Railway Company,* et il a constaté que les avis exigés par la règle 107 sont suffisants, à l'exception de l'avis publié dans le *Herald,* de la cité de Montréal, qui n'a pas eu toute la durée voulue.

Votre comité, néanmoins, recommande de suspendre la dite règle dans ces cas-ci, parce que les comités auxquels les dits bills seront envoyés pourront voir à ce que personne n'éprouve de préjudices par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son douzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 31 mars 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son douzième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation des bills privés et des rapports des comités permanents ou spéciaux sur les bills privés soit prolongé à la fin de la session.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable Président, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes, relatif à la Bibliothèque du Parlement, a présenté le rapport suivant.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

A l'honorable Sénat:

Le comité collectif de la Bibliothèque du Parlement a l'honneur de faire rapport comme suit:—

Le comité se réunit, pour la première fois, le 19 mars, dans les appartements du Président du Sénat.

Etaient présents: l'honorable Président du Sénat, au fauteuil, l'honorable Président de la Chambre des Communes, les honorables sénateurs Gillmor, Power, de Boucherville, Poirier, Douglas, Chevrier, Costigan, et messieurs Ralph Smith, Monk et Lewis, membres de la Chambre des Communes.

Le rapport des bibliothécaires est lu et adopté.

Il est résolu que la pétition de M. Todd, demandant à être nommé bibliothécaire, soit transmise au gouvernement, pour qu'il la prenne en considération favorable.

Les Présidents du Sénat et de la Chambre des Communes sont constitués en comité chargé de s'entendre avec le ministre des Travaux Publics au sujet de l'agrandissement de la Bibliothèque du Parlement.

Le comité s'ajourne.

J. K. KERR,
Président.

Chambre du Président,
Au Sénat,
VENDREDI, 19 mars 1909.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat vendredi prochain.

L'honorable M. Mitchell a présenté à la Chambre un bill (GG) intitulé: « Loi pour faire droit à Hannah Ella Tomkins ».
Le dit bill a été lu la première fois.
L'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Campbell, a proposé:
Que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.
Objection ayant été faite à la dite motion, et
La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son dixième rapport.
Ordonné, qu'il soit reçu, et
Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
JEUDI, 25 mars 1909.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son dixième rapport.
Relativement à la pétition de John Denison Smith, de la ville de Richmond, dans la province de Québec, commerçant, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec May Stephen, de la dite ville de Richmond, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, en conformité aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:
Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.
Obection ayant été faite à la dite motion,
La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (94) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (31) intitulé: « Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables », a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (J) intitulé: « Loi concernant la *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (W) intitulé: « Loi pour faire droit à John Grant Ridout », ayant été lu,

L'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Ross (Moosejaw), a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Bostock, a proposé en amendement:

Que le mot « soit » soit remplacé par les mots « ne soit pas », et que l'on ajoute à la fin les mots « mais que le dit bill soit amendé comme suit:—

Dans le préambule.

Page 1, lignes 3 et 4.—Retrancher « en la dite cité de Toronto » et insérer « en la ville de Barrie, dite province ».

Page 1, ligne 19.—Retrancher « qu'elle vit actuellement » et insérer « qu'elle a vécu depuis ».

La question de concours ayant été posée sur la dite motion en amendement, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Ross (Moosejaw), a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Grant Ridout, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (K) intitulé: « Loi concernant certain brevet de la compagnie dite *The American Bar Lock Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la prise en considération de l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (6) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer », ayant été lu,

L'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, propose:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Un point d'ordre a été soulevé, à savoir, que le rapport recommande l'adoption de l'amendement qui renverse le principe du bill tel qu'adopté par le Sénat lors de sa deuxième lecture et que de plus, le dit amendement rétablit un article de la loi actuelle que le bill abroge.

L'honorable Président a décidé le point d'ordre mal motivé parce qu'il a été entendu que le Sénat ne s'en tenait pas au principe du bill lorsqu'il a permis la deuxième lecture.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (CC) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Medical Association* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que la règle 119 du Sénat soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (DD) intitulé: « Loi concernant la *Manitoba Radial Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que la règle 119 du Sénat soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du septième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Isaac Moore, avec la preuve à l'appui, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du huitième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Charles Bowerbank Lowndes, avec la preuve à l'appui, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat un appendice au rapport du Ministre de l'Agriculture sur les fermes expérimentales pour l'exercice expiré le 31 mars 1908.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 16, 1908.*)

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi, 1er avril 1909.

Présentation des requêtes.

Lecture des requêtes.

Rapports des comités.

Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour jeudi, 1er avril 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Young:

31 mars—Que lorsque l'ordre du jour appellera la deuxième lecture du (Bill S) Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company*, il proposera que la règle 119 soit suspendue, en autant qu'elle s'applique au dit bill.

No 2.

Par l'honorable M. David:

23 mars—Que lorsque la question sera posée sur les résolutions projetées de l'honorable M. Scott pour modifier la constitution du Sénat, il proposera l'amendement suivant:—

Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite ».

Pour jeudi, 15 avril 1909.

No 1

Par l'honorable M. Domville:

27 janvier—Qu'il proposera qu'un comité spécial, composé de cinq membres, soit nommé pour s'enquérir des gisements de pétrole du Canada, avec pouvoir d'employer un sténographe.

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour jeudi, 1er avril 1909.

No 1.

30 mars—Troisième lecture (Bill X) Loi concernant la compagnie dite *The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company.*—(Honorable M. Tessier.)

No 2.

30 mars—Troisième lecture (Bill 70) Loi concernant la *St. Mary's and Western Ontario Railway Company.*—(Honorable M. Ratz.)

No 3.

30 mars—Troisième lecture (Bill 68) Loi concernant l'*Athabasca Railway Company.*—(Honorable M. Talbot.)

No 4.

30 mars—Troisième lecture (Bill 67) Loi concernant l'*Alsek and Yukon Railway Company.*—(Honorable M. DeVeber.)

No 5.

30 mars—Troisième lecture (Bill 66) Loi concernant la compagnie dite *The Abitibi and Hudson Bay Railway Company.*—(Honorable M. Watson.)

No 6.

30 mars—Troisième lecture (Bill 48) Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal.—(Honorable M. Casgrain.)

No 7.

30 mars—Troisième lecture (Bill 57) Loi concernant la *Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company.*—(Honorable M. Riley.)

No 8.

30 mars—Troisième lecture (Bill O) Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la baie d'Hudson.—(Honorable M. Ross, Middlesex.)

No 9.

30 mars—Troisième lecture (Bill N) Loi concernant la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western.*—(Honorable M. Ross, Middlesex.)

No 10.

30 mars—Troisième lecture (Bill 15) Loi concernant la *Mexican Land and Irrigation Company,* à responsabilité limitée.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 11.

30 mars—Troisième lecture (Bill 10) Loi concernant la *Brazilian Electro Steel and Smelting Company, Limited.*—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 12.

26 mars—Prise en considération du neuvième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Mildred Gwendolyn Platt Patterson, avec la preuve à l'appui.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 13.

30 mars—Deuxième lecture (Bill S) Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company*.—(Honorable M. Watson.)—A.F.

No 14.

24 mars—Prise en considération du premier rapport du comité permanent des Débats du Sénat.—(Honorable M. Ellis.)

No 15.

30 mars—Deuxième lecture (Bill EE) Loi pour faire droit à Evelyn Martha Keller.—(Honorable M. Perley.)—A.F.

No 16.

30 mars—Deuxième lecture (Bill FF) Loi pour faire droit à Frank Parsons.—(Honorable M. Derbyshire.)—A.F.

No 17.

30 mars—Deuxième lecture (Bill Y) Loi concernant la *Central Railway Company of Canada*.—(Honorable M. Edwards.)—A.F.

No 18.

30 mars—Deuxième lecture (Bill BB) Loi constituant en corporation la *Canadian District of the Northern Province of the Moravian Church in America*.—(Honorable M. DeVeber.)—A.

No 19.

30 mars—Deuxième lecture (Bill 30) Loi concernant la subvention accordée par le gouvernement de l'Ontario à l'embranchement dit *Lake Superior Branch* du chemin de fer *Grand Trunk Pacific*.—(Honorable M. Watson.)—A.

No 20.

30 mars—Deuxième lecture (Bill 69) Loi constituant en corporation la *Fort Erie and Buffalo Bridge Company*.—(Honorable M. Domville.)—A.

No 21.

31 mars—Prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au (Bill 49) Loi concernant l'*Ottawa, Northern and Western Rai way Company*.—(Honorable M. Béique.)

No 22.

31 mars—Prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au (Bill 62) Loi constituant en corporation la *Prince Albert and Hudson Bay Railway Company*.—(Honorable M. Béique.)

No 23.

31 mars—Prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au (Bill P) Loi constituant en corporation la *Kootenay and Alberta Railway Company*.—(Honorable M. Béique.)

No 24.

31 mars—Prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au (Bill 50) Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer International de Rimouski.—(Honorable M. Béique.)

No 25.

31 mars—Prise en considération de l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au (Bill 59) Loi constituant en corporation la *Victoria and Barkley Sound Railway Company*.—(Honorable M. Béique.)

No 26.

31 mars—Prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au (Bill 38) Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company*.—(Honorable M. Tessier.)

No 27.

31 mars—Prise enconsidération du onzième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.—(Honorable M. Young.)

No 28.

31 mars—Prise en considération du douzième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.—(Honorable M. Young.)

No 29.

31 mars—Reprise du débat ajourné sur la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au (Bill 6) Loi modifiant la Loi des chemins de fer.—(Honorable M. Ellis.)

No 30.

4 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considéra-

ble et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus.—(Honorable M. David.)

Pour vendredi, 2 avril 1909.

No 1.

31 mars—Prise en considération du rapport du comité mixte des deux Chambres de la Bibliothèque.—(Honorable M. Power.)

No 2.

31 mars—Deuxième lecture (Bill 94) Loi concernant la compagnie dite *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company*.—(Honorable M. Belcourt.)

No 3.

26 mars—Prise en considération du septième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Isaac Moore, avec la preuve à l'appui. —(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 4.

26 mars—Prise en considération du huitième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Charles Bowerbank Lowndes, avec la preuve à l'appui.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 5.

31 mars—Deuxième lecture (Bill GG) Loi pour faire droit à Hannah Ella Tomkins.—(Honorable M. Mitchell.)

Pour mardi, 6 avril 1909.

No 1.

31 mars—Prise en considération du dixième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Dennison Smith, avec la preuve à l'appui.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

Pour jeudi, 15 avril 1909.

No 1

24 mars—Deuxième lecture (Bill T) Loi à l'effet de restreindre les maux résultant du divorce.—(Honorable M. Cloran.)—Honorable M. Cloran.)—A.F.

Pour vendredi, 16 avril 1909.

No 1.

24 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture (Bill C) Loi modifiant la Loi des chemins de fer à l'égard des personnes dans des véhicules traversant les voies ferrées.—(Honorable M. McMullen.)—A.F.

No 26.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1

PROCÈS-VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT

Mercredi, 31 mars 1909.

OTTAWA
Imprimé par C. H. Parmelee
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le I
1909

No 27

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Jeudi, 1er avril 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Béique,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Choquette,
Cloran,
Comeau,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Fiset,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
Jones,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Legris,
Macdonald (I.P.-E.),
MacKay (Alma),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McSweeney,
Mitchell,
Montplaisir,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott,
Shehyn,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

L'honorable M. McHugh, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (71) intitulé: « Loi concernant un brevet de Thomas L. Smith », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 28.—Retrancher « et » et insérer « ou ».

Page 1, ligne 30.—Retrancher « et » et insérer « ou ».

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. McHugh, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (27) intitulé: « Loi constituant en corporation la *London and Lancashire Plate Plass and Indemnity Company of Canada* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 3, ligne 41.—Après « navires » ajouter ce qui suit au paragraphe (*d*):—

« et la compagnie, en ce qui regarde l'assurance des chaudières à vapeur, peut inspecter les chaudières, tuyaux, machines, moteurs et machinerie, et en faire les certificats d'inspection; ces certificats lient seulement les parties au contrat et ne peuvent servir comme une notification publique d'inspection, et nul tel certificat ne libère le propriétaire d'aucune obligation imposée par une loi d'inspection, soit du Canada ou de quelque province du Canada.»

Page 3.—Retrancher l'article 11.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. McHugh, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (L) intitulé: « Loi concernant certains brevets de Franklin Montgomery Gray », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 25.—Après « quiconque » insérer « autre qu'un porteur de permis ».

Page 1, ligne 27.—Retrancher « et » et insérer « ou ».

Page 1, ligne 29.—Retrancher « et » et insérer « ou ».

Page 1, ligne 32.—Retrancher les mots « avec ou ».

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. McHugh, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (CC) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Medical Association* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. De Veber, du comité permanent de l'Hygiène publique et de l'Inspection des substances alimentaires, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
JEUDI, 1er avril 1909.

Le comité permanent de l'Hygiène publique et de l'Inspection des substances alimentaires a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité juge qu'il est à propos, pendant la présente session, de consacrer son temps à la recherche de renseignements sur tels sujets que la pollution des rivières, l'approvisionnement d'eau pure, les égouts, et sur toutes autres matières concernant la salubrité des cités, villes et villages.

A cette fin, il se propose d'appeler devant lui les officiers et ingénieurs d'hygiène des cités de Montréal, Ottawa et Toronto, et des hommes comme le docteur Montizambert, directeur général du service d'hygiène publique, le docteur Bryce, inspecteur médical en chef de l'immigration, ce qui nécessitera l'emploi d'un sténographe.

Votre comité recommande qu'une somme ne dépassant pas cinq cents dollars soit mise à sa disposition pour être employé à ces fins.

Votre comité recommande aussi que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

L. GEO. DE VEBER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (80) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorble M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (X) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (70) intitulé: « Loi concernant la *St. Mary's and Western Ontario Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (68) intitulé: « Loi concernant l'*Athabasca Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (67) intitulé: « Loi concernant l'*Alseck and Yukon Railway Company* », a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (66) intitulé: Loi concernant la compagnie dite *The Abbitibi and Hudson Bay Railway Company* », a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (48) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal », a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (57) intitulé: « Loi concernant la *Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company* », a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson », a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (N) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western* », a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (15) intitulé: « Loi concernant la *Mexican Land and Irrigation Company*, à responsabilité limitée », a été lu la troisième fois
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (10) intitulé: « Loi concernant la *Brazilian Electro Steel and Smelting Company,* à responsabilité limitée », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du neuvième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Mildred Gwendolyn Patterson, avec la preuve à l'appui, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (S) intitnulé: « Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné que la règle 119 du Sénat soit suspendue en autant qu'elle s'applique au dit bill.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du premier rapport du comité permanent du compte rendu des *Débats* du Sénat, ayant été lu,

L'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

L'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), a proposé en amendement, que les mots « ne soit pas » soient insérés au lieu du mot « sont » et que l'on ajoute à la fin de la motion les mots « mais qu'il soit renvoyé au dit comité pour plus ample considération ».

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (EE) intitulé: « Loi pour faire droit à Evelyn Martha Keller », ayant été lu,

L'honorable M. Owens, secondé par l'honorable sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M..Owens, secondé par l'honorable sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

La question de concours ayant été posée sur la dite moiton, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (FF) intitulé: « Loi pour faire droit à Frank Parsons », ayant été lu,

L'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Gillmor, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Gillmor, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

La question de concours ayant été posée sur la dite moiton, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Y) intitulé: « Loi concernant la *Central Railway Company of Canada* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Edwards, secondé par l'honorable M. MacKeen, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (BB) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian District of the Northern Province of the Moravian Church in America* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Gillmor, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (30) intitulé: « Loi concernant la subvention accordée par le gouvernement de l'Ontario à l'embranchement dit *Lake Superior Branch* du chemin de fer *Grand Trunk Pacific* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (69) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Fort Erie and Buffalo Bridge Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (49) intitulé: « Loi concernant l'*Ottawa Northern and Western Railway Company* ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (62) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Prince Albert and Hudson Bay Railway Company* ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (P) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Kootenay and Alberta Railway Company* ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été
Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. DeVeber, secondé par l'honorable M. Wilson, il a été
Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (50) intitulé: « Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer International de Rimouski ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été
Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été
Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (59) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Victoria and Barkley Sound Railway Company* ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été
Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été
Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (38) intitulé: « Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company* ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été
Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été
Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le onzième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le douzième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (6) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer ».

L'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

L'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Baird, a proposé en amendement:

Que les mots « ne soit pas » soient substitués au mot « soit » et que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion: « mais que le bill (6) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer », ainsi que le rapport du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres soient renvoyés à un comité général, avec instruction de rapporter le bill, tel qu'il a été apporté de la Chambre des Communes ».

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, le Sénat s'est divisé, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Baird,	Ellis,	Macdonald (I.P.-E.),	Montplaisir,
Bolduc,	Ferguson,	McKay (Truro),	Perley,
Boucherville, de	Gilmor,	McMillan,	Ross (Halifax),
Cloran,	Landry,	McSweeney,	Wilson—16.

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Béique,	Dandurand,	Jaffray,	Ross (Middlesex),
Beith,	David,	Jones,	Scott,
Bostock,	Dessaulles	Legris,	Shehyn,
Bowell (Sir	DeVeber,	Mitchell,	Tessier,
Mackenzie),	Edwards,	Power,	Thompson,
Campbell,	Fiset,	Ratz,	Watson,
Cartwright (Sir	Gibson,	Robertson,	Yeo,
Richard),	Godbout,	Ross (Moosjaw),	Young—30.

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été, sur division, mais exprimée en sens inverse, résolue dans l'affirmative, et

Le dit rapport a été adopté.

Alors, sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. McHugh, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (F) intitulé: « Loi constituant en corporation le Conseil de direction de l'Armée du Salut en Canada », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 14.—A l'article 1, substituer le suivant:—

« 1. Les dits Thomas Bales Coombs, Henry William Mapp, Albert Gaskin, William Scott Potter et John Rawlings, en vertu de leurs fonctions respectives ci-dessus mentionnées, ainsi que leurs successeurs dans les dites fonctions sont constitués en corporation sous le nom de « Conseil de direction de l'Armée du Salut en Canada », dans le but d'administrer en Canada les propriétés, les opérations et les autres affaires temporelles de l'Armée du Salut.»

Page 2, ligne 23.—A l'article 2 substituer le suivant:—

« 2. Si quelqu'une des dites fonctions est changée ou abolie en conformité de la constitution de l'Armée du Salut, toute autre fonction constituée en conformité de la dite constitution peut être substituée à la foncion ainsi changée ou abolie, et la personne remplissant la fonction ainsi substituée devient par là membre de la corporation.»

Page 3, ligne 13.—Après « et », insérer « , subordonnément aux lois provinciales ».

Page 3, ligne 25.—Retrancher depuis « 6 » jusqu'à la fin de l'alinéa « *a* » et y substituer ce qui suit:—

« La corporation, dans le but de permettre aux personnes en Canada désireuses de posséder leurs propres demeures, d'acquérir des terres et de subvenir à leurs propres

besoins par leur travail en cultivant le sol ou autrement, subordonnément à toute loi ou à tout règlement en vigueur en Canada ou dans quelque province du Canada, relativement aux objets ou aux fins du présent article, peut ».

Page 3, ligne 44.—Au paragraphe 1 de l'article 7, substituer ce qui suit:—

« 7. La corporation, pour les fins de l'Armée du Salut, peut, dans tout le Canada, établir, soutenir, faire et exercer les opérations suivantes:—

« (*a*) l'impression et la publication;

« (*b*) la fabrication, l'achat et la vente de marchandises, objets et appareils requis par l'Armée du Salut.»

Page 4, ligne 20.—Au paragraphe 2 de l'article 8, substituer ce qui suit comme paragraphes 2 et 3:—

« (2) La valeur annuelle des biens immeubles possédés par la corporation ou en fidéicommis pour elle dans toute province du Canada pour les objets et les fins des articles 6 et 7 de la présente loi ne peut dépasser cinquante mille dollars, excepté dans la province d'Ontario, où elle ne peut dépasser cent cinquante mille dollars.

« (3) La corporation, dans les dix ans de son acquisition de tous immeubles, doit vendre ou autrement céder et aliéner telle proportion de ces immeubles qui n'est pas nécessaire pour l'usage et l'occupation de l'Armée du Salut en Canada; mais rien dans la présente loi n'est censé changer en aucune manière ni affecter autrement un *trust* relatif à ces immeubles.»

Page 4, ligne 50.—A « douze » substituer « dix ».

Page 5, ligne 3.—A « douze » substituer « dix ».

Page 6, lignes 43 et 44.—Retranchez les mots « ou des Etats-Unis ou de quelqu'un de leurs Etats ».

Page 7, ligne 7.—Après l'article 15, insérer ce qui suit comme article 16:—

« 16. Lorsque le ministre des Finances le demande par écrit, et dans un délai raisonnable fixé par lui, la corporation doit lui transmettre un état quant à la nature et à l'étendue des opérations et affaires de la corporation désignées par lui.

« (2) Chaque état doit être en la forme et contenir les détails demandés par le ministre des Finances et doit être vérifié sous le serment du président de la corporation.

« (3) Si, pendant la période d'un mois, la corporation néglige ou refuse de se conformer à cette demande par écrit du ministre des Finances, elle est passible d'une amende n'excédant pas vingt dollars pour chaque jour de la durée de son défaut, et tout membre de la corporation qui sciemment ou volontairement autorise ou permet ce défaut est passible de la même amende.»

Dans le préambule.

Page 2, ligne 2.—Après « et » insérer « secrétaire ».

Page 2, ligne 8.—Après « provincial » insérer « George Burditt, brigadier, officier provincial ».

Le tout respectueusement soumis.

GEO. McHUGH,
Président.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE

Vendredi, 2 avril 1909.

Présentation des requêtes. Lecture des requêtes.

Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour vendredi, 2 avril 1909.

No 1.

Par l'honorable M. David:

23 mars—Que lorsque la question sera posée sur les résolutions projetées de l'honorable M. Scott pour modifier la constitution du Sénat, il proposera l'amendement suivant:—

Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite ».

Pour jeudi, 15 avril 1909.

No 1

Par l'honorable M. Domville:

3 mars—Qu'il proposera qu'un comité spécial, composé de cinq membres, soit nommé pour s'enquérir des gisements de pétrole du Canada, avec pouvoir d'employer un sténographe.

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour vendredi, 2 avril 1909.

No 1.

1er avril—Troisième lecture (Bill CC) Loi constituant en corporation la *Canadian Medical Association.*—(Honorable M. McMillan.)

No 2.

1er avril—Troisième lecture (Bill EE) Loi pour faire droit à Evelyn Martha Keller.—(Honorable M. Perley.)—A.F.

No 3.

1er avril—Troisième lecture (Bill FF) Loi pour faire droit à Frank Parsons.—(Honorable M. Derbyshire.)—A.F.

No 4.

1er avril—Troisième lecture (Bill 49) Loi concernant l'*Ottawa, Northern and Western Railway Company,* tel qu'amendé.—Honorable M. Derbyshire.)

No 5.

1er avril—Troisième lecture (Bill 62) Loi constituant en corporation la *Prince Albert and Hudson Bay Railway Company,* tel qu'amendé.—(Honorable M. Talbot.)

No 6.

1er avril—Troisième lecture (Bill P) Loi constituant en corporation la *Kootenay and Alberta Railway Company,* tel qu'amendé.—(Honorable M. Bostock.)

No 7.

1er avril—Troisième lecture (Bill 50) Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer International de Rimouski, tel qu amendé.—(Honorable M. Fiset.)

No 8.

1er avril—Troisième lecture (Bill 59) Loi constituant en corporation la *Victoria and Barkley Sound Railway Company,* tel qu'amendé.—(Honorable M. Riley.)

No 9.

1er avril—Troisième lecture (Bill 38) Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company,* tel qu'amendé.—(Honorable M. Tessier.)

No 10.

1er avril—Troisième lecture (Bill 6) Loi modifiant la Loi des chemins de fer, tel qu'amendé.—(Honorable M. Béique.)

No 11.

31 mars—Prise en considération du rapport du comité mixte des deux Chambres de la Bibliothèque.—(Honorable M. Power.)

No 12.

31 mars—Deuxième lecture (Bill 94) Loi concernant la compagnie dite *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company.*—(Honorable M. Belcourt.)—A.

No 13.

26 mars—Prise en considération du septième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Isaac Moore, avec la preuve à l'appui. —(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 14.

26 mars—Prise en considération du huitième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Charles Bowerbank Lowndes, avec la preuve à l'appui.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 15.

31 mars—Deuxième lecture (Bill GG) Loi pour faire droit à Hannah Ella Tomkins.—(Honorable M. Mitchell.)—A.F.

No 16.

1er avril—Prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Bills Privés au (Bill 71) Loi concernant un brevet de Thomas L. Smith.—(Honorable M. McHugh.)

No 17.

1er avril—Prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Bills Privés au (Bill 27) Loi constituant en corporation la *London and Lancashire Plate Glass and Indemnity Company of Canada.*—(Honorable M. McHugh.)

No 18.

1er avril—Prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Bills Privés au (Bill L) Loi concernant certains brevets de Franklin Montgomery Gray.—(Honorable M. McHugh.)

No 19.

1er avril—Prise en considération du premier rapport du comité permanent d'Hygiène publique et d'Inspection des aliments.—(Honorable M. De Veber.)

No 20.

26 mars—Prise en considération du neuvième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Mildred Gwendolyn Patterson, avec la preuve à l'appui.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 21.

1er avril—Prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Bills Privés au (Bill F) Loi constituant en corporation le Conseil de direction de l'Armée du Salut en Canada.—(Honorable M. McHugh.)

No 22.

4 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus.—(Honorable M. David.)

Pour mardi, 6 avril 1909.

No 1.

31 mars—Prise en considération du dixième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Dennison Smith, avec la preuve à l'appui.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 2.

1er avril—Deuxième lecture (Bill 80) Loi concernant la *Kootenay and Arrowhead Railway Company*.—(Honorable M. Bostock.)—A.

Pour jeudi, 15 avril 1909.

No 1

24 mars—Deuxième lecture (Bill T) Loi à l'effet de restreindre les maux résultant du divorce.—(Honorable M. Cloran.)—Honorable M. Cloran.)—A.F.

Pour vendredi, 16 avril 1909.

No 1.

24 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture (Bill C) Loi modifiant la Loi des chemins de fer à l'égard des personnes dans des véhicules traversant les voies ferrées.—(Honorable M. McMullen.)—A.F.

No 27.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Jeudi, 1er avril 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 28

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Vendredi, 2 avril 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Béique,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell, (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Choquette,
Cloran,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Fiset,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jones,
Kirchhoffer,
Landry,
Legris,
Macdonald (I.P.-E.),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McHugh,
McKay (Truro),
McMillan,
McSweeney,
Mitchell,
Montplaisir,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott,
Shehyn,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (R) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Ottawa Fire Insurance Company,* et à l'effet d'en changer le nom en celui de la *Ottawa Assurance Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 24.—Après l'article 2, insérer ce qui suit comme article 3:—

« 3. La compagnie ne peut exercer les pouvoirs additionnels conférés par la présente loi, à moins que le capital souscrit n'ait été porté à quatre cent mille dollars au moins et que le montant versé en espèces sur ce capital se soit élevé à deux cent mille dollars au moins; mais la compagnie peut exercer—

« (*a*) les opérations d'assurance sur les yachts et les bateaux à moteur sur les eaux navigables intérieures du Canada, dès que le capital souscrit aura été porté à trois cent mille dollars et que le montant versé sur ce capital aura atteint cent cinquante milles dollars;

« (*b*) les opérations d'assurance contre les risques du transport intérieur, dès qu'une somme additionnelle de vingt mille dollars du capital social aura été souscrite et qu'une somme additionnelle de dix mille dollars aura été versée;

« (*c*) les opérations d'assurance contre les cyclones et tornados, dès que la somme de vingt mille dollars du capital social aura été souscrite en outre des sommes ci-dessus mentionnées au présent article, et qu'une somme additionnelle de dix mille dollars aura été versée; et

« (*d*) dans chaque cas, tant qu'un permis pour la transaction de cette branche d'opérations n'aura pas été obtenu en vertu des dispositions de la Loi des assurances.»

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Legris, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son treizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 2 avril 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son treizième rapport.

Votre comité a examiné la pétition suivante et a trouvé suffisant l'avis qui en a été donné du colonel l'honorable John Morison Gibson, lieutenant-gouverneur de la province d'Ontario, et d'autres, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Canadian Red Cross Society.*

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son quatorzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 2 avril 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son quatorzième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de Charles C. Van Norman et autres, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Equity Fire Insurance Company,* et les autorise à prendre les affaires de la compagnie d'assurance dite *Equity Fire Insurance Company,* une compagnie autorisée d'après la loi d'assurance d'Ontario, et a trouvé que les avis exigés par la règle 107 n'ont pas eu toute la durée voulue.

Votre comité, néanmoins, recommande de suspendre la dite règle dans ce cas-ci, parce que le comité auquel le dit bill sera envoyé pourra voir à ce que personne n'éprouve de préjudices par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que les paragraphes (*a*) et (*h*) de la règle 24 du Sénat soient suspendues relativement au dit rapport.

Alors, sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Ross (Middlesex) a présenté au Sénat un bill (HH) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middlesex) a présenté au Sénat un bill (II) intitulé: « Loi constituant en corporation l'*Equity Fire Insurance Company of Canada* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

L'honorable M. Ellis, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

(*Voir Journal.*)

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mercredi prochain.

L'honorable M. Riley a présenté au Sénat un bill (JJ) intitulé: « Loi concernant la *Mexican Transportation Company, Limited,* et pour changer son nom en celui de *Mexican and North Western Railway Company* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Edwards, secondé par l'honorable M. MacKeen, il a été

Ordonné, que le paragraphe (*a*) de la règle 24 et la règle 119 du Sénat soient suspendues relativement au bill (Y) intitulé: « Loi concernant la *Central Railway Company of Canada* ».

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (CC) intitulé: Loi constituant en corporation la *Canadian Medical Association* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Robertson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (EE) intitulé: « Loi pour faire droit à Evelyn Martha Keller », ayant été lu,

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Evelyn Martha Kellar, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (FF) intitulé: « Loi pour faire droit à Frank Parsons », ayant été lu,

L'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. De Veber, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. De Veber, a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Frank Parsons, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (49) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal », a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (62) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Prince Albert and Hudson Bay Railway Company* », a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (P) intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Kootenay and Alberta Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (50) intitulé: « Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer International de Rimouski », a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (59) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Victoria and Barkley Sound Railway Company* », a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (38) intitulé: « Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company* », a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (6) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer », a été, tel qu'amendé, lu, sur division, la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre a pris en considération le rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif à la Bibliothèque du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (94) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le septième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Isaac Moore, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le huitième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Charles Bowerbank Loundes, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (GG) intitulé: « Loi pour faire droit à Hannah Ella Tomkins », ayant été lu,

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Watson, a proposé:

Que le bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Watson, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Bills Privés au bill (71) intitulé: « Loi concernant un brevet de Thomas L. Smith ».

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que les dits amendementss soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Bills Privés au bill (27) intitulé: « Loi constituant en corporation la *London and Lancashire Plate Glass and Indemniey Company of Canada* ».

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que les dits amendementss soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Bills Privés Divers au bill (L) intitulé: « Loi concernant certains brevets de Franklin Montgomery Gray ».

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que les dits amendementss soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le premier rapport du comité permanent de l'Hygiène publique et de l'Inspection des aliments.

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le nouvième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Mildred Gwendolyn Platt Patterson, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Bills Privés Dievrs au bill (F) intitulé: « Loi constituant en corporation le Conseil de direction de l'Armée du Salut en Canada ».

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que les dits amendementss soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux

deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des parties politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit remis au jeudi, vingt-deuxième jour d'avril courant.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 6 avril 1909.

Présentation des requêtes.

Lecture des requêtes.

Rapports des comités.

Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour jeudi, 15 avril 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Domville:

3 mars—Qu'il proposera qu'un comité spécial, composé de cinq membres, soit nommé pour s'enquérir des gisements de pétrole du Canada, avec pouvoir d'employer un sténographe.

Pour jeudi, 22 avril 1909.

No 1

Par l'honorable M. David:

23 mars—Que lorsque la question sera posée sur les résolutions projetées de l'honorable M. Scott pour modifier la constitution du Sénat, il proposera l'amendement suivant:—

Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite ».

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour mardi, 6 avril 1909.

No 1.

2 avril—Troisième lecture (Bill CC) Loi constituant en corporation la *Canadian Medical Association.*—(Honorable M. McMillan.)

No 2.

2 avril—Troisième lecture (Bill GG) Loi pour faire droit à Hannah Ella Tomkins.—(Honorable M. Mitchell.)—A.F.

No 3.

2 avril—Troisième lecture (Bill 71) Loi concernant un brevet de Thomas L. Smith, tel qu'amendé.—(Honorable M. Watson.)

No 4.

2 avril—Troisième lecture (Bill 27) Loi constituant en corporation la *London and Lancashire Plate Glass and Indemnity of Canada,* tel qu'amendé.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 5.

2 avril—Troisième lecture (Bill L) Loi concernant certains brevets de Franklin Montgomery Gray.—(Honorable M. Talbot.)

No 6.

2 avril—Troisième lecture (Bill F) Loi constituant en corporation le Conseil de direction de l'Armée du Salut en Canada.—(Honorable M. Ross, Middlesex.)

No 7.

31 mars—Prise en considération du dixième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Dennison Smith, avec la preuve à l'appui.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 8.

1er avril—Deuxième lecture (Bill 80) Loi concernant la *Kootenay and Arrowhead Railway Company.*—(Honorable M. Bostock.)—A.

No 9.

2 avril—Prise en considération de l'amendement fait par le comité permanent des Banques et du Commerce au (Bill R) Loi concernant la compagnie dite *The Ottawa Fire Insurance Company,* et à l'effet d'en changer le nom en celui de la *Ottawa Assurance Company.*—(Honorable M. Gibson.)

Pour mercredi, 7 avril 1909.

No 1.

2 avril—Prise en considération du deuxième rapport du comité mixte des Impressions du Parlement.—(Honorable M. Ellis.)

No 2.

2 avril—Deuxième lecture (Bill HH) Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society*.—(Honorable M. Ross, Middlesex.)

No 3.

2 avril—Deuxième lecture (Bill II) Loi constituant en corporation l'*Equity Fire Insurance Company of Canada*.—(Honorable M. Ross, Middlesex.)

No 4.

2 avril—Deuxième lecture (Bill JJ) Loi concernant la *Mexican Transportation Company, Limited*, et à l'effet de changer son nom en celui de *Mexican Northwestern Railway Company*.—(Honorable M. Riley.)

Pour jeudi, 15 avril 1909.

No 1

24 mars—Deuxième lecture (Bill T) Loi à l'effet de restreindre les maux résultant du divorce.—(Honorable M. Cloran.)—A.F.

Pour vendredi, 16 avril 1909.

No 1.

24 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture (Bill C) Loi modifiant la Loi des chemins de fer à l'égard des personnes dans des véhicules traversant les voies ferrées.—(Honorable M. McMullen.)—A.F.

Pour jeudi, 22 avril 1909.

No 1.

4 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités

et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus.—(Honorable M. David.)

No 28.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Vendredi, 2 avril 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 29

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Mardi, 6 avril 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Beith,
Béique,
Bostock,
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Cloran,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Edwards,
Ferguson,
Fiset,
Gillmor,
Kirchhoffer,
Legris,
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McHugh,
McKay (Truro),
McMillan,
McSweeney,
Mitchell,
Montplaisir,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Yeo.

Les prières ont été lues.

Avec la permission du Sénat:

Le très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, a proposé:

Que lorsque le Sénat s'ajournera ce soir, il reste ajourné à demain à midi, et qu'il y ait deux séances distinctes du Sénat ce jour-là; la première devant commencer à midi et la seconde à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (33) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Niagara-Welland Power Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la première séance du Sénat demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (41) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Tilsonburg, Lake Erie and Pacific Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné en entier le dit bill qui lui avait été renvoyé de nouveau pour plus ample considération, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Robertson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la première séance du Sénat demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (DD) intitulé: « Loi concernant la *Manitoba Radial Railway Company* », a fait rapport qu'il avait exminé le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Ross (Moosejaw), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la première séance du Sénat demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (30) intitulé: « Loi concernant la subvention accordée par le gouvernement de l'Ontario à l'embranchement dit *Lake Superior Branch* du chemin de fer *Grand Trunk Pacific* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 14.—Retranchez « dites choses » et insérez « choses mentionnées au dit contrat ».

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*) et 24 (*h*) soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois à la première séance du Sénat demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (I) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 7.—Retranchez depuis « 1 » jusqu'à « 5 », inclusivement, ligne 10, et insérez « 1 ».

Page 1, ligne 12.—Retranchez depuis « 2 » jusqu'à « 6 », inclusivement, ligne 14, et insérez « 2 ».

Page 1, ligne 18.—Retranchez depuis « 3 » jusqu'à « 8 », inclusivement, ligne 20, et insérez « 3 ».

Page 2, ligne 14.—Après « inachevé » ajoutez le paragraphe suivant:—

« 2. Est abrogé l'article 5 du chapitre 122 des Statuts de 1907.»

Page 2, ligne 34.—Retranchez le paragraphe 3, et remplacez-le par le suivant:—

« 3. Les réclamations mentionnées à l'article 6 du chapitre 122 des Statuts de 1907, jusqu'à concurrence d'un montant n'excédant pas cinquante mille dollars, tel que mentionné au dit article, constituent une première charge et obligation sur les propriétés de toute nature et description, passant des mains de la *Royal Trust Company* entre celles de la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental, en vertu de l'acquisition des chemins de fer ci-dessus mentionnés.»

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*) et 24 (*h*) soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Robertson, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois à la première séance du Sénat demain.

L'honorable M. Campbell a présenté au Sénat un bill (KK) intitulé: « Loi pour faire droit à Mildred Gwendolyn Platt Patterson ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que le paragraphe (*a*) de la règle 24 et le paragraphe (*f*) de la règle 23 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Campbell a présenté au Sénat un bill (LL) intitulé: « Loi pour faire droit à Charles Bowerbank Lowndes ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que le paragraphe (*a*) de la règle 24 et le paragraphe (*f*) de la règle 23 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois à la première séance du Sénat demain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Campbell a présenté au Sénat un bill (MM) intitulé: « Loi pour faire droit à Isaac Moore ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que le paragraphe (*a*) de la règle 24 et le paragraphe (*f*) de la règle 23 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois à la première séance du Sénat demain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. McHugh a présenté au Sénat un bill (NN) intitulé: « Loi à l'effet de conférer au commissaire de brevets certains pouvoirs pour faire droit à Washington R. McCloy ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que les règles 23 (*f*), 24 (*a*) et 119 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois demain.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat une annexe au rapport du ministre de l'Agriculture sur les Fermes expérimentales, pour l'année terminée le 31 mars 1908.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(Voir Documents de la Session No 16, 1908.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le montant déposé pour le bill (F) intitulé: « Loi constituant en corporation le Conseil de direction de l'Armée du Salut en Canada » soit remboursé moins les frais d'impression et de traduction.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (CC) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Medical Association* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (GG) intitulé: « Loi pour faire droit à Hannah Ella Tomkins », ayant été lu,
L'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Talbot, a proposé:
Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et
Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Talbot, a proposé:
Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Hannah Ella Tomkins, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.
La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (71) intitulé: « Loi concernant un brevet de Thomas L. Smith », a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (27) intitulé: « Loi constituant en corporation la *London and Lancashire Plate Glass and Indemnity Company of Canada* », a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (L) intitulé: « Loi concernant certains brevets de Franklin Montgomery Gray », a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F) intitulé: « Loi constituant en corporation le Conseil de direction de l'Armée du Salut du Canada », a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le dixième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Denison Smith, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (80) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Kootenay and Harrowhead Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Ross (Moosejaw), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat a pris en considération l'amendement fait par le comité des Banques et du Commerce au bill (R) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Ottawa Fire Insurance Company,* et à l'effet d'en changer le nom en celui de la *Ottawa Assurance Company* ».

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la première séance du Sénat demain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné à demain à midi.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, 7 avril 1909.

Présentation des requêtes.

Lecture des requêtes.

Rapports des comités.

Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour mercredi, 7 avril 1909.

No 1

Par le très honorable Sir Richard Cartwright:

6 avril—Que lorsque le Sénat s'ajournera cet après-midi, il reste ajourné jusqu'à mercredi, le 21 courant, à trois heures de l'après-midi.

Pour jeudi, 15 avril 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Domville:

3 mars—Qu'il proposera qu'un comité spécial, composé de cinq membres, soit nommé pour s'enquérir des gisements de pétrole du Canada, avec pouvoir d'employer un sténographe.

Pour mercredi, 21 avril 1909.

No 1.

Par l'honorable M. McHugh:

6 avril—Qu'il demandera:—

1. Existe-t-il, au ministère des Travaux Publics, un plan, un arpentage ou un tracé, exécuté par John, A. P., du barrage sur la rivière Scugog, à Lindsay?

2. Les plan, arpentage ou tracé de M. Ryan établissent-ils que le barrage à Lindsay, tel que construit par la Commission des travaux du Canada, en l'année 1843, est un barrage d'une longueur de 246 pieds et d'une hauteur de sept pieds?

3. Est-il à la connaissance du gouvernement qu'une compensation, pour dommages résultant d'une inondation causée par un barrage des dimensions ci-dessus, a été accordée par un arrêté du conseil en date du 2me jour de décembre 1858, comme suit:—

John Pyne, lot 12, con. 4, tp Ops	$400
P. Hanavan, lot 10, con. 4, tp Ops	200
M. Lenihan, ½ S. lot 7, con. 4, tp Ops	200
Oliver Bourke, ½ S. lot 7, con. 4, tp Ops	200

ainsi que la compensation à être payée sur d'autres terrains.

Le 5 avril 1860, par un arrêté du conseil, une compensation a été payée à John Hogan, Pat'k Hoey, Bryan Hoey, Thos Pyne, M. O'Brien et à la veuve Miller—total: dix personnes qui ont reçu une compensation pour dommages à leurs terrains causés par ce barrage?

4. Le ministère de la Justice a-t-il permis par lettre du 5 juin 1847, aux propriétaires de moulins à Lindsay d'élever d'un pied le niveau de l'eau en plaçant des planches sur le sommet du barrage, stipulant dans la dite lettre que « le ministère ne serait pas responsable des dommages causés aux propriétaires de terrains dans le voisinage du lac » ?

5. L'ingénieur du gouvernement, M. Pope, a-t-il examiné les plaintes faites au ministère par les propriétaires relativement aux dommages causés à leurs terrains par ce refoulement des eaux?

6. Le rapport de cet ingénieur a-t-il été déposé au ministère des Travaux Publics? Quelle en est la teneur? A-t-il été pris quelques mesures relatives à ce rapport? Dans l'affirmative, qu'a-t-il été fait? Dans la négative, quelle en est la raison?

7. Est-il à la connaissance du gouvernement qu'en l'année 1881, le gouvernement d'Ontario, qui avait alors le contrôle de ces eaux, a enlevé cette hauteur d'un pied de planches du sommet du barrage?

8. Lorsque le contrôle de ces eaux a été de nouveau placé entre les mains du gouvernement de la Puissance, le ministère des Travaux Publics a-t-il, par lettre du 9 mai 1885, accordé de nouveau à MM. Sadler, Dundas et Cie, la permission de replacer ces planches sur le sommet du barrage, subordonnément aux conditions contenues dans la lettre du 5 juin 1847?

9. Est-ce l'intention du gouvernement de donner les noms des personnes à qui a été payée une compensation pour cette servitude additionnelle causée par le refoulement des eaux, tel que mentionné dans la réponse affirmative donnée à la question No 14 de ma demande du 31 mars,—cette question et la réponse étant les suivantes: Quelque compensation a-t-elle jamais été payée à l'un de ces propriétaires riverains en conséquence des dommages causés à leurs terrains par la réduction et l'élévation de ce barrage? Réponse, Oui.—Les lots sur lesquels la compensation a été payée et le montant payé?

10. Est-ce l'intention du gouvernement de donner les noms de toutes les personnes, autres que les dix nommées dans la question No 3, qui ont reçu compensation pour dommages causés par la construction du barrage proprement dit?

11. Quelle sera la hauteur des travaux à partir du lit de la rivière jusqu'au sommet du barrage nouveau?

12. La hauteur de ces travaux sera-t-elle plus considérable que celle de l'ancien barrage tel qu'il existe?

13. Quelle sera l'augmentation de la hauteur, s'il en est, du point le plus bas de l'ancien barrage au sommet du nouveau, et de combien de pieds, le long du sommet actuel de l'ancien barrage, cette hauteur sera-t-elle augmentée?

14. Le gouvernement a-t-il l'intention de prendre en sérieuse considération les réclamations de ces propriétaires riverains, plusieurs d'entre eux ayant acquis et payé leurs terrains antérieurement à la construction d'un barrage sur cette rivière, dans le but de régler les réclamations dans les cas où il est prouvé qu'il est résulté des dommages sérieux, pour lesquels nulle compensation n'a été jusqu'à présent reçue?

Pour jeudi, 22 avril 1909.

No 1

Par l'honorable M. David:

23 mars—Que lorsque la question sera posée sur les résolutions projetées de l'honorable M. Scott pour modifier la constitution du Sénat, il proposera l'amendement suivant:—

Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un

changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite ».

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour mercredi, 7 avril 1909.

No 1.

6 avril—Troisième lecture (Bill 33) Loi concernant la compagnie dite *The Niagara-Welland Power Company.*—(Honorable M. McMullen.)

No 2.

6 avril—Troisième lecture (Bill 41) Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Tilsonburg, Lac Erié et Pacifique.—(Honorable M. Wilson.)

No 3.

6 avril—Troisième lecture (Bill DD) Loi concernant la *Manitoba Radial Railway Company.*—(Honorable M. Watson.)

No 4.

6 avril—Troisième lecture (Bill 30) Loi concernant la subvention accordée par le gouvernement de l'Ontario à l'embranchement dit *Lake Superior Branch* du chemin de fer *Grand Trunk Pacific,* tel qu'amendé.—(Honorable M. Watson.)

No 5.

6 avril—Troisième lecture (Bill I) Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental.—(Honorable M. Tessier.)

No 6.

6 avril—Troisième lecture (Bill R) Loi concernant la compagnie dite *The Ottawa Fire Insurance Company,* et à l'effet d'en changer le nom en celui de la *Ottawa Assurance Company.*—(Honorable M. Belcourt.)

No 7.

2 avril—Prise en considération du deuxième rapport du comité mixte des Impressions du Parlement.—(Honorable M. Ellis.)

No 8.

2 avril—Deuxième lecture (Bill HH) Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society.*—(Honorable M. Ross, Middlesex.)—A.

No 9.

2 avril—Deuxième lecture (Bill II) Loi constituant en corporation l'*Equity Fire Insurance Company of Canada.*—(Honorable M. Ross, Middlesex.)—A.

No 10.

2 avril—Deuxième lecture (Bill JJ) Loi concernant la *Mexican Transportation Company, Limited,* et à l'effet de changer son nom en celui de *Mexican Northwestern Railway Company.*—(Honorable M. Riley.)—A.

No 11.

6 avril—Deuxième lecture (Bill KK) Loi pour faire droit à Mildred Gwendolyn Platt Patterson.—(Honorable M. Jones.)

No 12.

6 avril—Deuxième lecture (Bill LL) Loi pour faire droit à Charles Bowerbank Lowndes.—(Honorable M. Campbell.)

No 13.

6 avril—Deuxième lecture (Bill MM) Loi pour faire droit à Isaac Moore.—(Honorable M. Campbell.)

No 14.

6 avril—Deuxième lecture (Bill NN) Loi à l'effet de conférer au Commissaire des brevets certains pouvoirs pour faire droit à Washington R. McCloy.—(Honorable M. McHugh.)

Pour jeudi, 15 avril 1909.

No 1

24 mars—Deuxième lecture (Bill T) Loi à l'effet de restreindre les maux résultant du divorce.—(Honorable M. Cloran.)—A.F.

Pour vendredi, 16 avril 1909.

No 1.

24 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture (Bill C) Loi modifiant la Loi des chemins de fer à l'égard des personnes dans des véhicules traversant les voies ferrées.—(Honorable M. McMullen.)—A.F.

Pour jeudi, 22 avril 1909.

No 1.

4 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits dis-

tricts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus.—(Honorable M. David.)

No 29.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Mardi, 6 avril 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 30

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Mercredi, 7 avril 1909.

PREMIERE SEANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réuni à midi.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Béique,	Davis,	Legris,	Ratz,
Bostock,	Derbyshire,	MacKay (Alma),	Riley,
Campbell,	Dessaulles,	MacKeen,	Robertson,
Cartwright	De Veber,	McHugh,	Ross (Middlesex),
(Sir Richard),	Domville,	McKay (Truro),	Ross (Moosejaw),
Casgrain,	Ferguson,	McMillan,	Scott,
Costigan,	Fiset,	McSweeney,	Talbot,
Cox,	Frost,	Montplaisir,	Tessier,
Dandurand,	Gillmor,	Power,	Watson.
David,	Kirchhoffer,		

Les prières ont été lues.

L'honorable Président a informé le Sénat qu'il avait reçu la communication suivante du secrétaire du Gouverneur Général:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 7 avril 1909.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable juge en chef du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur Général, se rendra à la salle du Sénat, cet après-midi, à quatre heures et demie, pour sanctionner certains bills, qui ont été adoptés par le Sénat et la Chambre des Communes au cours de la présente session.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
J. HANBURY-WILLIAMS, Colonel,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable
Président du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (75) intitulé: « Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. McHugh, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois le jeudi, vingt-deuxième jour d'avril courant.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (78) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Superior and Western Ontario Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. McHugh, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois le jeudi, vingt-deuxième jour d'avril courant.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (81) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Manitoba and North Western Railway Company of Canada* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. McHugh, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois le jeudi, vingt-deuxième jour d'avril courant.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (84) intitulé: « Loi concernant l'*Athabaska Northern Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois et renvoyé au comité permanent des Ordres Permanents en conformité de la règle 118 du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (85) intitulé: « Loi concernant la *British Columbia Southern Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Riley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois le jeudi, vingt-deuxième jour d'avril courant.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (86) intitulé: « Loi concernant la *Cobalt Range Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Tessier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois le jeudi, vingt-deuxième jour d'avril courant.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (96) intitulé: « Loi concernant la *Kettle River Valley Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Domville, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois le jeudi, vingt-deuxième jour d'avril courant.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (102) intitulé: « Loi constituant en corporation la *London and North Western Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McHugh, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois le jeudi, vingt-deuxième jour d'avril courant.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (117) intitulé: « Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires aux dépenses du service public pour les exercices expirant respectivement le 31 mars 1909 et le 31 mars 1910 », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que les règles 23*f*, 24*b* et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (44) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Liverpool and Western Railway Company* », et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (79) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Legris, il a été Ordonné, que la règle 24 soit suspendue relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Legris, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (S) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chmbre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 16.—Au paragraphe 20 de l'article 1, substituer le suivant:—

« 20. A partir d'un point situé sur la ligne décrite au paragraphe 19, dans le voisinage de la rivière Embarras, de là, dans une direction sud-ouest, jusqu'à un point situé à ou près la rivière McLeod, une distance d'environ vingt-cinq milles.»

Page 2, ligne 3.—Après « 6 » ajouter ce qui suit: « et est modifié le dit alinéa 15 du dit article par retranchement des chiffres « 122e », dans la quatrième ligne, et par substitution du chiffre « 119e ».

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que la règle 24 (*a*) soit suspendue relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que les dits amendementss soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Legris, il a été Ordonné, que la règle 24 (*b*) soit suspendue relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Legris, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (69) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Fort Erie and Buffalo Bridge Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 23.—Ajouter ce qui suit comme paragraphe 2:—

« 2. Le dit pont est par la présente loi déclaré être un ouvrage à l'avantage général du Canada.»

Page 2, ligne 40.—Après « approbation » ajoutez « du Gouverneur en conseil et ».

Page 3, ligne 10.—Après « être » insérer « soumis à l'approbation du Gouverneur en conseil, qui peut reviser ces péages en tout temps et doivent être ».

Page 3, ligne 18.—Retranchez « doit » et substituer « peut ».

Page 3, ligne 25.—Retrancher tous les mots après « stipulées » jusqu'à la fin du paragraphe 3.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été

Ordonné, que la règle 24 (*a*) soit suspendue relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été

Ordonné, que les dits amendementss soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Domville, secondé par l'honorable M. Talbot, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (Y) intitulé: « Loi concernant la *Central Railway Company of Canada* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudr bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 12.—Retrancher tous les mots depuis « obligations » jusqu'à « mais », ligne 14, et insérer « débentures ou autres valeurs constituant une charge sur les premiers travaux exécutés ».

Page 1, ligne 14.—Après « obligations » insérer « débentures ou autres valeurs ».

Page 1, ligne 17.—Retrancher l'article 2 et y substituer le suivant:—

« 2. La compagnie, dans le but de doubler quelqu'une de ses lignes, peut émettre des obligations, des débentures ou autres valeurs jusqu'à concurrence de quinze mille dollars par chaque mille de la seconde voie construite ou dont la construction est donnée à l'entreprise.»

Page 1, ligne 23.—Retrancher l'article 3.

Page 2.—Retrancher l'article 4 et substituer le suivant:—

« 4. Le chemin de fer de la compagnie doit être achevé et mis en service dans les cinq ans à compter de l'adoption de la présente loi; et si le dit chemin de fer n'est pas achevé et mis en service à l'expiration de ce délai, les pouvoirs conférés par le Parlement cesseront et deviendront nuls et de nul effet pour ce qui du dit chemin de fer restera alors inachevé.»

Page 2.—Insérer ce qui suit comme article 5:—

« 5. Si, dans les six mois à compter de l'adoption de la présente loi, des réclamations existant actuellement contre la compagnie pour services d'ingénieurs, travail, pension et matériaux fournis, n'ont pas été réglées en entier, y compris les intérêts et les frais, ces réclamations, ainsi que les intérêts et les frais, doivent être payées à même le dépôt de vingt-cinq mille dollars fait entre les mains du gouvernement, conformément à l'article 6 du chapitre 79 des Statuts de 1905.»

Dans le préambule.

Page 1, ligne 1.—Après « Canada » insérer « ci-après appelée « la compagnie » ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat le jeudi, vingt-deuxième jour d'avril courant.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que lorsque le Sénat s'ajournera cet après-midi, après la seconde séance, il reste ajourné jusqu'à mercredi, le 21 courant, à trois heures de l'après-midi.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (33) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Niagara-Welland Power Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (41) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Tilsonburg, Lake Erie and Pacific Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (DD) intitulé: « Loi concernant la *Manitoba Radial Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (30) intitulé: « Loi concernant la subvention accordée par le gouvernement de l'Ontario à l'embranchement dit *Lake Superior Branch* du chemin de fer *Grand Trunk Pacific* », a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Ottawa, Fire Insurance Company,* et à l'effet d'en changer le nom en celui de la *Ottawa Assurance Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le deuxième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (HH) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McHugh, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (II) intitulé: « Loi constituant en corporation l'*Equity Fire Insurance Company of Canada* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McHugh, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (JJ) intitulé: « Loi concernant la *Mexican Transportation Company, Limited,* et à l'effet de changer son nom en celui de *Mexican Northwestern Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Riley, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (KK) intitulé: « Loi pour faire droit à Mildred Gwendolyn Platt Patterson », ayant été lu,

L'honorable M. Campbell, pour l'honorable M. Jones, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance du Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (LL) intitulé: « Loi pour faire droit à Charles Bowerbank Lowndes », ayant été lu,

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance du Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (MM) intitulé: « Loi pour faire droit à Isaac Moore », ayant été lu,

L'honorable M. Campbell, pour l'honorable M. Jones, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance du Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (NN) intitulé: « Loi à l'effet de conférer au Commissaire des brevets certains pouvoirs pour faire droit à Washington R. McCloy », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M .Talbot, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné à trois heures de l'après-midi.

SECONDE SEANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réuni à trois heures de l'après-midi.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Béique,	De Veber,	McDonald (Cap-Breton),	Ross (Middlesex),
Bostock,	Domville,	McHugh,	Ross (Moosejaw),
Campbell,	Edwards,	McKay (Truro),	Scott,
Cartwright (Sir Richard),	Ferguson,	McMillan,	Talbot,
Casgrain,	Fiset,	McSweeney,	Tessier,
Cloran,	Frost,	Mitchell,	Thibaudeau (de La Vallière),
Costigan,	Gillmor,	Montplaisir,	Thibaudeau (Rigaud),
Cox,	Kirchhoffer,	Power,	Thompson,
Dandurand,	Legris,	Ratz,	Watson,
David,	Macdonald (I.P.-E.),	Riley,	Yeo.
Derbyshire,	MacKay (Alma),	Robertson,	
Dessaulles,	MacKeen,		

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le montant déposé pour le bill (CC) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Medical Association* », soit remboursé moins les frais d'impression et de traduction.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (KK) intitulé: « Loi pour faire droit à Mildred Gwendolyn Platt Patterson », ayant été lu,

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Mildred Gwndolyn Platt Patterson, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (LL) intitulé: « Loi pour faire droit à Charles Bowerbank Lowndes », ayant été lu,

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Charles Bowerbank Lowndes, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (MM) intitulé: « Loi pour faire droit à Isaac Moore », ayant été lu,

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Isaac Moore, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Mitchell a présenté au Sénat un bill (OO) intitulé: « Loi pour faire droit à John Denison Smith ».

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Campbell, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois le jeudi, vingt-deuxième jour d'avril courant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Le Sénat s'est ajourné à loisir.

L'honorable juge en chef du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur Général, étant assis dans le fauteuil aux pieds du trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre « *que c'est le désir*

« *du député de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès* « *de Lui, dans la salle du Sénat* ».

La Chambre des Communes étant venu avec son Orateur,

Le greffier de la Couronne en chancellerie a lu les titres des bills à être sanctionnés, comme suit:—

Loi concernant la *Kootenay Central Railway Company.*

Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Loi concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company.*

Loi concernant la *Brandon Transfer Railway Company.*

Loi modifiant la Loi des épizooties.

Loi modifiant la Loi des postes.

Loi concernant la station dite *Union* et autres installations communes de la *Grand Trunk Pacific Railway Company* et du *Midland Railway of Manitoba,* à Portage-la-Prairie.

Loi constituant en corporation la *Salisbury and Albert Railway Company.*

Loi concernant la compagnie dite *The Huron and Ontario Railway Company.*

Loi concernant la compagnie dite *The Alberta Central Railway Company.*

Loi concernant la compagnie dite *The Southern Central Pacific Railway Company.*

Loi concernant la compagnie dite *The Toronto, Niagara and Western Railway Company.*

Loi concernant la *Hudson's Bay and Pacific Railway Company.*

Loi concernant la compagnie dite *The Guelph and Goderich Railway Company.*

Loi concernant la *Walkerton and Lucknow Railway Company.*

Loi concernant la *Vancouver, Westminster, and Yukon Railway Company.*

Loi concernant la section de chemin de fer commune à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et à la *Grand Trunk Pacific Railway Company,* à Fort-William, Ontario.

Loi constituant en corporation la *Canadian Western Railway Company.*

Loi modifiant la Loi des chemins de fer de l'Etat.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton au lac des Esclaves.

Loi modifiant la Loi des chemins de fer.

Loi concernant la Banque de Vancouver.

Loi concernant la *Crawford Bay and St. Mary's Railway Company* et à l'effet de changer son nom en celui de « *British Columbia and Manitoba Railway Company* ».

Loi modifiant la Loi des terres fédérales.

Loi concernant la compagnie dite *The Winnipeg and Northwestern Railway Company.*

Loi concernant la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company.*

Loi constituant en corporation la *Western Canadian Life Assurance Company.*

Loi constituant en corporation la *British Columbia Life Assurance Company.*

Loi constituant en corporation la *Canada National Fire Insurance Company.*

Loi concernant la *St. Mary's and Western Ontario Railway Company.*

Loi concernant l'*Athabaska Railway Company.*

Loi concernant l'*Alseck and Yukon Railway Company.*

Loi constituant en corporation la *Fort Erie and Buffalo Bridge Company.*

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal.

Loi concernant la *Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company.*

Loi concernant la *Mexican Land and Irrigation Company,* à responsabilité limitée.

Loi concernant la *Brazilian Electro Steel and Smelting Company,* à responsabilité limitée.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

A ces bills la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:—

« Au nom de Sa Majesté Son Honneur le Député-gouverneur sanctionne ces bills.»

Alors, l'honorable Orateur de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Honneur le Député de Son Excellence le Gouverneur Général, comme suit:—

« QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

« Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

« Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:—

« Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir aux dépenses du service public pour les exercices expirant respectivement le 31 mars 1909 et le 31 mars 1910 », que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner ».

Alors, après que le greffier de la Couronne en chancellerie eut lu le titre du bill,

Le greffier du Sénat, sur l'ordre de Son Honneur, a dit:—

« Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le Député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.»

Il a plu au Député-gouverneur de se retirer, et

La Chambre des Communes s'est retirée.

Le Sénat a repris sa séance.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajournée à mercredi, vingt et unième jour d'avril courant, à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, 21 avril 1909.

Présentation des requêtes.

Lecture des requêtes.

Rapports des comités.

Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

No 1.

Par l'honorable M. Domville:

3 mars—Qu'il proposera qu'un comité spécial, composé de cinq membres, soit nommé pour s'enquérir des gisements de pétrole du Canada, avec pouvoir d'employer un sténographe.

No 2.

Par l'honorable M. McHugh:

6 avril—Qu'il demandera:—

1. Existe-t-il, au ministère des Travaux Publics, un plan, un arpentage ou un tracé, exécuté par John, A. P., du barrage sur la rivière Scugog, à Lindsay?

2. Les plan, arpentage ou tracé de M. Ryan établissent-ils que le barrage à Lindsay, tel que construit par la Commission des travaux du Canada, en l'année 1843, est un barrage d'une longueur de 246 pieds et d'une hauteur de sept pieds?

3. Est-il à la connaissance du gouvernement qu'une compensation, pour dommages résultant d'une inondation causée par un barrage des dimensions ci-dessus, a été accordée par un arrêté du conseil en date du 2me jour de décembre 1858, comme suit:—

John Pyne, lot 12, con. 4, tp Ops	$400
P. Hanavan, lot 10, con. 4, tp Ops	200
M. Lenihan, ½ S. lot 7, con. 4, tp Ops	200
Oliver Bourke, ½ S. lot 7, con. 4, tp Ops	200

ainsi que la compensation à être payée sur d'autres terrains.

Le 5 avril 1860, par un arrêté du conseil, une compensation a été payée à John Hogan, Pat'k Hoey, Bryan Hoey, Thos Pyne, M. O'Brien et à la veuve Miller—total: dix personnes qui ont reçu une compensation pour dommages à leurs terrains causés par ce barrage?

4. Le ministère de la Justice a-t-il permis par lettre du 5 juin 1847, aux propriétaires de moulins à Lindsay d'élever d'un pied le niveau de l'eau en plaçant des planches sur le sommet du barrage, stipulant dans la dite lettre que « le ministère ne serait pas responsable des dommages causés aux propriétaires de terrains dans le voisinage du lac » ?

5. L'ingénieur du gouvernement, M. Pope, a-t-il examiné les plaintes faites au ministère par les propriétaires relativement aux dommages causés à leurs terrains par ce refoulement des eaux?

6. Le rapport de cet ingénieur a-t-il été déposé au ministère des Travaux Publics? Quelle en est la teneur? A-t-il été pris quelques mesures relatives à ce rapport? Dans l'affirmative, qu'a-t-il été fait? Dans la négative, quelle en est la raison?

7. Est-il à la connaissance du gouvernement qu'en l'année 1881, le gouvernement d'Ontario, qui avait alors le contrôle de ces eaux, a enlevé cette hauteur d'un pied de planches du sommet du barrage?

8. Lorsque le contrôle de ces eaux a été de nouveau placé entre les mains du gouvernement de la Puissance, le ministère des Travaux Publics a-t-il, par lettre du 9 mai 1885, accordé de nouveau à MM. Sadler, Dundas et Cie, la permission de replacer ces planches sur le sommet du barrage, subordonnément aux conditions contenues dans la lettre du 5 juin 1847?

9. Est-ce l'intention du gouvernement de donner les noms des personnes à qui a été payée une compensation pour cette servitude additionnelle causée par le refoulement des eaux, tel que mentionné dans la réponse affirmative donnée à la question No 14 de ma demande du 31 mars,—cette question et la réponse étant les suivantes: Quelque compensation a-t-elle jamais été payée à l'un de ces propriétaires riverains en conséquence des dommages causés à leurs terrains par la réduction et l'élévation de ce barrage? Réponse, Oui.—Les lots sur lesquels la compensation a été payée et le montant payé?

10. Est-ce l'intention du gouvernement de donner les noms de toutes les personnes, autres que les dix nommées dans la question No 3, qui ont reçu compensation pour dommages causés par la construction du barrage proprement dit?

11. Quelle sera la hauteur des travaux à partir du lit de la rivière jusqu'au sommet du barrage nouveau?

12. La hauteur de ces travaux sera-t-elle plus considérable que celle de l'ancien barrage tel qu'il existe?

13. Quelle sera l'augmentation de la hauteur, s'il en est, du point le plus bas de l'ancien barrage au sommet du nouveau, et de combien de pieds, le long du sommet actuel de l'ancien barrage, cette hauteur sera-t-elle augmentée?

14. Le gouvernement a-t-il l'intention de prendre en sérieuse considération les réclamations de ces propriétaires riverains, plusieurs d'entre eux ayant acquis et payé leurs terrains antérieurement à la construction d'un barrage sur cette rivière, dans le but de régler les réclamations dans les cas où il est prouvé qu'il est résulté des dommages sérieux, pour lesquels nulle compensation n'a été jusqu'à présent reçue?

Pour jeudi, 22 avril 1909.

No 1

Par l'honorable M. David:

23 mars—Que lorsque la question sera posée sur les résolutions projetées de l'honorable M. Scott pour modifier la constitution du Sénat, il proposera l'amendement suivant:—

Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite ».

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour mercredi, 21 avril 1909.

No 1

24 mars—Deuxième lecture (Bill T) Loi à l'effet de restreindre les maux résultant du divorce.—(Honorable M. Cloran.)—A.F.

No 2.

24 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture (Bill C) Loi modifiant la Loi des chemins de fer à l'égard des personnes dans des véhicules traversant les voies ferrées.—(Honorable M. McMullen.)—A.F.

No 3.

7 avril—Deuxième lecture (Bill OO) Loi pour faire droit à John Dennison Smith.—(Honorable M. Mitchell.)—A.F.

Pour jeudi, 22 avril 1909.

No 1

7 avril—Deuxième lecture (Bill 75) Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company*.—(Honorable M. Jones.)—A.F.

No 2.

7 avril—Deuxième lecture (Bill 78) Loi constituant en corporation la *Superior and Western Ontario Railway Company*.—(Honorable M. Young.)—A.F.

No 3.

7 avril—Deuxième lecture (Bill 81) Loi concernant la compagnie dite *The Manitoba and North Western Railway Company of Canada*.—(Honorable M. Watson.)—A.F.

No 4.

7 avril—Deuxième lecture (Bill 85) Loi concernant la *British Columbia Southern Railway Company*.—(Honorable M. Bostock.)—A.F.

No 5.

7 avril—Deuxième lecture (Bill 86) Loi concernant la *Cobalt Range Railway Company*.—(Honorable M. Belcourt.)—A.F.

No 6.

7 avril—Deuxième lecture (Bill 96) Loi concernant la *Kettle River Valley Railway Company*.—(Honorable M. Ross, Middlesex.)—A.F.

No 7.

7 avril—Deuxième lecture (Bill 102) Loi constituant en corporation la *London and North Western Railway Company*.—(Honorable M. McMullen.)—A.F.

No 8.

4 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de

sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus.—(Honorable M. David.)

No 30.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Mercredi, 7 avril 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 31

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Mercredi, 21 avril 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Baker,
Beith,
Béique,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Cloran,
Costigan,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Fiset,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
Kirchhoffer,
Landry,
Legris,
Lougheed,
McDonald (Cap-Breton),
McHugh,
McKay (Truro),
McSweeney,
Poirier,
Power,
Riley,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott,
Talbot,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Yeo.

Les prières ont été lues.

Avec la permission du Sénat:
Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été
Ordonné, que les règles 24 (a), 110 et 112 du Sénat soient suspendues relativement à la pétition de H. J. Hague et autres.

La pétition suivante a été présentée par l'honorable M. Béique:—De H. J. Hague et autres.

Avec la permission du Sénat:
Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été
Ordonné, que les règles 24 (a), 110 et 112 du Sénat soient suspendues relativement à la pétition de la société dite *The Catholic Church Extension Society of Canada.*

La pétition suivante a été présentée par l'honorable M. Bostock:—De la société dite *The Catholic Church Extension Society of Canada.*

Avec la permission du Sénat:
Sur motion de l'honorable M. Jaffray, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été
Ordonné, que les règles 24 (*a*), 110 et 112 du Sénat soient suspendues relativement à la pétition de la *Fidelity Life Insurance Company of Canada.*

La pétition suivante a été présentée par l'honorable M. Jaffray:—De la *Fidelity Life Insurance Company of Canada.*

L'honorable M. David a présenté au Sénat un bill (PP) intitulé: « Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie la Royale Victoria ».
Le dit bill a été lu la première fois.
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

L'honorable M. Davis a présenté au Sénat un bill (QQ) intitulé: « Loi relative à la constitution en corporation des compagnies de chemins de fer ».
Le dit bill a été lu la première fois.
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (90) intitulé: « Loi portant la création d'un département des Affaires extérieures », auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (D) intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *British Colonial Fire Insurance Company* », et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec un amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (U) intitulé: « Loi pour faire droit à Victor Eccles Blackhall », et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (V) intitulé: « Loi pour faire droit à Annie Louisa Coltman », et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (R) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Ottawa Fire Insurance Company*, et à l'effet d'en changer le nom en celui de la *Ottawa Assurance Company* », et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (H) intitulé: « Loi concernant la banque dite *The Anglo-Canadian and Continental Bank* », et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 10.—Immédiatement à la suite du « *Bank* » insérer les mots: « ce changement de nom n'amoindrit ni ne modifie en rien les droits ou obligations de la compagnie ni ne porte atteinte ni n'a d'effet sur ces droits ou obligations non plus sur aucune instance ou procédure maintenant pendante intentée par la compagnie ou contre elle, ni sur aucun jugement existant en sa faveur ou contre elle, laquelle instance ou procédure peut, nonobstant ce changement de nom, être poursuivie, continuée ou menée à fin, et lequel jugement peut être exécuté, tout comme si la présente loi n'eût pas été rendue.»

Au titre.

Retrancher les mots qui se trouvent entre les mots « *Canadian* » et « *Bank* ».

Sur motion de l'honorable M. Cloran, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que les dit samendements soient agréés maintenant.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill bill (27) intitulé: « Loi constituant en corporation la *London and Lancashire Plate Glass and Indemnity Company of Canada* », et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (30) intitulé: « Loi concernant la subvention accordée par le gouvernement de l'Ontario à l'embranchement dit *Lake Superior Branch* du chemin de fer *Grand Trunk Pacific* », et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (31) intitulé: « Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables », et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (59) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Victoria and Barkley Sound Railway Company* », et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (62) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Prince Albert and Hudson Bay Railway Company* », et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (69) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Fort Erie and Buffalo Bridge Company* », et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (71) intitulé: « Loi concernant un brevet de Thomas L. Smith », et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
LUNDI, 19 avril 1909.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial du Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills suivants sont basés:—

Bill (U) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Victor Eccles Blackhall »; et

Bill (V) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Annie Louisa Coltman ».

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,
Greffier des Communes.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (T) intitulé: « Loi à l'effet de restreindre les maux résultant du divorce », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Cloran, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, qu'il soit rayé de l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (C) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer à l'égard des personnes traversant en véhicules des voies ferrées », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McHugh, il a été

Ordonné, qu'il soit rayé de l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (OO) intitulé: « Loi pour faire droit à John Denison Smith », ayant été lu,

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.. .

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi, 22 avril 1909.

Présentation des requêtes. Lecture des requêtes.

Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour jeudi, 22 avril 1909.

No 1

Par l'honorable M. David:

23 mars—Que lorsque la question sera posée sur les résolutions projetées de l'honorable M. Scott pour modifier la constitution du Sénat, il proposera l'amendement suivant:—

Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite ».

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues. A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour jeudi, 22 avril 1909.

No 1

21 avril—Troisième lecture (Bill OO) Loi pour faire droit à John Dennison Smith.—(Honorable M. Mitchell.)—A.F.

No 2.

7 avril—Deuxième lecture (Bill 75) Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company*.—(Honorable M. Jones.)—A.F.

No 3.

7 avril—Deuxième lecture (Bill 78) Loi constituant en corporation la *Superior and Western Ontario Railway Company*.—(Honorable M. Young.)—A.F.

No 4.

7 avril—Deuxième lecture (Bill 81) Loi concernant la compagnie dite *The Manitoba and North Western Railway Company of Canada*.—(Honorable M. Watson.)—A.F.

No 5.

7 avril—Deuxième lecture (Bill 85) Loi concernant la *British Columbia Southern Railway Company*.—(Honorable M. Bostock.)—A.F.

No 6.

7 avril—Deuxième lecture (Bill 86) Loi concernant la *Cobalt Range Railway Company*.—(Honorable M. Belcourt.)—A.F.

No 7.

7 avril—Deuxième lecture (Bill 96) Loi concernant la *Kettle River Valley Railway Company*.—(Honorable M. Ross, Middlesex.)—A.F.

No 8.

7 avril—Deuxième lecture (Bill 102) Loi constituant en corporation la *London and North Western Railway Company*.—(Honorable M. McMullen.)—A.F.

No 9.

7 avril—Prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au (Bill Y) Loi concernant la *Central Railway Company of Canada*.—(Honorable M. Béique.)

No 10.

4 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux

pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus.—(Honorable M. David.)

Pour vendredi, 23 avril 1909.

No 1.

21 avril—Deuxième lecture (Bill PP) Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie Royale Victoria et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Royal Life Insurance Company of Canada.*—(Honorable M. David.)

Pour mardi, 27 avril 1909.

No 1.

21 avril—Deuxième lecture (Bill 90) Loi portant la création d'un département des Affaires extérieures.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 2.

21 avril—Deuxième lecture (Bill QQ) Loi relative à la constitution en corporation de compagnies de chemins de fer.—(Honorable M. Davis.)

No 31.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 190

Mercredi, 21 avril 1909.

PROCÈS-VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. Parmelee
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le R
1909

No 32

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Jeudi, 22 avril 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Baker,
Beith,
Béique,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Comeau,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Fiset,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
Kirchhoffer,
Landry,
Legris,
Lougheed,
MacKay (Alma),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McHugh,
McKay (Truro),
McSweeney,
Montplaisir,
Owens,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott,
Talbot,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Yeo.

Les prières ont été lues.

L'honorable M. McHugh, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (94) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son onzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
JEUDI, 22 avril 1909.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son onzième rapport.

Relativement à la pétition de Laura McQuoid, demeurant actuellement dans la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec William McQuoid, de la ville de Colborne, dans la province d'Ontario, cultivateur, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, acompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mercredi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours ayant été posée sur icelle, ele a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son douzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
JEUDI, 22 avril 1909.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son douzième rapport.

Relativement à la pétition de John Wake, de la ville de Minnedosa, dans la pro-

vince du Manitoba, marchand de grain, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Aney Wake, actuellement de la cité de Denver, dans l'Etat du Colorado, un des Etats-Unis d'Amérique, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, acompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mercredi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours ayant été posée sur icelle, ele a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (OO) intitulé: « Loi pour faire droit à John Denison Smith », ayant été lu,

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Thompson, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Beith, a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Denison Smith, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (75) intitulé: « Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (78) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Superior and Western Ontario Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (81) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Manitoba and North Western Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (85) intitulé: « Loi concernant la *British Columbia Southern Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (86) intitulé: « Loi concernant la *Cobalt Range Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (96) intitulé: « Loi concernant la *Kettle River Valley Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (102) intitulé: « Loi constituant en corporation la *London and North Western Railway Company* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (Y) intitulé: « Loi concernant la *Central Railway Company of Canada* », ayant été lu,

L'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, a proposé:

Que les dits amendements soient agréés maintenant.

L'honorable M. Edwards, secondé par l'honorable M. Owens, a proposé en amendement:

Que les mots « ne soient pas » soient insérés au lieu du mot « soient » et que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion: « mais que le bill soit renvoyé de nouveau au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres pour plus ample considération.

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre dpproximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être

nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son abhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britanique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus.

L'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Legris, a proposé en amendement:

Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacées par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite ».

Après un nouveau débat,

Sur motion de l'honorable M. Edwards, secondé par l'honorable M. MacKeen, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion et la motion en amendement soit remise à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (82) intitulé: « Loi concernant la *Monarch Fire Insurance Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (95) intitulé: « Loi constituant en corporation les *Royal Guaraians* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Cox, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE

Vendredi, 23 avril 1909.

Présentation des requêtes. Lecture des requêtes.

Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour vendredi, 23 avril 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Domville:

22 avril—Qu'il proposera que les témoignages rendus devant le comité spécial des Ressources minérales du Canada soit imprimé de temps à autre pour l'usage des sénateurs.

No 2.

Par l'honorable M. David:

23 mars—Que lorsque la question sera posée sur les résolutions projetées de l'honorable M. Scott pour modifier la constitution du Sénat, il proposera l'amendement suivant:—

Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite ».

Pour mardi, 27 avril 1909.

No 1

Par l'honorable M. Ross (Middlesex):

22 avril—Que, de l'avis du Sénat, des mesures libérales devraient être prises immédiatement pour l'instruction des marins canadiens dans les connaissances nautiques et la navigation, en vue du développement des intérêts maritimes du Canada et, s'il y a lieu, de la protection du commerce canadien dans les eaux côtières et sur la haute mer.

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour vendredi, 23 avril 1909.

No 1.

22 avril—Troisième lecture (Bill 94) Loi concernant la compagnie dite *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company.*—(Honorable M. Belcourt.)

No 2.

21 avril—Deuxième lecture (Bill PP) Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie Royale Victoria et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Royal Life Insurance Company of Canada.*—(Honorable M. David.)

No 3.

4 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections

de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus.—(Honorable M. Edwards.)

Pour mardi, 27 avril 1909.

No 1.

21 avril—Deuxième lecture (Bill 90) Loi portant la création d'un département des Affaires extérieures.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 2.

21 avril—Deuxième lecture (Bill QQ) Loi relative à la constitution en corporation de compagnies de chemins de fer.—(Honorable M. Davis.)

No 3.

22 avril—Deuxième lecture (Bill 82) Loi concernant la *Monarch Fire Insurance Company*.—(Honorable M. Coffey.)

No 4.

22 avril—Deuxième lecture (Bill 95) Loi constituant en corporation les *Royal Guardians*.—(Honorable M. Casgrain.)

Pour mercredi, 28 avril 1909.

No 1

22 avril—Prise en considération du onzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Laura McQuaid, avec la preuve à l'appui.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 2.

22 avril—Prise en considération du douzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Wake, avec la preuve à l'appui.—(L'honorable M. Kirchhoffer.)

No 3.

22 avril—Deuxième lecture (Bill 102) Loi constituant en corporation la *London and North Western Railway Company.*—(Honorable M. McMullen.)—A.F.

No 32.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Jeudi, 22 avril 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 33

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Vendredi, 23 avril 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Baker,
Beith,
Béique,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell, (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Comeau,
Costigan,
Cox,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Fiset,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
Landry,
Legris,
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McHugh,
McKay (Truro),
McSweeney,
Montplaisir,
Owens,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Roy,
Scott,
Talbot,
Tessier,
Thompson,
Watson,
Wilson,
Yeo.

Les prières ont été lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De Henry John Hague et autres, de la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *Commerce Insurance Company.*

De Fergus Patrick McEvoy et autres, officiers et membres du Conseil des gouverneurs de la *Catholic Church Extension Society of Canada,* demandant d'être constitués en corporation par le Parlement du Canada.

De la *Fidelity Life Insurance Company of Canada,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour l'émission d'un permis l'autorisant à commencer leurs opérations.

De l'*Athabasca Northern Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi à l'effet de proroger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin de fer projeté.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son quinzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 23 avril 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son quinzième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles:—

De la *Montreal Bridge and Terminal Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour exécuter son entreprise, confirme des conventions faites avec d'autres compagnies, augmente ses pouvoirs d'emprunt et son capital-actions, change le nom de la compagnie et l'autorise à relier ses stations terminales en Montréal avec des chemins de fer sur le bord du fleuve Saint-Laurent au moyen de ponts ou de tunnels;

De la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick, demandant l'adoption d'une loi qui définisse son chemin de fer, proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée, augmente son pouvoir d'emprunt, et à d'autres fins;

De la compagnie dite *Prudential Life Insurance Company of Canada,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour obtenir le certificat lui permettant de commencer ses opérations;

De John L. Weller, de St. Catharines, province d'Ontario, et d'autres, de la cité de Moncton, et d'ailleurs, province du Nouveau-Brunswick, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Fundy Tidal Power Company;*

De D. McGillivray et autres, de Port-Colborne, et d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Fort Erie and Buffalo Bridge Company;*

De James L. Rintoul et autres, de la cité de Montréal, et d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The St. Maurice and Eastern Railway Company.*

Le tout respectueusement soumis.

THOS. McKAY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son seizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 23 avril 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son seizième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes:—

De la *Brockville, Westport and North-Western Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction et l'achèvement de son chemin de fer;

De la *Royal Victoria Life Insurance Company,* demandant l'adoption d'une loi relativement au quorum du bureau des directeurs, à la responsabilité des actionnaires, et à l'effet de changer son nom en celui de *The Royal Life Insurance Company of Canada,* et il a constaté que plusieurs des avis exigés par la règle 107 n'ont pas eu toute la durée voulue.

Néanmoins votre comité recommande de suspendre la dite règle dans chaque cas, parce que le comité auquel les bills seront renvoyés pourront voir à ce que personne n'éprouve de préjudices par suite de ces irrégularités.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. McKAY,
Faisant fonction de président.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. McKay (Truro), secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que les paragraphes (*a*) et (*h*) de la règle 24 soient suspendus relativement au dit rapport.

Sur motion de l'honorable M. McKay (Truro), secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son dix-septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 23 avril 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son dix-septième rapport.

Votre comité a examiné le bill (84), de la Chambre des Communes, intitulé: « Loi concernant l'*Athabasca Northern Railway Company* », qui lui a été renvoyé en conformité de la règle 118, et a constaté que les avis exigés par la règle 107 ont été dûment publiés.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. McKAY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Derbyshire a présenté au Sénat un bill (RR) intitulé: « Loi concernant la *Brockville, Westport and North-Western Railway Company* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

L'honorable M. Thompson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (51) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Royal Casualty and Safety Company of Canada* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 10.—Retrancher « Royal » et insérer « New-Brunswick ».

Page 4, ligne 27.—Après « d'inspection », insérer « ces certificats ne lient que les parties au contrat et ne doivent pas servir comme notification publique d'inspection, et nul tel certificat ne libère le propriétaire d'aucune obligation imposée par une loi d'inspection, du Canada ou de quelque province du Canada.

Dans le titre.

Page 1, ligne 1.—Retrancher « Royal » et insérer « New-Brunswick ».

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que les paragraphes (*a*) et (*h*) de la règle 24 soient suspendues et que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Thompson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (Z) intitulé: « Loi concernant la banque dite *The Bank of Winnipeg* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que les paragraphes (*a*) et (*b*) de la règle 24 soient suspendus relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Thompson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (AA) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Prairie Provinces Trust Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 9.—Retrancher « et », et ligne 10, après « Stuart » insérez « Thomas K. Pool et William F. Roome ».

Page 1, ligne 28.—Retrancher « deux » et insérer « quatre ».

Page 1, ligne 29.—Retrancher « cinquante » et insérer « cent ».

Page 2, ligne 3.—Retrancher « dix » et insérez « vingt ».

Page 2, ligne 7.—Retrancher « dix » et insérer « vingt ».

Page 1, ligne 14.—Retrancher tous les mots depuis « cent » jusqu'à la fin de l'article 7, et insérer « nul appel ne doit être fait à un intervalle de moins d'un mois à compter du dernier appel ».

Page 2, lignes 22 et 23.—Retrancher « société, association, corporation ».

Page 3, ligne 46.—Après « dollar » insérer « à l'exclusion des taxes scolaires ».

Page 4, ligne 3.—Retrancher « font » et insérer « forment ou sont ».

Page 4, ligne 27.—Après « générale » insérez « de trust ».

Page 5, ligne 40.—Après « compagnie » insérer ce qui suit, comme article 19:—

« 19. Les pouvoirs conférés à la compagnie par la présente loi cesseront à l'expiration des deux ans à compter de son adoption, à moins que la compagnie ne commence effectivement les opérations dans ce délai.»

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que les paragraphes (*a*) et (*h*) de la règle 24 soient suspendues et que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Thompson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (40) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Great West Permanent Loan Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 5, ligne 28.—Ajouter ce qui suit à l'article 17, comme paragraphes 2 et 3:—

« 2. Avis de tout changement du siège doit être publié dans au moins un numéro de la *Gazette du Canada*.

« 3. La compagnie peut établir des succursales et des agences en quelque lieu que ce soit en Canada.»

Page 8, ligne 46.—Retrancher les mots depuis « poursuivre » jusqu'à « et », ligne 1, page 9.

Page 9, ligne 29.—Après « compagnie », retrancher tous les mots jusqu'à la fin du paragraphe 2 de l'article 33, et insérer à la place ce qui suit: « les actions non acquittées peuvent être faites payables à toute époque convenue sous l'autorité de l'article 31 de la présente loi ».

Page 11, ligne 7.—Retrancher les mots « la cour du Banc du Roi pour le Manitoba » et y substituer les mots « toute cour de juridiction compétente dans la province où est situé le siège de la compagnie ».

Page 12, ligne 24.—Ajouter ce qui suit à l'article 39 comme paragraphe 2:—

« 2. Si la compagnie, pendant la période d'un mois, néglige ou refuse de se conformer à la demande par écrit du ministre des Finances de lui transmettre l'état exigé par le présent article, elle est passible d'une amende n'excédant pas vingt dollars pour chaque jour de la durée de son défaut, et tout directeur ou officier de la compagnie qui sciemment et volontairement autorise ou permet ce défaut est passible de la même amende.»

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Béique, il a été

Ordonné, que les paragraphes (*a*), (*b*) et (*h*) de la règle 24 soient suspendus et que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Thompson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (II) intitulé: « Loi constituant en corporation l'*Equity Fire Insurance Company of Canada* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 26.—Retrancher les mots depuis « mais » jusqu'à « portée », ligne 28, et insérer « la somme excédant vingt-cinq dollars par action versée sur les actions émises de l'ancienne compagnie sera seule ».

Page 2, ligne 22.—Après « compagnie » insérer « peut acquérir, en totalité ou en partie, l'actif, les droits, crédits, effets et propriétés, meubles, immeubles et mixtes, de quelque nature et où situés qu'elles soient, appartenant à l'ancienne compagnie, ou auxquelles elle a, elle peut, ou elle pourra avoir droit; et dans ce cas la nouvelle compagnie ».

Page 2, ligne 37.—Retrancher l'article 6.

Page 5.—Retrancher l'annexe.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que les paragraphes (*a*), (*b*) et (*h*) de la règle 24 soient suspendus et que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Costigan a présenté au Sénat un bill (SS) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

L'honorable M. Owens a présenté au Sénat un bill (TT) intitulé: « Loi concernant la *Montreal Bridge and Terminal Company* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

L'honorable M. Derbyshire a présenté au Sénat un bill (UU) intitulé: « Loi concernant la *Prudential Life Insurance Company of Canada* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le bill (84) intitulé: « Loi concernant l'*Athabaska Northern Railway Company* », soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. McHugh, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (HH) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 34.—Retrancher « lieutenant ».

Page 2, ligne 5.—Retrancher « lieutenant ».

Page 2, ligne 26.—Retrancher « Mme Alice » et insérer « Lady ».

Page 2, ligne 33.—Retrancher depuis « Société » jusqu'à « à », ligne 35.

Page 3, lignes 11 et 12.—Retrancher « de la Puissance » et insérer « du Parlement ».

Page 3, ligne 20.—Après « corporation » insérer « (ou à ses successeurs) ».

Page 3, ligne 26.—Retrancher « délit » et insérer « acte criminel ».

Page 3, ligne 30.—Insérer ce qui suit comme article A:—

« La société peut acheter, prendre, avoir, détenir, posséder, retenir et utiliser des biens, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, de quelque nature qu'ils soient, et tous intérêts quelconques en iceux, donnés, concédés ou légués à la société, ou appropriés, achetés ou acquis par elle, de quelque manière que ce soit, au profit ou en faveur des usages et fins de la société.

« 2. La valeur annuelle des immeubles possédés en Canada par la société ou en fidéicommis pour elle ne doit pas dépasser cinquante mille dollars.»

Page 3, ligne 48.—Après « société » insérer « pas plus tard que ».

Page 3, ligne 49.—Retrancher « préparer et transmettre » et insérer « fournir ».

Page 3, ligne 50.—Après « année » insérer « de calendrier ».

Page 3, ligne 53.—Insérer ce qui suit comme paragraphe 2:—

« 2. Si pendant la période d'un mois la société refuse ou néglige de fournir ce rapport, elle est passible d'une amende n'excédant pas vingt dollars pour chaque jour de la durée de son défaut, et tout membre de la société qui, sciemment ou volontairement autorise ou permet ce défaut est passible de la même amende ».

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que les paragraphes (*a*), (*b*) et (*h*) de la règle 24 soient suspendus et que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Sur motion de l'honorable M. Domville, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que les témoignages pris devant le comité spécial relatif aux ressources minérales du Canada soient imprimés de temps à autre pour l'usage des sénateurs.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (94) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (PP) intitulé: « Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie Royale Victoria, et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Royal Life Insurance Company of Canada* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre apropximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chmbre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus; et

Sur motion en amendement de l'honorable M. David:—

Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. MacKeen, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 27 avril 1909.

Présentation des requêtes. Lecture des requêtes.

Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour mardi, 27 avril 1909.

No 1

Par l'honorable M. Ross (Middlesex):

22 avril—Que, de l'avis du Sénat, des mesures libérales devraient être prises immédiatement pour l'instruction des marins canadiens dans les connaissances nautiques et la navigation, en vue du développement des intérêts maritimes du Canada et, s'il y a lieu, de la protection du commerce canadien dans les eaux côtières et sur la haute mer.

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour mardi, 27 avril 1909.

No 1.

23 avril—Troisième lecture (Bill 51) Loi constituant en corporation la *Royal Casualty and Surety Company of Canada*, tel qu'amendé.—(Honorable M. Ellis.)

No 2.

23 avril—Troisième lecture (Bill AA) Loi constituant en corporation la *Prairie Provinces Trust Company*.—(Honorable M. Chevrier.)

No 3.

21 avril—Deuxième lecture (Bill 90) Loi portant la création d'un département des Affaires extérieures.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 4.

21 avril—Deuxième lecture (Bill QQ) Loi relative à la constitution en corporation de compagnies de chemins de fer.—(Honorable M. Davis.)

No 5.

22 avril—Deuxième lecture (Bill 82) Loi concernant la *Monarch Fire Insurance Company*.—(Honorable M. Coffey.)—A.

No 6.

22 avril—Deuxième lecture (Bill 95) Loi constituant en corporation les *Royal Guardians*.—(Honorable M. Casgrain.)—A.

No 7.

23 avril—Deuxième lecture (Bill PP) Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie Royale Victoria et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Royal Life Insurance Company of Canada*.—(Honorable M. David.)

Pour mercredi, 28 avril 1909.

No 1

22 avril—Prise en considération du onzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Laura McQuoid, avec la preuve à l'appui.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 2.

22 avril—Prise en considération du douzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Wake, avec la preuve à l'appui.—(L'honorable M. Kirchhoffer.)

No 3.

22 avril—Deuxième lecture (Bill 102) Loi constituant en corporation la *London and North Western Railway Company*.—(Honorable M. McMullen.)—A.F.

No 4.

23 avril—Deuxième lecture (Bill 84) Loi concernant l'*Athabasca Northern Railway Company*.—(Honorable M. De Veber.)—A.F.

No 5.

23 avril—Deuxième lecture (Bill RR) Loi concernant la compagnie dite *The Brockville, Westport and North-Western Railway Company*.—(Honorable M. Derbyshire.)

No 6.

23 avril—Deuxième lecture (Bill SS) Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick.—(Honorable M. Costigan.)

No 7.

23 avril—Deuxième lecture (Bill TT) Loi concernant la *Montreal Bridge and Terminal Company*.—(Honorable M. Choquette.)

No 8.

23 avril—Deuxième lecture (Bill UU) Loi concernant la *Prudential Life Assurance Company of Canada*.—(Honorable M. Derbyshire.)

No 9.

4 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections

de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus, et sur la motion de l'honorable M. David en amendement:—

« Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite ».—(Honorable M. Edwards.)

No 33.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Vendredi, 23 avril 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 34

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Mardi, 27 avril 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Baker,
Beith,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Coffey,
Comeau,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Fiset,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
King,
Landry,
Legris,
Lougheed,
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McHugh,
McKay (Truro),
McSweeney,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Roy,
Scott,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

L'honorable M. Scott a présenté au Sénat un bill (VV) intitulé: « Loi concernant l'Association du fonds patriotique canadien ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

L'honorable M. Tessier a présenté au Sénat un bill (WW) intitulé: « Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Saint-Maurice et de l'Est ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (51) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Royal Casualty and Surety Company of Canada* », tel qu'amendé ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (AA) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Prairie Provinces Trust Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, qpe le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (90) intitulé: « Loi portant la création d'un département des Affaires extérieures », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (QQ) intitulé: « Loi relative à la constitution des compagnies de chemins de fer », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Wilson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (82) intitulé: « Loi concernant la *Monarch Fire Insurance Company* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (95) intitulé: « Loi constituant en corporation les *Royal Guardians* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (PP) intitulé: « Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie Royale Victoria et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Royal Life Insurance Company of Canada* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*) et 119 soient suspendues relativement au dit bill.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (77) intitulé: « Loi concernant un brevet de la *Submarine Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Wilson, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (87) intitulé: « Loi constituant en corporation l'*Arnprior and Pontiac Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (122) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Cabano Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois, et renvoyé au comité permanent des Ordres Permanents, en conformité de la règle 118 du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (Q) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Quinze and Blanche River Railway Company* », et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec un amendement, auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 6.—Retrancher tous les mots qui suivent le chiffre « 1 » et y substituer les mots suivants, savoir: « La *Quinze and Blanche River Railway Company* doit dans les deux ans à compter de la présente loi, dépenser une somme (y compris les emplois d'argent déjà effectués) équivalant à quinze pour cent de son capital social dans l'entreprise autorisée par le chapitre 123 des lois de 1907, et elle peut construire et achever, en tout temps dans les cinq ans à compter de la même date, le chemin de fer autorisé par le dit chapitre 123; et si cet emploi d'argent n'a pas été effectué avant l'expiration de la dite période de deux ans et si le dit chemin de fer n'a pas été achevé et mis en service dans la dite période de cinq ans, les pouvoirs relatifs à la construction de ce chemin de fer conférés à la dite compagnie par la dite loi et par la présente loi prendront fin et deviendront nuls et de nul effet pour ce qui du dit chemin de fer restera alors inachevé ».

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (J) intitulé: « Loi concernant la *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company* », et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec un amendement, auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 7.—Retrancher tous les mots depuis le chiffre « 1 » jusqu'au mot « les » à la vingt-deuxième ligne, et y substituer les mots suivants, savoir: « La *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company* peut construire et achever dans les cinq ans à compter de la présente loi les lignes de chemins de fer que la dite compagnie a ci-devant été autorisée à construire; et si les dites lignes de chemin de fer n'ont pas été achevées et mises en service dans le cours de la dite période de cinq ans ».

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Coffey, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (MM) intitulé: « Loi pour faire droit à Isaac Moore », et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (LL) intitulé: « Loi pour faire droit à Charles Bowerbank Lowndes », et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (KK) intitulé: « Loi pour faire droit à Mildred Gwendolyn Platt Patterson », et pour informer cete Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (FF) intitulé: « Loi pour faire droit à Frank Parsons », et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (EE) intitulé: « Loi pour faire droit à Evelyn Martha Keller », et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (CC) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Medical Association* », et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (X) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company* », et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (W) intitulé: « Loi pour faire droit à John Grant Ridout », et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (P) intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Kootenay and Alberta Railway Company* », et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

CAMBRE DES COMMUNES,
VENDREDI, 23 avril 1909.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial du Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills suivants sont basés:—

Bill W du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à John G. Ridout ».

Bill EE du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Evelyn Martha Keller », et

Bill FF du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Frank Parsons ».

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS B. FLINT,
Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

CAMBRE DES COMMUNES,
LUNDI, 26 avril 1909.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial du Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills suivants sont basés:—

Lettres KK du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Mildred Gwendolyn Platt Patterson ».

Lettres LL du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Charles Bowerbank Lowndes », et

Lettres MM du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Isaac Moore ».

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS B. FLINT,
Greffier des Communes.

L'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Ross (Halifax), a proposé:

Que, de l'avis du Sénat, des mesures libérales devraient être prises immédiatement pour l'instruction des marins canadiens dans les connaissances nautiques et la navigation, en vue du développement des intérêts maritimes du Canada et, s'il y a lieu, de la protection du commerce canadien dans les eaux côtières et sur la haute mer.

Après débat.

La dite motion a été retirée avec la permission du Sénat.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, 28 avril 1909.

Présentation des requêtes. Lecture des requêtes.

Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour jeudi, 29 avril 1909.

No 1

Par l'honorable M. Landry:

27 avril—Qu'il demandera:—
Le gouvernement a-t-il acquis, à Lévis, les usines Carrier-Lainé?
Quand, de qui et pour quel prix?
A-t-il subséquemment loué les dites usines?
Quand, à qui, pour combien de temps et à quelles conditions de paiement?

No 2.

Par l'honorable M. Landry:

27 avril—Qu'il demandera:—
Pourquoi le bureau de poste de Candiac, dans la ville de Montcalm, n'est-il pas ouvert au public le dimanche midi pour permettre au moins aux intéressés de retirer la malle arrivée à Québec la veille, après trois heures de l'après-midi, et qui n'est distribuée que le lundi matin?
Est-ce l'intention du gouvernement de prendre les mesures nécessaires à cette fin?

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour mercredi, 28 avril 1909.

No 1

22 avril—Prise en considération du onzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Laura McQuoid, avec la preuve à l'appui.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 2.

22 avril—Prise en considération du douzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Wake, avec la preuve à l'appui.—(L'honorable M. Kirchhoffer.)

No 3.

22 avril—Deuxième lecture (Bill 102) Loi constituant en corporation la *London and North Western Railway Company*.—(Honorable M. McMullen.)—A.F.

No 4.

23 avril—Deuxième lecture (Bill 84) Loi concernant l'*Athabasca Northern Railway Company*.—(Honorable M. De Veber.)—A.F.

No 5.

23 avril—Deuxième lecture (Bill RR) Loi concernant la compagnie dite *The Brockville, Westport and North-Western Railway Company*.—(Honorable M. Derbyshire.)—A.F.

No 6.

23 avril—Deuxième lecture (Bill SS) Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick.—(Honorable M. Costigan.)—A.F.

No 7.

23 avril—Deuxième lecture (Bill TT) Loi concernant la *Montreal Bridge and Terminal Company*.—(Honorable M. Choquette.)—A.F.

No 8.

23 avril—Deuxième lecture (Bill UU) Loi concernant la *Prudential Life Assurance Company of Canada*.—(Honorable M. Derbyshire.)—A.F.

No 9.

27 avril—Prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au (Bill Q) Loi concernant la compagnie dite *Quinze and Blanche River Railway Company*.—(Honorable M. Belcourt.)

No 10.

27 avril—Prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au (Bill J) Loi concernant la *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company*.—(Honorable M. McMullen.)

No 11.

27 avril—Deuxième lecture (Bill 82) Loi concernant la *Monarch Fire Insurance Company*.—(Honorable M. Coffey.)—A.F.

No 12.

27 avril—Deuxième lecture (Bill 95) Loi constituant en corporation les *Royal Guardians*.—(Honorable M. Casgrain.)—A.F.

No 13.

4 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus, et sur la motion de l'honorable M. David en amendement:—

« Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite ».—(Honorable M. Edwards.)

Pour jeudi, 29 avril 1909.

No 1.

27 avril—Comité de toute la Chambre (Bill 90) Loi portant la création d'un département des Affaires extérieures.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 2.

27 avril—Comité de toute la Chambre (Bill QQ) Loi relative à la constitution en corporation de compagnies de chemins de fer.—(Honorable M. Davis.)

No 3.

27 avril—Deuxième lecture (Bill 77) Loi concernant un brevet de la *Submarine Company*.—(Honorable M. Watson.)—A.

No 4.

27 avril—Deuxième lecture (Bill 87) Loi constituant en corporation l'*Arnprior and Pontiac Railway Company*.—(Honorable M. Watson.)—A.

No 5.

27 avril—Deuxième lecture (Bill VV) Loi concernant l'Association du fonds patriotique canadien.—(Honorable M. Scott.)

No 6.

27 avril—Deuxième lecture (Bill WW) Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Saint-Maurice et de l'Est.—(Honorable M. Tessier.)

Pour vendredi, 30 avril 1909.

No 1.

27 avril—Troisième lecture (Bill 51) Loi constituant en corporation la *Royal Casualty and Surety Company of Canada*, tel qu'amendé.—(Honorable M. Ellis.)

No 34.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Mardi, 27 avril 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 35

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Mercredi, 28 avril 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Béique,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Chevrier,
Choquette,
Coffey,
Comeau,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Ellis,
Ferguson,
Fiset,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
King,
Landry,
Legris,
Lougheed,
MacKay (Alma),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McHugh,
McSweeney,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Roy,
Scott,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

L'honorable M. McSweeney a présenté au Sénat un bill (XX) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Fundy Tidal Power Company* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. Lougheed, du comité permanent des Divorces, a présenté son treizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
MARDI, 27 avril 1909.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son treizième rapport.

Relativement à la pétition de Fleetwood Howard Ward, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, rentier, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Jennie May Morrell, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Faisant fonction de président.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Lougheed, du comité permanent des Divorces, a présenté son quatorzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
MARDI, 27 avril 1909.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatorzième rapport.

Relativement à la pétition de Aaron William Morley Campbell, de la ville de Fort-Saskatchewan, dans la province d'Alberta, maître de poste, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Sarah McFeelers, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Faisant fonction de président.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (86) intitulé: « Loi concernant la *Cobalt Range Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (81) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Manitoba and North-Western Railway Company of Canada* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Béique, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (75) intitulé: « Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Béique, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (96) intitulé: « Loi concernant la *Kettle River Valley Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (78) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Superior and Western Ontario Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 3, ligne 16.—Après « télégraphes » insérer « sauf telles parties qui sont incompatibles avec la Loi des chemins de fer ou la présente loi ».

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que les paragraphes (*a*) et (*h*) de la règle 24 soient suspendus relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (80) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 19.—Retrancher les mots: « Est abrogé » et insérer les suivants: « Sont abrogés l'article 8 du chapitre 70 des lois de 1901 et ».

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que les paragraphes (*a*) et (*h*) de la règle 24 soient suspendus relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (JJ) intitulé: « Loi concernant la *Mexican Transportation Company, Limited,* et à l'effet de changer son nom en celui de *Mexican Northwestern Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, dans le titre, ligne 2.—Retrancher « *Mexican* » et insérer « *Mexico* ».

Page 1, ligne 10.—Retrancher « *Mexican* » et insérer « *Mexico* ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Riley, secondé par l'honorable M. Beith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son dix-huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 28 avril 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport.

Votre comité a examiné la pétition suivante et a trouvé suffisant l'avis qui en a été donné:—

De Henry John Hague et autres, de la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *Commerce Insurance Company*.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son dix-neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 28 avril 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport.

Votre comité a examiné le bill (122) de la Chambre des Communes, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Cabano Railway Company* », qui lui a été renvoyé en conformité de la règle 118 du Sénat, et il a constaté que les avis exigés par la règle 107 ont été dûment publiés.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le bill (122) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Cabano Railway Company* », soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son vingtième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 28 avril 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son vingtième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de Fergus Patrick McEvoy et autres, officiers et membres du conseil des gouverneurs de la *Catholic Church Extension Society of Canada*, demandant d'être constitués en corporation par le Parlement du Canada, et il a constaté que les avis exigés par la règle 107 n'ont pas eu la durée voulue.

Néanmoins votre comité recommande de suspendre la dite règle dans ce cas-ci, parce que le comité auquel le bill sera renvoyé pourra voir à ce que personne n'éprouve de préjudices par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que les paragraphes (*a*) et (*h*) de la règle 24 soient suspendus relativement au dit rapport.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son vingt et unième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 28 avril 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son vingt et unième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de l'*Athabasca Northern Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de proroger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin de fer projeté, et a l'honnur de faire rapport que le bill lui a été renvoyé en conformité de la règle 118 et qu'il a fait son rapport. En conséquence votre comité considère qu'il n'a pas besoin d'étudier de nouveau la question.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que les honoraires payés pour le bill (HH) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society* », soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (L) intitulé: « Loi concernant certains brevets de Franklin Montgomery Gray », et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec un amendement, auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 25.—Après le mot « permis » insérer les mots « ou qu'une personne autorisée par écrit pour le dit Franklin Montgomery Gray ».

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à leur amendement au dit bill, sans amendement.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du onzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Laura McQuoid, avec la preuve à l'appui, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du douzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Wake, avec la preuve à l'appui, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (102) intitulé: « Loi constituant en corporation la *London and North Western Railway Company* », a été, sur division, lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Coffey, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (84) intitulé: « Loi concernant l'*Athabaska Northern Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. DeVeber, secondé par l'honorable M. Tessier, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (RR) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Brockville, Westport and North-Western Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Wilson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Wilson, il a été

Ordonné, que la règle 24 (*a*) et la règle 119 soient suspendues relativement au dit bill.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (SS) intitulé: « Loi concernant la compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Costigan, secondé par l'honorable M. DeVeber, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Sur motion de l'honorable M. Costigan, secondé par l'honorable M. DeVeber, il a été

Ordonné, que la règle 24 (*a*) et la règle 119 soient suspendues relativement au dit bill.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (TT) intitulé: « Loi concernant la *Montreal Bridge and Terminal Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Choquette, secondé par l'honorable M. Costigan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Sur motion de l'honorable M. Choquette, secondé par l'honorable M. Costigan, il a été

Ordonné, que la règle 24 (*a*) et la règle 119 soient suspendues relativement au dit bill.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (UU) intitulé: « Loi concernant la *Prudential Life Assurance Company of Canada* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que la règle 24 (*a*) et la règle 119 soient suspendues relativement au dit bill.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération l'amendement fait par la Chambre des Communes au bill (Q) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Quinze and Blanche River Railway Company* ».

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait au dit bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération l'amendement fait par la Chambre des Communes au bill (J) intitulé: « Loi concernant la *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company* ».

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait au dit bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (82) intitulé: « Loi concernant la *Monarch Fire Insurance Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Coffey, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (95) intitulé: « Loi constituant en corporation les *Royal Guardians* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus, et sur la motion de l'honorable M. David en amendement:—

« Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'àla fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ce vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernement provinciaux et alternant de suite », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Wood, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi, 29 avril 1909.

Présentation des requêtes. Lecture des requêtes.

Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour jeudi, 29 avril 1909.

No 1

Par l'honorable M. Landry:

27 avril—Qu'il demandera:—
Le gouvernement a-t-il acquis, à Lévis, les usines Carrier-Lainé?
Quand, de qui et pour quel prix?
A-t-il subséquemment loué les dites usines?
Quand, à qui, pour combien de temps et à quelles conditions de paiement?

No 2.

Par l'honorable M. Landry:

27 avril—Qu'il demandera:—
Pourquoi le bureau de poste de Candiac, dans la ville de Montcalm, n'est-il pas ouvert au public le dimanche midi pour permettre au moins aux intéressés de retirer la malle arrivée à Québec la veille, après trois heures de l'après-midi, et qui n'est distribuée que le lundi matin?
Est-ce l'intention du gouvernement de prendre les mesures nécessaires à cette fin?

No 3.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.:

28 avril—Qu'il émane un ordre du Sénat, demandant que toute la correspondance échangée entre l'honorable Sir Frederick Borden, ministre de la Milice et de la Défense, M. Crowe et autres, relativement à l'admission de Terre-Neuve dans le Dominion comme province de la Puissance, soit déposée sur la table du Sénat.

No 4.

Par l'honorable M. Davis:

28 avril—Que lorsque motion sera faite pour la troisième lecture du bill intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Manitoba and North Western Railway Company*, il proposera que le bill soit modifié en décrétant que la compagnie doit construire

dix milles dans une direction nord depuis Sheho, avant la fin de l'année 1909, et que si ces dix milles ne sont pas ainsi construits, alors les pouvoirs conférés à la compagnie pour la construction de toute autre partie du prolongement de Yorktown à Prince-Albert, par l'alinéa (*a*) du paragraphe 1 de l'article 9 des Statuts de 1893, prendront fin.

Pour vendredi, 30 avril 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Ross (Halifax):

28 avril—Qu'il proposera la motion suivante:—

Que le tribunal actuel de divorces est contraire à la pratique en Grande-Bretagne, en France, aussi bien que dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. Que c'est un tribunal pour le riche, où ne peut arriver le pauvre, en conséquence:

Résolu, que ce tribunal devrait être discontinué, et que ces causes devraient être entendues devant des juges de la Cour Suprême dûment nommés à cette fin.

No 2.

Par l'honorable M. Landry:

28 avril—Qu'il proposera:—

Qu'un ordre de cette Chambre soit donné au greffier du Sénat pour la publication immédiate en français et la distribution à qui de droit du volume comprenant 1° les règlements du Sénat; 2° la procédure suivie dans la Chambre Haute; 3° les actes constitutionnels, ensemble avec les index à chacune de ces parties.

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour jeudi, 29 avril 1909.

No 1

28 avril—Troisième lecture (Bill 86) Loi concernant la *Cobalt Range Railway Company*.—(Honorable M. Belcourt.)

No 2.

28 avril—Troisième lecture (Bill 87) Loi concernant la compagnie dite *The Manitoba and North Western Railway Company of Canada*.—(Honorable M. Watson.)

No 3.

28 avril—Troisième lecture (Bill 75) Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company*.—(Honorable M. Jones.)

No 4.

28 avril—Troisième lecture (Bill 96) Loi concernant la *Kettle River Valley Railway Company*.—(Honorable M. Ross, Middlesex.)

No 5.

28 avril—Troisième lecture (Bill 78) Loi constituant en corporation la *Superior and Western Ontario Railway Company*, tel qu'amendé.—(Honorable M. Young.)

No 6.

28 avril—Troisième lecture (Bill 80) Loi concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company*, tel qu'amendé.—(Honorable M. Bostock.)

No 7.

27 avril—Comité de toute la Chambre (Bill 90) Loi portant la création d'un département des Affaires extérieures.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 8.

27 avril—Comité de toute la Chambre (Bill QQ) Loi relative à la constitution en corporation de compagnies de chemins de fer.—(Honorable M. Davis.)

No 9.

27 avril—Deuxième lecture (Bill 77) Loi concernant un brevet de la *Submarine Company*.—(Honorable M. Watson.)—A.F.

No 10.

27 avril—Deuxième lecture (Bill 87) Loi constituant en corporation l'*Arnprior and Pontiac Railway Company*.—(Honorable M. Watson.)—A.F.

No 11.

27 avril—Deuxième lecture (Bill VV) Loi concernant l'Association du fonds patriotique canadien.—(Honorable M. Scott.)

No 12.

27 avril—Deuxième lecture (Bill WW) Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Saint-Maurice et de l'Est.—(Honorable M. Tessier.)—A.

No 13.

28 avril—Deuxième lecture (Bill 122) Loi constituant en corporation la *Cabano Railway Company*.—(Honorable M. McSweeney.)

No 14.

28 avril—Prise en considération du vingt et unième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.—(Honorable M. Young.)

Pour vendredi, 30 avril 1909.

No 1.

27 avril—Troisième lecture (Bill 51) Loi constituant en corporation la *Royal Casualty and Surety Company of Canada*, tel qu'amendé.—(Honorable M. Ellis.)

No 2.

28 avril—Troisième lecture (Bill JJ) Loi concernant la *Mexican Transportation Company, Limited*, et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Mexican Northwestern Railway Company*.—(Honorable M. Riley.)

No 3.

22 avril—Prise en considération du onzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Laura McQuoid, avec la preuve à l'appui.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 4.

22 avril—Prise en considération du douzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Wake, avec la preuve à l'appui.—(L'honorable M. Kirchhoffer.)

Pour mardi, 4 mai 1909.

No 1.

28 avril—Prise en considération du treizième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Fleetwood Howard Ward, ainsi que la preuve à l'appui.—(Honorable M. Lougheed.)

No 2.

28 avril—Prise en considération du quatorzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Aaron William Morley Compbell, ainsi que la preuve à l'appui.—(Honorable M. Lougheed.)

No 3.

28 avril—Deuxième lecture (Bill XX) Loi constituant en corporation la *Fundy Tidal Power Company*.—(Honorable M. McSweeney.)

Pour mercredi, 5 mai 1909.

4 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette

branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se

réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus, et sur la motion de l'honorable M. David en amendement:—

« Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite ».—(Honorable M. Edwards.)

No 35.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 190

Mercredi, 28 avril 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. Parmelee
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 36

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Jeudi, 29 avril 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Baker,
Beith,
Béique,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Carıwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Choquette,
Coffey,
Comeau,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Fiset,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
King,
Landry,
Legris,
Lougheed,
MacKay (Alma),
MacKeen,
McHugh,
McLaren,
McSweeney,
Montplaisir,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Roy,
Scott,
Talbot,
Tessier,
Thompson,
Watson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

L'honorable M. Thompson, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
JEUDI, 29 avril 1909.

Le comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité a l'honneur de présenter son quatrième rapport .

1° Votre comité recommande:—

(1) que la papeterie et le sautres articles qui ont été choisis par votre comité en tenant dûment compte de l'utilité et de l'économie, soient commandés d'après la liste approuvée par votre comité et déposée entre les mains du commis de la papeterie, et que la distribution en soit faite de la même manière qu'en la session dernière.

(2) que les petits coffres ordinaires de papeterie soient fournis aux sénateurs à la prochaine session du Parlement.

(3) qu'une grande valise en cuir soit remise à chaque sénateur pendant la présente session, dont le prix ne devra pas excéder la somme de trente dollars, et que le contrat pour fournir les dites valises soit donné à part égale à MM. S. et H. Borbridge, d'Ottawa, et à MM. George May and Sons, d'Ottawa, aux prix ci-dessus.

2° Votre comité a examiné les comptes et pièces justificatives du greffier du Sénat pour l'année expirée le 31 mars 1908, et il les a trouvés exacts.

3° Le greffier a rendu compte à la satisfaction de votre comité, de la manière suivante:—

Recettes.

Lettres de crédit	$218,036 00
Lettres de change	116 98
Recettes diverses, etc	7,120 35
Total	$225,273 33

Dépenses.

Chèques émis	$211,424 56	
Moins chèques annulés	10 70	
		211,413 86
Lettres de change remise		116 98
Dépôt au crédit du Receveur général:—		
Bills privés	$ 6,797 35	
Copies certifiées	318 00	
Remboursements	5 00	
		7,120 35
Balance en banque		6,622 14
Total		$225,273 33

Le tout respectueusement soumis.

F. P. THOMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Ross (Middlesex), du comité permanent des Relations commerciales du Canada, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
OTTAWA, 29 avril 1909.

Le comité permanent des Relations commerciales du Canada a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité recommande d'être autorisé à employer un sténographe au prix de pas plus de cent ($100) dollars pour la présente session.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ROSS,
Président.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que les paragraphes (*a*) et (*h*) de la règle 24 soient suspendus relativement au dit rapport.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. McHugh, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (NN) intitulé: « Loi à l'effet de conférer au commissaire des brevets certains pouvoirs pour faire droit à Washington R. McCloy », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. McHugh, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (BB) intitulé: « Loi constituant en corporation le *Board of Elders of the Canadian District of the Northern Province of the Moravian Church in America* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 28.—Retrancher « *of the Northern Province* ».

Dans le titre.

Retrancher « *of the Northern Province* ».

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que les paragraphes (*a*) et (*h*) de la règle 24 soient suspendus relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Bostock a présenté au Sénat un bill (YY) initulé: Loi constituant en corporation la *Catholic Church Extension Society of Canada* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. Béique a présenté au Sénat un bill (ZZ) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Commerce Insurance Company* ».

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*) et 23 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois demain.

L'honorable M. Lougheed, du comité permanent des Divorces, a présenté son quinzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
JEUDI, 29 avril 1909.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quinzième rapport.

Relativement à la pétition de John Chryso Cowan, du district de Souris, dans la province de Saskatchewan, cultivateur, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Daisy McFarland et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable.

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Faisant fonction de président.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat une copie de toute la correspondance échangée entre l'honorable Sir Frederick Borden, ministre de la Milice et de la Défense, M. Crowe et autres, relativement à l'admission de Terre-Neuve dans le Dominion comme province de la Puissance.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que le dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (86) intitulé: « Loi concernant la *Cobalt Range Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (81) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Manitoba and North Western Railway Company of Canada* », ayant été lu,

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Douglas, a proposé en amendement:

Que le mot « soit » soit remplacé par les mots « ne soit pas » et que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion: « mais que le bill soit amendé en ajoutant ce qui suit à la fin de l'article 1:—

« Mais, de plus, si dix milles de la partie inachevée de la partie de la ligne mentionnée à l'alinéa (*a*) de l'article 8 du chapitre 52 des Statuts de 1893 ne sont pas construits dans les douze mois de l'adoption de la présente loi, les pouvoirs conférés à la compagnie de construire la ligne mentionnée en dernier lieu prendront fin pour ce qui de la dite ligne restera alors inachevé.»

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, le Sénat s'est divisé et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Beith,	Domville,	McLaren,	Ross (Halifax),
Bostock,	Douglas,	McSweeney,	Ross (Middlesex),
Campbell,	Gibson,	Poirier,	Roy,
Coffey,	Godbout,	Power,	Talbot,
Comeau,	Jaffray,	Riley,	Tessier,
Dandurand,	Legris,	Ross (Moosejaw),	Wilson.—26.
Davis,	McHugh,		

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Baird,	Casgrain,	Ellis,	Montplaisir,
Bolduc,	Choquette,	Ferguson,	Perley,
Bowell	David,	Gillmor,	Thompson,
(Sir Mackenzie),	Derbyshire,	King,	Watson,
Cartwright	Dessaulles,	Landry,	Yeo,
(Le Très Hon. Sir),	DeVeber,	Lougheed,	Young.—22.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant alors été posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour,, le bill (75) intitulé: « Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (96) intitulé: « Loi concernant la *Kettle River Valley Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (78) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Superior and Western Ontario Railway Company* », a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (80) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Kootenay and Arowhead Railway Company* », a été, tel qu'amendé, lu troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (90) intitulé: Loi portant la création d'un département des Affaires extérieures ».

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Perley a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (QQ) intitulé: « Loi relative à la constitution des compagnies de chemins de fer », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (77) intitulé: Loi concernant un brevet de la *Submarine Company* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (87) intitulé: « Loi constituant en corporation l'*Arnprior and Pontiac Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (VV) intitulé: « Loi concernant l'Association du fonds patriotique canadien », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (WW) intitulé: « Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Saint-Maurice et de l'Est », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Choquette, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Choquette, il a été

Ordonné, que la règle 24 (*a*) et la règle 119 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (122) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Cabano Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. McSweeney, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le vingt et unième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a ét

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE

Vendredi, 30 avril 1909.

Présentation des requêtes. Lecture des requêtes.

Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour vendredi, 30 avril 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Ross (Halifax):

28 avril—Qu'il proposera la motion suivante:—

Que le tribunal actuel de divorces est contraire à la pratique en Grande-Bretagne, en France, aussi bien que dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle Ecosse. Que c'est un tribunal pour le riche, où ne peut arriver le pauvre, en conséquence:

Résolu, que ce tribunal devrait être discontinué, et que ces causes devraient être entendues devant des juges de la Cour Suprême dûment nommés à cette fin.

No 2.

Par l'honorable M. Landry:

28 avril—Qu'il proposera:—

Qu'un ordre de cette Chambre soit donné au greffier du Sénat pour la publication immédiate en français et la distribution à qui de droit du volume comprenant 1° les règlements du Sénat; 2° la procédure suivie dans la Chambre Haute; 3° les actes constitutionnels, ensemble avec les index à chacune de ces parties.

No 3.

Par l'honorable M. Ferguson:

29 avril—Que lorsque l'ordre du jour appellera la troisième lecture du (Bill 90) « Loi portant la création d'un département des Affaires extérieures », il proposera que le dit bill ne soit pas lu maintenant une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé devant le comité général de la Chambre en vue d'ajouter les mots suivants à l'article 1 du dit bill:—

« et dont le sous-secrétaire d'Etat est sous-chef, lequel est appelé sous-secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères.»

Et retrancher tous les mots après le mot « nommer », dans la première ligne de l'article 2, jusqu'au mot « les », dans la troisième ligne du dit article.

Pour mardi, 4 mai 1909.

No 1

Par l'honorable M. Landry:

29 avril—Qu'il demandera:—

Combien a coûté jusqu'à ce jour la construction du quai à Saint-Jean des Chaillons?

Combien a été payé par le gouvernement pour acquérir et mettre en bon état la côte qui conduit à ce quai?

No 2.

Par l'honorable M. Choquette:

29 avril—Est-ce l'intention du gouvernement d'ajouter à la Commission récemment nommée pour administrer l'Intercolonial un cinquième membre parlant la langue française et représentant la province de Québec traversée par le dit chemin de fer?

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour vendredi, 30 avril 1909.

No 1.

27 avril—Troisième lecture (Bill 51) Loi constituant en corporation la *Royal Casualty and Surety Company of Canada*, tel qu'amendé.—(Honorable M. Ellis.)

No 2.

28 avril—Troisième lecture (Bill JJ) Loi concernant la *Mexican Transportation Company, Limited,* et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Mexican Northwestern Railway Company.*—(Honorable M. Riley.)

No 3.

29 avril—Troisième lecture (Bill NN) Loi à l'effet de conférer au commissaire des brevets certains pouvoirs pour faire droit à Washington R. McCloy.—(Honorable M. McHugh.)

No 4.

29 avril—Troisième lecture (Bill BB) Loi constituant en corporation le *Board of Elders of the Canadian District of the Northern Province of the Moravian Church in America.*—(Honorable M. De Veber.)

No 5.

29 avril—Troisième lecture (Bill 90) Loi portant la création d'un département des Affaires extérieures.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 6.

22 avril—Prise en considération du onzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Laura McQuoid, avec la preuve à l'appui.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 7.

22 avril—Prise en considération du douzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Wake, avec la preuve à l'appui.—(L'honorable M. Kirchhoffer.)

No 8.

29 avril—Prise en considération du quatrième rapport du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat.—(Honorable M. Thompson.)

No 9.

29 avril—Deuxième lecture (Bill ZZ) Loi constituant en corporation la *Commerce Insurance Company.*—(Honorable M. Béique.)

No 10.

29 avril—Deuxième lecture (Bill QQ) Loi relative à la constitution en corporation de compagnies de chemins de fer.—(Honorable M. Davis.)

No 11.

29 avril—Deuxième lecture (Bill VV) Loi concernant l'Association du fonds patriotique canadien.—(Honorable M. Scott.)—A.

Pour mardi, 4 mai 1909.

No 1.

28 avril—Prise en considération du treizième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Fleetwood Howard Ward, ainsi que la preuve à l'appui.—(Honorable M. Lougheed.)

No 2.

28 avril—Prise en considération du quatorzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Aaron William Morley Compbell, ainsi que la preuve à l'appui.—(Honorable M. Lougheed.)

No 3.

28 avril—Deuxième lecture (Bill XX) Loi constituant en corporation la *Fundy Tidal Power Company*.—(Honorable M. McSweeney.)

No 4.

29 avril—Prise en considération du quinzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Christopher Cowan, ainsi que les témoignages à l'appui.—(Honorable M. Lougheed.)

No 5.

29 avril—Deuxième lecture (Bill YY) Loi constituant en corporation la *Catholic Church Extension Society*.—(Honorable M. Bostock.)

No 6.

29 avril—Deuxième lecture (Bill 77) Loi concernant un brevet de la *Submarine Company*.—(Honorable M. Watson.)—A.F.

Pour mercredi, 5 mai 1909.

No 1.

4 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Co-

lombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus, et sur la motion de l'honorable M. David en amendement:—

« Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus

pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite ».—(Honorable M. Edwards.)

No 36.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Jeudi, 29 avril 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 37

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Vendredi, 30 avril 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Bairu,	Coffey,	Gillmor,	Riley,
Baker,	Costigan,	Godbout,	Ross (Middlesex),
Beith,	Cox,	Jaffray,	Ross (Halifax),
Béique,	Dandurand,	King,	Ross (Moosejaw),
Bolduc,	David,	Landry,	Roy,
Bostock,	Davis,	Lougheed,	Scott,
Boucherville, de (C.M.G.),	Derbyshire,	MacKeen,	Talbot,
	Dessaulles,	McHugh,	Thibaudeau (Rigaud),
Bowell, (Sir Mackenzie),	De Veber,	McLaren,	
	Domville,	McSweeney,	Thompson,
Campbell,	Douglas,	Montplaisir,	Watson,
Cartwright (Sir Richard),	Edwards,	Owens,	Wilson,
	Ellis,	Perley,	Wood,
Casgrain,	Ferguson,	Poirier,	Yeo,
Chevrier,	Fiset,	Power,	Young.
Choquette,	Gibson,	Ratz,	

Les prières ont été lues.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son vingt-deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 28 avril 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son vingt-deuxième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de la *Fidelity Life Insurance Company of Canada*, demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour l'émission d'un permis l'autorisant à commencer leurs opérations, et il a constaté que les avis exigés par la règle 107 n'ont pas eu la durée voulue.

Néanmoins votre comité recommande de suspendre la dite règle dans ce cas-ci, parce que le comité auquel le bill sera renvoyé pourra voir à ce que personne n'éprouve de préjudices par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (85) intitulé: « Loi concernant la *British Columbia Southern Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*) et 129 soient suspendues relativement au dit bill.

Alors, sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (84) intitulé: « Loi concernant l'*Athabaska Northern Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (88) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Pages 1 et 2 aux articles 3 et 4, substituer le suivant:—

« 3. La compagnie peut construire et achever son chemin de fer tel que décrit à l'article 7 du chapitre 75 des Statuts de 1900, au paragraphe 2 y ajouté par l'article 4 du chapitre 149 des Statuts de 1908 et au paragraphe 3 y ajouté par l'article 2 de la présente loi dans les cinq ans à compter de l'adoption de la présente loi, s'il n'est pas procédé à la construction du dit chemin de fer et s'il n'y est pas dépensé quinze pour cent du capital social de la compagnie dans les deux ans à compter de l'adoption de la présente loi, ou si le dit chemin de fer n'a pas été achevé et mis en service dans les dits délais respectifs, les pouvoirs de construction conférés à la compagnie par le Parlement prendront fin et seront nuls et de nul effet pour ce qui du dit chemin de fer restera alors inachevé.»

Page 2, ligne 8.—A « 5 » substituer « 4 ».

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*h*) et 129 soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Poirier, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (RR) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Brockville, Westport and North-Western Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 7.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par le suivant:—

« 1. La compagnie dite *The Brockville, Westport and North-Western Railway Company* peut achever son chemin de fer et le mettre en service dans les cinq ans à compter de l'adoption de la présente loi; et si le dit chemin de fer n'a pas été achevé et mis en service dans le dit délai, les pouvoirs de construction conférés à la dite compagnie par le Parlement s'éteindront et seront nuls et de nul effet pour telle partie du dit chemin de fer qui restera alors inachevée.»

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Poirier, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*h*) et 129 soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Poirier, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé, et

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (102) intitulé: « Loi constituant en corporation la *London and North-Western Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 3, ligne 26.—Après « télégraphes » insérer « sauf telles parties qui sont incompatibles avec la Loi des chemins de fer ou la présente loi.»

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*h*) et 129 soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé, et

Que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (WW) intitulé: « Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Saint-Maurice et de l'Est », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (Y) intitulé: « Loi concernant la *Central Railway Company of Canada* », a fait rapport qu'il avait examiné de nouveau le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements sont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 12.—Retrancher les mots depuis « obligations » jusqu'à « mais », ligne 14, et insérer « débentures ou autres valeurs qui constituent une charge sur les travaux exécutés en premier lieu; ».

Page 1, ligne 14.—Après « obligations », insérer « débentures ou autres valeurs ».

Page 1, ligne 17.—A l'article 2, substituer le suivant:—

« 2. La compagnie, dans le but de doubler quelqu'une de ses lignes, peut émettre des obligations, débentures ou autres valeurs jusqu'à concurrence de quinze mille dollars pour chaque mille de la seconde voie construit ou dont la construction est donnée à l'entreprise ».

Page 1, ligne 23.—Retrancher l'article 3.

Page 2, ligne 1.—A l'article 4, substituer le suivant:—

« 4. Le chemin de fer de la compagnie doit être achevé et mis en service dans les cinq ans à compter de l'adoption de la présente loi; et si le dit chemin de fer n'a pas été achevé et mis en service dans le dit délai, les pouvoirs conférés par le Parlement prendront fin et deviendront nuls et de nul effet pour ce qui du dit chemin de fer restera alors inachevé.»

Dans le préambule.

Page 1, ligne 1.—Après « Canada » insérer « ci-après appelée « la compagnie ».

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Edwards, secondé par l'honorable M. Wood, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*h*) et 129 soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Edwards, secondé par l'honorable M. Wood, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés, et

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (PP) intitulé: « Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie la Royale Victoria, et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Royal Life Insurance Company of Canada* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 9.—Retrancher « sept » et insérer « huit ».

Page 1, ligne 10.—Retrancher « cinq » et insérer « quatre ».

Page 2, ligne 8.—Retrancher « de la dite loi » et insérer « du chapitre 81 des Statuts de 1897 ».

Page 2, ligne 14.—Après « Royal » insérer « Victoria ».

Page 2, ligne 19.—Ajouter ce qui suit comme article 5:—

« 5. La présente loi et l'exercice des pouvoirs par elle conférés sont subordonnés à la Loi des assurances et à toute loi générale relative aux assurances rendue au cours de la présente session du Parlement; et en toute chose où la présente loi ne s'accorde pas avec ces lois, ces dernières prévalent.»

Dans le titre.

Après « *Royal* » insérez « *Victoria* ».

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Wood, a proposé:

Qu'un ordre du Sénat soit donné au greffier du Sénat pour la publication immédiate en français et la distribution à qui de droit du volume comprenant 1° les règlements du Sénat; 2° la procédure suivie dans la Chambre Haute; 3° les actes constitutionnels, ensemble avec les index à chacune de ces parties.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (51) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Royal Casualty and Surety Company of Canada* », tel qu'amendé, ayant été lu

L'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, a proposé:

Que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Cox, a proposé en amendement:

Que le mot « soit » soit remplacé par les mots « ne soit pas » et que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion: « mais que le bill soit amendé de nouveau en substituant au mot « *New Brunswick* » le mot « *Commercial* », dans la deuxième ligne et en substituant aux mots « *New Brunswick* » dans le titre, le mot « *Commercial* ».

La question de concours ayant été posée sur la dite motion en amendement, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il, et son titre sera-t-il: « Loi constituant en corporation la *Commercial Casualty and Surety Company of Canada* »?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (JJ) intitulé: « Loi concernant la *Mexican Transportation Company, Limited,* et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Mexican Northwestern Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il, et son titre sera-t-il: « Loi concernant la *Mexican Transportation Company,* et à l'effet de changer son nom en celui de *Mexico Northwestern Railway Company* »?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (NN) intitulé: « Loi à l'effet de conférer au Commissaire des brevets certains pouvoirs pour faire droit à Washington R. McCloy », ayant été lu,

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Campbell, a proposé:

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais que le titre en soit changé de manière à se lire comme suit: « Loi concernant certains brevets de Washington R. McCloy ».

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il, et son titre sera-t-il « Loi concernant certains brevets de Washington R. McCloy »?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (BB) intitulé: « Loi constituant en corporation le *Board of Elders of the Canadian District of the Northern Province of the Moravian Church in America* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il, et son titre sera-t-il: « Loi constituant en corporation le *Board of Elders of the Canadian District of the Moravian Church in America* »?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (90) intitulé: « Loi portant la création d'un département des Affaires extérieures », ayant été lu,

Le Très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le onzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Laura McQuoid, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Bostock, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du douzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Wade, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quatrième rapport du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (ZZ) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Commerce Insurance Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (QQ) intitulé: « Loi relative à la constitution en corporation de compagnies de chemins de fer », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (VV) intitulé: « Loi concernant l'Association du fonds patriotique canadien ».

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les articles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ont été lus et agréés.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu et amendé comme suit:—

Après « Loi » insérer les mots suivants: « amendant de nouveau le chapitre 92 des Statuts de 1901 ».

Le titre, tel qu'amendé, a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bostock a fait part, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*d*) et 63 soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il, et son titre sera-t-il: « Loi amendant de nouveau le chapitre 92 des Statuts de 1901 concernant l'Association du fonds patriotique canadien »?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Sur motion de l'honorable M. DeVeber, secondé par l'honorable M. Douglas, il a été

Ordonné, que les honoraires payés pour le bill (BB) intitulé: « Loi constituant en corporation le *Board of Elders of the Canadian District of the Moravian Church in America* », soient remboursés moins les frais d'impression et de traduction.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat une copie certifiée d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général, le 20 avril 1909, relatif au chemin de fer Intercolonial.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No* .)

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné à mardi prochain à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 4 mai 1909.

Présentation des requêtes. Lecture des requêtes.

Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour mardi, 4 mai 1909.

No 1

Par l'honorable M. Landry:

29 avril—Qu'il demandera:—

Combien a coûté jusqu'à ce jour la construction du quai à Saint-Jean des Chaillons?

Combien a été payé par le gouvernement pour acquérir et mettre en bon état la côte qui conduit à ce quai?

No 2.

Par l'honorable M. Choquette:

29 avril—Est-ce l'intention du gouvernement d'ajouter à la Commission récemment nommée pour administrer l'Intercolonial un cinquième membre parlant la langue française et représentant la province de Québec traversée par le dit chemin de fer?

Pour mercredi, 5 mai 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Ross (Halifax):

28 avril—Qu'il proposera la motion suivante:—

Que le tribunal actuel de divorces est contraire à la pratique en Grande-Bretagne, en France, aussi bien que dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. Que c'est un tribunal pour le riche, où ne peut arriver le pauvre, en conséquence:

Résolu, que ce tribunal devrait être discontinué, et que ces causes devraient être entendues devant des juges de la Cour Suprême dûment nommés à cette fin.

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour mardi, 4 mai 1909.

No 1.

30 avril—Troisième lecture (Bill 84) Loi concernant l'*Athabaska Northern Railway Company*.—(Honorable M. De Veber.)

No 2.

30 avril—Troisième lecture (Bill WW) Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Saint-Maurice et de l'Est.—(Honorable M. Tessier.)

No 3.

28 avril—Prise en considération du treizième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Fleetwood Howard Ward, ainsi que la preuve à l'appui.—(Honorable M. Lougheed.)

No 4.

28 avril—Prise en considération du quatorzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Aaron William Morley Compbell, ainsi que la preuve à l'appui.—(Honorable M. Lougheed.)

No 5.

28 avril—Deuxième lecture (Bill XX) Loi constituant en corporation la *Fundy Tidal Power Company*.—(Honorable M. McSweeney.)

No 6.

29 avril—Prise en considération du quinzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Christopher Cowan, ainsi que les témoignages à l'appui.—(Honorable M. Lougheed.)

No 7.

29 avril—Deuxième lecture (Bill YY) Loi constituant en corporation la *Catholic Church Extension Society*.—(Honorable M. Bostock.)

No 8.

29 avril—Deuxième lecture (Bill 77) Loi concernant un brevet de la *Submarine Company*.—(Honorable M. Watson.)—A.F.

No 9.

22 avril—Prise en considération du douzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Wake, avec la preuve à l'appui.—(L'honorable M. Kirchhoffer.)

No 10.

30 avril—Prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au (Bill PP) Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie la Royale Victoria et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Royal Life Insurance Company of Canada*.—(Honorable M. Gibson.)

No 11.

30 avril—Prise en considération du vingt-deuxième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.—(Honorable M. Young.)

Pour mercredi, 5 mai 1909.

No 1.

30 avril—Deuxième lecture (Bill QQ) Loi relative à la constitution en corporation de compagnies de chemins de fer.—(Honorable M. Davis.)—A.

No 2.

4 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de

chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus, et sur la motion de l'honorable M. David en amendement:—

« Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite ».—(Honorable M. Edwards.)

No 37.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Vendredi, 30 avril 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 38

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Mardi, 4 mai 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baker,
Béique,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Cloran,
Coffey,
Costigan,
Cox,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Fiset,
Gibson,
Godbout,
Jaffray,
King,
Landry,
Lougheed,
McGregor,
McMillan,
Miller,
Mitchell,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Roy,
Scott,
Shehyn,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues:—

L'honorable M. Jaffray a présenté au Sénat un bill (AAA) intitulé: « Loi concernant la *Fidelity Life Insurance Company of Canada* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (84) intitulé: « Loi concernant l'*Athabaska Northern Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (WW) intitulé: « Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Saint-Maurice et de l'Est », ayant été lu,

L'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième maintenant.

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. de Boucherville, a proposé en amendement:

Que le mot « soit » soit remplacé par le mot « ne soit pas » et qu'à la fin de la motion on ajoute les mots: « mais qu'il soit lu la troisième fois d'hui en six mois ».

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du treizième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Fleetwood Howard Ward, ainsi que la preuve à l'appui, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Wood, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quatorzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Aaron William Morley Campbell, ainsi que la preuve à l'appui, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (XX) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Fundy Tidal Power Company* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quinzième rapport du comitté permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Christopher Cowan, ainsi que les témoignages à l'appui, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Wilson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (YY) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Catholic Church Extension Society* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que les règles 24 (*a*) et 119 soient suspendues relativement au dit bill.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (77) intitulé: « Loi concernant un brevet de la *Submarine Company* », a été, sur division, lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le douzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Wake, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (PP) intitulé: « Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie Royale Victoria et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Royal Life Insurance Company of Canada* ».

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Béique, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le vingt-deuxième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Watson a présenté au Sénat un bill (BBB) intitulé: « Loi pour faire droit à John Wake ».

Le dit bill a été lu la première fois .

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*) et 23 (*f*) soient suspendues relativement au dit bill.

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Wake, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 18 mars 1909, demandant toute pétition présenté au Gouverneur en conseil, demandant que le chemin de fer Intercolonial soit mis sous le contrôle de la Commission des chemins de fer du Canada, ainsi que toute correspondance à ce sujet.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No* .)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (98) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la Cour de l'Echiquier », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier avec le bill (110) intitulé: « Loi concernant les engrais agricoles », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (127) intitulé: « Loi concernant les produits de commerce destinés à l'alimentation des animaux », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (131) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (146) intitulé: « Loi modifiant la Loi concernant les subventions aux steamers transocéaniques », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (149) intitulé: « Loi modifiant la Loi d'extradition », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (153) intitulé: « Loi concernant le chemin de fer National Transcontinental », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (156) intitulé: « Loi modifiant la Loi du Yukon », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (162) intitulé: « Loi modifiant le tarif des douanes, 1907 », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (I) intitulé: « Loi concernant la compagnie du chemin de fer Québec Oriental », et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 7.—Retrancher le mot « dernier » et y substituer le mot « premier ».

Page 1, ligne 8.—Retrancher les mots « d'octobre de chaque année» et y substituer les mots « de septembre ».

Page 2, ligne 27.—Retrancher le paragraphe 3.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (S) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Branch Lines Company* », et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 8.—Après le mot « valeurs » insérer le nouvel article suivant:—

« 4A. La compagnie peut commencer la construction des lignes de chemins de fer autorisées par l'article 11 du chapitre 99 des lois de 1906 et par la présente loi, dans les deux ans à compter de la présente loi, et peut achever les dites lignes et les mettre en service dans les cinq ans à compter de la même date; et si la construction des dites lignes n'a pas été ainsi commencée, ou si elles n'ont pas été achevées et mises en service dans les dits délais respectifs les pouvoirs de construction conférés à la compagnie par le Parlement cesseront et deviendront nuls et de nul effet pour ce qui des dites lignes restera alors inachevé.»

Page 2, ligne 12.—Retrancher tous les mots après le premier chiffre « 5 » et y substituer ce qui suit: « Sont abrogés l'article 35 de la dite loi et le chapitre 115 des lois de 1908 ».

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (38) intitulé: « Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company* »;

Aussi, le bill (40) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Great West Permanent Loan Company* »;

Aussi, le bill (49) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest »;

Aussi, le bill (50) intitulé: « Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer International de Rimouski »;

Aussi, le bill (51) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Royal Casualty and Security Company of Canada* »;

Aussi, le bill (102) intitulé: Loi constituant en corporation la *London and North Western Railway Company* », et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (N) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western* »;

Aussi, le bill (O) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson »;

Aussi, le bill (K) intitulé: Loi concernant certain brevet de la compagnie dite *The American Bar Lock Company* »;

Aussi, le bill (DD) intitulé: « Loi concernant la *Manitoba Radial Railway Company* », et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ces bills sans amendement.

L'honorable Président a présenté au Sénat le mémoire, les rapports et le certificat suivants:—

Mémoire.

Le soussigné a l'honneur de représenter que, pour compléter l'organisation du personnel du Sénat, il est nécessaire de remplir la vacance créée par le décès de M. Alfred A. Eventurel, qui occupait la position de deuxième greffier-adjoint et traducteur français; et, en même temps, dans le but de rendre ce service plus efficace, il soumet les recommandations suivantes à l'approbation du Sénat:—

1. Que M. Siméon Lelièvre, actuellement traducteur en chef français, soit transféré à la position de deuxième greffier-adjoint; mais il devra remplir les autres devoirs que le greffier jugera à propos de lui assigner—traduction, devoirs de greffier de comités, etc., etc.—à ses appointements actuels dans la subdivision B de la première division.

2. Que M. J. Boutillier-Trudel, premier traducteur français, soit promu à la position de traducteur en chef français, *vice* M. Lelièvre, transféré à une autre division du service, et que ses appointements soient ceux du minimum de la subdivision B de la première division.

J. K. KERR,
Président du Sénat.

Chambre du Président,
OTTAWA, 27 avril 1909.

BUREAU DU GREFFIER,
OTTAWA, 15 janvier 1909.

L'honorable J. K. KERR,
Président du Sénat.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que la position de deuxième greffier-adjoint et traducteur français, dans le personnel du Sénat, est devenue vacante par le décès de M. A. E. Evanturel, en novembre dernier.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,
SAM'L E. ST-O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

BUREAU DU GREFFIER,
OTTAWA, 23 avril 1909.

L'honorable J. K. KERR,
Président du Sénat.

MONSIEUR,—Relativement à ma recommandation en date du 1er février dernier, à l'égard de la demande de M. Siméon Lelièvre, à l'effet d'être transféré de sa position de traducteur en chef français à celle de deuxième greffier-adjoint, je dois dire que, au cas où ce transfert serait pris en favorable considération, M. J. Boutillier-Trudel serait l'employé du Sénat le plus compétent à remplir la vacance créée par ce transfert; à ce propos, j'ajouterai que la nomination d'un aide-traducteur français sera nécessaire pour remplir la vacance créée par la promotion de M. Trudel.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,
SAM'L E. ST-O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA,
OTTAWA.

ADAM SHORTT,
M. G. LAROCHELLE,
Commissaires.

WM. FORAN,
Secrétaire.

Les Commissaires du service civil ont eu en considération un rapport du greffier du Sénat déclarant que, entre autres changements qui doivent être faits dans le personnel du Sénat, l'intention est de promouvoir M. J. Boutillier-Trudel de la position d'aide traducteur français, dans la subdivision A de la deuxième division, à la position de traducteur en chef français, dans la subdivision B de la première division, et demandant l'émission par la Commission du certificat d'aptitudes exigé par l'article 24 de la Loi de 1908 modifiant la Loi du service civil. Après s'être enquis des aptitudes de M. Trudel pour la position à laquelle il est recommandé et s'être convaincus que, par son expérience longue et pratique en qualité de traducteur, il est pleinement

compétent à remplir d'une manière efficace les devoirs de cette position, et que les intérêts du service public seront servis en dispensant M. Trudel d'un examen.

Les présentes sont pour certifier, en conformité des dispositions de l'article 24 de la Loi de 1908 modifiant la Loi du service civil, que, de l'avis des commissaires, M. J. Boutillier-Trudel a les aptitudes voulues pour la position de traducteur en chef français du Sénat, et qu'il doit être classifié comme fonctionnaire de la subdivision B de la première division.

Daté au bureau de la Commission du Service civil du Canada, ce 27e jour d'avril 1909.

ADAM SHORTT,
M. G. LAROCHELLE,
Commissaires.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que les dits mémoire, rapports et certificat soient renvoyés au comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, 5 mai 1909.

Présentation des requêtes. Lecture des requêtes.

Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour mercredi, 5 mai 1909.

No 1

Par l'honorable M. Landry:

29 avril—Qu'il demandera:—

Combien a coûté jusqu'à ce jour la construction du quai à Saint-Jean des Chaillons?

Combien a été payé par le gouvernement pour acquérir et mettre en bon état la côte qui conduit à ce quai?

No 2.

Par l'honorable M. Choquette:

29 avril—Est-ce l'intention du gouvernement d'ajouter à la Commission récemment nommée pour administrer l'Intercolonial un cinquième membre parlant la langue française et représentant la province de Québec traversée par le dit chemin de fer?

No 3.

Par l'honorable M. Ross (Halifax):

28 avril—Qu'il proposera la motion suivante:—

Que le tribunal actuel de divorces est contraire à la pratique en Grande-Bretagne, en France, aussi bien que dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. Que c'est un tribunal pour le riche, où ne peut arriver le pauvre, en conséquence:

Résolu, que ce tribunal devrait être discontinué, et que ces causes devraient être entendues devant des juges de la Cour Suprême dûment nommés à cette fin.

Pour jeudi, 6 mai 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Jaffray:

4 mai—Que la règle 119 soit suspendue en autant qu'elle s'applique au (Bill AAA) Loi concernant la *Fidelity Life Insurance Company of Canada.*

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour mercredi, 5 mai 1909.

No 1.

4 mai—Troisième lecture (Bill PP) Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie la Royale Victoria et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Royal Life Insurance Company of Canada.*—(Honorable M. David.)

No 2.

30 avril—Deuxième lecture (Bill QQ) Loi relative à la constitution en corporation de compagnies de chemins de fer.—(Honorable M. Davis.)—A.

No 3.

4 mai—Prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au (Bill I) Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental. —(Honorable M. Tessier.)

No 4.

4 mai—Prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au (Bill S) Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company.*—(Honorable M. Watson.)

No 5.

4 mai—Deuxième lecture (Bill XX) Loi constituant en corporation la *Fundy Tidal Power Company.*—(Honorable M. McSweeney.)—A.

No 6.

4 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus, et sur la motion de l'honorable M. David en amendement:—

« Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie

des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite ».—(Honorable M. Edwards.)

Pour jeudi, 6 mai 1909.

No 1.

28 avril—Prise en considération du treizième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Fleetwood Howard Ward, ainsi que la preuve à l'appui.—(Honorable M. Lougheed.)

No 2.

28 avril—Prise en considération du quatorzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Aaron William Morley Compbell, ainsi que la preuve à l'appui.—(Honorable M. Lougheed.)

No 3.

29 avril—Prise en considération du quinzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Christopher Cowan, ainsi que les témoignages à l'appui.—(Honorable M. Lougheed.)

No 4.

4 mai—Deuxième lecture (Bill AAA) Loi concernant la *Fidelity Life Insurance Company of Canada*.—(Honorable M. Jaffray.)

No 5.

4 mai—Deuxième lecture (Bill 98) Loi modifiant la Loi de la Cour de l'Echiquier.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.

No 6.

4 mai—Deuxième lecture (Bill 110) Loi concernant les engrais agricoles.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.

No 7.

4 mai—Deuxième lecture (Bill 127) Loi concernant les produits de commerce destinés à l'alimentation des animaux.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.

No 8.

4 mai—Deuxième lecture (Bill 131) Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.

No 9.

4 mai—Deuxième lecture (Bill 146) Loi modifiant l'Acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.

No 10.

4 mai—Deuxième lecture (Bill 149) Loi modifiant la Loi d'extradition.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.

No 11.

4 mai—Deuxième lecture (Bill 153) Loi concernant le chemin de fer National Transcontinental.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.

No 12.

4 mai—Deuxième lecture (Bill 156) Loi modifiant la Loi du Yukon.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.—A.

No 13.

4 mai—Deuxième lecture (Bill 162) Loi modifiant le tarif des douanes, 1907.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.

No 38.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Mardi, 4 mai 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 39

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Mercredi, 5 mai 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Costigan,	Godbout,	Ross (Middlesex),
Baker,	Cox,	Jaffray,	Ross (Halifax),
Beith,	Dandurand,	King,	Ross (Moosejaw),
Béique,	David,	Landry,	Roy,
Belcourt,	Davis,	Lougheed,	Scott,
Bolduc,	Derbyshire,	MacKay (Alma),	Shehyn,
Bostock,	Dessaulles,	McGregor,	Talbot,
Boucherville, de (C.M.G.),	De Veber,	McLaren,	Tessier,
	Domville,	McMillan,	Thibaudeau (de La Vallière),
Bowell (Sir Mackenzie),	Douglas,	Miller,	
	Edwards,	Mitchell,	Thompson,
Campbell,	Ellis,	Perley,	Watson,
Cartwright (Sir Richard),	Ferguson,	Poirier,	Wilson,
	Fiset,	Power,	Wood,
Casgrain,	Frost,	Ratz,	Yeo,
Chevrier,	Gibson,	Riley,	Young.
Coffey,	Gillmor,		

Les prières ont été lues.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (TT) intitulé: « Loi concernant la *Montreal Bridge and Terminal Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 9.—Après « nom » retrancher tous les mots jusqu'à « n'amoindrit ».

Page 1, ligne 19.—Après « choix » insérer « et subordonnément à l'approbation et au consentement du Gouverneur en conseil et du conseil de la cité de Montréal, tel que prévu à l'article 2 du chapitre 93 des Statuts de 1890 ».

Page 1, ligne 24.—Retrancher depuis « et » jusqu'au premier « la », ligne 24.

Page 1, ligne 29.—Après « 3 » insérer « dès que les travaux mentionnés à l'article 2 de la présente loi ont été commencés et que quinze pour cent de l'estimation des frais y ont été dépensés ».

Page 2, ligne 10.—Après « lignes » insérer « mais nul parc ni lieu d'amusement ne doit être établi ni construit dans les limites de la cité de Montréal sans le consentement du conseil de la cité de Montréal ».

Page 2, ligne 14.—Après « puisse » insérer « pour les fins de son entreprise et subordonnément aux dispositions de l'article 247 de la Loi des chemins de fer.

Page 2, ligne 16.—Retrancher depuis « autrement » jusqu'à « les » et insérer «et peut, avec le consentement de la cité de Montréal exprimé par règlement ».

Page 2, ligne 20.—Retrancher depuis « valeurs » jusqu'à « peut », ligne 21, et insérer « autorisées en vertu de l'article 2 de la présente loi ».

Page 2, ligne 23.—Retranchez depuis « partie » jusqu'à « autres » et insérer « de ses travaux ».

Page 2, ligne 24.—Retranchez depuis « abords » jusqu'à « mais », ligne 26.

Page 2, lignes 33 et 34.—Retrancher « du conseil de ville de la cité de Montréal » et insérer « de la cité de Montréal exprimé par règlement ».

Page 2, ligne 38.—Retrancher le paragraphe 2 de l'article 7.

Page 2, ligne 45.—Retrancher depuis « dont » jusqu'à « le », ligne 46.

Page 2, ligne 46.—Après « Montréal » insérer « ou traverse cette cité ».

Page 3, ligne 1.—Après « 9 » retrancher « Est modifié » et insérer « Sont modifiés ».

Page 3, ligne 1.—Après « loi » retrancher « l'article 3 », et insérer « les articles 3, 4, 5 et 6 ».

Page 3, ligne 3.—Retrancher « le dit article » et insérer « les dits articles ».

Page 3, ligne 5.—Retrancher « le dit article » et insérer « les dits articles ».

Page 3, ligne 5.—Après « gare » retrancher tous les mots jusqu'à « et », ligne 6, et insérer « centrale de la compagnie pour les voyageurs ».

Page 3, ligne 7.—Retrancher l'article 10 et y substituer le suivant:—

« 10. La compagnie doit commencer la construction du pont ou du tunnel mentionné à l'article 2 de la présente loi, et y dépenser quinze pour cent de son capital social dans les deux ans à compter de l'adoption de la présente loi; et si la construction du dit pont ou du dit tunnel n'a pas été commencée, et si la dite somme n'a pas été dépensée, ou si le dit pont ou le dit tunnel n'a pas été achevé dans les cinq ans à compter de l'adoption de la présente loi, les pouvoirs de construction conférés à la compagnie par la présente loi et les autres lois la concernant, prendront fin, seront nuls et de nul effet à l'égard de ce que des travaux de la compagnie restera alors inachevé.»

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été érenvoyé le bill (87) intitulé: « Loi constituant en corporation l'*Arnprior and Pontiac Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (122) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Cabano Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Shehyn, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat une copie d'une ordonnance concernant l'enquête et la décision relatives aux différends survenus au sujet des terrains miniers du Territoire du Yukon, et une copie d'une ordonnance imposant une taxe sur l'ale, le porter, la bière et le lager importés dans le Territoire du Yukon.

Ordonné, qu'elles soient déposées sur la table, et elles sont comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No* .)

Conformément à l'ordre du jour, le bill (PP) intitulé: « Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie la *Royale Victoria,* et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Royal Life Insurance Company of Canada* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il, et son titre sera-t-il: « Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie la Royale Victoria et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Royal Life Insurance Company of Canada* »?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (QQ) intitulé: « Loi relative à la constitution en corporation de compagnies de chemins de fer », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Wilson, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (I) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental ».

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (S) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company* ».

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (XX) intitulé: « Loi consti-

L'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, a proposé:

tuant en corporation la *Fundy Tidal Power Company* », ayant été lu,

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, le Sénat s'est divisé.

Pour, 11.—Contre, 12.

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britanique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de

chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommé ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus, et sur la motion de l'honorable M. David en amendement:—

« Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite ».

Après un nouveau débat,

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Cox, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi, 6 mai 1909.

Présentation des requêtes. Lecture des requêtes.

Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour jeudi, 6 mai 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Jaffray:

4 mai—Que la règle 119 soit suspendue en autant qu'elle s'applique au (Bill AAA) Loi concernant la *Fidelity Life Insurance Company of Canada.*

No 2.

Par l'honorable M. Choquette:

29 avril—Est-ce l'intention du gouvernement d'ajouter à la Commission récemment nommée pour administrer l'Intercolonial un cinquième membre parlant la langue française et représentant la province de Québec traversée par le dit chemin de fer?

No 3.

Par le très honorable Sir Richard Cartwright, C.C.M.G.:

5 mai—Résolu,—Que l'ordonnance du 9 mars 1908, intitulée « Ordonnance concernant l'audition et la décision de différends au sujet de terrains miniers dans le Territoire du Yukon », et l'ordonnance du 17e jour de septembre dernier, intitulée « Ordonnance concernant l'impôt d'une taxe sur l'ale, le porter, la bière et la lager, importés dans le Territoire du Yukon », qui ont été promulguées à leur date respective par le Gouverneur en conseil, sous l'autorité de l'article 16 de la Loi du Yukon, chapitre 63, S.R.C. (1906), copies de ces ordonnances et de l'arrêté du conseil nécessaire en chaque cas ayant été transmises à cette Chambre—sont approuvées par elle, en conformité de l'article 17 du dit chapitre 63.

No 4.

Par l'honorable M. Landry:

5 mai—Qu'il demandera:—

1. Le capitaine Bernier a-t-il fait un rapport sur sa première expédition dans la Baie-d'Hudson et dans les régions arctiques?
2. Quelle est la date de ce rapport?
3. A-t-il été imprimé et distribué, et quand?
4. A-t-il été traduit?
5. La version française a-t-elle été imprimée et distribuée, et quand?

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour jeudi, 6 mai 1909.

No 1.

5 mai—Troisième lecture (Bill 87) Loi constituant en corporation l'*Arnprior and Pontiac Railway Company*.—(Honorable M. Watson.)

No 2.

5 mai—Troisième lecture (Bill 122) Loi constituant en corporation la *Cabano Railway Company*.—(Honorable M. McSweeney.)

No 3.

28 avril—Prise en considération du treizième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Fleetwood Howard Ward, ainsi que la preuve à l'appui.—(Honorable M. Lougheed.)

No 4.

28 avril—Prise en considération du quatorzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Aaron William Morley Campbell, ainsi que la preuve à l'appui.—(Honorable M. Lougheed.)

No 5.

29 avril—Prise en considération du quinzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Christopher Cowan, ainsi que les témoignages à l'appui.—(Honorable M. Lougheed.)

No 6.

4 mai—Deuxième lecture (Bill AAA) Loi concernant la *Fidelity Life Insurance Company of Canada*.—(Honorable M. Jaffray.)—A.

No 7.

4 mai—Deuxième lecture (Bill 98) Loi modifiant la Loi de la Cour de l'Echiquier.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.

No 8.

4 mai—Deuxième lecture (Bill 110) Loi concernant les engrais agricoles.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.

No 9.

4 mai—Deuxième lecture (Bill 127) Loi concernant les produits de commerce destinés à l'alimentation des animaux.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.) —A.

No 10.

4 mai—Deuxième lecture (Bill 131) Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.

No 11.

4 mai—Deuxième lecture (Bill 146) Loi modifiant l'Acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.

No 12.

4 mai—Deuxième lecture (Bill 149) Loi modifiant la Loi d'extradition.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.

No 13.

4 mai—Deuxième lecture (Bill 153) Loi concernant le chemin de fer National Transcontinental.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.

No 14.

4 mai—Deuxième lecture (Bill 156) Loi modifiant la Loi du Yukon.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.—A.

No 15.

4 mai—Deuxième lecture (Bill 162) Loi modifiant le tarif des douanes, 1907.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 16.

5 mai—Prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au (Bill TT) Loi concernant la *Montreal Bridge and Terminal Company*.—(Honorable M. Choquette.)

No 17.

5 mai—Deuxième lecture (Bill QQ) Loi relative à la constitution en corporation de compagnies de chemins de fer.—(Honorable M. Davis.)—A.

No 18.

4 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits dis-

tricts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus, et sur la motion de l'honorable M. David en amendement:—

« Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite ».—(Honorable M. Ellis.)

No 39.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Mercredi, 5 mai 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 40

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Jeudi, 6 mai 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Baker,
Beith,
Béique,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard)
Casgrain,
Chevrier,
Cloran,
Coffey,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Fiset,
Frost,
Gibson,
Godbout,
Jaffray,
King,
Landry,
Lougheed,
MacKay (Alma),
McGregor,
McLaren,
McMillan,
Miller,
Mitchell,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Roy,
Scott,
Shehyn,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

L'honorable M. Bostock, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (YY) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Catholic Church Extension Society* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Ross (Middlesex) a présenté au Sénat un bill (CCC) intitulé: « Loi pour faire droit à Laura McQuoid ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*) et 23 (*f*) du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

L'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Campbell, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Campbell, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Campbell, a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Laura McQuoid, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (128) intitulé: « Loi à l'effet d'autoriser un prêt à la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (87) intitulé: « Loi constituant en corporation l'*Arnprior and Pontiac Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (122) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Cabano Railway Company* », a été, sur division, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le treizième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Fleetwood Howard Ward, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Baker, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Owens a présenté au Sénat un bill (DDD) intitulé: « Loi pour faire droit à Fleetwood Howard Ward ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. Wood, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*) et 23 (*f*) du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

L'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. Wood, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. Wood, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. Wood, a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Fleetwood Howard Ward, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le quatorzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Aaron William Morley Campbell, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Baker, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Watson a présenté au Sénat un bill (EEE) intitulé: « Loi pour faire droit à Aaron William Morley Campbell ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permisison du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*) et 23 (*f*) du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Aaron William Morley Campbell, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le quinzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Christopher Cowan, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Baker, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Watson a présenté au Sénat un bill (FFF) intitulé: « Loi pour faire droit à John Christopher Cowan ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permisison du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*) et 23 (*f*) soient suspendues relativement au dit bill.

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Christopher Cowan, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (AAA) intitulé: « Loi concernant la *Fidelity Life Insurance Company of Canada* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Jaffray, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que la règle 119 soit suspendue relativement au dit bill.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (98) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (110) intitulé: « Loi concernant les engrais agricoles », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (127) intitulé: « Loi concernant les produits de commerce destinés à l'alimentation des animaux », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (131) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (146) intitulé: « Loi modifiant la Loi concernant les subventions aux steamers transocéaniques », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (149) intitulé: « Loi modifiant la Loi d'extradition », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (153) intitulé: « Loi concernant le chemin de fer National Transcontinental », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (156) intitulé: « Loi modifiant la Loi du Yukon », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (162) intitulé: « Loi modifiant le tarif des douanes, 1907 », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (TT) intitulé: « Loi concernant la *Montreal Bridge and Terminal Company* ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*) et 24 (*b*) du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

Alors, sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Wilson, a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, pour prier cette Chambre de permettre au greffier du Sénat de corriger l'erreur d'écriture dans l'amendement fait par le Sénat au bill (81) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Manitoba and North Western Railway Company of Canada* », savoir: en substituant le chiffre « 9 » au chiffre « 8 ».

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (QQ) intitulé: « Loi relative à la constitution en corporation de compagnies de chemins de fer », ayant été lu,

L'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Wilson, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Wilson, il a été

Ordonné, que le débat sur la dite motion soit remis à mardi prochain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Power,

Le Sénat, s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE

Vendredi, 7 mai 1909.

Présentation des requêtes. Lecture des requêtes.

Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour vendredi, 7 mai 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Choquette:

29 avril—Est-ce l'intention du gouvernement d'ajouter à la Commission récemment nommée pour administrer l'Intercolonial un cinquième membre parlant la langue française et représentant la province de Québec traversée par le dit chemin de fer?

No 2.

Par le très honorable Sir Richard Cartwright, C.C.M.G.:

5 mai—Résolu,—Que l'ordonnance du 9 mars 1908, intitulée « Ordonnance concernant l'audition et la décision de différends au sujet de terrains miniers dans le Territoire du Yukon », et l'ordonnance du 17e jour de septembre dernier, intitulée « Ordonnance concernant l'impôt d'une taxe sur l'ale, le porter, la bière et la lager, importés dans le Territoire du Yukon », qui ont été promulguées à leur date respective par le Gouverneur en conseil, sous l'autorité de l'article 16 de la Loi du Yukon, chapitre 63, S.R.C. (1906), copies de ces ordonnances et de l'arrêté du conseil nécessaire en chaque cas ayant été transmises à cette Chambre—sont approuvées par elle, en conformité de l'article 17 du dit chapitre 63.

Pour mardi, 11 mai 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Landry:

6 mai—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur la dénonciation suivante parue la semaine dernière dans un journal publié à Montréal, et dont voici les principaux extraits:—

« Il y a trois ans les employés du canal de Soulanges demandaient l'institution d'une enquête sur la conduite de leur surintendant, M. L. A. Sauvé. La requête remise au ministère à ce sujet exposait des faits d'une extrême gravité. Non seulement les pétitionnaires reprochaient à M. Sauvé des actes sans nombre d'injustice et de brutalité envers les subalternes, mais ils allaient encore jusqu'à l'accuser d'avoir frustré le

trésor public de sommes considérables, soit en faisant travailler à son service personnel les employés payés par le gouvernement, soit en s'appropriant les matériaux du canal pour les maisons, les yachts et même les machines à laver qu'il se faisait construire.

« ....L'enquête demandée eut lieu à Vaudreuil en janvier 1907.

« ....Cette enquête ne fut qu'une misérable comédie.

« Malgré cela, l'enquête révéla des cas de scandale qui auraient motivé dix fois une destitution, et au surplus, pourraient embarrasser non seulement M. Sauvé, mais encore plusieurs de ses protecteurs. On le comprit si bien, parmi ceux-ci, que les pétitionnaires n'ont pu encore se procurer le vrai texte de la preuve. Dans l'exemplaire qui leur a été remis, il manque LES CINQ DÉPOSITIONS LES PLUS IMPORTANTES. De plus, le sténographe a omis volontairement ou involontairement, dans les dépositions qui restent, les déclarations les plus compromettantes pour Sauvé.

« Cependant, ce texte, même tronqué et falsifié d'un bout à l'autre, en contient encore assez pour établir que M. Sauvé a bel et bien pratiqué aux dépens du gouvernement, sur le canal Soulanges, le plus ingénieux pillage qui se puisse imaginer.

« Il utilisait les matériaux du gouvernement dans la construction de ses maisons de rapport, de ses hangars, de ses yachts; il vendait au gouvernement, par un intermédiaire, du bois pourri qu'il ne pouvait écouler nulle part; il faisait en grand et en petit le commerce du foin qui pousse sur les bords du canal.

« Mais là où ce vertueux serviteur se montrait encore plus avisé, c'est dans la louable habitude qu'il avait prise de tenir à son service personnel des employés diligents et consciencieux, payés par le gouvernement. A cœur d'année, il y en avait qui travaillaient pour lui. Les uns lui bâtissaient ou réparaient un yacht; les autres récoltaient l'avoine qu'il avait fait semer sur les terrains du gouvernement; ces troisièmes fendaient son bois, nettoyaient ses écuries, exerçaient ses chevaux trotteurs. Un employé du canal trayait les vaches de M. Sauvé; un autre faisait les lavages de M. Sauvé. Il s'était constitué ainsi, aux frais du pays, un personnel presque innombrable: il avait ses hommes de peine, ses domestiques, ses menuisiers, ses agriculteurs, bref tout ce qu'il faut!

« On comprend donc que M. Sauvé tienne à sa position.

« Ce qui se comprend moins, c'est l'attitude du gouvernement à son égard. Car après cela, croirez-vous que le gouvernement a cru devoir maintenir quand même ce fonctionnaire indigne?...

« C'est cependant ce qui est arrivé; et il y a plus. Nous aurions cru qu'à la suite de cette épreuve M. Sauvé reviendrait à une meilleure conception, sinon de son devoir au moins de ses intérêts, et qu'à défaut de conscience il montrerait au moins un peu de prudence. Eh bien! nous nous étions trompés: il était à peine réinstallé qu'il recommençait ses injustices (sinon ses petites et grosses rapines): faux rapports, déplacements, réductions de salaires, et le reste!—tout cela pour se venger des employés qui avaient demandé l'enquête.

« Au lieu de destituer ce serviteur infidèle et prévaricateur,—contre qui l'enquête avait établi à l'évidence les pires cas de péculat et de malhonnêteté,—on l'a rétabli dans ses fonctions.»

Et il demandera si le gouvernement, après s'être assuré de l'existence de ces dénonciations, a l'intention de se dispenser des services de M. Sauvé ou de forcer, sous peine de démission, cet employé à se laver des accusations portées contre lui en instituant devant les tribunaux des procédures judiciaires contre ses dénonciateurs?

No 2.

Par l'honorable M. Landry:

6 mai—Qu'il demandera:—

A quelle date a été nommée la commission chargée d'étudier la question des voies de transport?

Qui composait cette commission?

Combien a coûté le travail de cette commission?

Quels sont les travaux exécutés par le gouvernement qui donnent suite aux conclusions du rapport de la commission?

No 3.

Par l'honorable M. Landry:

6 mai—Qu'il demandera:—

1. Combien le gouvernement a-t-il payé par jour pour chaque journalier qui a travaillé à la côte qui conduit au quai de Saint-Jean des Chaillons?
2. Combien pour chaque cheval et voiture avec leur conducteur?
3. Combien de temps ont duré ces travaux?
4. Quels étaient les gages, par jour, du Dr M. A. Chandonnet qui a conduit ces travaux?
5. Combien, de ce chef, a-t-il reçu?
6. Les travaux en question sont-ils terminés?
7. Sinon, quel est le montant approximatif qu'exigera leur complétion?

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour vendredi, 7 mai 1909.

No 1.

6 mai—Troisième lecture (Bill YY) Loi constituant en corporation la *Catholic Church Extension Society of Canada.*—(Honorable M. Bostock.)

No 2.

6 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 98) Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 3.

6 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 131) Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 4.

6 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 146) Loi modifiant la Loi concernant les subventions aux steamers transocéaniques.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 5.

6 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 153) Loi concernant le chemin de fer National Transcontinental.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 6.

6 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 156) Loi modifiant la Loi du Yukon.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 7.

4 mai—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand

nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus, et sur la motion de l'honorable M. David en amendement:—

« Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé

par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite ».—(Honorable M. Ellis.)

Pour mardi, 11 mai 1909.

No 1

6 mai—Deuxième lecture (Bill 128) Loi à l'effet d'autoriser un prêt à la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company*.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 2.

6 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 110) Loi concernant les engrais agricoles.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 3.

6 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 127) Loi concernant les produits de commerce destinés à l'alimentation des animaux.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 4.

6 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 149) Loi modifiant la Loi d'extradition.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 5.

6 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 162) Loi modifiant le tarif des douanes, 1907.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 6.

6 mai—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture (Bill QQ) Loi relative à la constitution en corporation de compagnies de chemin de fer.—(Honorable M. Davis.)—A.

No 40.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Jeudi, 6 mai 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 41

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Vendredi, 7 mai 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Cloran,	Jaffray,	Robertson,
Baker,	Coffey,	King,	Ross (Middlesex),
Béique,	Costigan,	Kirchhoffer,	Ross (Halifax),
Belcourt,	Cox,	Landry,	Ross (Moosejaw),
Bolduc,	Dandurand,	Lougheed,	Roy,
Bostock,	David,	McGregor,	Scott,
Boucherville, de (C.M.G.),	Davis,	McLaren,	Shehyn,
	Derbyshire,	McMillan,	Sullivan,
Bowell (Sir Mackenzie),	Dessaulles,	Miller,	Talbot,
	De Veber,	Mitchell,	Tessier,
Campbell,	Douglas,	Owens,	Thompson,
Cartwright (Sir Richard),	Ellis,	Perley,	Watson,
	Fiset,	Poirier,	Wilson,
Casgrain,	Frost,	Power,	Wood,
Chevrier,	Gibson,	Ratz,	Yeo,
Choquette,	Godbout,	Riley,	Young.

Les prières ont été lues.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (82) intitulé: « Loi concernant la *Monarch Fire Insurance Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 8.—Après « compagnie » insérer « peut acquérir l'actif, les droits, dettes actives, effets et biens tant mobiliers qu'immobiliers et mixtes, de toute nature, et en quelque lieu qu'ils soient situés, appartenant à l'ancienne compagnie, et, auxquels elle a ou peut avoir droit, et dans ce cas, la nouvelle compagnie ».

Page 2, ligne 24.—Retrancher l'article 6.

Page 5, ligne 9.—Retrancher l'annexe.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Jaffray, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par leur greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
JEUDI, 6 mai 1909.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a permis au greffier du Sénat de modier, selon le désir exprimé dans son message de ce jour, le bill (No 81) Loi concernant la compagnie dite *The Manitoba and North-Western Railway Company of Canada.*

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS B. FLINT,
Greffier des Communes.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Résolu,—Que l'ordonnance du 9 mars 1908, intitulé « Ordonnance concernant l'audition et la décision de différends au sujet de terrains miniers dans le Territoire du Yukon », et l'ordonnance du 17e jour de septembre dernier, intitulée « Ordonnance concernant l'impôt d'une taxe sur l'ale, le porter, la bière et la lager, importés dans le Territoire du Yukon », qui ont été promulguées à leur date respective par le Gouverneur en conseil, sous l'autorité de l'article 16 de la Loi du Yukon, chapitre 63, S.R.C. (1906), copies de ces ordonnances et de l'arrêté du conseil nécessaire en chaque cas ayant été transmises à cette Chambre—sont approuvées par elle, en conformité de l'article 17 du dit chapitre 63.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (UU) intitulé: « Loi concernant la *Prudential Life Assurance Company of Canada* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 16.—Retrancher les mots « la loi spéciale ».

Page 1, ligne 20.—Retrancher tous les mots depuis « vigueur » jusqu'à la fin de l'article 1.

Page 1, ligne 24.—Retrancher l'article 2 et le remplacer par le suivant:—

« 2. Le ministre des Finances peut, à toute époque, jusqu'au 27 avril 1911, conformément et subordonnément aux dispositions de la Loi des assurances et de toute loi qui la modifie, accorder à la dite compagnie le permis nécessaire pour exercer ces opérations.»

Page 1, ligne 27.—Ajouter ce qui suit comme article 3:—

« 3. Le nom de *Prudential Life Insurance Company of Canada* est changé par la présente loi en celui de *The Security Life Insurance Company of Canada,* mais ce changement de nom ne porte aucunement atteinte, préujdice ni entrave aux droits ou obligations de la Compagnie, ni n'affecte en aucune manière une poursuite ou procédure pendante en faveur ou contre la compagnie, ni un jugement en existence en faveur ou contre la compagnie; lesquels peuvent être continués, menés à fin et mis à exécution comme si la présente loi n'eut pas été adoptée.»

Dans le préambule.

Ligne 1.—Retrancher tous les mots depuis « Considérant » jusqu'à « soient » et insérer les mots « qu'une pétition a été présentée demandant que ».

Dans le titre.

Ligne 2.—Après « Canada » insérer « et à l'effet d'en changer le nom en celui de *The Security Life Insurance Company of Canada* ».

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (YY) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Catholic Church Extension Society of Canada* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que les honoraires payés sur le bill (YY) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Catholic Church Extension Society of Canada* », soient remboursés moins les frais d'impression et de traduction.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (98) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier ».

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Wood a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (131) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada ».

(*En comite.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bostock a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (146) intitulé: « Loi modifiant la Loi concernant les subventions aux steamers transocéaniques ».

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Baird a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (153) intitulé: « Loi concernant le chemin de fer National Transcontinental ».

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Wilson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (156) intitulé: « Loi modifiant la Loi du Yukon ».

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Frost a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat les informations suivantes au sujet du chemin de fer National Transcontinental en réponse aux questions de M. R. L. Borden, M.P.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—,

(*Voir Documents de la Session, No .*)

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certicat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être

nommé ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus, et sur la motion de l'honorable M. David en amendement:—

« Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutoins et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constituttion originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné à mardi prochain à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 11 mai 1909.

Présentation des requêtes. Lecture des requêtes.

Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour mardi, 11 mai 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Landry:

6 mai—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur la dénonciation suivante parue la semaine dernière dans un journal publié à Montréal, et dont voici les principaux extraits:—

« Il y a trois ans les employés du canal de Soulanges demandaient l'institution d'une enquête sur la conduite de leur surintendant, M. L. A. Sauvé. La requête remise au ministère à ce sujet exposait des faits d'une extrême gravité. Non seulement les pétitionnaires reprochaient à M. Sauvé des actes sans nombre d'injustice et de brutalité envers les subalternes, mais ils allaient encore jusqu'à l'accuser d'avoir frustré le trésor public de sommes considérables, soit en faisant travailler à son service personnel les employés payés par le gouvernement, soit en s'appropriant les matériaux du canal pour les maisons, les yachts et même les machines à laver qu'il se faisait construire.

« ....L'enquête demandée eut lieu à Vaudreuil en janvier 1907.

« ....Cette enquête ne fut qu'une misérable comédie.

« Malgré cela, l'enquête révéla des cas de scandale qui auraient motivé dix fois une destitution, et au surplus, pourraient embarrasser non seulement M. Sauvé, mais encore plusieurs de ses protecteurs. On le comprit si bien, parmi ceux-ci, que les pétitionnaires n'ont pu encore se procurer le vrai texte de la preuve. Dans l'exemplaire qui leur a été remis, il manque LES CINQ DÉPOSITIONS LES PLUS IMPORTANTES. De plus, le sténographe a omis volontairement ou involontairement, dans les dépositions qui restent, les déclarations les plus compromettantes pour Sauvé.

« Cependant, ce texte, même tronqué et falsifié d'un bout à l'autre, en contient encore assez pour établir que M. Sauvé a bel et bien pratiqué aux dépens du gouvernement, sur le canal Soulanges, le plus ingénieux pillage qui se puisse imaginer.

« Il utilisait les matériaux du gouvernement dans la construction de ses maisons de rapport, de ses hangars, de ses yachts; il vendait au gouvernement, par un intermédiaire, du bois pourri qu'il ne pouvait écouler nulle part; il faisait en grand et en petit le commerce du foin qui pousse sur les bords du canal.

« Mais là où ce vertueux serviteur se montrait encore plus avisé, c'est dans la louable habitude qu'il avait prise de tenir à son service personnel des employés diligents et consciencieux, payés par le gouvernement. A cœur d'année, il y en avait

qui travaillaient pour lui. Les uns lui bâtissaient ou réparaient un yacht; les autres récoltaient l'avoine qu'il avait fait semer sur les terrains du gouvernement; ces troisièmes fendaient son bois, nettoyaient ses écuries, exerçaient ses chevaux trotteurs. Un employé du canal trayait les vaches de M. Sauvé; un autre faisait les lavages de M. Sauvé. Il s'était constitué ainsi, aux frais du pays, un personnel presque innombrable: il avait ses hommes de peine, ses domestiques, ses menuisiers, ses agriculteurs, bref tout ce qu'il faut!

« On comprend donc que M. Sauvé tienne à sa position.

« Ce qui se comprend moins, c'est l'attitude du gouvernement à son égard. Car après cela, croirez-vous que le gouvernement a cru devoir maintenir quand même ce fonctionnaire indigne?...

« C'est cependant ce qui est arrivé; et il y a plus. Nous aurions cru qu'à la suite de cette épreuve M. Sauvé reviendrait à une meilleure conception, sinon de son devoir au moins de ses intérêts, et qu'à défaut de conscience il montrerait au moins un peu de prudence. Eh bien! nous nous étions trompés: il était à peine réinstallé qu'il recommençait ses injustices (sinon ses petites et grosses rapines): faux rapports, déplacements, réductions de salaires, et le reste!—tout cela pour se venger des employés qui avaient demandé l'enquête.

« Au lieu de destituer ce serviteur infidèle et prévaricateur,—contre qui l'enquête avait établi à l'évidence les pires cas de péculat et de malhonnêteté,—on l'a rétabli dans ses fonctions.»

Et il demandera si le gouvernement, après s'être assuré de l'existence de ces dénonciations, a l'intention de se dispenser des services de M. Sauvé ou de forcer, sous peine de démission, cet employé à se laver des accusations portées contre lui en instituant devant les tribunaux des procédures judiciaires contre ses dénonciateurs?

No 2.

Par l'honorable M. Landry:

6 mai—Qu'il demandera:—

A quelle date a été nommée la commission chargée d'étudier la question des voies de transport?

Qui composait cette commission?

Combien a coûté le travail de cette commission?

Quels sont les travaux exécutés par le gouvernement qui donnent suite aux conclusions du rapport de la commission?

No 3.

Par l'honorable M. Landry:

6 mai—Qu'il demandera:—

1. Combien le gouvernement a-t-il payé par jour pour chaque journalier qui a travaillé à la côte qui conduit au quai de Saint-Jean des Chaillons?
2. Combien pour chaque cheval et voiture avec leur conducteur?
3. Combien de temps ont duré ces travaux?
4. Quels étaient les gages, par jour, du Dr M. A. Chandonnet qui a conduit ces travaux?
5. Combien, de ce chef, a-t-il reçu?
6. Les travaux en question sont-ils terminés?
7. Sinon, quel est le montant approximatif qu'exigera leur complétion?

No 4.

Par l'honorable M. Gibson:

7 mai—Qu'il proposera que les règles 24 (*a*) et (*b*) soient suspendues en ce qui concerne le (Bill UU) Loi concernant la *Prudential Life Assurance Company of Canada.*

Pour mercredi, 12 mai 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Choquette:

7 mai—Qu'un ordre de la Chambre soit donné pour copies des requêtes envoyées par les citoyens de la paroisse ou du canton et du village de Laterrière, comté de Chicoutimi, demandant des subsides pour la Compagnie de chemin de fer de la Baie des Ha! Ha! ou toute autre compagnie qui bâtirait un chemin de fer de Jonquières ou près de là, à aller à Saint-Alphonse.

No 2.

Par l'honorable M. Ross (Halifax):

7 mai—Qu'il proposera les résolutions suivantes:—

Résolu,—Que, de l'avis du Sénat, la méthode actuelle d'accorder les divorces par les lois est contraire à la pratique suivie en Grande-Bretagne et en France, en même temps qu'elle est inutile dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ile du Prince-Edouard et de la Colombie-Britannique, où il existe des cours ayant juridiction en matière de divorce.

2. Que, à l'égard des frais, la procédure est favorable aux riches et trop dispendieuse pour les pauvres.

3. Que cette procédure devrait être abandonnée et que, en matière de mariage et de divorce les cours provinciales ou des juges de ces cours spécialement nommés devraient avoir cette juridiction.

No 3.

Par l'honorable M. Choquette:

7 mai—Que lors de la troisième lecture du (Bill 98) Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier, il proposera que ce qui suit soit ajouté à la dite loi comme paragraphe 5:—

« 5. Lorsque le juge de la cour ne comprend pas la langue officielle de l'une ou l'autre des parties, il peut demander au juge en chef de la province où il siège de nommer un juge de cette province, qui comprend la langue des parties, et le juge ainsi nommé aura le même pouvoir que le juge de la cour de l'Echiquier.»

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour mardi, 11 mai 1909.

No 1

7 mai—Troisième lecture (Bill 131) Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 2.

7 mai—Troisième lecture (Bill 146) Loi modifiant la Loi concernant les subventions aux steamers transocéaniques.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 3.

7 mai—Troisième lecture (Bill 153) Loi concernant le chemin de fer National Transcontinental.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 4.

7 mai—Troisième lecture (Bill 156) Loi modifiant la Loi du Yukon.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 5.

6 mai—Deuxième lecture (Bill 128) Loi à l'effet d'autoriser un prêt à la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company*.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 6.

6 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 110) Loi concernant les engrais agricoles.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 7.

6 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 127) Loi concernant les produits de commerce destinés à l'alimentation des animaux.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 8.

6 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 149) Loi modifiant la Loi d'extradition.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 9.

6 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 162) Loi modifiant le tarif des douanes, 1907.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 10.

6 mai—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture (Bill QQ) Loi relative à la constitution en corporation de compagnies de chemin de fer.—(Honorable M. Davis.)—A.F.

No 11.

7 mai—Prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce (Bill 82) Loi concernant la *Monarch Fire Life Insurance Company*.—(Honorable M. Gibson.)

No 12.

7 mai—Prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce (Bill UU) Loi concernant la *Prudential Life Insurance Company of Canada*.—(Honorable M. Gibson.)

Pour mercredi, 12 mai 1909.

No 1.

7 mai—Troisième lecture (Bill 98) Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 2.

4 mai—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas

de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus, et sur la motion de l'honorable M. David en amendement:—

« Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commencant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite ».—(Honorable M. Ellis.)

No 41.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Vendredi, 7 mai 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 42

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Mardi, 11 mai 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Coffey,	King,	Ross (Middlesex),
Baker,	Costigan,	Kirchhoffer,	Ross (Halifax),
Béique,	Cox,	Landry,	Ross (Moosejaw),
Belcourt,	Dandurand,	Lougheed,	Roy,
Bolduc,	David,	McGregor,	Scott,
Bostock,	Davis,	McMillan,	Tessier,
Boucherville, de (C.M.G.),	Derbyshire,	McMullen,	Thibaudeau (de La Vallière),
	Dessaulles,	McSweeney,	
Bowell (Sir Mackenzie)	De Veber,	Miller,	Thibaudeau (Rigaud),
	Douglas,	Mitchell,	
Campbell,	Edwards,	Owens,	Thompson,
Cartwright (Sir Richard),	Ellis,	Perley,	Watson,
	Fiset,	Poirier,	Wood,
Casgrain,	Frost,	Power,	Yeo,
Chevrier,	Gibson,	Riley,	Young.
Cloran,	Jaffray,	Robertson,	

Les prières ont été lues.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (95) intitulé: « Loi constituant en corporation les *Royal Guardians* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, lignes 17 et 18.—Retrancher les « *Royal Guardians* » et insérer « La *Royal Guardians Benefit Association* ».

Page 1, ligne 22.—Après « favoriser » insérer « par tout le Canada ».

Page 1, ligne 35.—Retrancher « des *Royal Guardians* ».

Page 3, ligne 43.—Après « 15 » insérer « L'association peut acquérir ».

Page 4, ligne 2.—Retrancher depuis « droit » jusqu'à « engagements », ligne 6, et insérer « et dans ce cas l'association assume les ».

Pages 5 et 6.—Retrancher l'annexe.

Dans le titre.

Retrancher « les *Royal Guardians* » et insérer « la *Royal Guardians Benefit Association* ».

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*) et (*b*) et 129 soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (ZZ) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Commerce Insurance Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 6.—Retrancher « Alwin » et insérer « Alvin ».

Page 2, ligne 49.—Après l'article 6, insérer ce qui suit comme article 7:—

« 7. La compagnie peut, généralement, exercer les opérations d'assurance contre l'incendie, contre les cyclones ou les tornados, contre les risques de la navigation intérieure et du transport intérieur, dans toutes ses branches.

« (2) La compagnie peut aussi se faire réassurer contre tous risques qu'elle a pu avoir assumés, et elle peut réassurer toute autre personne ou compagnie contre les risques que cette personne ou compagnie peut avoir assumés.»

Page 3, ligne 1.—Retrancher l'article 7 et remplacez-le par le suivant comme article 8:—

« 8. La compagnie ne peut commencer les opérations d'assurance contre l'incendie avant que deux cent cinquante mille dollars de son capital aient été souscrits et qu'il en ait été versé en espèces dans la caisse de la compagnie au moins cent mille dollars, qui ne peuvent être affectés qu'aux objets de la compagnie aux termes de la présente loi.

« (2) La compagnie ne peut commencer les opérations d'assurance contre les risques de la navigation intérieure et du transport intérieur avant que son capital souscrit ait été porté à quatre cent mille dollars au moins et qu'une somme additionnelle de soixante-quinze mille dollars ait été versée sur ce montant en espèces dans la caisse de la compagnie, qui ne peuvent être affectés qu'aux objets de la compagnie, aux termes de la présente loi.

« (3) La somme versée en espèces par tout actionnaire, moindre que dix pour cent du montant souscrit par lui, ne sera pas comptée comme faisant partie de différentes sommes de cent mille dollars et de soixante-quinze mille dollars qui doivent être payées dans la caisse de la compagnie en vertu des dispositions des paragraphes 1 et 2 du présent article, et les actions sur lesquelles il a été versé moins de dix pour cent en espèces par le souscripteur ne peuvent pas, non plus, être comptées comme faisant partie des actions qui doivent être souscrites en vertu de la présente loi ».

Page 3, ligne 18.—Retrancher l'article 8 et remplacez-le par le suivant comme article 9:—

« 9. Dans les cinq ans après l'émission d'un permis à la compagnie, en vertu de la Loi des assurances, une somme additionnelle de soixante-quinze mille dollars doit être versée en espèces sur le capital social de la compagnie, en outre des sommes qui doivent être payées en vertu de l'article 8 de la présente loi, et au moins quinze mille dollars de cette somme doivent être versés annullement jusqu'à ce que le montant entier ait été payé.»

Page 3, ligne 50.—Retrancher depuis « compagnie » jusqu'à la fin de l'article, et remplacez-le par ce qui suit: « mais la valeur annuelle de ces immeubles dans toute province du Canada ne doit pas dépasser cinq mille dollars, sauf dans la province de Québec, où elle ne doit pas excéder dix mille dollars.»

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*) et (*b*) et 129 soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (AAA) intitulé: Loi concernant la *Fidelity Life Insurance Company of Canada* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

1. Nonobstant toute disposition de l'article 69 de la Loi des assurances, le chapitre 86 des Statuts de 1907, constituant en corporation la *Fidelity Life Insurance Company of Canada,* et censé ne pas avoir expiré et cessé d'être en vigueur après le 27 avril 1909, mais est censé avoir continué et être en vigueur.

2. Le ministre des Finances peut à toutes époques jusqu'au 27 avril 1911, conformément et subordonnément aux dispositions de la Loi des assurances ou de toute loi la modifiant, accorder à la dite compagnie le permis nécessaire à l'exercice de ses opérations.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*) et 129 soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Coffey, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

CHAMBRE DE COMITÉ,

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir:—

38*a*. Minute d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général, le 29 mars 1909.

Le comité du Conseil privé a pris en considération un rapport, ci-annexé, daté le 27 mars 1909, du ministre de la Marine et des Pêcheries, touchant l'enquête récemment tenue par l'honorable Walter Cassels au sujet de la déclaration contenue dans le rapport de la Commission du service civil, attaquant l'intégrité de certains fonctionnaires du département de la Marine et des Pêcheries, et soumettant certaines recommandations au sujet des fonctionnaires y nommés.

Le comité, approuvant le dit rapport et les recommandations y contenues, les soumet à l'approbation de Votre Excellence. *(Distribution et documents sessionnels.)*

46*h*. Réponse à ordre du 3 mars 1909,—Copie de toutes les soumissions reçues pour la construction des sections suivantes de la division de l'est du chemin de fer National Transcontinental, ainsi que les différentes listes des quantités estimatives préparées par les ingénieurs, et d'après lesquelles les contrats ont été adjugés, les sections ci-mentionnées étant celles dont il est fait mention dans la réponse du ministre des Chemins de fer et Canaux, donnée à la Chambre le 13 avril 1908 et qui est comme suit:—

RELEVÉ N° 1—COMMISSAIRES—DIVISION DE L'EST.

Parcours, à partir de Moncton.		Description.	Nombre de milles.	L'estimation avec laquelle chacune de ses entreprises a été adjugée.	Date du	
					Contrat.	Achèvement.
De	A			$ c.		
0·00	50·00	Moncton jusqu'à près de Chipman..	50·00	989,895 90	14 mars '07	1 sept. '08
50·00	58·55	Près de Chipman, vers l'est, 8·55 milles..	8·55	289,190 62	23 août '07	1 août '08
58·55	97·60	Près de Chipman, vers l'ouest jusqu'au croisement de l'Intercolonial	39·05	767,434 65	28 mars '08	1 sept. '10
97·60	164·00	Croisement de l'Int. jusqu'au poteau milliaire 164.	66·40	1,898,124 21	28 " '08	" '10
164·00	195·80	Poteau milliaire 164 jusqu'aux Grandes Chutes.....	31·80	1,646,253 65	28 " '08	" '10
195·80	256·68	Grandes Chutes à la limite du Nouveau-Brunswick	60·88	1,385,941 09	9 " '07	" '08
256·68	309·74	Limite du Nouveau-Brunswick jusqu'à 150 milles à l'est du pont de Québec.	53·06	2,377,409 00	28 " '08	" '10
309·74	459·74	Du pont de Québec vers l'est, 150 milles Tronçon du pont de Québec (non-compris dans l'estimation).....	148·89 1·11	5,011,316 50	9 " '07	" '09
459·74	509·74	Pont de Québec vers l'ouest, 50 milles....	50·00	1,489,537 92	15 mai '06	" '07
509·74	609·74	50 milles à l'ouest du pont de Québec jusqu'à 150 milles à l'ouest.....	100·00	3,807,719 54	15 " '06	" '07
609·74	654·74	150 milles à l'ouest du pont de Québec jusqu'à près de Waymontachène. . . .	45·00	1,691,073 41	14 mars '07	" '08
654·74	656·07	Devant être compris dans cette entreprise	1·33			
656·07	877·75	Près de Waymontachène jusqu'à près de la rivière Harricanaw	221·68	Pas adjugée.		
877·75	1,027·75	Près de la rivière Harricanaw jusqu'à près du raccordem. du ch. de f. T. et N.O...	150·00	3,986,901 42	14 " '07	" '09
1,027·75	1,127·75	Du raccordement du ch. de f. T. et N.O. jusqu'à 100 milles à l'ouest	100·00	3,936,566 00	28 " '08	" '10
1,127·75	1,171·85	De 100 milles à l'ouest du raccordement du ch. de f. T. et N.O. jusqu'à l'extrémité ouest du district "D"	44·10	Pas adjugée.		
1,171·85	1,334·35	De l'extrémité du district "D" vers l'ouest	162·50	"		
1,334·35	1,409·35	De 19½ milles à l'ouest de la rivière à la Vase, vers l'est	75·00	2,101,499 88	28 " '08	" '10
1,409·35	1,429·76	De 19½ milles à l'ouest de la rivière à la Vase, à l'extrém. ouest du district "E"..	20·41	Pas adjugée.		
1,429·76	1,557·80	De l'extrémité ouest du district "E" jusqu'au raccordement du lac Supérieur...	128·04	"		
1,557·80	1,804·66	Du raccordement du lac Supérieur jusqu'à la rive ouest de la rivière Rouge.....	246·86	13,010,398 92	15 mai '06	" '07

(Distribution et documents sessionnels.)

141*a*. Réponse à ordre du 17 février 1909,—Liste des chartes de chemins de fer accordées depuis le 1er janvier 1900 autres que celles du Grand-Tronc, du Grand-Tronc-Pacifique, du Canadian-Northern, et du Pacifique Canadien, et indiquant celles dont les pouvoirs sont périmés, la longueur de chacune des lignes et embranchements projetés, les dates des chartes et des renouvellements, s'il en est, la longueur totale en milles construite et le capital social autorisé, souscrit et payé. *(Distribution et documents sessionnels.)*

145. Réponse à adresse du 22 mars 1909,—Copie de toute la correspondance, de tous les rapports, documents, décrets du conseil en la possession du gouvernement se rapportant à l'établissement d'une commission du service géodésique, et à l'inauguration d'un service d'explorations géodésiques du Canada. *(Distribution et documents sessionnels.)*

145*a*. Réponse supplémentaire à adresse du 22 mars 1909,—Copie de toute la correspondance, de tous les rapports, documents, décrets du conseil en la possession du

gouvernement se rapportant à l'établissement d'une commission du service géodésique, et à l'inauguration d'un service d'explorations géodésiques du Canada. *(Distribution et documents sessionnels.)*

145*b*. Autre réponse supplémentaire à adresse du 22 mars 1909,—Copie de toute la correspondance, de tous les rapports, documents, décrets du conseil en la possession du gouvernement se rapportant à l'établissement d'une commission du service géodésique, et à l'inauguration d'un service d'explorations géodésiques du Canada. *(Distribution et documents sessionnels.)*

Votre comité a décidé, après plus ample considération, d'imprimer pour distribution et comme document de la session le document de la session No 99, au sujet de l'organisation d'un état-major général impérial qui a été mentionné dans le dernier rapport comme ne devant pas être imprimé.

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:—

46*f*. Réponse à ordre du 22 mars 1909,—Copie de toutes lettres, correspondance, états et écrits entre la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique ou ses ingénieurs ou agents et les commissaires du Transcontinental ou leurs ingénieurs ou agents, et entre les commissaires et leurs ingénieurs ou agents et les entrepreneurs ou sous-entrepreneurs dans les districts B et F ci-après mentionnés, quant à la classification ou la prétendue classification excessive dans les districts B et F de la division est du Transcontinental, et copie de tous estimés, états, certificats, mémoires, relevés ou écrits indiquant la classification ou la classification excessive des coupes et travaux dans les dits districts B et F.

46*g*. Réponse à ordre du 26 janvier 1909,—Etat donnant les noms de toutes les personnes nommées à une charge ou un emploi par la Commission du chemin de fer Transcontinental depuis sa création, et indiquant de quel comté ou cité venait chacune des dites personnes, la charge ou emploi de chacune d'elles, la date de la nomination, le salaire et les allocations attachés à l'emploi, l'endroit ou le district où chaque employé remplit ses fonctions et le montant total payé chaque année pour les dits services jusqu'à la fin de décembre 1908.

46*i*. Réponse à ordre du 3 mars 1909,—Etat faisant connaître (1) les diverses quantités d'ouvrages de chaque description ou classe terminés par les différents entrepreneurs, et certifiés exacts par les ingénieurs, et payés jusqu'au 31 décembre 1908, sur les différentes sections de la division de l'Est du chemin de fer National Transcontinental; (2) là où les sections n'ont pas été terminées, les différents états estimatifs des quantités des diverses classes d'ouvrages qui restent à exécuter, ainsi que le coût estimatif du parachèvement de ces travaux, calculé d'après les prix des entrepreneurs inscrits sur chaque soumission.

49*e*. Classification du département de l'Intérieur (service intérieur) à Ottawa, par décret du conseil du 1er février 1909, à compter du 1er septembre 1908.

49*f*. Décret du conseil approuvé par Son Excellence le Gouverneur général le 5 mai 1908, autorisant l'emploi continu de certains officiers et commis des branches non-permanentes du département des Travaux Publics.

67*d*. Réponse à ordre du 22 mars 1909,—Etat faisant connaître les noms des employés de l'Intercolonial destitués ou suspendus au cours de l'année 1908, l'emploi de chacun, la date de la destitution ou de la suspension, et le motif spécial allégué dans chaque cas. Aussi, les noms de ceux d'entre eux qui ont été réïnstallés jusqu'à la date du 28 février 1909 et la date de leur réinstallation.

67*e*. Copie de l'arrêté du conseil établissant un bureau administratif des chemins de fer du gouvernement,—le chemin de fer Intercolonial et le chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard,—et nommant les membres du dit bureau.

71*a*. Réponse à ordre du 1er février 1909,—Etat indiquant quel était le coût total de l'Hôtel Royal des Monnaies au 31 décembre 1908 ; quel a été, pour l'année 1908, le montant total des dépenses du dit Hôtel des Monnaies pour (*a*) additions et améliorations, (*b*) entretien, (*c*) salaires, et (*d*) achat de métaux de cuivre, d'argent et d'or, respectivement; quel est le montant des monnaies de cuivre, d'argent et d'or frappées pendant la dite année; quel a été le profit net réalisé sur chaque espèce de monnaies.

85*a*. Réponse à ordre du 22 mars 1909,—Etat faisant connaître si on a réglé ou payé, entre le 1er juin et le 31 décembre 1908, les réclamations faites par quelque personne, ou des personnes, dans la Nouvelle-Ecosse, contre le gouvernement à la suite de dommages personnels ou de pertes d'animaux, ou de dommages à la propriété, causé par le chemin de fer Intercolonial; les noms et les adresses des réclamants; la nature de leurs réclamations, et celle du règlement de telles réclamations; et la date du règlement en chaque cas.

94*a*. Réponse à ordre du 22 mars 1909,—Etat donnant les noms de ceux qui ont été chargés d'évaluer les terres pour le droit de passage en rapport avec le canal, depuis la rivière Holland jusqu'à Newmarket, et indiquant s'ils avaient à remplir d'autres fonctions que celle de l'évaluation des terres ; la rémunération accordée à chacun de ces évaluateurs; pendant combien de temps ils ont été employés, et à quelles conditions; quelles propriétés ils ont évalué; quelle a été l'évaluation en chaque cas; quelle était la superficie de chaque propriété; en combien de cas cette évaluation a été acceptée par les propriétaires, avec mention des noms de ces derniers; en combien de cas, cette évaluation a été rejetée définitivement par les propriétaires, avec mention des noms de ces derniers; en combien de cas on a procédé par voie d'expropriation, et quel a été l'écart de chiffre comparé avec ceux des évaluateurs. Aussi, indiquant si on a acquis le titre de toutes les propriétés.

100*c*. Réponse supplémentaire à ordre du 1er février 1909,—Copie de toute la correspondance échangée entre le département de l'Arpenteur général ou le département des Affaires des Sauvages et feu l'arpenteur fédéral Vaughn, contnant les instructions concernant l'arpentage de la paroisse de Saint-Pierre, de Saint-Clément et de la réserve des sauvages de Saint-Pierre, ainsi que la correspondance de M. Vaughn, etc.; copie de toute la correspondance échangée entre le département de l'Intérieur et M. H. M. Howell, commissaire chargé de s'enquérir des réclamations des sauvages sur la ite réserve; copie du rapport de M. Rothwell, greffier en loi du département de l'Intérieur sur les réclamations concernant les terres de la réserve Saint-Pierre; copie détaillée du compte de Fred. Head pour services rendus pendant l'enquête, et copie des instructions qui lui ont été donnés par le département de l'Intérieur et des Affaires des Sauvages.

100*d*. Réponse à ordre du 5 avril 1909,—Copie de toutes lettres, papiers et correspondance concernant le compte de M. H. M. Howell, au sujet de l'abandon de la réserve Saint-Pierre, et aussi, relevé détaillé de ce compte.

105*b*. Réponse supplémentaire à ordre du 26 janvier 1909,—Etat indiquant le montant et les conditions de chaque emprunt permanent fait par le gouvernement depuis le 1er juillet 1896, la banque ou la corporation qui a servi d'intermédiaire; le coût de chacun pour (*a*) courtage et commission, (*b*) timbres, (*c*) services légaux ou autres, et (*d*) escomptes, le résultat net de chaque emprunt et le percentage d'intérêt sur chacun.

105*c*. Réponse à ordre du 8 mars 1909,—Etat faisant connaître quelles dépenses ont été encourues à titre de (*a*) commissions de banque, (*b*) agence financière, (*c*) courtage, et (*d*) anonces par le gouvernement en rapport avec chacun des emprunts suivants, et à qui ces différentes sommes ont été payées, savoir:—

	£	s.	d.
1874—Emprunt prolongé jusqu'en 1911, 4 pour 100.	1,753,830	4	10
1875-8—Emprunt garanti pour travaux publics, 4 pour 100..	3,200,000	0	0
1884—Emprunt, 3½ pour 100..	5,000,000	0	0
1885—Emprunt canadien, réduit, 4 pour 100.. ..	6,443,136	2	9
1885—Emprunt, 4 pour 100..	4,000,000	0	0
1888—Emprunt C.C.P., garanti des terres, 3½ pour 100..	3,093,700	0	0
1908-12—Emprunt, 4 pour 100..	1,379,600	0	0
1908—Emission de février, 3½ pour 100..	3,000,000	0	0
1908—Emprunt, 3¾ pour 100..	5,000,000	0	0
1908—Emission d'octobre, 3½ pour 100..	5,000,000	0	0
1909—Emprunt, 3¾ pour 100..	6,000,000	0	0
Payable en Canada—			
1883—Emprunt réduit, porté à 3½ pour 100..	$1,425,800	00	
Fonds fédéral—			
A, réduit en 1897, 3½ pour 100..	58,899	00	
B, réduit en 1897, 3½ pour 100..	325,900	00	
C, réduit en 1897, 3½ pour 100..	49,066	34	
E, prolongé de 10 ans, à compter du 1er juillet 1906, 3⅜ pour 100	2,500,000	00	
Fonds fédéral, émission de 1891, 3½ pour 100..	404,200	00	

3. $5,000,000, un mois, banque de Montréal, Ottawa, 2 mars 1909; 4 pour 100.

105*d*. Réponse à ordre du 26 janvier 1909,—Etat faisant connaître, relativement au fonds d'amortissement en rapport avec chaque emprunt non soldé, formant, à la date du 31 mars 1908, partie de la dette publique consolidée,—(*a*) durée de l'emprunt; (*b*) pourcentage de l'amortissement; (*c*) la somme mise de côté chaque année (y compris les intérêts placés de nouveau); (*d*) la somme totale au crédit du fonds d'amortissement de cet emprunt particulier, au 31 mars 1908; (*e*) la somme totale que l'on peut espérer être inscrite au crédit du fonds d'amortissement à la date de l'échéance de l'emprunt (et si le fonds d'amortissement doit se prolonger jusqu'à l'échéance finale); (*f*) le percentage proportionnel entre le fonds d'amortissement servi, et ses accroîts, et le chiffre nominal de l'emprunt à la date de l'échéance.

105*e*. Réponse supplémentaire à ordre du 8 mars 1909,—Etat faisant connaître quelles dépenses ont été encourues à titre de (*a*) commission de banque, (*b*) agence financière, (*c*) courtage, et (*d*) annonces, par le gouvernement en rapport avec chacun des emprunts suivants, et à qui ces différentes sommes ont été payées, savoir:—

	£	s.	d.
1874—Emprunt prolongé jusqu'en 1911, 4 pour 100.	1,753,830	4	10
1875-8—Emprunt garanti pour travaux publics, 4 pour 100..	3,200,000	0	0
1884—Emprunt, 3½ pour 100..	5,000,000	0	0
1885—Emprunt canadien, réduit, 4 pour 100.. ..	6,443,136	2	9
1885—Emprunt, 4 pour 100..	4,000,000	0	0
1888—Emprunt C.C.P., garanti des terres, 3½ pour 100..	3,093,700	0	0
1908-12—Emprunt, 4 pour 100..	1,379,600	0	0
1908—Emission de février, 3½ pour 100..	3,000,000	0	0

1908—Emprunt, 3¾ pour 100	5,000,000	0	0
1908—Emission d'octobre, 3½ pour 100	5,000,000	0	0
1909—Emprunt, 3¾ pour 100	6,000,000	0	0
Payable en Canada—			
1883—Emprunt réduit, porté à 3½ pour 100	$1,425,800	00	
Fonds fédéral—			
A, réduit en 1897, 3½ pour 100	58,899	00	
B, réduit en 1897, 3½ pour 100	325,900	00	
C, réduit en 1897, 3½ pour 100	49,066	34	
E, prolongé de 10 ans, à compter du 1er juillet 1906, 3⅔ pour 100	2,500,000	00	
Fonds fédéral, émission de 1891, 9½ pour 100	404,200	00	

3. $5,000,000, un mois, banque de Montréal, Ottawa, 2 mars 1909; 4 pour 100.

105*f*. Réponse à adresse du 8 février 1909,—Copie de tous les décrets du conseil, correspondance et documents, y compris les prospectus, en rapport avec les emprunts négociés par le ministre des Finances du 1er janvier 1907 jusqu'à ce our.

105*g*. Réponse à ordre du 26 janvier 1909,—Etat indiquant en détail les obligations casuelles ou nominales du gouvernement du Canada au 1er janvier 1909,—c'est-à-dire, relevé de tous montants qui pourraient être exigibles, tel que subventions de chemins de fer à échoir, emprunts garantis par le gouvernement, déficits dont le paiement pourrait être demandé, etc.

106*b*. Réponse à ordre du 8 mars 1909,—Copie de toutes demandes, annonces, soumissions, baux, correspondance et papiers de toute nature concernant les concessions forestières Nos 1316, 1317, 1318, 1330 à 1336 inclusivement, et 1360 à 1365 inclusivement.

106*c*. Réponse à ordre du 22 mars 1909,—Copie de toute correspondance, communications écrites et documents adressés au ministre de l'Intérieur ou à quelque officier du département et des réponses faites par le ministre ou par quelque officier du département depuis le 1er janvier 1905, concernant le transfert de certaines terres marécageuses dans l'Etang-des-Grandes-Herbes, dans la province du Manitoba, à Sa Majesté le Roi Edouard VII pour les fins de la dite province.

106*d*. Réponse supplémentaire à ordre du 3 mars 1909,—Etat faisant connaître, quant aux permis accordés, depuis le 30 juin 1896, pour coupe de bois sur les terres fédérales dans la Colombie-Britannique, les noms et adresses des concessionnaires, la date, la durée et la superficie de chaque permis, et les boni reçus.

106*e*. Réponse à ordre du 5 avril 1909,—Copie de toute correspondance, rapports, papiers et communications dans le bureau des terres fédérales à Prince-Albert et dans le département de l'Intérieur, à Ottawa, concernant la demande de lettres patentes pour le ¼ N.-E., section 10, township 47, rang 1, à l'ouest du 3me méridien, faite par A. A. Strachan, et aussi concernant l'accomplissement des prescriptions relatives aux homesteads par le dit Strachan.

107*a*. Réponse supplémentaire à ordre du 1er février 1909,—Etat faisant connaître le montant total reçu par le *Free Press*, de Winnipeg, de tous les départements du gouvernement, du 1er juillet 1896 au 1er janvier 1909, et le montant reçu chaque année.

116*a*. Réponse à ordre du 17 février 1909,—Copie de toute correspondance ou pétitions reçues de F. W. Colcleugh, alors qu'il était inspecteur des pêcheries pour le Manitoba, concernant les opérations de compagnies commerciales et autres.

124*a*. Réponse à ordre du 3 mars 1909,—Etat faisant connaître les montants déposés dans le département d'épagne du gouvernement les 1er octobre 1889, 1896, 1897 et 1898, respectivement; le nombre de fonctionnaires employés à l'administration de ces fonds en 1888, 1890, 1898, 1900 et 1908; et le coût de l'administration de ces fonds au cours des années 1888, 1890, 1898, 1900 et 1908.

128*a*. Réponse à ordre du 8 mars 1909,—Copie de toutes demandes, correspondance, rapports, documents et papiers concernant l'établissement et l'usage d'un bureau de poste à Hand-Hills, Alberta.

128*b*. Réponse à ordre du 22 mars 1909,—Copie de toute correspondance, pétitions et rapports adressés au gouvernement ou au département des Postes, et de toute correspondance et ordres en découlant relatifs au changement du nom du bureau de poste de « Weymouth » en celui de « Weymouth-Nord » et au changement du nom du bureau de poste de « Weymouth-Bridge » en celui de « Weymouth ».

129*b*. Réponse à ordre du 10 février 1909,—Copie de toute correspondance, rapports, documents entre le département de l'Intérieur et les agents d'immigration aux Etats-Unis, et entre le département de l'Intérieur et les sociétés de colonisation, depuis le 1e janvier 1908.

132. Réponse à ordre du 17 février 1909,—Etat faisant connaître la somme payée par le gouvernement, en y comprenant toutes les divisions du service, depuis le 1er janvier 1907 jusqu'au 1er janvier 1909, à la Compagnie d'imprimerie Logberg, de Winnipeg.

132*a*. Réponse supplémentaire à ordre du 17 février 1909,—Etat faisant connaître la somme payée par le gouvernement, en y comprenant toutes les divisions du service, depuis le 1er janvier 1907 jusqu'au 1er janvier 1909, à la Compagnie d'imprimerie Logberg, de Winnipeg.

133. Réponse à ordre du 22 mars 1909,—Etat indiquant la quantité des différents produits suivants expédiés dans la Grande-Bretagne ou dans d'autres pays, en emmagasinage frigorifique ou dans des compartiments à air réfrigéré, durant les années 1907 et 1908, savoir: pommes, barils ou autres colis; poires, barils ou autres colis; prunes, barils ou autres colis; tomates, barils ou autres colis; raisins, barils ou autres colis; viandes, fraîches, livres; volailles, poisson, beurre, œufs, fromage; dans quels pays ils ont été expédiés, et en quelle condition ils se trouvaient en arrivant à destination; la méthode frigorifique la plus utilisée sur les vapeurs qui transportent de tels produits.

134. Réponse à ordresse du 10 février 1909,—Copie de toute correspondance, télégrammes, documents, rapports et évaluations d'officiers ou d'experts, décrets du conseil, etc., en rapport avec l'achat, le déplacement et la réparation de la drague *Industry*, et de certaines parties d'icelles, y compris le chaland, les chaudières, et autres parties.

135. Copie d'une lettre envoyée à tous les fonctionnaires du département des Travaux Publics, chargés d'acheter des matériaux et des fournitures, et d'en certifier les comptes, dans les différentes divisions relevant de l'architecte en chef, de l'ingénieur en chef et du surintendant des lignes télégraphiques.

136. Réponse à ordre du 8 février 1909,—Etat faisant connaître si la carabine Ross, marques I et II ou tout autre modèle de carabine Ross ont été employés pour l'escouade canadienne de tir de Bisley, l'an dernier, dans les concours de

tir réguliers; si une carabine Ross quelconque a été employée dans les concours de Bisley, réguliers ou non, par quelque membre de l'escouade canadienne ou par quelque tireur prenant part aux concours; le nom du tireur, et s'il était à l'emploi de la Compagnie Ross; la nature de cette carabine et en quoi elle diffère des marques I et II quant à la longueur du canon et aux accessoires de précision tels qu'anémomètres, hausses à crans de mire sphériques ou annulaires, niveaux à esprit de vin, etc.; si cette carabine est faite pour le service ou pour le tir à la cible, et si elle sera adoptée par le gouvernement pour la milice; si cette carabine a été fabriquée en entier dans la manufacture Ross à Québec.

137. Réponse à adresse du 10 février 1909,—Copie de toute correspondance, papiers, rapports, estimations, décrets du conseil, etc., concernant les études et forages, ainsi que les demandes de soumissions pour dragage et creusage dans le port de Saint-Jean et la baie Courtney, ou l'une ou l'autre de ces localités, au cours de l'année 1908. Aussi, copie des annonces, les noms des journaux qui les ont publiés, les soumissions reçues et les dates, les noms des soumissionnaires et le montant stipulé dans chaque soumission, les soumissions acceptées, le dépôt demandé et le nom de la banque où ce dépôt a été fait.

138. Réponse à ordre du 1er février 1909,—Etat faisant connaître,—

1. La somme totale dépensée au chef de travaux publics par ce gouvernement dans le comté de Bonaventure avant les élections générales de 1900.

2. La somme totale dépensée par le gouvernement dans ce comté (*a*) pour travaux publics, et (*b*) pour venir en aide aux chemins de fer et aux autres entreprises depuis la dite élection générale, ainsi que la somme additionnelle estimative requise (*a*) pour compléter ces travaux publics, et (*b*) pour faire face aux subventions ou octrois à l'effet d'aider les chemins de fer ou autres entreprises.

3. Les divers travaux publics entrepris par le gouvernement dans ce comté entre l'élection générale de 1896 et celle de 1900; les dates auxquelles ces différents travaux ont été entrepris, s'ils ont été adjugés à la suite d'avis public, de soumission, par voie de contrat ou autrement, et les sommes respectives dépensées pour ces travaux avant l'élection de 1900.

4. Lesquels de ces différents travaux ont été complétés, et lesquels d'entre eux n'étaient pas encore terminés à la date de l'élection de 1900.

5. Les sommes respectives dépensées pour terminer ou en vue de terminer ces travaux depuis l'élection de 1900, ainsi que les dates de telles dépenses.

6. Les différents travaux publics entrepris et exécutés par le gouvernement, dans le dit comté, depuis l'élection générale de 1900; les dates auxquelles les dits différents travaux ont été inaugurés ou commencés; les sommes respectives dépensées pour ces travaux, et la somme estimative requise pour compléter ceux de ces travaux qui ne sont pas encore terminés; mentionnant si ces travaux ont été exécutés à la suite de soumissions et par voie de contrat ou autrement.

7. Les sommes octroyées par le gouvernement, à titre de subvention, aux chemins de fer et autres entreprises, dans le dit comté, depuis l'élection générale de 1900; les sommes payées en vertu de ces octrois, et les sommes probables requises pour faire face aux paiements futurs.

8. Les travaux publics commencés et les obligations financières contractées, et les deniers dépensés pour travaux publics dans les limites de la dite division de Bonaventure au cours du mois d'octobre dernier.

139. Réponse à ordre du 1er mars 1909,—Etat faisant connaître les noms et domiciles de tous les métis vivant dans les Etats-Unis qui ont reçu du scrip depuis janvier 1902, et les noms des personnes auxquelles le dit scrip a été expédié ou livré.

140. Réponse à adresse du 1er mars 1909,—Copie de toute correspondance et de tous décrets du conseil, papiers et documents concernant le désaveu ou la demande de

désaveu d'une loi de la législature de la province d'Ontario, intitulé: « *An Act respecting Cobalt Lake and Kerr Lake* », chapitre 15 des Statuts de 1907.

141. Réponse à ordre du 15 février 1909,—Etat faisant connaître le nombre total de milles de chemins de fer dont la construction a été autorisée en vertu de chartes accordées par le Parlement fédéral, durant la période écoulée de 1888 à 1908, inclusivement, non compris les Compagnies du Grand-Tronc, du Canadien Pacifique, du Canadian-Northern et du Grand-Tronc-Pacifique.

Abstraction faite des compagnies ci-dessus nommées, le nombre de milles effectivement construits en vertu des dites chartes.

Le nombre de compagnies ainsi incorporées.

Combien d'entre elles ont réellement construit une partie quelconque des lignes ainsi autorisées.

Le nombre de ces chartes tombées en déchéance.

Le nombre de ces compagnies à qui on a accordé un prolongement de délai de construction.

Le nombre de celles à qui on a accordé deux prolongements de cette sorte; et

Le nombre de celles qui ont obtenu trois prolongements de cette nature, ou plus.

142. Réponse à ordre du 1er mars 1909,—Etat indiquant à quel travail le Bureau de traduction des Communes est tenu; le nombre des traducteurs permanents employés dans cette branche; la totalité des salaires payés à ces traducteurs; les documents, rapports et autres pièces qui ont été traduits dans ce bureau, dans les derniers douze mois,—cet état ne devant pas comprendre les pages déjà traduites l'année précédente et, répétées pour les besoins du rapport, ni non plus les tableaux déjà faits et traduits et répétés de même pour compléter ces rapports et documents qui ont été traduits en dernier lieu; la totalité des pages traduites par les traducteurs permanents; le nombre de personnes en dehors de ce bureau de traduction auxquelles on a également donné du travail de traduction; le coût de ce travail extérieur, et le nombre de pages traduites de ce chef; si la traduction des livres bleus et autres pièces, moins le *Hansard,* est faite dans certains départements, autres que le bureau de traduction des Communes, et quels sont ces départements.

143. Copie certifiée d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général le 19 avril 1909,—Règlements de la Commission du service civil touchant l'admission et l'avancement dans le service.

144.—Réponse à ordre du 25 janvier 1909,—Etat indiquant toutes les salles d'armes construites depuis juillet 1896, ainsi que le site, le coût, la superficie, les fonctionnaires attachés à chacune, la dépense annuelle de chaque salle d'armes répartie sous les chapitres d'entretien, réparations, améliorations, extension et salaires, et le nombre de volontaires faisant actuellement usage des dites salles d'armes et dans quelle mesure, chaque année.

146. Réponse à ordre du 17 février 1909,—Copie de toute correspondance concernant les améliorations opérées dans la rivière Assiniboine près de Portage-la-Prairie en septembre et octobre 1908, et de tous papiers, pièces justificatives, ordres, résolutions, chèques retournés, etc., se rapportant en quelque manière aux dits travaux et à leur exécution.

147. Réponse à ordre du 25 janvier 1909,—Etat faisant connaître les diverses publications statistiques et renseignements spéciaux fournis par les divers départements du gouvernement, le nombre de pages de chacune, le nombre et le coût de chacune pour l'année 1908, le nombre de personnes employées à leur préparation et le salaire de chaque personne ainsi employée; le nombre d'employés spéciaux chargés

des travaux de gravures et de vignettes qui ornent ces publications et leurs salaires et dépenses y compris le travail et les appareils; la maison ou compagnie d'imprimerie qui ont imprimé ces publications et le montant payé dans chaque cas pour l'impression et la reliure. L'état ci-dessus ne devant pas inclure les rapports réguliers des départements, mais devant être fait de manière à indiquer le nom de chaque publication statistique ou spéciale, le nombre de chaque publication imprimée et le nombre de pages de chacune, ainsi que le nombre de fonctionnaires employés à la préparation de la publication, le coût total de chacune et le coût total de toutes ces publications pour l'année 1908.

148. Réponse à ordre du 5 avril 1909,—Copie de toute correspondance échangée entre le département de la Marine et des Pêcheries et toute personne ou toutes personnes au sujet de la résiliation du certificat de Thomas Beddington, ou l'enlèvement de son nom de la liste des pilotes licenciés pour le port de Victoria, C.B.

149. Réponse à ordre du 8 février 1909,—Etat faisant connaître si on a renouvelé, sans demande de soumissions, quelques-uns des contrats pour le transport de la malle qui doivent expirer dans le cours du mois d'avril 1909; où sont situés les parcours, le prix du contrat, le nom du courrier et le lieu de sa résidence.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. COFFEY,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Coffey, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat jeudi prochain.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son seizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
MARDI, 11 mai 1909.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son seizième rapport.

Relativement à la pétition de Annie Bowden, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Herbert Bowden, autrefois de la cité de Toronto, actuellement de la cité de Philadelphie, un des Etats-Unis d'Amérique, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Votre comité recommande que l'honoraire de $210 payé par la pétitionnaire soit remboursé à ses avocats, MM. Johnston, McKay, Dodds et Grant, moins les frais d'impression et de traduction.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kichhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat jeudi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion.

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat le rapport annuel du département des Impressions publiques et de la Papeterie pour l'exercice expiré le 31 mars 1908.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 32, 1909.*)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (34) intitulé: « Loi constituant en corporation l'*Ontario and Michigan Power Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (56) intitulé: « Loi concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (91) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Prudential Trust Company,* à responsabilité limitée », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*), (*h*), 23*f*, 119 et 129 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (F) intitulé: « Loi constituant en corporation le Conseil de direction de l'Armée du Salut en Canada »;

Aussi, le bill (GG) intitulé: « Loi pour faire droit à Hanah Ella Tomkins »; et

Aussi, le bill (OO) intitulé: « Loi pour faire droit à John Denison Smith », et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ces bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial du Sénat, auquel ont été référés les pétitions sur lesquelles les bills suivants sont basés:—

Lettres GG du Sénat: « Loi pour faire droit à Hannah Ella Tomkins »; et

Lettres OO du Sénat: « Loi pour faire droit à John Denison Smith ».

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,
Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (78) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Superior and Western Ontario Railway Company* »;

Aussi le bill (80) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company* », et pour informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (HH) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society* », et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 30.—Retrancher « Morison » et insérer « Morrison ».

Page 1, ligne 30.—Après « Louis » retrancher « A » et y substituer « H ».

Page 1, ligne 35.—Après « E » insérer « D ».

Page 1, ligne 37.—Retrancher « James » et y substituer « John ».

Page 1, ligne 37.—Après le mot « colonel » insérer le mot « Frederick ».

Page 2, ligne 5.—Retrancher « A ».

Page 2, ligne 10.—Après « D » enlever « T » et y substituer « J ».

Page 2, ligne 11.—Après « George » retrancher « W ».

Page 3, ligne 32.—Retrancher « des » et y substituer « tous ».

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McMullen, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
LUNDI, 10 mai 1909.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre ne concourt pas dans leur amendement au bill (No 81) Loi concernant la compagnie dite *The Manitoba and North Western Railway Company of Canada*, pour les raisons suivantes:—

1. Parce que la condition imposée par le dit amendement n'est pas ordinaire, est de nature à causer de l'embarras à la compagnie, et qu'elle est de nature telle que, si elle est adoptée, elle empêchera la compagnie de donner suite à ses transactions;

2. Parce que la compagnie a déjà fait preuve de bonne foi par les travaux par elle

exécutés, et que l'amende décrétée par le dit amendement pour remplir ses obligations n'est pas nécessaire et serait de nul effet.

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,
Greffier des Communes.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été Ordonné, que le dit message soit pris en considération par le Sénat demain.

Son Honneur le Président a présenté au Sénat la classification des officiers, commis et employés de la Bibliothèque du Parlement à la date du 1er septembre 1908; et

Aussi, la classification des officiers et commis du Bureau de distribution du département des Impressions du Parlement.

CLASSIFICATION des officiers, commis et employés de la Bibliothèque du Parlement à la date du 1er septembre 1908, devant être approuvée et confirmé par les deux Chambres du Parlement: Article 45 « Loi amendant la Loi du service civil, 1908 ».

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT.

Noms.	Titre et nature des fonctions.	Salaire antérieur.	Salaire projeté.
		$	$
Première division ; subdivision A—			
A. H. Todd	Commis	2,400	2,800
L. P. Sylvain	"	2,100	2,800
Deuxième division ; subdivison A—			
M. C. MacCormac	Commis	1,750	1,750
Jno. Smith	" comptable	1,700	1,700
E. Bouchette	"	1,700	1,700
Troisième division ; subdivision A—			
Mde A. Lampman	Commis	1,050	1,050
J. C. Pigeon	"	1,050	1,050
C. A. Pothier	"	1,000	1,000
B. Chevrier	"	900	900
Troisième division ; subdivision B—			
A. F. Patterson	Commis	650	650
Messagers—			
F. X. Desloges	Messager en chef et gardien	900	900
J. H. Dunlop	Messager	700	700
T. C. W. Lynton	"	700	700
J. A. Beaudry	"	700	700
H. J. Meiklejohn	"	700	700

J. K. KERR,

Président du Sénat.

CHARLES MARCIL,

Orateur de la Chambre des Communes.

CLASSIFICATION et organisation des officiers et commis du département des Impressions du Parlement, devant être approuvée et confirmée par les deux Chambres du Parlement.

BUREAU DE DISTRIBUTION DU DEPARTEMENT DES IMPRESSIONS DU PARLEMENT.

Noms.	Titre et nature des fonctions.	Salaire antérieur.	Salaire projeté.
	Première division ; subdivision 'B'—($2,100 à $2,800).	$	$
R. B. Davidson ('97)	Surintendant de la distribution des documents imprimés du Parlement	1,950	2,100
	Deuxième division ; subdivision 'B' ($800 à $1,600).		
T. W. Alexander ('96)	Surintendant adjoint de la distribution des documents imprimés du Parlement	1,250	1,250
Geo. E. Boivin ('01)	Deuxième assistant surintendant de la distribution des documents imprimés du Parlement	1,250	1,250
	Troisième division ; subdivision 'A' ($900 à $1,200).		
Auguste Lemay ('00)	Distributeur des documents imprimés du Parlement	850	900

J. K. KERR,
Président du Sénat.

CHARLES MARCIL,
Orateur de la Chambre des Communes.

Pour être approuvée par une résolution des deux Chambres du Parlement.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que les dites classifications soient prises en considération par le Sénat demain.

L'honorable Président a présenté au Sénat le certificat suivant:—

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA,
OTTAWA, 8 avril 1909.

ADAM SHORTT,
M. G. LAROCHELLE,
Commissaires.

WM. FORAN,
Secrétaire.

Les Commissaires du service civil ont eu en considération une demande de l'honorable Président du Sénat pour l'émission d'un certificat d'aptitudes en faveur de M. Byron Nicholson, de Québec, nommé par le Sénat greffier des comités, dans la subdivision A de la seconde division; cette nomination ayant été faite en conformité des dispositions de l'article 21 de la Loi de 1908 modifiant la Loi du service civil. Après s'être enquis soigneusement des aptitudes de M. Nicholson pour cette position et s'être convaincus que, par son éducation et son expérience antérieure, acquise dans des travaux de même nature, est compétent, sauf dans sa connaissance de la langue française, à remplir les fonctions assignées dans l'ordre du Sénat nommant M. Nicholson.

Les présentes sont pour certifier, en conformité des dispositions de l'article 21 de la Loi de 1908 modifiant la Loi du service civil, que de l'avis des commissaires, et en tenant compte de ce qui a rapport à sa connaissance de la langue française, M. Nicholson a les connaissances et les aptitudes ainsi que la santé, le caractère et la conduite pour remplir la position de greffier des comités du Sénat comme fonctionnaire de la subdivision A de la seconde division.

ADAM SHORTT,
M. G. LAROCHELLE,
Commissaires.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Landry, il a été
Ordonné, qu'il soit renvoyé au comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (131) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada », a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (146) intitulé: « Loi modifiant la Loi concernant les subventions aux steamers transocéaniques », a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (153) intitulé: « Loi concernant le chemin de fer National Transcontinental », a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (156) intitulé: « Loi modifiant la Loi du Yukon », a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (128) intitulé: « Loi à l'effet d'autoriser un prêt à la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company* », ayant été lu,
Le très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, a proposé:
Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
Après débat.
L'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Landry, a proposé:
Que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (110) intitulé: « Loi concernant les engrais agricoles », ayant été lu
Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (127) intitulé: « Loi concernant les produits du commerce destinés à l'alimentation des animaux », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (149) intitulé: « Loi modifiant la Loi d'extradition ».

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Gibson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajournée à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (162) intitulé: « Loi modifiant le tarif des douanes, 1907 ».

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Gibson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (QQ) intitulé: « Loi relative à la constitution en corporation de compagnies de chemin de fer », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (82) intitulé: « Loi concernant la *Monarch Fire Life Insurance Company* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (UU) intitulé: « Loi concernant la *Prudential Life Insurance Company of Canada* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (104) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Thessalon and Northern Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Thompson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
LUNDI, 10 mai 1909.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre a approuvé et confirmé la classification des officiers, commis et employés de la Bibliothèque du Parlement, soumise à la Chambre le 11 mars 1909, comme suit:—

Noms.	Titre et nature des fonctions.	Salaire antérieur.	Salaire projeté.
		$	$
Première division ; subdivision A—			
A. H. Todd	Commis	2,400	2,800
L. P. Sylvain	"	2,100	2,800
Deuxième division ; subdivison A—			
M. C[3] MacCormac	Commis	1,750	1,750
Jno. Smith	" comptable	1,700	1,700
E. Bouchette	"	1,700	1,700
Troisième division ; subdivision A—			
Mde A. Lampman	Commis	1,050	1,050
J. C. Pigeon	"	1,050	1,050
C. A. Pothier	"	1,000	1,000
B. Chevrier	"	900	900
Troisième division ; subdivision B—			
A. F. Patterson	Commis	550	650
Messagers—			
F. X. Desloges	Messager en chef et gardien	900	900
J. H. Dunlop	Messager	700	700
T. C. W. Lynton	"	700	700
J. A. Beaudry	"	700	700
H. J. Meiklejohn	"	700	700

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,
Greffier des Communes.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit message soit pris en considération par le Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
LUNDI, 10 mai 1909.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre a approuvé et confirmé la classification et organisation des officiers et commis du Bureau de distribution du département des Impressions du Parlement, soumise à la Chambre le 11 mars 1909, comme suit:—

Noms.	Titre et nature des fonctions.	Salaire antérieur.	Salaire projeté.
	Première division; subdivision 'B'—$2,100 à $2,800).	$	$
R. B. Davidson ('97).....	Surintendant de la distribution des documents imprimés du Parlement	1,950	2,100
	Deuxième division; subdivision 'B' ($800 à $1,600).		
T. W. Alexander ('96). . . .	Surintendant adjoint de la distribution des documents imprimés du Parlement....	1,250	1,250
Geo. E. Boivin ('02).....	Deuxième assistant surintendant de la distribution des documents imprimés du Parlement....	1,250	1,250
	Troisième division; subdivision 'A' ($900 à $1,200).		
Auguste Lemay ('00).....	Distributeur des documents imprimés du Parlement.....	850	900

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,
Greffier des Communes.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit message soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable Président a présenté au Sénat la lettre et le mémoire qui suivent:

BUREAU DU GREFFIER,
OTTAWA, 11 mai 1909.

L'honorable M. KERR,
Président du Sénat.

MONSIEUR,—Vu que la session tire à sa fin et qu'il y a pression de travail, j'attirerai votre attention sur la vacance dans la division de la traduction française, qui sera créée par la promotion de M. Trudel. Comme il est improbable que le comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité se réunisse de nouveau après sa séance projetée de ce soir, ne serait-il pas à propos de remplir cette vacance et de compléter par là l'organisation du personnel du Sénat?

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

SAM'L E. ST-O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

Mémoire.

Le soussigné a l'honneur de représenter qu'advenant la promotion de M. Trudel à la position de traducteur en chef, une vacance sera créée dans la division de la traduction française du Sénat, que je conseillerais de remplir avant la fin de la session. Après avoir pris des renseignements, j'en suis venu à la conclusion que M. Joseph Ernest Cyr, de Saint-Boniface, Man., a la compétence voulue pour la position de traducteur français, et je le recommande en conséquence, advenant la promotion de M. Trudel, et je recommande qu'il soit placé dans la subdviision A de la seconde division dans la classification du personnel du Sénat, et que ses appointements soient de $2,100 par année.

J. K. KERR,
Président du Sénat.

CHAMBRES DU PRÉSIDENT,
11 mai 1909.

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*j*) soient suspendues, et que la dite lettre et le dit mémoire soit renvoyé au comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat.

L'honorable M. Ellis, du comité permanent du Compte rendu des Débats, a présenté au Sénat son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MARDI, 11 mai 1909.

Le comité permanent du Compte rendu Débats a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité recommande que le contrat avec MM. Holland Bros, pour faire le compte rendu des Débats du Sénat soit annulé à la fin de la session courante et qu'à l'avenir ce compte rendu soit fait par un personnel se composant d'un éditeur et sténographe en chef, d'un sténographe de classe cadette, d'un assistant en charge de la copie et de trois clavigraphes.

Que le compte rendu, sans être strictement mot à mot, devra être en substance un rapport complet, après l'élimination des répétitions et des amplifications et la correction des erreurs évidentes, mais il conservera tout ce qui ajoute au sens du discours ou à la démonstration des arguments.

Et aussi que l'édition non revisée des *Débats* du Sénat soit distribuée au public comme cela se fait maintenant à la Chambre des Communes.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN ELLIS,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat vendredi prochain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, 12 mai 1909.

Présentation des requêtes. Lecture des requêtes.

Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour mercredi, 12 mai 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Choquette:

7 mai—Qu'un ordre de la Chambre soit donné pour copies des requêtes envoyées par les citoyens de la paroisse ou du canton et du village de Laterrière, comté de Chicoutimi, demandant des subsides pour la Compagnie de chemin de fer de la Baie des Ha! Ha! ou toute autre compagnie qui bâtirait un chemin de fer de Jonquières ou près de là, à aller à Saint-Alphonse.

No 2.

Par l'honorable M. Ross (Halifax):

7 mai—Qu'il proposera les résolutions suivantes:—

Résolu,—Que, de l'avis du Sénat, la méthode actuelle d'accorder les divorces par les lois est contraire à la pratique suivie en Grande-Bretagne et en France, en même temps qu'elle est inutile dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ile du Prince-Edouard et de la Colombie-Britannique, où il existe des cours ayant juridiction en matière de divorce.

2. Que, à l'égard des frais, la procédure est favorable aux riches et trop dispendieuse pour les pauvres.

3. Que cette procédure devrait être abandonnée et que, en matière de mariage et de divorce les cours provinciales ou des juges de ces cours spécialement nommés devraient avoir cette juridiction.

No 3.

Par l'honorable M. Landry:

6 mai—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur la dénonciation suivante parue la semaine dernière dans un journal publié à Montréal, et dont voici les principaux extraits:—

« Il y a trois ans les employés du canal de Soulanges demandaient l'institution d'une enquête sur la conduite de leur surintendant, M. L. A. Sauvé. La requête remise au ministère à ce sujet exposait des faits d'une extrême gravité. Non seulement les pétitionnaires reprochaient à M. Sauvé des actes sans nombre d'injustice et de bru-

talité envers les subalternes, mais ils allaient encore jusqu'à l'accuser d'avoir frustré le trésor public de sommes considérables, soit en faisant travailler à son service personnel les employés payés par le gouvernement, soit en s'appropriant les matériaux du canal pour les maisons, les yachts et même les machines à laver qu'il se faisait construire.

« ....L'enquête demandée eut lieu à Vaudreuil en janvier 1907.

« ....Cette enquête ne fut qu'une misérable comédie.

« Malgré cela, l'enquête révéla des cas de scandale qui auraient motivé dix fois une destitution, et au surplus, pourraient embarrasser non seulement M. Sauvé, mais encore plusieurs de ses protecteurs. On le comprit si bien, parmi ceux-ci, que les pétitionnaires n'ont pu encore se procurer le vrai texte de la preuve. Dans l'exemplaire qui leur a été remis, il manque LES CINQ DÉPOSITIONS LES PLUS IMPORTANTES. De plus, le sténographe a omis volontairement ou involontairement, dans les dépositions qui restent, les déclarations les plus compromettantes pour Sauvé.

« Cependant, ce texte, même tronqué et falsifié d'un bout à l'autre, en contient encore assez pour établir que M. Sauvé a bel et bien pratiqué aux dépens du gouvernement, sur le canal Soulanges, le plus ingénieux pillage qui se puisse imaginer.

« Il utilisait les matériaux du gouvernement dans la construction de ses maisons de rapport, de ses hangars, de ses yachts; il vendait au gouvernement, par un intermédiaire, du bois pourri qu'il ne pouvait écouler nulle part; il faisait en grand et en petit le commerce du foin qui pousse sur les bords du canal.

« Mais là où ce vertueux serviteur se montrait encore plus avisé, c'est dans la louable habitude qu'il avait prise de tenir à son service personnel des employés diligents et consciencieux, payés par le gouvernement. A cœur d'année, il y en avait qui travaillaient pour lui. Les uns lui bâtissaient ou réparaient un yacht; les autres récoltaient l'avoine qu'il avait fait semer sur les terrains du gouvernement; ces troisièmes fendaient son bois, nettoyaient ses écuries, exerçaient ses chevaux trotteurs. Un employé du canal trayait les vaches de M. Sauvé; un autre faisait les lavages de M. Sauvé. Il s'était constitué ainsi, aux frais du pays, un personnel presque innombrable: il avait ses hommes de peine, ses domestiques, ses menuisiers, ses agriculteurs, bref tout ce qu'il faut!

« On comprend donc que M. Sauvé tienne à sa position.

« Ce qui se comprend moins, c'est l'attitude du gouvernement à son égard. Car après cela, croirez-vous que le gouvernement a cru devoir maintenir quand même ce fonctionnaire indigne?...

« C'est cependant ce qui est arrivé; et il y a plus. Nous aurions cru qu'à la suite de cette épreuve M. Sauvé reviendrait à une meilleure conception, sinon de son devoir au moins de ses intérêts, et qu'à défaut de conscience il montrerait au moins un peu de prudence. Eh bien! nous nous étions trompés: il était à peine réinstallé qu'il recommençait ses injustices (sinon ses petites et grosses rapines): faux rapports, déplacements, réductions de salaires, et le reste!—tout cela pour se venger des employés qui avaient demandé l'enquête.

« Au lieu de destituer ce serviteur infidèle et prévaricateur,—contre qui l'enquête avait établi à l'évidence les pires cas de péculat et de malhonnêteté,—on l'a rétabli dans ses fonctions.»

Et il demandera si le gouvernement, après s'être assuré de l'existence de ces dénonciations, a l'intention de se dispenser des services de M. Sauvé ou de forcer, sous peine de démission, cet employé à se laver des accusations portées contre lui en instituant devant les tribunaux des procédures judiciaires contre ses dénonciateurs?

No 4.

Par l'honorable M. Landry:

6 mai—Qu'il demandera:—

A quelle date a été nommée la commission chargée d'étudier la question des voies de transport?

Qui composait cette commission?

Combien a coûté le travail de cette commission?

Quels sont les travaux exécutés par le gouvernement qui donnent suite aux conclusions du rapport de la commission?

No 5.

Par l'honorable M. Landry:

6 mai—Qu'il demandera:—

1. Combien le gouvernement a-t-il payé par jour pour chaque journalier qui a travaillé à la côte qui conduit au quai de Saint-Jean des Chaillons?

2. Combien pour chaque cheval et voiture avec leur conducteur?

3. Combien de temps ont duré ces travaux?

4. Quels étaient les gages, par jour, du Dr M. A. Chandonnet qui a conduit ces travaux?

5. Combien, de ce chef, a-t-il reçu?

6. Les travaux en question sont-ils terminés?

7. Sinon, quel est le montant approximatif qu'exigera leur complétion?

No 6.

Par l'honorable M. Landry:

11 mai—1. Quand l'honorable Sir Melbourne Tait a-t-il été nommé l'un des juges *puînés* de la Cour Supérieure de la province de Québec?

2. Quand a-t-il été nommé juge *doyen* de la Cour Supérieure pour le district de Montréal?

3. Quand a-t-il été nommé juge en chef de la Cour Supérieure de la province de Québec?

4. Quand l'honorable François Langelier a-t-il été nommé l'un des juges *puînés* de la Cour Supérieure de la province de Québec?

5. Quand a-t-il été nommé juge *doyen* de la Cour Supérieure pour le district de Québec?

No 7.

Par l'honorable M. Choquette:

7 mai—Que lors de la troisième lecture du (Bill 98) Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier, il proposera que ce qui suit soit ajouté à la dite loi comme paragraphe 5:—

« 5. Lorsque le juge de la cour ne comprend pas la langue officielle de l'une ou l'autre des parties, il peut demander au juge en chef de la province où il siège de nommer un juge de cette province, qui comprend la langue des parties, et le juge ainsi nommé aura le même pouvoir que le juge de la cour de l'Echiquier.»

No 8.

Par l'honorable M. Belcourt:

11 mai—Que lorsque l'ordre du jour appellera la troisième lecture du (Bill 98) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier », il proposera que le dit bill ne soit pas lu une troisième fois, mais modifié par l'addition de ce qui suit somme article 5:—

« 5. Le juge de la cour de l'Echiquier peut, en tout temps, soit temporairement, ou permanemment, ou pour des causes spéciales, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, nommer comme juge-adjoint toute personne possédant les capacités nécessaires mentionnées à l'article 2 du dit article, pourvu que cette personne soit versée dans les deux langues officielles et ce juge-adjoint possède et exerce la juridiction, les pouvoirs et l'autorité d'un juge de la cour de l'Echiquier.

« (*a*) La nomination d'un juge-adjoint n'est pas déterminée par l'occurrence d'une vacance dans la position de juge.

« (*b*) Le juge de la cour de l'Echiquier peut, en tout temps, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, révoquer la nomination d'un juge adjoint.»

Pour jeudi, 13 mai 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Young:

11 mai—Que les règles 24 (*a*), (*b*), (*h*), 119 et 129 soient suspendues en ce qu'elles concernent le (Bill 56) Loi concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie.

No 2.

Par l'honorable M. Wilson:

11 mai—Que les règles 24 (*a*), (*b*), (*h*), 119 et 129 soient suspendues en ce qu'elles concernent le (Bill 34) Loi constituant en corporation l'*Ontario and Michigan Power Company*.

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour mercredi, 12 mai 1909.

No 1.

11 mai—Troisième lecture (Bill 98) Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 2.

11 mai—Troisième lecture (Bill 149) Loi modifiant la Loi d'extradition.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 3.

11 mai—Troisième lecture (Bill 162) Loi modifiant le tarif des douanes, 1907.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 4.

11 mai—Troisième lecture (Bill 82) Loi concernant la *Monarch Fire Life Insurance Company*, tel qu'amendé.—(Honorable M. Coffey.)

No 5.

11 mai—Troisième lecture (Bill UU) Loi concernant la *Prudential Life Insurance Company of Canada.*—(Honorable M. Gibson.)

No 6.

11 mai—Prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au (Bill 95) Loi constituant en corporation les *Royal Guardians.*—(Honorable M. Gibson.)

No 7.

11 mai—Prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au (Bill ZZ) Loi constituant en corporation la *Commerce Insurance Company.*—(Honorable M. Gibson.)

No 8.

11 mai—Prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au (Bill AAA) Loi concernant la *Fidelity Life Insurance Company of Canada.*—(Honorable M. Gibson.)

No 9.

11 mai—Prise en considération du message reçu de la Chambre des Communes *re* classification des fonctionnaires, commis et employés de la Bibliothèque du Parlement.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 10.

11 mai—Prise en considération du message reçu de la Chambre des Communes *re* classification et organisation des fonctionnaires et commis du bureau de distribution du département des Impressions du Parlement.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 11.

11 mai—Reprise du débat ajourné sur la motion pour deuxième lecture (Bill 128) Loi à l'effet d'autoriser un prêt à la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company*.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 12.

11 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 110) Loi concernant les engrais agricoles.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 13.

11 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 127) Loi concernant les produits de commerce destinés à l'alimentation des animaux.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 14.

11 mai—Prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au (Bill HH) Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society*. —(Honorable M. Ross, Middlesex.)

No 15.

11 mai—Prise en considération du message reçu de la Chambre des Communes n'acquiesçant pas aux amendements faits par le Sénat au (Bill 81) Loi concernant la compagnie dite *The Manitoba and North-Western Railway Company of Canada*. —(Honorable M. Watson.)

No 16.

6 mai—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture (Bill QQ) Loi relative à la constitution en corporation de compagnies de chemin de fer.—(Honorable M. Davis.)—A.F.

No 17.

11 mai—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus, et sur la motion de l'honorable M. David en amendement:—

« Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont

droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite ».—(Honorable M. Ellis.)

Pour jeudi, 13 mai 1909.

No 1.

11 mai—Prise en considération du troisième rapport du comité mixte des deux Chambres sur les Impressions du Parlement.—(Honorable M. Coffey.)

No 2.

11 mai—Prise en considération du seizième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Annie Bowden, avec la preuve à l'appui.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 3.

11 mai—Deuxième lecture (Bill 34) Loi constituant en corporation l'*Ontario and Michigan Power Company*.—(Honorable M. Watson.)—A.F.

No 4.

11 mai—Deuxième lecture (Bill 56) Loi concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie.—(Honorable M. Young.)—A.F.

No 5.

11 mai—Deuxième lecture (Bill 104) Loi concernant la compagnie dite *The Thessalon and Northern Railway Company*.—(Honorable M. McMullen.)

Pour vendredi, 14 mai 1909.

No 1

11 mai—Prise en considération du deuxième rapport du comité permanent des Débats du Sénat.—(Honorable M. Ellis.)

No 42.

IIe Session, IIe Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Mardi, 11 mai 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 43

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Mercredi, 12 mai 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Baker,
Béique,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Choquette,
Coffey,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Fiset,
Frost,
Gibson,
Godbout,
Jaffray,
King,
Landry,
Lougheed,
MacKay (Alma),
McGregor,
McHugh,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Miller,
Mitchell,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Roy,
Scott,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

Sur motion de l'honorable M. Choquette, secondé par l'honorable M. Belcourt, il a été

Ordonné, qu'un ordre de cette Chambre soit donné pour faire déposer sur la table copies des requêtes, lettres et télégrammes envoyés par les citoyens de la paroisse ou du canton et du village de Laterrière, comté de Chicoutimi, demandant des subsides pour la Compagnie de chemin de fer de la Baie des Ha! Ha! ou toute autre compagnie qui bâtirait un chemin de fer de Jonquières ou près de là, à aller à Saint-Alphonse.

L'honorable M. Ross (Halifax), secondé par l'honorable M. Ellis, a proposé:

Que, de l'avis du Sénat, la méthode actuelle d'accorder les divorces par les lois est contraire à la pratique suivie en Grande-Bretagne et en France, en même temps qu'elle est inutile dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ile du Prince-Edouard et de la Colombie-Britannique, où il existe des cours ayant juridiction en matière de divorce.

2. Que, à l'égard des frais, la procédure est favorable aux riches et trop dispendieuse pour les pauvres.

3. Que cette procédure devrait être abandonnée et que, en matière de mariage et de divorce les cours provinciales ou des juges de ces cours spécialement nommés devraient avoir cette juridiction.

Objection a été faite à la dite motion, parce qu'elle était hors d'ordre.

Son Honneur le Président a déclaré le point d'ordre mal motivé.

Après débat.

Avec la permission du Sénat:

La dite motion a été retirée.

L'honorable M. Landry a appelé l'attention du gouvernement sur la dénonciation suivante parue la semaine dernière dans un journal publié à Montréal, et dont voici les principaux extraits:—

« Il y a trois ans les employés du canal de Soulanges demandaient l'institution d'une enquête sur la conduite de leur surintendant, M. L. A. Sauvé. La requête remise au ministère à ce sujet exposait des faits d'une extrême gravité. Non seulement les pétitionnaires reprochaient à M. Sauvé des actes sans nombre d'injustice et de brutalité envers les subalternes, mais ils allaient encore jusqu'à l'accuser d'avoir frustré le trésor public de sommes considérables, soit en faisant travailler à son service personnel les employés payés par le gouvernement, soit en s'appropriant les matériaux du canal pour les maisons, les yachts et même les machines à laver qu'il se faisait construire.

« ....L'enquête demandée eut lieu à Vaudreuil en janvier 1907.

« ....Cette enquête ne fut qu'une misérable comédie.

« Malgré cela, l'enquête révéla des cas de scandale qui auraient motivé dix fois une destitution, et au surplus, pourraient embarrasser non seulement M. Sauvé, mais encore plusieurs de ses protecteurs. On le comprit si bien, parmi ceux-ci, que les pétitionnaires n'ont pu encore se procurer le vrai texte de la preuve. Dans l'exemplaire qui leur a été remis, il manque LES CINQ DÉPOSITIONS LES PLUS IMPORTANTES. De plus, le sténographe a omis volontairement ou involontairement, dans les dépositions qui restent, les déclarations les plus compromettantes pour Sauvé.

« Cependant, ce texte, même tronqué et falsifié d'un bout à l'autre, en contient encore assez pour établir que M. Sauvé a bel et bien pratiqué aux dépens du gouvernement, sur le canal Soulanges, le plus ingénieux pillage qui se puisse imaginer.

« Il utilisait les matériaux du gouvernement dans la construction de ses maisons de rapport, de ses hangars, de ses yachts; il vendait au gouvernement, par un intermédiaire, du bois pourri qu'il ne pouvait écouler nulle part; il faisait en grand et en petit le commerce du foin qui pousse sur les bords du canal.

« Mais là où ce vertueux serviteur se montrait encore plus avisé, c'est dans la louable habitude qu'il avait prise de tenir à son service personnel des employés diligents et consciencieux, payés par le gouvernement. A cœur d'année, il y en avait qui travaillaient pour lui. Les uns lui bâtissaient ou réparaient un yacht; les autres récoltaient l'avoine qu'il avait fait semer sur les terrains du gouvernement; ces troisièmes fendaient son bois, nettoyaient ses écuries, exerçaient ses chevaux trotteurs. Un employé du canal trayait les vaches de M. Sauvé; un autre faisait les lavages de M. Sauvé. Il s'était constitué ainsi, aux frais du pays, un personnel presque innombrable: il avait ses hommes de peine, ses domestiques, ses menuisiers, ses agriculteurs, bref tout ce qu'il faut!

« On comprend donc que M. Sauvé tienne à sa position.

« Ce qui se comprend moins, c'est l'attitude du gouvernement à son égard. Car après cela, croirez-vous que le gouvernement a cru devoir maintenir quand même ce fonctionnaire indigne?...

« C'est cependant ce qui est arrivé; et il y a plus. Nous aurions cru qu'à la suite de cette épreuve M. Sauvé reviendrait à une meilleure conception, sinon de son devoir au moins de ses intérêts, et qu'à défaut de conscience il montrerait au moins un peu de prudence. Eh bien! nous nous étions trompés: il était à peine réinstallé qu'il recommençait ses injustices (sinon ses petites et grosses rapines): faux rapports, déplacements, réductions de salaires, et le reste!—tout cela pour se venger des employés qui avaient demandé l'enquête.

« Au lieu de destituer ce serviteur infidèle et prévaricateur,—contre qui l'enquête avait établi à l'évidence les pires cas de péculat et de malhonnêteté,—on l'a rétabli dans ses fonctions.»

Et il a demandé si le gouvernement, après s'être assuré de l'existence de ces dénonciations, a l'intention de se dispenser des services de M. Sauvé ou de forcer, sous peine de démission, cet employé à se laver des accusations portées contre lui en instituant devant les tribunaux des procédures judiciaires contre ses dénonciateurs?

Débat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (89) intitulé: « Loi modifiant la Loi des havres, quais et brise-lames de l'Etat », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (152) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la protection des eaux navigables », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (98) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier », ayant été lu,

Le très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Choquette, secondé par l'honorable M. Tessier, a proposé en amendement:—

Que le mot « soit » soit remplacé par les mots « ne soit pas » et que les mots suivants soient ajoutés au bill comme article 5:—

« 5. Lorsque le juge de la cour ne comprend pas la langue officielle de l'une ou l'autre des parties, il peut demander au juge en chef de la province où il siège de nommer un juge de cette province, qui comprend la langue des parties, et le juge ainsi nommé aura le même pouvoir que le juge de la cour de l'Echiquier.»

Avec la permission du Sénat:

La dite motion en amendement a été retirée.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale,

L'honorable M. Belcourt, secondé par l'honorable M. Landry, a proposé en amendement:

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit modifié par l'addition de ce qui suit comme artcle 5:—

« 5. Le juge de la cour de l'Echiquier peut, en tout temps, soit temporairement, ou permanemment, ou pour des causes spéciales, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, nommer comme juge-adjoint toute personne possédant les capacités nécessaires mentionnées à l'article 2 du dit article, pourvu que cette personne lorsqu'elle sera appelée à agir comme juge-conjoint dans les provinces de Québec et du Manitoba, soit versée dans les deux langues officielles et ce juge-adjoint possède et exerce la juridiction, les pouvoirs et l'autorité d'un juge de la cour de l'Echiquier ».

« (*a*) La nomination d'un juge-adjoint n'est pas déterminée par l'occurrence d'une vacance dans la position de juge.

« (*b*) Le juge de la cour de l'Echiquier peut, en tout temps, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, révoquer la nomination d'un juge-adjoint.»

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Belcourt, secondé par l'honorable M. Choquette, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion en amendement soit remise à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (149) intitulé: « Loi concernant la Loi d'extradition », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (162) intitulé: « Loi modifiant le tarif des douanes, 1907 », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (82) intitulé: « Loi concernant la *Monarch Fire Insurance Company* », a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (UU) intitulé: « Loi concernant la *Prudential Life Assurance Company of Canada* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (95) intitulé: « Loi constituant en corporation les *Royal Guardians* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (ZZ) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Commerce Insurance Company* ».

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Alors, sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la première fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (AAA) intitulé: « Loi concernant la *Fidelity Life Insurance Company of Canada* ».

Sur motion de l'ronorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du message reçu de la Chambre des Communes relatif à la classification des fonctionnaires, commis et employés de la Bibliothèque du Parlement, ayant été lu,

Le très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, a proposé:

Que le Sénat se joint à la Chambre des Communes pour approuver et confirmer la classification et l'organisation des officiers et commis de la bibliothèque du Parlement soumise par le comité mixte des deux Chambres le 11 mars dernier.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Wood, a proposé en amendement:

Que tous les mots après « Que » dans la dite motion soient supprimés et remplacés par les suivants:—« la classification et l'organisation des officiers, commis et employés de la bibliothèque du Parlement, contenue dans le message de la Chambre des Communes en date du dixième jour de mai courant ne soit pas approuvée maintenant, mais que A. H. Todd et L. P. Sylvain placés dans la première division, subdivision A, soient placés dans la subdivision B de la dite division ».

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée de nouveau sur la motion principale, elle a été

Résolue dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par un des maîtres en chancellerie, pour informer cette Chambre que le Sénat acquiesce à son approbation et à sa confirmation de la classification et de l'organisation des officiers et des employés de la bibliothèque du Parlement.

L'honorable M. Thompson, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 12 mai 1909.

Le comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

1. Conformément aux divers ordres de votre honorable Chambre ci-après mentionnés, votre comité a examiné les documents suivants qui lui ont été soumis afin de faire un rapport à ce sujet:—

(*a*) Le mémoire de Son Honneur le Président, en date du 26 mars 1909 présenté au Sénat et soumis à votre comité le 30 mars 1909, indiquant l'organisation projetée du personnel du Sénat, avec la classification des différents fonctionnaires, commis et employés.

(*b*) Le mémoire de Son Honneur le Président, en date du 30 mars, présenté au Sénat et renvoyé à votre comité le même jour, relativement à M. Edward Ashe, messager du Président.

(*c*) Le mémoire de Son Honneur le Président, en date du 27 avril 1909, soumis au Sénat et renvoyé à votre comité le 4 mai 1909, relativement au transfert de M. Siméon Lelièvre, actuellement traducteur en chef français, à la position de deuxième greffier adjoint et traducteur français, rendue vacante par le décès de M. Alfred E. Evanturel, et à la promotion de M. J. Boutillier-Trudel, actuellement premier traducteur français, à la position de traducteur en chef français, avec M. Lelièvre, ainsi que les rapports du greffier du Sénat et le certificat des commissaires du service civil du Canada, qui ont aussi été soumis à votre comité.

(*d*) Le certificat des commissaires du service civil du Canada relatif aux aptitudes de M. Byron Nicholson pour la position de greffier des comités, en date du 8 avril 1909, présenté par Son Honneur au Sénat, et renvoyé à votre comité le 11 mai 1909.

(*e*) Le mémoire de Son Honneur le Président, en date du 11 mai, présenté au Sénat et renvoyé à votre comité le même jour, recommandant la nomination de M. Joseph Ernest Cyr à la position de traducteur français, advenant la promotion de M. Trudel.

2. Votre comité recommande que l'organisation et la classification du personnel du Sénat, en vertu de la loi de 1908 modifiant la Loi du service civil, soient faitts du Sénat, en vertu de la loi de 1908 modifiant la Loi du Service civil, soient faites 1909, amendés de manière à se lire telles qu'elles paraissent dans l'annexe jointe à ce rapport.

Le tout respectueusement soumis.

F. P. THOMPSON,
Président.

ORGANISATION ET CLASSIFICATION DU PERSONNEL DU SÉNAT, EN VERTU DE LA LOI DE 1908 MODIFIANT LA LOI DU SERVICE CIVIL, CHAPITRE 15 DES STATUTS DE 1907-08.

Titres, devoirs et nature de l'emploi.	Salaire.	Nom des employés actuels.
	$ c.	
Première division, subdivision, A, $2,800 à $4,000.		
Greffier en loi du Sénat, conseil parlementaire, maître en chancellerie, traducteur anglais	3,500 00	J. G. Aylwin Creighton
Greffier adjoint, député du greffier, maître en chancellerie et greffier du journal anglais	2,800 00	Robert W. Stephen
Première division, subdivision B, $2,100 à $2,800.		
Gentilhomme huissier de la verge noire, secrétaire des comités	2,200 00	Ernest J. Chambers
Greffier des affaires de routine et procès-verbaux, commis en charge de papeterie	2,400 00	John Charles Young
Comptable et commis de la correspondance	2,200 00	Charles T. Gibbs
Greffier en chef des comités	2,200 00	Byron Nicholson
Deuxième greffier adjoint, traducteur français	2,250 00	Siméon Lelièvre
Traducteur en chef français	2,100 00	J. Boutillier Trudel.
Deuxième division, subdivision A, $1,600 à $2,100.		
Sergent d'armes	2,000 00	J. de St. Denis Lemoine.
Greffier des ordres permanents et des bills privés	1,900 00	Alex. R. Soutter.
Deuxième traducteur français	1,800 00	Joseph Bouchard.
Troisième " "	1,800 00	William Chapman.
Quatième " "	1,800 00	Joseph Ernest Cyr.
Deuxième division, subdivision B, $800 à $1,600.		
Greffier du journal français	1,200 00	Alfred Garneau.
Maître de poste	1,050 00	Jean A. Choquette.
Commis de classe cadette	1,250 00	Adolphe D. Caron.
Assistant dans le bureau de la papeterie	950 00	William J. O'Neill.
Commis dans le département en loi ; sténographe	1,000 00	Arthur Hinds.
Concierge et surintendant des messagers	*1,300 00	John Carleton.
Troisième division, subdivision 'A,' $900 à $1200.		
Gardien de la chambre des journaux	900 00	Arthur R. F. Ralph
Huissier	950 00	Joseph Larose
Maître d'hôtel	900 00	Edward Ashe
Messager permanent	900 00	Norman McL. Wood
Troisième division, subdivision 'B,' $500 à $800.		
Gardien du vestiaire	800 00	Joseph H. Pelletier
Messager permanent	800 00	Ernest Bérubé
" "	800 00	John Charles Carleton
" "	800 00	Chas. L. Larose
Asst. maître de poste et messager permanent	800 00	Thos. B. Weston
Messager permanent	.....	Abraham Dallaire

EN OUTRE LES PERSONNES SUIVANTES SONT SPÉCIALEMENT EMPLOYÉES.

Reporter des débats sur le parquet du Sénat	$10.00 par semaine pendant la session.	A. B. Hannay
Aide-menuisier	$2.25 par jour ouvrable	Jos. Whitmore
Porteur de la malle	$3.00 par jour durant la session.	
	$10.00 par mois pendant la vacance	Edward Batterton
Chauffeur	$1.75 per jour	Thomas Gravelle

* et appartem.

ORGANISATION du personnel du Sénat, et classification des différents fonctionnaires, commis et employés.

Nom.	Titre de l'emploi.
FONCTIONNAIRES DU SÉNAT.	
1. Samuel E. St. Onge Chapleau	Greffier des Parlements, greffier du Sénat, maître en chancellerie et caissier.
2. J. G. Aylwin Creighton	1re div., subdiv. A, greffier en loi, conseil parlementaire, maître en chancellerie, traducteur anglais.
3. Robert William Stephen	1re div., subdiv. A, greffier adjoint, député du greffier, maître en chancellerie, greffier du journal anglais.
4. Ernest J. Chambers	1re div., subdiv. A, gentilhomme huissier de la verge noire, secrétaire des comités.
5. Siméon Lelièvre	1re div., subdiv. B, deuxième greffier adjoint, traducteur français.
6. J. de Saint-Denis Lemoine	2e div., subdiv. A, sergent d'armes.
COMITÉS, JOURNAUX, ROUTINE ET DIVISION DE LA PAPETERIE.	
1. John Charles Young	1re div., subdiv. B, greffier des affaires de routine et procès-verbaux, en charge de la papeterie.
2. Byron Nicholson	1re div., subdiv. B, greffier en chef des comités.
3. Alex. R. Soutter	1re div., subdiv. B, 2e commis anglais, greffier des ordres permanents et des bills privés.
4. Alfred L. Garneau	2e div., subdiv. B, greffier adjoint du journal français.
5. William J. O'Neill	2e div., subdiv. B, assistant dans le bureau de la papeterie.
6. Arthur Hinds	2e div., subdiv. A, commis dans le département en loi, sténographe.
DIVISION DU COMPTABLE.	
1. Charles T. Gibbs	1re div., subdiv. B, comptable, commis de la correspondance.
2. Adolphe D. Caron	2e div., subdiv. B, commis de classe cadette.
BUREAU DE POSTE.	
1. Jean A. Choquette	2e div., subdiv. B, maître de poste.
2. Thomas B. Weston	3e div., subdiv. B, assistant maître de poste et messager permanent.
DIVISION DE LA TRADUCTION.	
1. J. Boutillier Trudel	1re div., subdiv. B, traducteur en chef français.
2. Joseph Bouchard	2e div., subdiv. A, 2e traducteur français.
3. William Chapman	2e div., subdiv. A, 3e traducteur français.
4. Joseph Ernest Cyr	2e div., subdiv. A, 4e traducteur français.

Nom.	Titre de l'emploi.
EMPLOIS DIVERS.	
1. John Carleton	2e div., subdiv. B, concierge et surintendant des messagers.
2. Joseph Larose	3e div., subdiv. A, huissier.
3. Edward Ashe	3e div., subdiv. A, maître d'hôtel.
4. Arthur R. F. Ralph	3e div., subdiv. A, gardien de la chambre des journaux.
5. Norman McL. Wood	3e div., subdiv. A, messager permanent.
6. Jos. H. Pelletier	3e div., subdiv. B, messager permanent et gardien du vestibule.
7. Ernest Bérubé	3e div., subdiv. B, messager permanent.
8. John Charles Carleton	3e div., subdiv. B, messager permanent.
9. Chas H. Larose	3e div., subdiv. B, messager permanent.
10. Abraham Dallaire	3e div., subdiv. B, messager permanent.

En outre, les personnes suivantes sont spécialement employées:—

1. A. B. Hannay	Reporter des débats sur le parquet du Sénat (pendant la session seulement).
2. Jos. Whitmore	Aide menuisier.
3. Edward Batterton	Porteur de la malle.
4. Thomas Gravelle	Chauffeur.

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi, 13 mai 1909.

Présentation des requêtes. Lecture des requêtes.

Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour jeudi, 13 mai 1909.

No 1.

Par le très honorable Sir Richard Cartwright, C.C.M.G.:

12 mai—Que lorsque le Sénat s'ajournera demain, il reste ajourné jusqu'à lundi prochain, à onze heures du matin, et que le et après le lundi il y ait trois séances distinctes chaque jour, savoir: de onze heures du matin à une heure après-midi, de trois heures après-midi à six heures, la troisième séance devant commencer à huit heures du soir. Chaque séance devant constituer une journée de séance en vertu des règlements du Sénat.

No 2.

Par l'honorable M. Landry:

6 mai—Qu'il demandera:—

1. Combien le gouvernement a-t-il payé par jour pour chaque journalier qui a travaillé à la côte qui conduit au quai de Saint-Jean des Chaillons?
2. Combien pour chaque cheval et voiture avec leur conducteur?
3. Combien de temps ont duré ces travaux?
4. Quels étaient les gages, par jour, du Dr M. A. Chandonnet qui a conduit ces travaux?
5. Combien, de ce chef, a-t-il reçu?
6. Les travaux en question sont-ils terminés?
7. Sinon, quel est le montant approximatif qu'exigera leur complétion?

No 3.

Par l'honorable M. Young:

11 mai—Que les règles 24 (*a*), (*b*), (*h*), 119 et 129 soient suspendues en ce qu'elles concernent le (Bill 56) Loi concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie.

No 4.

Par l'honorable M. Watson:

11 mai—Que les règles 24 (*a*), (*b*), (*h*), 119 et 129 soient suspendues en ce qu'elles concernent le (Bill 34) Loi constituant en corporation l'*Ontario and Michigan Power Company.*

Pour vendredi, 14 mai 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Choquette:

12 mai—Ordre de la Chambre pour copies, correspondances, etc., entre le gouvernement et les héritiers et successeurs de feu M. Etienne Dussault, contracteur, de Lévis, en rapport avec les quais à construire au bassin Louise, Québec.

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour jeudi, 13 mai 1909.

No 1.

11 mai—Prise en considération du message reçu de la Chambre des Communes *re* classification et organisation des fonctionnaires et commis du bureau de distribution du département des Impressions du Parlement.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 2.

11 mai—Reprise du débat ajourné sur la motion pour deuxième lecture (Bill 128) Loi à l'effet d'autoriser un prêt à la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company*.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 3.

11 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 110) Loi concernant les engrais agricoles.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 4.

11 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 127) Loi concernant les produits de commerce destinés à l'alimentation des animaux.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 5.

11 mai—Prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au (Bill HH) Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society*. —(Honorable M. Ross, Middlesex.)

No 6.

11 mai—Prise en considération du message reçu de la Chambre des Communes n'acquiesçant pas aux amendements faits par le Sénat au (Bill 81) Loi concernant la compagnie dite *The Manitoba and North-Western Railway Company of Canada*. —(Honorable M. Watson.)

No 7.

6 mai—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture (Bill QQ) Loi relative à la constitution en corporation de compagnies de chemin de fer.—(Honorable M. Davis.)—A.F.

No 8.

12 mai—Prise en considération du cinquième rapport du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat.—(Honorable M. Thompson.)

No 9.

11 mai—Prise en considération du troisième rapport du comité mixte des deux Chambres sur les Impressions du Parlement.—(Honorable M. Coffey.)

No 10.

11 mai—Prise en considération du seizième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Annie Bowden, avec la preuve à l'appui.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 11.

11 mai—Deuxième lecture (Bill 34) Loi constituant en corporation l'*Ontario and Michigan Power Company*.—(Honorable M. Watson.)—A.F.

No 12.

11 mai—Deuxième lecture (Bill 56) Loi concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie.—(Honorable M. Young.)—A.F.

No 13.

11 mai—Deuxième lecture (Bill 104) Loi concernant la compagnie dite *The Thessalon and Northern Railway Company*.—(Honorable M. McMullen.)—A.

No 14.

11 mai—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas

de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus, et sur la motion de l'honorable M. David en amendement:—

« Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite ».—(Honorable M. Ellis.)

Pour vendredi, 14 mai 1909.

No 1.

12 mai—Reprise du débat ajourné sur la motion pour troisième lecture du (Bill 98) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier », et sur la motion en amendement de l'honorable M. Belcourt, que le dit bill ne soit pas lu une troisième fois, mais modifié par l'addition de ce qui suit comme article 5:—

« 5. Le juge de la cour de l'Echiquier peut, en tout temps, soit temporairement, ou permanemment, ou pour des causes spéciales, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, nommer comme juge-adjoint toute personne possédant les capacités néces-

saires mentionnées à l'article 2 du dit article, pourvu que cette personne lorsqu'elle est appelée à accomplir les fonctions de juge-adjoint dans les provinces de Québec et du Manitoba, soit versée dans les deux langues officielles et ce juge-adjoint possède et exerce la juridiction, les pouvoirs et l'autorité d'un juge de la cour de l'Echiquier.

« (*a*) La nomination d'un juge-adjoint n'est pas déterminée par l'occurrence d'une vacance dans la position de juge.

« (*b*) Le juge de la cour de l'Echiquier peut, en tout temps, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, révoquer la nomination d'un juge-adjoint.»—(Honorable M. Belcourt.)

No 2.

11 mai—Prise en considération du deuxième rapport du comité permanent des *Débats* du Sénat.—(Honorable M. Ellis.)

No 3.

12 mai—Deuxième lecture (Bill 89) Loi modifiant la Loi des havres, quais et brise-lames de l'Etat.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.

No 4.

12 mai—Deuxième lecture (Bill 152) Loi modifiant la Loi de la protection des eaux navigables.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.

No 5.

Prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au (Bill 95) Loi constituant en corporation les *Royal Guardians*.—(Honorable M. Gibson.)

No 43.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Mercredi, 12 mai 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 44

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Jeudi, 13 mai 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Baker,
Béique,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Fiset,
Frost,
Gibson,
Godbout,
Jaffray,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Lougheed,
MacKay (Alma),
McGregor,
McHugh,
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Miller,
Mitchell,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Roy,
Scott,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par l'honorable M. Ross (Middlesex):—De John J. Ward et autres, de la cité de Toronto.

L'honorable M. McHugh, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (77) intitulé: « Loi concernant un brevet de la *Submarine Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 18 mars 1909, demandant copie de la correspondance et des documents de la Commission du câble du Pacique relativement à l'exploitation et aux recettes du câble du Pacifique et tous renseignements concernant un câble de l'Atlantique possédé par l'Etat et les câbles de l'Empire en général.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No* .)

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 29 avril 1909, demandant une copie de toute la correspondance échangée entre l'honorable Sir Frederick Borden, ministre de la Milice et de la Défense, M. Crowe et autres, relativement à l'admission de Terre-Neuve dans le Dominion comme province de la Puissance.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No* .)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (136) intitulé: « Loi modifiant la Loi des postes », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*) et 23 (*f*) du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (137) intitulé: « Loi modifiant la Loi du service civil », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*) et 23 (*f*) du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (159) intitulé: « Loi établissant une commission ayant pour objet la conservation des ressources naturelles », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*) et 23 (*f*) du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du message reçu de la Chambre des Communes relatif à la classification des fonctionnaires et commis du bureau de distribution du département des Impressions du Parlement, ayant été lu,

Le très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:

Que le Sénat se joint à la Chambre des Communes pour approuver et confirmer la classification et l'organisation des officiers et commis du bureau de distribution du département des Impressions du Parlement, soumise par le comité mixte des deux Chambres le 11 mars dernier.

La question de concours ayant été posée de nouveau sur la motion principale, elle a été

Résolue dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un message soit porté à la Chambre des Comunes par un des maîtres en chancellerie, pour informer cette Chambre que le Sénat acquiesce à son approbation et à sa confirmation de la classification et de l'organisation des officiers et des commis du bureau de distribution du département des Impressions du Parlement.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la deuxième lecture du bull (128) intitulé: « Loi à l'effet d'autoriser un prêt à la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (110) intitulé: « Loi concernant les engrais agricoles ».

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les articles 1 et 2 ont été lus et agréés.

L'article 4 a été lu et modifié comme suit:—

Page 1, ligne 28.—Après « Canada » retrancher « ou ».

Les articles 5, 6, 7 et 8 ont été lus et agréés.

L'article 9 a été lu, retranché et remplacé par le suivant:—

« 9. Nul fabricant d'un engrais, et nul agent de ce fabricant, ne doit vendre ni offrir en vente un engrais tel que défini à l'article 2 de la présente loi, à moins qu'il n'ait un permis sous l'empire de la présente loi l'autorisant à faire cette vente.

« (2) Sur la demande de ce fabricant ou de son agent et sur le versement d'un droit de cinq dollars, le ministre peut accorder un permis autorisant la vente des marques d'engrais mentionnées.

« (3) Ce permis doit être en la forme perscrite par le ministère et confère l'autorisation de vendre, pendant l'année civile pour laquelle le permis est émis.

« (4) Le ministre peut renouveler tout tel permis d'année en année.»

Les articles 10, 11, 12 et 13 ont été lus et agréés.

L'article 14 a été lu et modifié comme suit:—

Page 3, ligne 28.—Après « vente » insérer « à moins que ces engrais ne soient effectivement vendus par cet acheteur ».

Page 3, ligne 30.—Après « loi » insérer « et sur le versement d'un droit de cinq dollars ».

L'article 15 a été lu et modifié comme suit:—

Page 3, ligne 31.—Après « agent » insérer « ou acheteur dans le cas prévu à l'article précédent ».

L'article 16 a été lu et agréé.

L'article 17 a été lu, retranché et remplacé par le suivant:—

« 17. Quiconque, à dessein, applique à quelque engrais un certificat ou une étiquette ou un numéro d'enregistrement qui a été donné pour un autre colis ou une autre partie d'engrais, quiconque vend un engrais qui n'a pas été enregistré, et quiconque abaisse la valeur fertilisante d'un engrais en mêlant d'autres substances à cet engrais après que ce dernier a été mis sur le marché par le fabricant ou son agent, est passible sur conviction par voie sommaire d'une amende de cinq cents dollars au plus, et, à défaut de paiement, d'un emprisonnement de douze mois au plus.»

L'article 18 a été lu et modifié comme suit:—

Page 4, ligne 16.—Après « passible » insérer « sur conviction par voie sommaire ».

Les articles 19 et 20 ont été lus et agréés.

L'article 21 a été lu et modifié comme suit:—

Page 4, ligne 24.—Retrancher « d'octobre » et insérer « de janvier ».

Page 4, ligne 25.—Retrancher « neuf » et insérer « dix ».

Les annexes A et B ont été lus et agréés.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Baker, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ont été lus une seconde fois par le greffier.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*), (*d*) et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (127) intitulé: « Loi concernant les produits de commerce destinés à l'alimentation des animaux ».

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

L'article 1 a été lu et modifié comme suit:—

Page 1, ligne 4.—Après « animaux » insérer « mil neuf cent neuf ».

L'article 2 et les paragraphes (*a*), (*b*), (*c*), (*d*), (*e*) ont été lus et agréés.

L'article 3 a été lu et modifié comme suit:—

Page 1, ligne 25.—Après « comme » insérer « de ».

L'article 4 a été lu et modifié comme suit:—

Page 2, ligne 6.—Après « corporation » retrancher les mots « du Canada »; ligne 7, retrancher les mots « ce pays » et insérer « Canada ».

Le paragraphe 2 a été lu et agréé.

Les articles 5, 6, 7 et 8 ont été lus et agréés.

L'article 9 a été lu, retranché et remplacé par le suivant:—

« 9. Nul fabricant d'un produit alimentaire pour les animaux, ni son agent, ne peut vendre, ni offrir en vente un produit alimentaire pour les animaux défini à l'article 2 de la présente loi, à moins qu'il n'ait un permis sous l'empire de la présente loi l'autorisant à faire cette vente.

« (2) Sur la demande de ce fabricant ou de son agent, et sur le versement d'un droit de cinq dollars, le ministre peut accorder un permis autorisant la vente des marques de produits alimentaires pour les animaux mentionnés au permis.

« (3) Ce permis doit être en la forme prescrite par le ministre et confère l'autorisation de vendre pendant l'année civile pour laquelle le permis est émis.

« (4) Le ministre peut renouveler tout tel permis d'année en année.»

Les articles 10, 11, 12 et 13 ont ét élus et agréés.

L'article 14 a été lu et modifié comme suit:—

Page 3, ligne 46.—Après « vente » insérer « à moins que ces produits alimentaires ne soient effectivement vendus par cet acheteur ».

L'article 15 a été lu et modifié comme suit:—

Page 4, ligne 4.—Après « agent » insérer les mots « ou acheteur dans les cas prévus à l'article précédent ».

L'article 16 a été lu et agréé.

L'article 17 a été lu, retranché et remplacé par le suivant:—

« 17. Quiconque, à dessein, applique à quelque produit alimentaire pour les animaux un certificat ou une étiquette ou un numéro d'enregistrement qui a été donné pour un autre colis ou une autre partie de cette marchandise, et quiconque vend un produit de l'espèce qui n'a pas été enregistré, et quiconque abaisse la valeur nutritive d'un produit alimentaire en y mélangeant quelqu'autre substance, après que ce produit alimentaire a été mis sur le marché par le fabricant ou son agent, est passible, sur conviction sommaire, d'une amende de cinq cents dollars au plus, et, à défaut de paiement, d'un emprisonnement de douze mois au plus.»

L'article 18 a été lu et modifié comme suit:—

Page 4, ligne 36.—Après « passible » insérer « sur conviction par voie sommaire ».

L'article 19 a été lu et agréé.

L'article 20 a été lu et modifié comme suit:—

Page 4, ligne 41.—Après « d'octobre » insérer « de janvier ».

Page 4, ligne 42.—Retrancher « neuf » et insérer « dix ».

Les annexes A et B ont été lues et agréées.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bostock a fait rapport, de la part du comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ont été lus une deuxième fois par le greffier.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*) et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maitenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (HH) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society* ».

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McMullen, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le message reçu de la Chambre des Communes n'acquiesçant pas aux amendements faits par le Sénat au bill (81) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Manitoba and North-Western Railway Company of Canada* ».

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat n'insiste pas sur ses amendements au dit bill.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (QQ) intitulé: « Loi relative à la constitution en corporation de compagnies de chemins de fer ».

Après un nouveau débat.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Thompson, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à mercredi prochain.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Poirier, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*) et 86 du Sénat soient suspendues et que le comité permanent de l'Hygiène publique et de l'Inspection des substances alimentaires soit autorisé à siéger pendant la séance du Sénat.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du cinquième rapport du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, ayant été lu,

L'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Campbell, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté.

Après débat,

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a laissé le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

Sept heures et demie du soir.

Le Sénat a repris sa séance.

Après un nouveau débat,

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Bolduc, a proposé en amendement:

Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:— « le présent rapport soit pris en considération nom par nom, afin que le Sénat puisse organiser et classifier convenablement ses employés en interprétant la loi de la même manière que la Chambre des Communes dans l'organisation et la classification de ses officiers et de ses employés ».

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, a proposé en amendement à l'amendement:

Que tous les mots après « rapport », dans le dit amendement, soient retranchés et remplacés par les suivants:—« ne soit pas adopté maintenant, mais qu'il soit amendé de manière à ce que messieurs Joseph Bouchard, William Chapman et Joseph Ernest Cyr soient placés dans la subdivision B de la première division.

La question de concours ayant été posée sur le dit amendement à l'amendement à la motion principale, le Sénat s'est divisé et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Baker,	Choquette,	Godbout,	Mitchell,
Béique,	Cloran,	Landry,	Poirier,
Bolduc,	Costigan,	Lougheed,	Ross (Middlesex),
Bowell	Dandurand,	McGregor,	Roy,
(Sir Mackenzie),	David,	McHugh,	Scott—22.
Chevrier,	Fiset,	Miller,	

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Bostock,	DeVeber,	Perley,	Talbot,
Boucherville de,	Douglas,	Power,	Thompson,
Campbell,	Frost,	Riley,	Watson,
Cartwright	Gibson,	Robertson,	Wood,
(Sir Richard),	Jaffray,	Ross (Halifax),	Yeo,
Coffey,	McMullen,	Ross (Moosejaw),	Young—25.
Derbyshire,	McSweeney,		

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur l'amendement à la motion principale, le Sénat s'est divisé et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Baker,	Choquette,	Godbout,	Miller,
Bolduc,	Cloran,	Landry,	Poirier,
Boucherville de,	David,	Lougheed,	Roy—14.
Bowell (Sir Mackenzie),	Fiset,		

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Bostock,	DeVeber,	McSweeney,	Ross (Middlesex),
Campbell,	Douglas,	Mitchell,	Scott,
Cartwright (Sir Richard),	Frost,	Perley,	Talbot,
	Gibson,	Power,	Thompson,
Chevrier,	Jaffray,	Riley,	Watson,
Coffey,	McGregor,	Robertson,	Wood,
Costigan,	McHugh,	Ross (Moosejaw),	Yeo,
Dandurand,	McMullen,	Ross (Halifax),	Young—32.
Derbyshire,			

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant alors été posée sur la motion principale.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé en amendement:

Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:— « la classification soumise au Sénat par Son Honneur le Président relativement aux positions de messieurs Chambers et LeMoine soit maintenue et que le rapport du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, ainsi amendé, soit adopté ».

La question de concours ayant été posée sur la dite motion en amendement, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée de nouveau sur la motion principale,

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé en amendement:

Que tous les mots après le mot « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« le salaire du messager Abraham Dallaire soit fixé à $700 par année et que le rapport du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, ainsi amendé, soit adopté ».

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le troisième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Coffey, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du seizième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Annie Bowden, avec la preuve à l'appui, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Wood, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (34) intitulé: « Loi constituant en corporation l'*Ontario and Michigan Power Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*), (*h*, 119 et 129 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (56) intitulé: « Loi concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie », ayant été lu,

L'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

L'honorable M. Bolduc, secondé par l'honorable M. Landry, a proposé en amendement:

Que le mot « soit » soit remplacé par le mot « ne soit pas » et que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion « mais qu'il soit lu la deuxième fois d'hui en six mois ».

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*), (*h*), 119 et 129 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (104) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Thessalon and Northern Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Ross (Moosejaw), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (106) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permisison du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*) et 23 (*f*) du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la première séance du Sénat lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE

Vendredi, 14 mai 1909.

Présentation des requêtes. Lecture des requêtes.

Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour vendredi, 14 mai 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Choquette:

12 mai—Ordre de la Chambre pour copies, correspondances, etc., entre le gouvernement et les héritiers et successeurs de feu M. Etienne Dussault, contracteur, de Lévis, en rapport avec les quais à construire au bassin Louise, Québec.

No 2.

Par l'honorable M. Landry:

6 mai—Qu'il demandera:—

1. Combien le gouvernement a-t-il payé par jour pour chaque journalier qui a travaillé à la côte qui conduit au quai de Saint-Jean des Chaillons?
2. Combien pour chaque cheval et voiture avec leur conducteur?
3. Combien de temps ont duré ces travaux?
4. Quels étaient les gages, par jour, du Dr M. A. Chandonnet qui a conduit ces travaux?
5. Combien, de ce chef, a-t-il reçu?
6. Les travaux en question sont-ils terminés?
7. Sinon, quel est le montant approximatif qu'exigera leur complétion?

No 3.

Par le très honorable Sir Richard Cartwright, G.C.M.G.:

13 mai—Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à demain, à onze heures du matin, avec une séance distincte à trois heures de l'après-midi; et que, le et après lundi prochain, il y ait trois séances distinctes chaque jour, savoir: de onze heures du matin à une heure après-midi, de trois heures après-midi à six heures, la troisième séance devant commencer à huit heures du soir. Chaque séance constituera une journée de séance en vertu des règlements du Sénat et de plus, que, à compter de ce jour jusqu'à la fin de la session, les comités permanents soient autorisés à siéger pendant les séances du Sénat.

No 4.

Par l'honorable M. Ellis:

13 mai—Qu'il proposera que l'amendement à la motion de l'honorable M. Scott relative à la constitution du Sénat soit modifié par retranchement de tous les mots après « suivants », ligne deuxième, et par insertion de ce qui suit:—

« cette Chambre est prête à prendre en sérieuse considération toute proposition qui peut lui être soumise par le gouvernement en vue de modifier et améliorer la constitution du Parlement.»

Pour lundi, 17 mai 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Tessier:

13 mai—Qu'il demandera au gouvernement si les Commissaires du chemin de fer Intercolonial nouvellement nommés, savoir: MM. Pottinger, Tiffin et Brady, sont nommés pour un an ou pour un certain nombre d'années.

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour vendredi, 14 mai 1909.

No 1.

12 mai—Reprise du débat ajourné sur la motion pour troisième lecture du (Bill 98) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier », et sur la motion en amendement de l'honorable M. Belcourt, que le dit bill ne soit pas lu une troisième fois, mais modifié par l'addition de ce qui suit comme article 5:—

« 5. Le juge de la cour de l'Echiquier peut, en tout temps, soit temporairement, ou permanemment, ou pour des causes spéciales, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, nommer comme juge-adjoint toute personne possédant les capacités nécessaires mentionnées à l'article 2 du dit article, pourvu que cette personne lorsqu'elle est appelée à accomplir les fonctions de juge-adjoint dans les provinces de Québec et du Manitoba, soit versée dans les deux langues officielles et ce juge-adjoint possède et exerce la juridiction, les pouvoirs et l'autorité d'un juge de la cour de l'Echiquier.

« (*a*) La nomination d'un juge-adjoint n'est pas déterminée par l'occurrence d'une vacance dans la position de juge.

« (*b*) Le juge de la cour de l'Echiquier peut, en tout temps, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, révoquer la nomination d'un juge-adjoint.»—(Honorable M. Belcourt.)

No 2.

13 mai—Troisième lecture (Bill 77) Loi concernant un brevet de la *Submarine Company*.—(Honorable M. Watson.)

No 3.

13 mai—Reprise du débat ajourné sur la motion pour deuxième lecture (Bill 128) Loi à l'effet d'autoriser un prêt à la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company*.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 4.

11 mai—Prise en considération du seizième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Annie Bowden, avec la preuve à l'appui.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 5.

11 mai—Prise en considération du deuxième rapport du comité permanent des *Débats* du Sénat.—(Honorable M. Ellis.)

No 6.

12 mai—Deuxième lecture (Bill 89) Loi modifiant la Loi des havres, quais et brise-lames de l'Etat.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 7.

12 mai—Deuxième lecture (Bill 152) Loi modifiant la Loi de la protection des eaux navigables.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 8.

Prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au (Bill 95) Loi constituant en corporation les *Royal Guardians*.—(Honorable M. Gibson.)

No 9.

13 mai—Deuxième lecture (Bill 136) Loi modifiant la Loi des postes.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 10.

13 mai—Deuxième lecture (Bill 137) Loi modifiant la Loi du service civil.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 11.

13 mai—Deuxième lecture (Bill 159) Loi établissant une commission ayant pour objet la conservation des ressources naturelles.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 12.

11 mai—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en

produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus, et sur la motion de l'honorable M. David en amendement:—

« Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite ».—(Honorable M. Ellis.)

Pour lundi, 17 mai 1909.

No 1.

13 mai—Deuxième lecture (Bill 106) Loi modifiant la Loi des chemins de fer.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

Pour mercredi, 19 mai 1909.

No 1

13 mai—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture (Bill QQ) Loi relative à la constitution en corporation de compagnies de chemin de fer.—(Honorable M. Davis.)—A.F.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Jeudi, 13 mai 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 45

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Vendredi, 14 mai 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Cloran,	Godbout,	Power,
Baker,	Coffey,	Jaffray,	Ratz,
Béique,	Costigan,	Kirchhoffer,	Riley,
Belcourt,	Cox,	Landry,	Robertson,
Bolduc,	Dandurand,	Lougheed,	Ross (Middlesex),
Bostock,	David,	McGregor,	Ross (Halifax),
Boucherville, de (C.M.G.),	Davis,	McHugh,	Ross (Moosejaw),
	Derbyshire,	McLaren,	Roy,
Bowell (Sir Mackenzie),	Dessaulles,	McMillan,	Scott,
	De Veber,	McMullen,	Talbot,
Campbell,	Douglas,	McSweeney,	Thompson,
Cartwright (Sir Richard),	Edwards,	Miller,	Watson,
	Ferguson,	Mitchell,	Wood,
Casgrain,	Fiset,	Perley,	Yeo,
Chevrier,	Frost,	Poirier,	Young.
Choquette,	Gibson,		

Les prières ont été lues.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (91) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Prudential Trust Company,* à responsabilité limitée », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*) et 129 soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (63) intitulé: «Loi constituant en corporation la *Royal Canadian Accident Insurance Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 9.—Retrancher « *Royal* » et insérer « *British* ».

Dans le titre.

Page 1.—Retrancher « *Royal* » et insérer « *British* ».

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*h*) et 129 soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Alors, sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (E) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Dominion of Canada Burglary and Plate Glass Insurance Company* », a présenté le rapport suivant.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 14 mai 1909.

Le comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (E) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Dominion of Canada Burglary and*

Plate Glass Insurance Company », a, conformément à l'ordre de renvoi du 4 mars dernier, examiné le dit bill et a maintenant l'honneur de présenter le rapport suivant:—

Les promoteurs du bill ont demandé la permission de retirer le bill.

Votre comité recommande de leur permettre de le retirer et de rembourser les honoraires aux dits promoteurs, moins les fais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

WM GIBSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, a proposé:

Que le dit bill soit retiré et que les honoraires soient remboursés moins les frais d'impression et de traduction.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (56) intitulé: Loi concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Un point d'ordre a été soulevé, à savoir: que le dit bill devant le Sénat n'est pas conforme aux avis publiés.

Son Honneur le Président a déclaré le point d'ordre mal motivé.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Ross (Moosejaw), il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*) et 129 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

Alors, l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Ross (Moosejaw), a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. de Boucherville, a proposé en amendement:

Que le mot « soit » soit remplacé par les mots « ne soit pas » et que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion, à savoir: « mais que le dit bill soit lu la troisième fois d'hui en six mois.»

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, le Sénat s'est divisé et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Boucherville de,

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Béique,	Derbyshire,	McHugh,	Ross (Moosejaw),
Bostock,	DeVeber,	McLaren,	Ross (Halifax),
Bowell	Douglas,	McMullen,	Ross (Middlesex),
(Sir Mackenzie),	Ferguson,	McMillan,	Roy,
Campbell,	Fiset,	Miller,	Thompson,
Cartwright	Frost,	Perley,	Watson,
(Sir Richard),	Godbout,	Power,	Wood,
Casgrain,	Lougheed,	Riley,	Yeo,
Chevrier,	McGregor,	Robertson,	Young,
Coffey,			

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Le très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, a proposé:

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à demain, à onze heures du matin, avec une séance distincte à trois heures de l'après-midi; et que, le et après lundi prochain, il y ait trois séances distinctes chaque jour, savoir: de onze heures du matin à une heure après-midi, de trois heures après-midi à six heures, la troisième séance devant commencer à huit heures du soir. Chaque séance constituera une journée de séance en vertu des règlements du Sénat et de plus, que, à compter de ce jour jusqu'à la fin de la session, les comités permanents soient autorisés à siéger pendant les séances du Sénat.

Un point d'ordre a été soulevé, à savoir: que cette motion est hors d'ordre parce qu'elle ne mentionne pas les règles à être suspendues.

Son Honneur le Président a décidé le point d'ordre mal motivé, parce que c'est la coutume au Sénat, depuis nombre d'années, de permettre ces sortes de motions.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (104) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Thessalon and Northern Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*) et 129 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

Alors, sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion pour troisième lecture du bill (98) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier », et sur la motion en amendement de l'honorable M. Belcourt, que le dit bill ne soit pas lu une troisième fois, mais modifié par l'addition de ce qui suit comme article 5:—

« 5. Le juge de la cour de l'Echiquier peut, en tout temps, soit temporairement, ou permanemment, ou pour des causes spéciales, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, nommer comme juge-adjoint toute personne possédant les capacités nécessaires mentionnées à l'article 2 du dit article, pourvu que cette personne lorsqu'elle est appelée à accomplir les fonctions de juge-adjoint dans les provinces de Québec et

du Manitoba, soit versée dans les deux langues officielles et ce juge-adjoint possède et exerce la juridiction, les pouvoirs et l'autorité d'un juge de la cour de l'Echiquier.

« (*a*) La nomination d'un juge-adjoint n'est pas déterminée par l'occurrence d'une vacance dans la position de juge.

« (*b*) Le juge de la cour de l'Echiquier peut, en tout temps, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, révoquer la nomination d'un juge-adjoint », ayant été lu.

Sur motion de l'honorable M. Belcourt, secondé par l'honorable M. Choquette, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (77) intitulé: « Loi concernant un brevet de la *Submarine Company* », ayant été lu,

L'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Campbell, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé en amendement:

Que le mot « soit » soit remplacé par les mots « ne soit pas » et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion, à savoir « mais que le dit bill soit lu la troisième fois d'hui en six mois ».

Avec la permission du Sénat:

La dite motion en amendement a été retirée.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (128) « Loi à l'effet d'autoriser un prêt à la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company* ».

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le dit bill a été lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*) et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du seizième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Annie Bowden, avec la preuve à l'appui, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la première séance du Sénat demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du deuxième rapport du comité permanent du Compte rendu des Débats, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise à la deuxième séance du Sénat lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour. le bill (89) intitulé: « Loi modifiant la Loi des havres, quais et brise-lames de l'Etat », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la première séance du Sénat lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (152) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la protection des eaux navigables », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (95) intitulé: « Loi constituant en corporation les *Royal Guardians* ».

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu à la première séance du Sénat demain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné à onze heures du matin demain.

AFFAIRES DE ROUTINE

Samedi, 15 mai 1909.

Présentation des requêtes. Lecture des requêtes.

Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Samedi, 15 mai 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Choquette:

12 mai—Ordre de la Chambre pour copies, correspondances, etc., entre le gouvernement et les héritiers et successeurs de feu M. Etienne Dussault, contracteur, de Lévis, en rapport avec les quais à construire au bassin Louise, Québec.

Pour lundi, 17 mai 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Tessier:

13 mai—Qu'il demandera au gouvernement si les Commissaires du chemin de fer Intercolonial nouvellement nommés, savoir: MM. Pottinger, Tiffin et Brady, sont nommés pour un an ou pour un certain nombre d'années.

No 2.

Par l'honorable M. Belcourt:

14 mai—Que lors de l'appel de la troisième lecture du (Bill 98) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier », il proposera en amendement l'addition de l'article suivant:—

« 5. Le Gouverneur en conseil peut, avec ou sans la recommandation du juge de la cour de l'Echiquier, en tout temps, soit temporairement, ou permanemment, ou pour des causes spéciales, nommer comme juge-adjoint toute personne possédant les capacités nécessaires mentionnées en la présente loi et versée dans les deux langues officielles, et ce juge-adjoint possède et exerce la juridiction, les pouvoirs et l'autorité d'un juge de la cour de l'Echiquier.

« (*a*) La nomination d'un juge-adjoint n'est pas déterminée par l'occurrence d'une vacance dans la position de juge.

« (*b*) Le juge de la cour de l'Echiquier peut, en tout temps, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, révoquer la nomination d'un juge-adjoint.»

No 3.

Par l'honorable M. Ellis:

13 mai—Qu'il proposera que l'amendement à la motion de l'honorable M. Scott relative à la constitution du Sénat soit modifié par retranchement de tous les mots après « suivants », ligne deuxième, et par insertion de ce qui suit:—

« cette Chambre est prête à prendre en sérieuse considération toute proposition qui peut lui être soumise par le gouvernement en vue de modifier et améliorer la constitution du Parlement.»

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

PREMIERE SEANCE.

Samedi, 15 mai 1909.

No 1.

14 mai—Troisième lecture (Bill 95) Loi constituant en corporation les *Royal Guardians,* tel qu'amendé.—(Honorable M. Casgrain.)

No 2.

13 mai—Deuxième lecture (Bill 136) Loi modifiant la Loi des postes.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 3.

13 mai—Deuxième lecture (Bill 137) Loi modifiant la Loi du service civil.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 4.

13 mai—Deuxième lecture (Bill 159) Loi établissant une commission ayant pour objet la conservation des ressources naturelles.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 5.

11 mai—Prise en considération du seizième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Annie Bowden, avec la preuve à l'appui.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

No 6.

14 mai—Comité général sur le (Bill 152) Loi modifiant la Loi de la protection des eaux navigables.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

Samedi, 15 mai 1909.

DEUXIEME SEANCE.

No 1.

11 mai—Prise en considération du deuxième rapport du comité permanent des *Débats* du Sénat.—(Honorable M. Ellis.)

No 2.

11 mai—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les prin-

cipes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus, et sur la motion de l'honorable M. David en amendement:—

« Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite ».—(Honorable M. Ellis.)

Pour lundi, 17 mai 1909.

No 1.

13 mai—Deuxième lecture (Bill 106) Loi modifiant la Loi des chemins de fer.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 2.

12 mai—Reprise du débat ajourné sur la motion pour troisième lecture du (Bill 98) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier », et sur la motion en amendement de l'honorable M. Belcourt, que le dit bill ne soit pas lu une troisième fois, mais modifié par l'addition de ce qui suit comme article 5:—

« 5. Le juge de la cour de l'Echiquier peut, en tout temps, soit temporairement, ou permanemment, ou pour des causes spéciales, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, nommer comme juge-adjoint toute personne possédant les capacités nécessaires mentionnées à l'article 2 du dit article, pourvu que cette personne lorsqu'elle est appelée à accomplir les fonctions de juge-adjoint dans les provinces de Québec et du Manitoba, soit versée dans les deux langues officielles et ce juge-adjoint possède et exerce la juridiction, les pouvoirs et l'autorité d'un juge de la cour de l'Echiquier.

« (*a*) La nomination d'un juge-adjoint n'est pas déterminée par l'occurrence d'une vacance dans la position de juge.

« (*b*) Le juge de la cour de l'Echiquier peut, en tout temps, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, révoquer la nomination d'un juge-adjoint.»—(Honorable M. Belcourt.)

No 3.

12 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 89) Loi modifiant la Loi des havres, quais et brise-lames de l'Etat.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F .

Pour mercredi, 19 mai 1909.

No 1

13 mai—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture (Bill QQ) Loi relative à la constitution en corporation de compagnies de chemin de fer.—(Honorable M. Davis.)—A.F.

No 45.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Vendredi, 14 mai 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 46

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Samedi, 15 mai 1909.

PREMIERE SEANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réuni à onze heures de l'avant-midi.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Casgrain,	Lougheed,	Ross (Middlesex),
Baker,	Chevrier,	McGregor,	Ross (Halifax),
Belcourt,	Cloran,	McHugh,	Roy,
Bolduc,	Costigan,	McLaren,	Scott,
Bostock,	Cox,	McMullen,	Talbot,
Boucherville, de (C.M.G.)	Davis,	McSweeney,	Thompson,
	DeVeber	Perley,	Watson,
Bowell,	Douglas,	Poirier,	Wood,
(Sir Mackenzie),	Fiset,	Power,	Yeo,
Campbell,	Godbout,	Ratz,	Young.
Cartwright	Jaffray,	Robertson,	
(Sir Richard),	Kirchhoffer,		

Les prières ont été lues.

L'honorable M. Watson, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (34) intitulé: "Loi constituant en corporation l'*Ontario and Michigan Power Company,* a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. McGregor, a proposé que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Avec la permission du Sénat:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable sir Mackenzie Bowell, a proposé en amendement:

Que le mot "soit" soit remplacé par les mots "ne soit pas" et que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion, à savoir: "mais qu'il soit amendé en retranchant les dix derniers mots du paragraphe 6 de l'article 17 et en les remplaçant par les suivants: " par une personne ou une compagnie sur la rivière aux Pigeons".

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, le Sénat s'est divisé et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Baker,	Bowell	Lougheed,	Perley,
Bolduc,	(sir Mackenzie),	McLaren,	Wood.—8.
Boucherville de			

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Belcourt,	Cox,	McMullen,	Scott,
Bostock,	DeVeber,	McSweeney,	Talbot,
Campbell,	Douglas,	Power,	Thompson,
Cartwright	Fiset,	Robertson,	Watson,
(sir Richard),	Godbout,	Ross (Halifax),	Yeo,
Chevrier,	Jaffray,	Ross (Middlesex),	Young.—25.
Costigan,	McHugh,		

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée de nouveau sur la motion principale.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné que la suite du débat sur la dite motion soit remise à la prochaine séance du Sénat.

Alors sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné à trois heures de l'après-midi.

SECONDE SEANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réuni à trois heures de l'après-midi.
Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Baker,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.)
Bowell,
Campbell, (Sir Mackenzie),
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Costigan,
Cox,
Davis,
DeVeber
Douglas,
Fiset,
Godbout,
Jaffray,
Lougheed,
McGregor,
McHugh,
McLaren,
McMullen,
McSweeney,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Scott,
Talbot,
Thompson,
Watson,
Wood,
Young.

Les prières ont été lues.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante a été lue:—
De la corporation de la cité de Toronto, demandant au gouvernement de la Puissance du Canada de prendre attitude plus définie et plus pratique pour démontrer que le Canada est prêt à renforcer et à prêter main forte à l'Empire dans les crises qui pourraient surgir.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion pour la troisième lecture du bill (34) intitulé: « Loi constituant en corporation l'*Ontario and Michigan Power Company* .

Avec la permission du Sénat.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné que les règles 24 (a) et 130 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé en amendement

Que le mot « soit » soit remplacé par les mots « ne soit pas » et que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion, à savoir: « mais qu'il soit amendé en ajoutant après le mot « Népigon », dans la 22e ligne de l'article 17, les mots « et la rivière Pigeon ».

La question de concours ayant été posée sur la dite motion en amendement, le Sénat s'est divisé et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Baker,
Bolduc,
Boucherville, de
Bowell (sir Mackenzie),
Lougheed,
McLaren,
Perley,
Wood.—8.

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Belcourt,	Cox,	McMullen,	Scott,
Bostock,	DeVeber,	McSweeney,	Talbot,
Campbell,	Douglas,	Power,	Thompson,
Cartwright (sir Richard),	Fiset,	Robertson,	Watson,
	Godbout,	Ross (Halifax),	Yeo,
Chevrier,	Jaffray,	Ross (Middlesex),	Young.—25.
Costigan,	McHugh,		

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée de nouveau sur la motion principale elle a été

Résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (95) intitulé: «Loi constituant en corporation les « Royal Gardians », tel qu'amendé, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la deuxième séance du Sénat lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill (36) intitulé: «Loi modifiant la loi des Postes» a été lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné que les règles 24 (*a*), (*b*) et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois au long à la table.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois au long à la table en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour le bill (137) intitulé: « Loi modifiant la Loi du Service Civil », a été lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné que les règles 24 (a), (b) et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois au long à la table.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois au long à la table en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (159) intitulé: « Loi établissant une commission ayant pour objet la conservation des ressources naturelles ».

(*En comité*).

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Campbell a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné que les règles 24 (a), (b) et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le seizième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyé la pétition de Annie Bowden ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Campbell a présenté à la Chambre un bill (GGG) intitulé: « Acte pour faire droit à Annie Bowden ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*) et 23 (*f*) du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:

Que le bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affimative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Comunes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Annie Bowden, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (152) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la protection des eaux navigables ».

(*En comité.*)

Titre lu et remis.

Préambule lu et remis.

Articles 1, 2, 3, 4 lus et agréés..

Article 5 lu et amendé comme suit:—

Page 1, ligne 29.—Après « submergé » insérer « submergé partiellement ».

Article 6 lu et agréé.

PARTIE III.—INTERPRÉTATION ET GÉNÉRALITÉS

Les articles 31, paragraphes (a) et (b), 32, paragraphes (a), (b), (c) et (d), 33 et 34 lus et agréés.

Le préambule lu de nouveau et agréé.

Le titre lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bostock a fait part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu une seconde fois par le greffier.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*) et 63 soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion du très honorable Sir Richard Rartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soie divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation de dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvlle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du

Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus, et sur la motion de l'honorable M. David en amendement:—

« Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite ».—(Honorable M. Ellis.)

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné qu'il soit remis à la deuxième séance, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (103) intitule: «Loi concernant la *National Accident and Guarantee Company of Canada*» auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Thompson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la première séance du Sénat lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (154) intitulé: « Loi concernant les Commissaires du havre de Montréal », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la deuxième séance du Sénat lundi prochain.

Un Message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le Bill (82) intitulé: «Loi concernant la *Monarch Fire Insurance Company*, et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (Z) intitulé: « Loi concernant la banque dite *The Bank of Winnipeg* .

Aussi le bill (PP) intitulé: « Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie Royale Victoria et à l'effet de changer son nom en celui de *Royal Victoria Life Insurance Company of Canada* ».

Aussi le bill (NN) intitulé: « Loi concernant certains brevets de Washington R. McCloy ».

Aussi le bill (DDD) intitulé: « Loi pour faire droit à Fleetwood Howard Ward », sur division.

Aussi le bill (EEE) intitulé: « Loi pour faire droit à Aaron William Morley Campbell », sur division.

Aussi le bill (FFF) intitulé: « Loi pour faire droit à John Christopher Cowan » sur division.

Aussi le bill (CCC) intitulé: « Loi pour faire droit à Laura McQuoid » sur division.

Aussi le bill (JJ) intitulé: « Loi concernant la *Mexican Transportation Company, Limited,* et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Mexico Norhwestern Railway Company* ».

Aussi le bill (SS) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick ».

Aussi le bill (RR) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Brockville, Westport and North-Western Railway Company* », et

Aussi le bill (BBB) intitulé: « Loi pour faire droit à John Wake », et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ces bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (AA) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Prairie Provinces Trust Company* », et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:

Page 2, ligne 26.—Après « compagnie » insérez « et les dettes, engagements, obligations et contrats de l'ancienne compagnie constituent une première charge sur les dits actif, droit, crédits, effets et propriétés appartenant à l'ancienne compagnie et acquis par la nouvelle compagnie.

Page 3, ligne 43.—Après « conditions » insérez « ne dérogeant pas à la loi et »

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné que les dits amendements soient agréés.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans aucun amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (II) intitulé: « Loi constituant en corporation l'*Equity Fire Insurance Company of Canada* et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:

Page 2, ligne 26.—Après « compagnie » insérez « et les dettes, engagements, obligations et contrats de l'ancienne compagnie constituent une première charge sur les dits actif, droits, crédits, effets et propriétés appartenent à l'ancienne compagnie et acquis par la nouvelle compagnie ».

Page 3, ligne 43.—Après « conditions » insérer « ne dérogeant pas à la loi et »

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Thompson, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans aucun amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (Y) intitulé: « Loi concernant la *Central Railway Company of Canada* », et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendement ont été lus par le greffier comme suit:

(*Voir Journal*).

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Jaffray, il a été

Ordonné que les dits amendements soient agréés.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans aucun amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (BB) intitulé: « Loi constituant en corporation le *Board of Elders of the Canadian District of the Moravian Church in America* », et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

(*Voir Journal.*)

Sur motion de l'honorable M. De Viber, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné que les dits amendements soient agréés.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans aucun amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (TT) intitulé: « Loi concernant la *Montreal Bridge and Terminal Company,* et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit:—

Dans le titre.

Après « *Company* », insérer « et changeant son nom en celui de *The Montreal Central Terminal Company* ».

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Jaffray, il a été

Ordonné que le dit amendement soit agréé.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait au dit bill sans aucun amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (WW) intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer du Saint-Maurice et de l'Est », et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

(*Voir Journal.*)

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat à la deuxième séance lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (YY) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Catholic Church Extention Society of Canada,* et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

(*Voir Journal.*)

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans aucun amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
VENDREDI, 14 mai 1909.

Résolu:—

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial du Sénat ont été référés les pétitions sur lesquelles les bills suivants sont basés:—

Lettres DDD du Sénat, « Loi pour faire droit à Fleetwood Howard Ward ».

Lettres EEE du Sénat, « Loi pour faire droit à Aaron William Morley Campbell ».

Lettres FFF du Sénat, « Loi pour faire droit à John C. Cown ».

Lettres CCC du Sénat, « Loi pour faire droit à Laura McQuoid »; et

Lettres BBB du Sénat, « Loi pour faire droit à John Wake ».

Ordonné que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,
Greffier des Communes.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain, à onze heures du matin.

AFFAIRES DE ROUTINE

Lundi, 17 mai 1909.

Présentation des requêtes. Lecture des requêtes.

Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour lundi, 17 mai 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Choquette:

12 mai—Ordre de la Chambre pour copies, correspondances, etc., entre le gouvernement et les héritiers et successeurs de feu M. Etienne Dussault, contracteur, de Lévis, en rapport avec les quais à construire au bassin Louise, Québec.

No 2.

Par l'honorable M. Tessier:

13 mai—Qu'il demandera au gouvernement si les Commissaires du chemin de fer Intercolonial nouvellement nommés, savoir: MM. Pottinger, Tiffin et Brady, sont nommés pour un an ou pour un certain nombre d'années.

No 3.

Par l'honorable M. Belcourt:

14 mai—Que lors de l'appel de la troisième lecture du (Bill 98) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier », il proposera en amendement l'addition de l'article suivant:—

« 5. Le Gouverneur en conseil peut, avec ou sans la recommandation du juge de la cour de l'Echiquier, en tout temps, soit temporairement, ou permanemment, ou pour des causes spéciales, nommer comme juge-adjoint toute personne possédant les capacités nécessaires mentionnées en la présente loi et versée dans les deux langues officielles, et ce juge-adjoint possède et exerce la juridiction, les pouvoirs et l'autorité d'un juge de la cour de l'Echiquier.

« (*a*) La nomination d'un juge-adjoint n'est pas déterminée par l'occurrence d'une vacance dans la position de juge.

« (*b*) Le juge de la cour de l'Echiquier peut, en tout temps, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, révoquer la nomination d'un juge-adjoint.»

No 4.

Par l'honorable M. Ellis:

13 mai—Qu'il proposera que l'amendement à la motion de l'honorable M. Scott relative à la constitution du Sénat soit modifié par retranchement de tous les mots après « suivants », ligne deuxième, et par insertion de ce qui suit:—

« cette Chambre est prête à prendre en sérieuse considération toute proposition qui peut lui être soumise par le gouvernement en vue de modifier et améliorer la constitution du Parlement.»

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour lundi, 17 mai 1909.

PREMIERE SEANCE.

No 1.

12 mai—Reprise du débat ajourné sur la motion pour troisième lecture du (Bill 98) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier », et sur la motion en amendement de l'honorable M. Belcourt, que le dit bill ne soit pas lu une troisième fois, mais modifié par l'addition de ce qui suit comme article 5:—

« 5. Le juge de la cour de l'Echiquier peut, en tout temps, soit temporairement, ou permanemment, ou pour des causes spéciales, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, nommer comme juge-adjoint toute personne possédant les capacités nécessaires mentionnées à l'article 2 du dit article, pourvu que cette personne lorsqu'elle est appelée à accomplir les fonctions de juge-adjoint dans les provinces de Québec et du Manitoba, soit versée dans les deux langues officielles et ce juge-adjoint possède et exerce la juridiction, les pouvoirs et l'autorité d'un juge de la cour de l'Echiquier.

« (*a*) La nomination d'un juge-adjoint n'est pas déterminée par l'occurrence d'une vacance dans la position de juge.

« (*b*) Le juge de la cour de l'Echiquier peut, en tout temps, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, révoquer la nomination d'un juge-adjoint.»—(Honorable M. Belcourt.)

No 2.

13 mai—Deuxième lecture (Bill 106) Loi modifiant la Loi des chemins de fer.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 3.

14 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 89) Loi modifiant la Loi des havres, quais et brise-lames de l'Etat.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F .

No 4.

15 mai—Deuxième lecture (Bill 103) Loi concernant la *National Accident and Guarantee Company of Canada*.—(Honorable M. Ratz.)—A.

DEUXIEME SEANCE.

No 1.

15 mai—Troisième lecture (Bill 95) Loi constituant en corporation les *Royal Guards*, tel qu'amendé.—(Honorable M. Casgrain.)

No 2.

11 mai—Prise en considération du deuxième rapport du comité permanent des *Débats* du Sénat.—(Honorable M. Ellis.)

No 3.

15 mai—Deuxième lecture (Bill 154) Loi concernant les commissaires du havre de Montréal.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.

No 4.

15 mai—Prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au (Bill WW) Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Saint-Maurice et de l'Est.—(Honorable M. Tessier.)

No 5.

11 mai—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les

articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus, et sur la motion de l'honorable M. David en amendement:—

« Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite ».—(Honorable M. Ellis.)

Pour mercredi, 19 mai 1909.

No 1

13 mai—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture (Bill QQ) Loi relative à la constitution en corporation de compagnies de chemin de fer.—(Honorable M. Davis.)—A.F.

No 46.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Samedi, 15 mai 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 47

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Lundi, 17 mai 1909.

PREMIERE SEANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réuni à onze heures de l'avant-midi.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baker,	Choquette,	Jaffray,	Ross (Halifax),
Béique,	Cloran,	Landry,	Ross (Moosejaw),
Belcourt,	Comeau,	Lougheed,	Scott,
Bolduc,	Cox,	McGregor,	Talbot,
Bostock,	Dandurand,	McHugh,	Thibaudeau
Boucherville, de	Davis,	McMullen,	(Rigaud),
(C.M.G.),	Derbyshire,	McSweeney,	Thibaudeau
Bowell	De Veber,	Miller,	(de La Vallière),
(Sir Mackenzie),	Domville,	Perley,	Thompson,
Campbell,	Douglas,	Power,	Watson,
Cartwright	[illegible]is,	Ratz,	Wood,
(Sir Richard),	Fiset,	Robertson,	Yeo,
Chevrier,	Godbout,	Ross (Middlesex),	Young.

Les prières ont été lues.

La protestation suivante a été présentée au Sénat:—

SÉNAT,
OTTAWA, 17 mai 1909.

Nous, soussignés, sous l'autorité de la Loi du Parlement, déposons notre protestation contre l'adoption par cette Chambre du bill (No 56) intitulé: « Loi concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie », pour le motif que, si ce bill devient loi, c'est une invasion par ce Parlement sur les droits civils des particuliers résultant du contrat conclu entre la compagnie, d'une part, et les porteurs de polices, d'autre part. La présente loi est aussi rétroactive en tant qu'elle explique, trente ans plus tard, la signification d'une loi adoptée en 1879, et en vertu de laquelle des milliers et des milliers de contrats ont été passés.

C. B. DE BOUCHERVILLE,
JOSEPH BOLDUC,
PH. LANDRY.

L'honorable M. De Vever, du comité permanent de l'Hygiène publique et de l'Inspection des substances alimentaires, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
LUNDI, 17 mai 1909.

Le comité permanent de l'Hygiène publique et de l'Inspection des substances alimentaires a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Le comité a siégé à quatre différentes reprises.

Les sujets pris en considération sont: les égouts, la pollution des rivières, des cours d'eau et des lacs, et l'approvisionnement d'eau pure.

Des documents ont été lus et des témoignages ont été rendus sur ces sujets par les messieurs suivants:—

Le docteur P. H. Price, médecin en chef du département de l'immigration;

Le docteur Montizambert, directeur général du service de l'hygiène publique, Puissance du Canada;

M. C. H. Rust, I.C., ingénieur de la cité, Toronto;

Le docteur Hodgette, officier d'hygiène, province d'Ontario;

Le docteur Amyot, bactériologiste, province d'Ontario;

Le docteur Starkey, professeur d'hygiène, Université McGill.

Ces messieurs, après avoir consacré beaucoup de leur temps et pris une grande peine, ont préparé et soumis des documents d'un intérêt et d'un mérite exceptionnels, chacun de ces mémoires comprenant l'étude et l'expérience de toute une vie; mais, prenant en considération que ces messieurs ont agi pour le bien public, sans songer à demander une rémunération, qu'ils sont prêts à n'accepter que leurs frais actuels d'hôtels et de voyage, votre comité a pu, jusqu'à cette date, limiter leurs dépenses à la modeste somme de $100.

Votre comité, de plus, est d'avis que les témoignages rendus devant lui sont d'une telle importance et d'un caractère si élevé que, dans l'intérêt public, ils devraient être imprimés et publiés sous forme de brochure.

Le tout respectueusement soumis.

L. GEO. DE VEBER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Robertson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de l'honorable M. Belcourt (pour l'honorable M. Choquette), secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre émane pour copies, correspondances, etc., entre le gouvernement et les héritiers et successeurs de feu M. Etienne Dussault, contracteur, de Lévis, en rapport avec les quais à construire au bassin Louise, Québec.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la deuxième lecture du bill (98) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier », et sur la motion en amendement de l'honorable M. Belcourt, que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé en y ajoutant l'article suivant:—

« 5. Le Gouverneur en conseil peut, avec ou sans la recommandation du juge de la cour de l'Echiquier, en tout temps, soit temporairement, ou permanemment, ou pour des causes spéciales, nommer comme juge-adjoint toute personne possédant les capacités nécessaires mentionnées en la présente loi et versée dans les deux langues officielles, et ce juge-adjoint possède et exerce la juridiction, les pouvoirs et l'autorité d'un juge de la cour de l'Echiquier.

« (*a*) La nomination d'un juge-adjoint n'est pas déterminée par l'occurrence d'une vacance dans la position de juge.

« (*b*) Le juge de la cour de l'Echiquier peut, en tout temps, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, révoquer la nomination d'un juge-adjoint.»

Un point d'ordre a été soulevé, à savoir: que la motion en amendement est en contravention à l'article 53 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Son Honneur le Président a décidé que le point d'ordre était bien motivé.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à la prochaine séance du Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (106) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer », a été lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*) et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Perley a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance du Sénat.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné à trois heures de l'après-midi.

DEUXIEME SEANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réuni à trois heures de l'après-midi.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baker,	Choquette,	Landry,	Ross (Halifax),
Beith,	Cloran,	Lougheed,	Ross (Moosejaw),
Béique,	Comeau,	McHugh,	Scott,
Belcourt,	Cox,	McLaren,	Talbot,
Bolduc,	Dandurand,	cMullen,	Thibaudeau
Bostock,	Derbyshire,	McSweeney,	(de La Vallière),
Boucherville, de	De Veber,	Owens,	Thibaudeau
(C.M.G.),	Domville,	Perley,	(Rigaud),
Bowell	Douglas,	Poirier,	Thompson,
(Sir Mackenzie),	Edwards,	Power,	Watson,
Campbell,	Ellis,	Ratz,	Yeo,
Cartwright	Fiset,	Robertson,	Young.
(Sir Richard),	Godbout,	Ross (Middlesex),	
Chevrier,	Jaffray,		

L'honorable M. Domville, du comité spécial sur les Ressources minérales du Canada, a présenté le rapport suivant.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier, et il est comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No
LUNDI, 17 mai 1909.

Le comité spécial sur les Ressources minérales du Canada a l'honneur de présenter son rapport, comme suit:—

Votre comité a fait comparaître devant lui les messieurs suivants qui lui ont donné des renseignements précieux:—

Messieurs Sterton et Hunter, prospecteurs dans le Nord-Ouest;

Le docteur Ells, de la division des mines de la Commission géologique, au sujet des schistes dans la province du Nouveau-Brunswick;

M. R. Brook, directeur de la Commission géologique, principalement au sujet du travail passé, présent et projeté de la commission, et les vastes ressources minérales du Canada.

Votre comité recommande que les témoignages rendus devant lui, d'une grande importance et d'une valeur exceptionnelle, soient imprimés et publiés sous forme de brochure, avec la carte du district d'argile schisteuse.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES DOMVILLE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Domville, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat à la troisième séance aujourd'hui.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que d'ici à la fin de la session, les règles 23 (*f*), 24 (*a*), (*b*), (*c*), (*d*), (*e*), (*g*),(*h*), (*j*), 30, 63, 117, 119, 129, 130 et 131 soient suspendues relativement aux bills qui viendront devant le Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (147) intitulé: « Loi modifiant la Loi des installations frigorifiques », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (151) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (164) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Ile-du-Prince-Edouard », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu maintenant la deuxième fois au long à la table.

Le dit bill a alors été lu la deuxième fois au long à la table en conséquncee.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (165) intitulé: « Loi concernant la ministère du Travail », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la première séance du Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (174) intitulé: « Loi portant correction d'une erreur d'écriture au chapitre 63 des lois de 1908 concernant des subventions à des chemins de fer », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la première séance du Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (186) intitulé: « Loi concernant certaine aide à donner au prolongement du chemin de fer Canadien du Nord », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la première séance du Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (192) intitulé: « Loi à l'effet de pourvoir à de nouvelles avances aux commissaires du havre de Montréal », auquel elle demande le concours du Séant.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la première séance du Sénat demain.

Un message da la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (B) intitulé: « Loi modifiant la Loi des rentes servies par l'Etat, 1908 », et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec un amendement, auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 5.—Retrancher tous les mots après « 1908 » et insérer « par le retranchement des mots *ou à deux rentiers s'il s'agit du mari et de la femme* des sixième et septième lignes du dit paragraphe ».

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait au dit bill sans aucun amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (ZZ) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Commerce Insurance Company* », et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec un amendement, auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 4, ligne 8.—Après « 159 » insérer « et » et après « 165 » retrancher « et 168 ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Choquette, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat à la prochaine séance

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (AAA) intitulé: « Loi concernant la *Fidelity Life Insurance Company of Canada* », et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec un amendement, auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 13.—Retrancher « 1911 » et y substituer « 1910 ».

Sur motion de l'honorable M. Jaffray, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat à la prochaine séance

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (110) intitulé: « Loi concernant les engrais agricoles »;

Aussi, le bill (127) intitulé: « Loi concernant les produits de commerce destinés à l'alimentation des animaux »; et

Aussi, le bill (63) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Royal Canadian Accident Insurance Company* », et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (VV) intitulé: « Loi modifiant de nouveau le chapitre 92 des Statuts de 1901, concernant l'Association du fonds patriotique canadien »; et

Aussi, le bill (UU) intitulé: « Loi concernant la *Prudential Life Assurance Company of Canada* », et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ces bills sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (95) intitulé: « Loi constituant en corporation les *Royal Guardians* », a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (106) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la première séance du Sénat demain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion pour troisième lecture du bill (98) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier », et sur la motion en amendement de l'honorable M. Belcourt, que le dit bill ne soit pas lu une troisième fois, mais modifié par l'addition de ce qui suit comme article 5:—

« 5. Le juge de la cour de l'Echiquier peut, en tout temps, soit temporairement, ou permanemment, ou pour des causes spéciales, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, nommer comme juge-adjoint toute personne possédant les capacités nécessaires mentionnées à l'article 2 du dit article, pourvu que cette personne lorsqu'elle est appelée à accomplir les fonctions de juge-adjoint dans les provinces de Québec et du Manitoba, soit versée dans les deux langues officielles et ce juge-adjoint possède et exerce la juridiction, les pouvoirs et l'autorité d'un juge de la cour de l'Echiquier.

« (*a*) La nomination d'un juge-adjoint n'est pas déterminée par l'occurrence d'une vacance dans la position de juge.

« (*b*) Le juge de la cour de l'Echiquier peut, en tout temps, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, révoquer la nomination d'un juge-adjoint », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (89) intitulé: « Loi modifiant la Loi des havres, quais et brise-lames de l'Etat ».

(*En comité.*)

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Thompson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (103) intitulé: « Loi concernant la *National Accident and Guarantee Company of Canada* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la prochaine séance du Sénat ce soir.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du deuxième rapport du comité du Compte rendu des Débats, ayant été lu,

L'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Béique, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Landry, a proposé en amendement:

Que le dit rapport ne soit pas pris en considération maintenant, mais que la question de changement de système pour faire faire le compte rendu des débats du Sénat soit remis à la prochaine session, et qu'en attendant on fasse des arrangements avec M. Holland pour faire le compte rendu des débats pour la dite session seulement.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (154) intitulé: « Loi concernant les Commissaires du havre de Montréal », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Thompson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (WW) intitulé: « Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Saint-Maurice et de l'Est ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit, sans aucun amndement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le second rapport du comité permanent de l'Hygiène publique et de l'Inspection des substances alimentaires.

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Belcourt, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre de sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous

peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat de juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les article 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conforme aux résolutions ci-dessus, et sur la motion de l'honorable M. David en amendement:—

« Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite ».

Après un nouveau débat,

L'honorable M. Ellis a proposé en amendement à l'amendement à la motion principale:

« Que l'amendement à la motion de l'honorable M. Scott relative à la constitution du Sénat soit modifié par retranchement de tous les mots après « par », ligne quatrième, et par insertion de ce qui suit:—

« cette Chambre est prête à prendre en sérieuse considération toute proposition qui peut lui être soumise par le gouvernement en vue de modifier et améliorer la constitution du Parlement.»

Après un nouveau débat,

Sur motion de l'honorable M. Domville, secondé par l'honorable M. Bolduc, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (97) intitulé: « Loi concernant les assurances », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la deuxième séance du Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (152) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la protection des eaux navigables », et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill sans amendement.

Alors, sur motion dut très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné à huit heures du soir.

TROISIEME SEANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réuni à huit heures du soir.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baker,	Dandurand,	McHugh,	Ross (Middlesex),
Beith,	Davis,	McKay (Truro),	Ross (Halifax),
Béique,	Derbyshire,	McLaren,	Ross (Moosejaw),
Belcourt,	De Veber,	McMullen,	Talbot,
Bostock,	Domville,	McSweeney,	Thompson,
Bowell	Ellis,	Owens,	Watson,
(Sir Mackenzie),	Fiset,	Perley,	Wood,
Campbell,	Godbout,	Power,	Yeo,
Chevrier,	Jaffray,	Ratz,	Young.
Choquette,	Landry,	Robertson,	
Cloran,	Lougheed,		

Conformément à l'ordre du jour, le bill (147) intitulé: « Loi modifiant la Loi des installations frigorifiques », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu au long à la table la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu au long à la table la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (151) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier », a été, sur division, lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération l'amendement fait par la Chambre des Communes au bill (ZZ) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Commerce Insurance Company* ».

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Belcourt, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait au dit bill sans aucun amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération l'amendement fait par la Chambre des Communes au bill (AAA) intitulé: « Loi concernant la *Fidelity Life Insurance Company of Canada* ».

Sur motion de l'honorable M. Jaffray, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait au dit bill sans aucun amendement.

Conformément à lordre du jour, la Chambre a pris en considération le rapport du comité spécial sur les Ressources minérales du Canada.

Sur motion de l'honorable M. Domville, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (103) intitulé: « Loi concernant la *National Accident and Guarantee Company of Canada* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex) (pour l'honorable M. Ratz), secondé par l'honorable M. Domville, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu au long à la table la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu au long à la table la troisième fois en conséquence.

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné en conséquence.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Alors, sur motion dut très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Power,

Le Sénat s'est ajourné à demain à onze heures du matin.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 18 mai 1909.

Présentation des requêtes. Lecture des requêtes

Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour mardi, 18 mai 1909.

No 1.

Par le très honorable Sir Richard Cartwright:

17 mai—Que lorsque l'ordre du jour sera appelé pour la troisième lecture du (Bill 106) « Loi modifiant la Loi des chemins de fer », il proposera l'amendement suivant:—

« 1. Est modifié le paragraphe 1 de l'article 298 de la Loi des chemins de fer par addition des mots suivants au dit paragraphe:—

« Pourvu de plus que la compagnie, jusqu'à concurrence de l'indemnité recouvrable, ait droit au bénéfice de toute assurance effectuée sur l'immeuble par le propriétaire. Cette assurance, si elle a été payée avant que la somme d'indemnité ait été déterminée, doit être déduite de cette indemnité; si elle n'a pas été ainsi payée, la police ou les polices doivent être cédées à la compagnie, et celle-ci peut soutenir une action à ce sujet.»

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour mardi, 18 mai 1909.

PREMIERE SEANCE.

No 1.

17 mai—Reprise du débat ajourné sur la motion pour troisième lecture du (Bill 98) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier », et sur la motion en amendement de l'honorable M. Belcourt, que le dit bill ne soit pas lu une troisième fois, mais modifié par l'addition de ce qui suit comme article 5:—

« 5. Le juge de la cour de l'Echiquier peut, en tout temps, soit temporairement, ou permanemment, ou pour des causes spéciales, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, nommer comme juge-adjoint toute personne possédant les capacités nécessaires mentionnées à l'article 2 du dit article, pourvu que cette personne lorsqu'elle est appelée à accomplir les fonctions de juge-adjoint dans les provinces de Québec et du Manitoba, soit versée dans les deux langues officielles et ce juge-adjoint possède et exerce la juridiction, les pouvoirs et l'autorité d'un juge de la cour de l'Echiquier.

« (*a*) La nomination d'un juge-adjoint n'est pas déterminée par l'occurrence d'une vacance dans la position de juge.

« (*b*) Le juge de la cour de l'Echiquier peut, en tout temps, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, révoquer la nomination d'un juge-adjoint.»—(Honorable M. Belcourt.)

No 2.

17 mai—Troisième lecture (Bill 106) Loi modifiant la Loi des chemins de fer.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.F.

No 3.

17 mai—Comité de toute la Chambre sur le (Bill 151) Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 4.

17 mai—Deuxième lecture (Bill 165) Loi concernant le ministère du Travail.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.

No 5.

17 mai—Deuxième lecture (Bill 174) Loi portant correction d'une erreur d'écriture au chapitre 63 des lois de 1908 concernant des subventions à des chemins de fer.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.

No 6.

17 mai—Deuxième lecture (Bill 186) Loi concernant certaine aide à donner au prolongement du chemin de fer Canadien du Nord.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)—A.

No 7.

17 mai—Deuxième lecture (Bill 192) Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux commissaires du havre de Montréal.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

DEUXIEME SEANCE.

No 1.

17 mai—Deuxième lecture (Bill 97) Loi concernant les assurances.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

Pour mercredi, 19 mai 1909.

No 1

13 mai—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture (Bill QQ) Loi relative à la constitution en corporation de compagnies de chemin de fer.—(Honorable M. Davis.)—A.F.

Pour lundi, 24 mai 1909.

No 1.

11 mai—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une

affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus, et sur la motion de l'honorable M. David en amendement:—

« Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite; et la motion en amendement à l'amendement de l'honorable M. David, en retranchant, du dit amendement, tous les mots après « suivants », ligne deuxième, et par insertion de ce qui suit:—

« cette Chambre est prête à prendre en sérieuse considération toute proposition qui peut lui être soumise par le gouvernement en vue de modifier et améliorer la constitution du Parlement.»—(Honorable M. Domville.)

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Lundi, 17 mai 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 48

PROCÈS-VERBAUX

SÉANCES DU SÉNAT

DES

DU CANADA

Mardi, 18 mai 1909.

PREMIERE SEANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réuni à onze heures de l'avant-midi.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Baker,
Beith,
Béique,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de, (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Comeau,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Ellis,
Fiset,
Gibson,
Godbout,
Jaffray,
Landry,
Lougheed,
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott,
Talbot,
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion pour troisième lecture du bill (98) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier », et sur la motion en amendement de l'honorable M. Belcourt, que le dit bill ne soit pas lu une troisième fois, mais modifié par l'addition de ce qui suit comme article 5:—

« 5. Le juge de la cour de l'Echiquier peut, en tout temps, soit temporairement, ou permanemment, ou pour des causes spéciales, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, nommer comme juge-adjoint toute personne possédant les capacités nécessaires mentionnées à l'article 2 du dit article, pourvu que cette personne lorsqu'elle est appelée à accomplir les fonctions de juge-adjoint dans les provinces de Québec et du Manitoba, soit versée dans les deux langues officielles et ce juge-adjoint possède et exerce la juridiction, les pouvoirs et l'autorité d'un juge de la cour de l'Echiquier.

« (*a*) La nomination d'un juge-adjoint n'est pas déterminée par l'occurrence d'une vacance dans la position de juge.

« (*b*) Le juge de la cour de l'Echiquier peut, en tout temps, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, révoquer la nomination d'un juge-adjoint.»

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

La motion en amendement a été retirée.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (106) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer », ayant été lu,

Le très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Power, a proposé en amendement:

Que le mot « soit » soit remplacé par les mots « ne soit pas » et que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion « mais qu'il soit amendé en ajoutant ce qui suit à la fin du premier paragraphe de l'article 298:—

« Pourvu de plus que la compagnie, jusqu'à concurrence de l'indemnité recouvrable, ait droit au bénéfice de toute assurance effectuée sur l'immeuble par le propriétaire. Cette assurance, si elle a été payée avant que la somme d'indemnité ait été déterminée, doit être déduite de cette indemnité; si elle n'a pas été ainsi payée, la police ou les polices doivent être cédées à la compagnie, et celle-ci peut soutenir une action à ce sujet.»

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois en conséquence.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (151) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier ».

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Campbell a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau à la prochaine séance du Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (165) intitulé: « Loi concernant le ministère du Travail », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Thompson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois, sur division, en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Ellis, du comité permanent du Compte rendu des Débats, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 35,
MARDI, 18 mai 1909.

Votre comité recommande que les messieurs Holland, sténographes du Sénat, reçoivent pour la présente session, une allocation de six mille cinq cent dollars ($6,500) au lieu de la somme fixée dans leur contrat actuel, en considération de leurs services pour le comité des Divorces et pour les autres comités.

Aussi, que M. E. E. Cinq-Mars reçoive pour son travail de traducteur et de rédacteur du compte rendu quotidien des débats du Sénat pour la presse française, la somme de deux cent soixante et dix dollars ($270) due pour la présente session.

Votre comité recommande que, pour la prochaine session du Parlement, M. A. B. Hannay, soit ajouté au personnel des sténographes du Sénat aux appointements de quarante piastres ($40) par semaine; mais il est entendu que l'on pourra cesser en tout temps de l'employer pendant la session en lui donnant avis d'une semaine.

Ses devoirs consisteront à rédiger un compte rendu analytique concis des débats et délibérations des comités permanents et spéciaux du Sénat, aux séances desquelles il assistera, et à livrer ce compte rendu aux correspondants de la presse pour y être publié à bref délai.

Aussi, à préparer un compte rendu analytique concis des débats du Sénat, au cours des débats, et à remettre le compte rendu des séances de l'après-midi aux correspondants de la presse à neuf heures du soir au plus tard. Si la séance se continue dans la soirée, le compte rendu devra être remis aux correspondants de la presse une heures au plus tard après l'ajournement du Sénat, et aussi qu'il ait un siège à la table suivant l'arrangement dont conviendront Son Honneur le Président du Sénat et le président du comité.

Votre comité recommande aussi que, pour la prochaine session, M. E. E. Cinq-Mars soit ajouté au personnel des sténographes du Sénat, à titre de traducteur. Il devra livrer aux correspondants de tous les journaux publiés en langue française un compte rendu analytique précis des débats du Sénat semblable à celui qui est rédigé pour les journaux anglais.

Votre comité recommande de plus que ces appointements soient de quinze ($15) dollars par semaine, lorsque le Sénat siégera, mais il est entendu que l'on pourra en tout temps cesser de l'employer pendant la session, en lui donnant une semaine d'avis.

Votre comité recommande aussi que, en conformité de son rapport, tel qu'adopté hier par le Sénat, les messieurs Holland Brothers soient notifiés que le présent arrangement n'est valide que pour la prochaine session et qu'après ce temps il prendra fin.

Votre comité recommande aussi que l'édition non revisée des *Débats* soit distribuée au public comme cela se fait maintenant à la Chambre des Communes.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN V. ELLIS,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat à la première séance du Sénat demain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné à trois heures de l'après-midi.

DEUXIEME SEANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réunit à trois heures de l'après-midi.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Chevrier,	Kirchhoffer,	Ross (Middlesex),
Baker,	Choquette,	Landry,	Ross (Halifax),
Beith,	Cloran,	Lougheed,	Ross (Moosejaw),
Béique,	Cox,	McHugh,	Scott,
Belcourt,	Dandurand,	McKay (Truro),	Talbot,
Bolduc,	Davis,	McLaren,	Thibaudeau
Bostock,	Derbyshire,	McMillan,	(de La Vallière),
Boucherville, de	Dessaulles,	McMullen,	Thibaudeau
(C.M.G.),	De Veber,	Owens,	(Rigaud),
Bowell	Domville,	Perley,	Thompson,
(Sir Mackenzie),	Edwards,	Poirier,	Watson,
Campbell,	Ellis,	Power,	Yeo,
Cartwright	Gibson,	Ratz,	Young.
(Sir Richard),	Jaffray,	Robertson,	

Son Honneur le Président, du comité mixte du Restaurant, a présenté le rapport suivant.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

(*Voir Journal.*)

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté et qu'une copie d'icelui soit envoyé à l'Auditeur général par le greffier.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
LUNDI, 17 mai 1909.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat demandant à Leurs Honneurs de permettre au greffier de cette Chambre d'ajouter certains amendements qui ont été faits par les Communes au bill TT (No 180) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Montreal Bridge and Termina. Company* », comme suit:—

Amendements faits par la Chambre des Communes au bill reçu du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Montreal Bridge and Terminal Company* »:—

Page 1, ligne 21.—Après le mot « article » retrancher « 2 » et insérer « 4 ».

Page 2, ligne 16.—Après le mot « Montréal » insérer « ou ailleurs sans le consentement de la municipalité dans laquelle est situé tel parc ou lieu d'amusement ».

Page 2, ligne 25.—Après le mot « Montréal » insérer « ou de toute autre municipalité intéressée ».

Page 2, ligne 26.—Après le mot « partie » insérer « et percevoir des taux et charges pour telles utilités; mais il ne sera demandé ou perçu aucun taux ou charge avant que tel taux soit approuvé par les commissaires des chemins de fer du Canada, lesquels pourront, de temps à autre, reviser tels taux et charges ».

Page 2, ligne 34.—Après le mot « valeurs » retrancher les articles « 7 » et « 8 » et les remplacer par les suivants:—

« 7. Rien dans la présente loi ou dans la Loi des télégraphes n'autorisera la compagnie à construire ou à exploiter une ligne ou des lignes de télégraphe ou de téléphone, ou autres lignes, devant servir à la distribution de l'électricité pour les fins d'éclairage, de chauffage ou de force motrice destinée à transporter et à distribuer le gaz, l'air et l'eau par le moyen de tubes ou autrement, ou à disposer de l'excédant de force créée par les travaux de la compagnie et non requises pour les fins propres de la compagnie le long, à travers, ou au-dessus d'une chaussée ou place publique, sans avoir obtenu préalablement le consentement, exprimé par règlement, de la municipalité de qui relève telle chaussée ou place publique, et d'après les conditions consenties par telle municipalité.

« 8. La compagnie ne construira ou n'exploitera pas sa voie ferrée le long d'une chaussée, d'une rue ou autre place publique sans avoir obtenu préalablement le consentement, exprimé par règlement, de la municipalité de qui relève telle chaussée, rue ou autre place publique, et seulement d'après les conditions consenties par telle municipalité.

« (2) Subordonnément aux dispositions des articles 361, 362 et 365 de la Loi des chemins de fer, la compagnie peut conclure les traités avec toutes ou aucune des compagnies de chemins de fer ci-après nommées pour l'une des fins quelconques spécifiées dans le dit article 361, ces compagnies étant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, la Compagnie du chemin de fer *Canadian Northern Quebec*, de la Compagnie du chemin de fer Delaware et Hudson, la Compagnie du chemin de fer New-York Central, la Compagnie du chemin de fer des Comtés du Sud, la Compagnie du chemin de fer Urbain de Montréal, la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Ile de Montréal, la Compagnie du chemin de fer Central du Canada, la Compagnie du chemin de fer Vermont Central et la Compagnie du chemin de fer Rutland.»

Page 3, ligne 8.—Retrancher les mots « articles » et insérer «article 3 ».

Page 3, ligne 14.—Retrancher les mots « du pont » et tous les mots qui suivent jusqu'à « de la présente loi », et insérer les mots « des ponts, ou tunnels dont il est fait mention dans les articles 2 et 3 ».

Page 3, ligne 20.—Retrancher « n'a » et insérer « n'ont ».

Page 3, lignes 19 et 20.—Rertancher « le dit pont ou le dit tunnel » et insérer « les dits ponts et les dits tunnels ».

Page 3, ligne 18.—Retrancher les mots « du dit pont ou du dit tunnel » et insérer « tels ponts et tunnels ».

Dans le titre.—Après « *Company* » insérer « et à l'effet d'en changer le nom en celui de *The Montreal Central Terminal Company* ».

Lesquels dits amendements ont, par erreur, été omis de la copie grossoyée des amendements annexés au bill envoyé au Sénat.

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS B. FLINT,
Greffier des Communes.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Beith, a proposé:

Que le Sénat acquiesce à la demande faite par la Chambre des Communes dans son message du 17 courant d'ajouter certains amendements au bill (TT) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Montreal Bridge and Terminal Company* ».

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. McMillan, a proposé:

Que le passage des procès-verbaux relatif à l'amendement fait au dit bill le 14 courant soit lu maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le dit passage a alors été lu par le greffier, comme suit:—

« Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (TT) intitulé: « Loi concernant la *Montreal Bridge and Terminal Company,* et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec un amendement, auquel elle demande son concours.»

« Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit:—

« *Dans le titre.*—Après « *Company* », insérer « et changeant son nom en celui de *The Montreal Central Terminal Company* ».

« Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Jaffray, il a été

« Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

« Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait au dit bill sans aucun amendement.»

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. McMillan, a proposé: .

Que le dit passage dans les procès-verbaux du Sénat soit rescindé.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. McMillan, a proposé:

Que les amendements corrigés faits au dit bill soient agréés maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans aucun amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (148) intitulé: « Loi modifiant le Code criminel », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (187) intitulé: « Loi autorisant certaines augmentations de traitement en faveur des membres du service civil, qui font partie du service intérieur », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (191) intitulé: « Loi autorisant le prélèvement par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (193) intitulé: « Loi modifiant la Loi des juges », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la prochaine séance du Sénat.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 18 mars 1909, demandant copie de toutes accusations, plaintes faites par M. Joseph Girard ou autres au premier ministre ou à tout membre du gouvernement contre la Société de colonisation du Lac-Saint-Jean.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No .*)

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (151) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier ».

(*En comité.*)

L'article 1 ayant été lu,

Il a été proposé d'ajouter au dit bill, après le mot « Couronne », ligne 6, les mots suivants: « ou toute partie à toute poursuite, cause, action ou matière ».

La question de concours ayant été posée, elle a été résolue dans la négative.

Il a alors été proposé que le comité lève sa séance.

La question de concours ayant été posée, le comité s'est divisé comme suit:—

Contents, 12.—Non-contents, 9, et elle a été résolue dans l'affirmative.

Le comité a levé sa séance.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du troisième rapport du comité permanent du Compte rendu des Débats du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Béique, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (174) intitulé: « Loi portant correction d'une erreur d'écriture au chapitre 63 des lois de 1908 concernant des subventions à des chemins de fer », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (186) intitulé: « Loi concernant certaine aide à donner au prolongement du chemin de fer Canadien du Nord », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (192) intitulé: « Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Montréal », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps ajrès, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Ellis a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (97) intitulé: « Loi concernant les assurances », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain à la première séance du Sénat.

L'honorable M. Thompson, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MARDI, 18 mai 1909.

Le comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité a l'honneur de présenter son sixième rapport:—

1. Votre comité recommande que toutes les augmentations soumises au Sénat et la classification du personnel soient considérées comme des augmentations sous l'autorité de la Loi du service civil, et datées du 1er septembre 1908, ou après cette date.

2. Votre comité recommande aussi d'accorder au gardien du vestiaire un bonus de $50 pour la présente session.

3. Votre comité recommande de plus que la somme de $100 soit payée à la veuve de Théodule Paquette, messager sessionnel, à titre de gratification.

4. Votre comité recommande que le greffier du Sénat reçoive instructions de voir à ce que les divers messagers permanents, y compris le messager du Président, remplissent, pendant la vacance, les devoirs qu'il peut leur assigner.

5. Votre comité recommande que, à l'avenir, nuls articles, sauf ceux de nécessité pressante, ne soient achetés sans l'autorisation du Président.

Le tout respectueusement soumis.

FRED. P. THOMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorabe M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat à sa prochaine séance.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné à huit heures du soir.

TROISIEME SEANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réuni à huit heures du soir.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baker,	Chevrier,	Landry,	Robertson,
Beith,	Choquette,	Lougheed,	Ross (Middlesex),
Béique,	Dandurand,	McHugh,	Ross (Halifax),
Bostock,	Davis,	McKay (Truro),	Ross (Moosejaw),
Boucherville, de	Derbyshire,	McLaren,	Scott,
C.M.G.),	Dessaulles,	McMillan,	Talbot,
Bowell	Domville,	McMullen,	Thibaudeau
(Sir Mackenzie)	Ellis,	Owens,	(de La Vallière),
Campbell,	Frost,	Power,	Watson,
Cartwright	Gibson,	Ratz,	Young.
(Sir Richard),	Jaffray,		

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (GGG) intitulé: « Loi pour faire droit à Annie Bowden », et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES.

Résolu.—Qu'un message soit porté au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel a été référée la pétition sur laquelle le bill suivant a été basé:—

Lettres GGGG, intitulé: « Loi pour faire droit à Annie Bowden ».

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS B. FLINT,
Greffier des Communes.

Son Honneur le Président a présenté le mémoire suivant:—

Mémoire.

Le soussigné a l'honneur de faire rapport qu'il a reçu de M. J. de St. Denis Lemoine, sergent-d'armes, une demande de congé d'absence pour un an dans le but de voyager à l'étranger.

Le soussigné soumet les recommandations suivantes à l'approbation du Sénat:—

1. Qu'un congé d'absence d'un an, à partir du 30 juin courant, soit accordé à M. J. de St. Denis Lemoine.

2. Que le Président du Sénat soit autorisé à nommer un assistant sergent-d'armes, et que le dit assistant sergent-d'armes reçoive l'autorisation du Sénat de remplir les devoirs du sergent-d'armes pendant l'absence de ce dernier et qu'aucune dépense des deniers publics ne soit faite à ce sujet.

J. K. KERR,
Président du Sénat.

CHAMBRES DU PRÉSIDENT,
18 mai 1909.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que la dite recommandations soit agréée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (148) intitulé: « Loi modifiant le Code criminel », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Le titre a été lu et agréé.

Le préambule a été lu et agréé.

L'article 1 a été lu et agréé.

L'article 2 a été lu et modifié comme suit:—

(*Voir Journal.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Campbell a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ont été lus une seconde fois par le greffier.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (187) intitulé: « Loi autorisant certaines augmentations de traitement en faveur des membres du service civil qui font partie du service intérieur », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les articles 1, 2, 3, 4 et 5 ont été séparément lus et agréés.

Il a été proposé d'ajouter ce qui suit au bill comme article 6:—

« 6. En la présente loi,—

(*a*) « sous-chef » comprend les greffiers des deux Chambres et les bibliothécaires du Parlement;

(*b*) « chef d'un département » comprend les Orateurs des deux Chambres;

(*c*) « fonctionnaire, commis ou employé » comprend tout fonctionnaire, commis ou employé permanent de l'une ou l'autre Chambre et de la bibliothèque du Parlement.»

La question de concours ayant été posée, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'annexe a été agréée.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Gibson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu une seconde fois par le greffier.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (191) intitulé: « Loi autorisant le prélèvement par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent, pour le service public », a été lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (193) intitulé: « Loi modfiant la Loi des juges », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Son Honneur le Président a présenté au Sénat le mémoire suivant:—

BUREAU DU GREFFIER,
OTTAWA, 18 mai 1909.

L'honorable J. K. KERR,
Président du Sénat.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'inclure, pour votre information, un tableau indiquant les augmentations de traitement qui, en vertu du bill (187) intitulé: « Loi autorisant certaines augmentations de traitement en faveur des membres du service civil qui font partie du service intérieur », peuvent être payées aux membres du personnel du Sénat.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
SAM'L E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

Je recommande par les présentes le paiement des augmentations de traitement aux fonctionnaires du personnel de l'Etat mentionnés dans le tableau ci-joint, lorsque la loi ci-dessus entrera en vigueur.

J. K. KERR,
Président du Sénat.

Chambres du Président,
OTTAWA, 18 mai 1909.

ANNEXE.

AUGMENTATIONS de salaires qui d'après le bill (187) peuvent être payées aux employés du Sénat.

Division.	Susdivision.	Nombre.	Augmentation.	1er sept. 1908 31 mars 1909	—	1er avril 1909 1er avril 1910
			$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Première	'A.'	1	150 00	87 50	150 00	150 00
	'B.'	4	150 00	350 00	600 00	600 00
Deuxième	'A.'	3	150 00	262 50	450 00	
	'A.'	1	150 00	58 34	100 00	550 00
	'B.'	5	150 00	437 50	750 00	750 00
Messagers		1	100 00	58 34	100 00	100 00
				1,254 18		2,150 00

Certifié exacte,

CHAS. T. GIBBS.
Comptable.

faits par les Communes au bill T (No 180) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit mémoire soit pris en considération par le Sénat à la première séance demain.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Résolu, que dans l'opinion du Sénat, les murs de la Chambre du Sénat soient renouvelés et que dans ce but le Président du Sénat et le président du comité de l'Economie Interne forment un comité pour s'entendre avec le gouvernement à ce sujet.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné à demain à onze heures du matin.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, 19 mai 1909.

Présentation des requêtes. Lecture des requêtes.

Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE QUESTIONS, D'INTERPELLATIONS ET DE MOTIONS.

Pour mercredi, 19 mai 1909.

No 1.

Par l'honorable M. Perley:

18 mai—Qu'il demandera quand le gouvernement a-t-il l'intention de commencer la construction du pont de la *Grand Trunk Pacific Railway Company*, à Québec, et à quelle époque est-ce son intention de livrer le dit pont au trafic?

No 2.

Par l'honorable M. Perley:

18 mai—Qu'il demandera au gouvernement s'il a reçu quelque rapport du personnel d'exploration de la Baie-d'Hudson, relativement à la route par laquelle le gouvernement doit construire le chemin de fer allant jusqu'à la Baie-d'Hudson, et si des travaux de construction seront commencés cet été.

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues, A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour mercredi, 19 mai 1909.

PREMIERE SEANCE.

No 1.

18 mai—Prise en considération du sixième rapport du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat.—(Honorable M. Thompson.)

No 2.

18 mai—Prise en considération du rapport de Son Honneur le Président sur la liste des salaires des fonctionnaires et du personnel, etc., du Sénat.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 3.

18 mai—Deuxième lecture (Bill 97) Loi concernant les assurances.—(Le très honorable Sir Richard Cartwright.)

No 4.

13 mai—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture (Bill QQ) Loi relative à la constitution en corporation de compagnies de chemin de fer.—(Honorable M. Davis.)—A.F.

Pour lundi, 24 mai 1909.

No 1.

11 mai—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus, et sur la motion de l'honorable M. David en amendement:—

« Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances, à appeler pour la vie

des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite; et la motion en amendement à l'amendement de l'honorable M. David, en retranchant, du dit amendement, tous les mots après « suivants », ligne deuxième, et par insertion de ce qui suit:—

« cette Chambre est prête à prendre en sérieuse considération toute proposition qui peut lui être soumise par le gouvernement en vue de modifier et améliorer la constitution du Parlement.»—(Honorable M. Domville.)

No 48.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Mardi, 18 mai 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

No 49

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

Mercredi, 19 mai 1909.

PREMIERE SEANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réuni à onze heures de l'avant-midi.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baker,
Beith,
Beique,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Chevrier,
Choquette,
Dandurand,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Edwards,
Ellis,
Frost,
Gibson,
Jaffray,
Landry,
Lougheed,
McHugh,
McLaren,
McMillan,
McMullen,
Mitchell,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott,
Talbot,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Watson,
Young.

Les prières ont été lues:—

L'honorable Président a informé le Sénat qu'il avait reçu la communication suivante du secrétaire du Gouverneur général.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 18 mai 1909.

MONSIEUR,—J'ai reçu l'ordre du Gouverneur général de vous informer que Son Excellence se rendra à la salle du Sénat, le 19 courant, à trois heures et demie de l'après-midi, pour proroger la présente session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
J. HANBURY-WILLIAMS, Colonel,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable
Président du Sénat.

Son Honneur le Président a présenté au Sénat un rapport du greffier du Sénat relatif à l'aumentation annuelle des salaires.

Ordonné qu'il soit reçu et

Il a été lu par le greffier comme suit:—

BUREAU DU GREFFIER,
OTTAWA, 19 mai 1909.

L'honorable J. K. KERR,
Président du Sénat.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport, jugeriez-vous à propos de recommander au Sénat de payer l'augmentation annuelle de traitement qui, en vertu des dispositions de l'article 37 de la « Loi de 1908 » modifiant la Loi du service civil, peut être payée aux employés du Sénat, qui je n'en connais aucun parmi eux qui doivent être privé de cette augmentation pour mauvaise conduite ou négligence de ses devoirs.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
SAMUEL ST-O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

Je recommande par les présentes que les augmentations de traitement mentionnées au rapport ci-dessus soient payées aux fonctionnaires du personnel du Sénat, ces augmentations devant compter du 31 mars 1909.

J. K. KERR,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné que le dit rapport et la dite recommandation soient adoptés.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le sixième rapport du comité permanent de l'Economie interne, et de la Comptabilité du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le rapport de Son Honneur le Président sur la liste des salaires des fonctionnaires et du personnel, etc., du Sénat.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (97) intitulé: « Loi concernant les assurances » ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (QQ) intitulé: « Loi relative à la constitution en corporation de compagnies de chemin de fer » ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à samedi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (106) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer » et

Aussi le bill (187) intitulé: « Loi autorisant certaines augmentations de traitement en faveur des membres du service civil, qui font partie du service intérieur », et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat une réponse à un ordre du Sénat en date du 12 mai 1909, demandant copies des requêtes, lettres et télégrammes envoyés par les citoyens de la paroisse ou du canton et du village de Laterrière, comté de Chicoutimi, demandant des subsides pour la Compagnie de chemin de fer de la Baie des Ha! Ha! ou toute autre compagnie qui bâtirait un chemin de fer de Jonquières ou près de là, à aller à Saint-Alphonse.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit:—

(*Voir documents de la Session No*).

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (195) intitulé: « Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'exercice expirant le 31 mars 1909 et le 31 mars 1910 », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (148) intitulé: « Loi modifiant le Code criminel » et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné à trois heures de l'après-midi.

SECONDE SEANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réuni à trois heures de l'après-midi.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baker,	Cloran,	Gillmor,	Poirier,
Belcourt,	Dandurand,	Landry,	Power,
Bostock,	Derbyshire,	Lougheed,	Ratz,
Bowell	Dessaulles,	McHugh,	Robertson,
(Sir Mackenzie),	De Veber,	McLaren,	Ross (Halifax),
Campbell,	Domville,	McMullen,	Ross (Moosejaw),
Cartwright	Edwards,	Mitchell,	Scott,
(Sir Richard),	Frost,	Owens,	Watson,
Chevrier,	Gibson,	Perley,	Young.

Les prières ont été lues:—

Le Sénat s'est ajourné à loisir.

Quelque temps après le Sénat a repris sa séaance.

Son Excellence le Gouverneur général est arrivé et étant assis dans le fauteuil sur le trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre « *que c'est le* « *plaisir du député de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement* « *auprès de Lui, dans la salle du Sénat* ».

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur.

Le greffier de la Couronne en chancellerie a lu les titres des bills à être sanctionnés, comme suit:—

Loi constituant en corporation la *Canadian Liverpool and Western Railway Compan.*

Loi concernant la compagnie dite *The Niagara-Welland Power Company.*

Loi concernant la compagnie dite *The Tilsonburg, Lake Erie and Pacific Railway Company.*

Loi constituant en corporation la compagnie dite *British Colonial Fire Insurance Company.*

Loi pour faire droit à Victor Eccles Blackhall.

Loi pour faire droit à Annie Louisa Coltman.

Loi concernant la compagnie dite *The Ottawa Fire Insurance Company,* et à l'effet d'en changer le nom en celui de la *Ottawa Assurance Company.*

Loi concernant la banque dite *The Anglo-Canadian Bank.*

Loi constituant en corporation la *London and Lancashire Plate Glass and Indemnity Company of Canada.*

Loi concernant la subvention accordée par le gouvernement de l'Ontario à l'embranchement dit *Lake Superior Branch* du chemin de fer *Grand Trunk Pacific.*

Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables.

Loi constituant en corporation la *Victoria and Barkley Sound Railway Company.*

Loi constituant en corporation la *Prince Albert and Hudson Bay Railway Company.*

Loi constituant en corporation la *Fort Erie and Buffalo Bridge Company.*

Loi concernant un brevet de Thomas L. Smith.

Loi concernant la compagnie dite *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company.*

Loi pour faire droit à Isaac Moore.

Loi pour faire droit à Charles Bowerbank Lowndes.

Loi pour faire droit à Mildred Gwendolyn Platt Patterson.

Loi pour faire droit à Frank Parsons.

Loi pour faire droit à Evelyn Martha Keller.

Loi constituant en corporation la *Canadian Medical Association.*

Loi concernnt la compagnie dite *The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company.*

Loi pour faire droit à John Grant Ridout.

Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Kootenay and Alberta Railway Company.*

Loi concernant certains brevets de Franklin Montgomery Gray.

Loi concernant la compagnie dite *Quinze and Blanche River Railway Company.*

Loi concernant la *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company.*

Loi concernant la *Cobalt Range Railway Company.*

Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company.*

Loi concernant la *Kettle River Valley Railway Company.*

Loi concernant la *British Columbia Southern Railway Company.*

Loi portant la création d'un département des Affaires extérieures.

Loi concernant l'*Athabaska Northern Railway Company.*

Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company.*

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest.

Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer International de Rimouski.

Loi constituant en corporation la *Great West Permanent Loan Company.*

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western.*

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson.

Loi concernant certain brevet de la compagnie dite *The American Bar Lock Company.*

Loi concernant la *Manitoba Radial Railway Company.*

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental.

Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company.*

Loi constituant en corporation la *Commercial Casualty and Surety Company of Canada.*

Loi constituant en corporation la *London and North-Western Railway Company.*

Loi constituant en corporation l'*Arnprior and Pontiac Railway Company.*

Loi constituant en corporation la *Cabano Railway Company.*

Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada.

Loi modifiant la Loi concernant les subventions aux steamers transocéaniques.

Loi concernant le chemin de fer National Transcontinental.

Loi modifiant la Loi du Yukon.

Loi constituant en corporation le Conseil de direction de l'Armée du Salut en Canada.

Loi pour faire droit à Hannah Ella Tomkins.

Loi pour faire droit à John Denison Smith.

Loi constituant en corporation la *Superior Western Ontario Railway Company.*

Loi concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company.*

Loi modifiant la Loi d'extradition.

Loi modifiant le tarif des douanes, 1907.

Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society.*

Loi concernant la compagnie dite *The Manitoba and North-Western Railway Company of Canada.*

Loi concernant un brevet de la *Submarine Company.*

Loi à l'effet d'autoriser un prêt à la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company.*

Loi concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie.

Loi constituant en corporation la *Prudential Trust Company,* à responsabilité limitée.

Loi concernant la compagnie dite *The Thessalon and Northern Railway Company.*

Loi concernant la banque dite *The Bank of Winnipeg.*

Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie Royale Victoria et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Royal Victoria Life Insurance Company of Canada.*

Loi concernant certains brevets de Washington R. McCloy.

Loi pour faire droit à Fleetwood Howard Ward.

Loi pour faire droit à Aaron William Morley Campbell.

Loi pour faire droit à John Christopher Cowan.

Loi pour faire droit à Laura McQuoid.

Loi concernant la *Mexican Transportation Company, Limited,* et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Mexico Northwestern Railway Company.*

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick.

Loi concernant la compagnie dite *The Brockville, Westport and North-Western Railway Company.*

Loi pour faire droit à John Wake.

Loi concernant la *Monarch Fire Insurance Company.*

Loi constituant en corporation l'*Ontario and Michigan Power Company.*

Loi modifiant la Loi des postes.

Loi modifiant la Loi du service civil.

Loi établissant une Commission ayant pour objet la conservation des ressources naturelles.

Loi constituant en corporation la *Prairie Provinces Trust Company.*

Loi constituant en corporation l'*Equity Fire Insurance Company of Canada.*

Loi concernant la *Central Railway Company of Canada.*

Loi constituant en corporation le *Board of Elders of the Canadian District of the Moravian Church in America.*

Loi constituant en corporation la *Catholic Church Extension Society of Canada.*

Loi concernant les engrais agricoles.

Loi concernant les produits de commerce destinés à l'alimentation des animaux.

Loi constituant en corporation la *British Canadian Accident Insurance Company.*

Loi concernant la *Prudential Life Assurance Company of Canada* et à l'effet d'en changer le nom en celui de *The Security Life Insurance Company of Canada.*

Loi modifiant de nouveau le chapitre 92 des Statuts de 1901, concernant l'Association du fonds patriotique canadien.

Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908.

Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Saint-Maurice et de l'Est.

Loi modifiant la Loi des havres, quais et brise-lames de l'Etat.

Loi concernant les commissaires du havre de Montréal.

Loi modifiant la Loi des installations frigorifiques.

Loi concernant la *Fidelity Life Insurance Company of Canada.*

Loi constituant en corporation la *Commerce Insurance Company.*

Loi concernant la *National Accident and Guarantee Company of Canada.*

Loi modifiant la Loi de la Caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Ile du Prince-Edouard.

Loi modifiant la Loi de la protection des eaux navigables.

Loi concernant la *Montreal Bridge and Terminal Company*, et à l'effet d'en changer le nom en celui de *The Montreal Central Terminal Company.*

Loi concernant le ministère du Travail.

Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier.

Loi portant correction d'une erreur d'écriture au chapitre 63 des lois de 1908 concernant des subventions à des chemins de fer.

Loi concernant certaine aide à donner au prolongement du chemin de fer Canadien du Nord.

Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Montréal.

Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public.

Loi modifiant la Loi des juges.

Loi pour faire droit à Annie Bowden.

Loi modifiant la Loi des chemins de fer.

Loi autorisant certaines augmentations de traitement en faveur des membres du service civil font partie du service intérieur.

Loi modifiant le Code criminel.

A ces bills la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:—

« Au nom de Sa Majesté Son Excellence le Gouverneur général, sanctionne ces bills ».

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur général, comme suit:—

« QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

« Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

« Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant:—

« Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes pour le service public, de l'exercice expirant le 31 mars 1909 et le 31 mars 1910 », que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner ».

Alors, après que le greffier de la Couronne en chancellerie eut lu le titre du bill, le greffier du Sénat, sur l'ordre de Son Excellence, a dit:—

« Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill ».

Après quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de clore la première session du onzième Parlement par le discours suivant:—

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

En mettant fin aux travaux de cette session, je vous remercie pour l'assiduité et la diligence que vous avez apportées à remplir les devoirs confiés à votre attention.

Ce doit être une source de satisfaction pour vous d'avoir réussi à mener votre labeur à bonne fin dans un espace de temps comparativement court.

Il me fait plaisir d'observer que vous vous êtes occupés de quelques lois d'une grande importance.

En premier lieu, on doit remarquer l'amendement à la Loi des chemins de fer, en vertu de laquelle, grâce à l'action collective du gouvernement national, des autorités provinciales et municipales, unie à la coopération des chemins de fer, les passages à niveau devront graduellement disparaître en même temps que la menace constante à la vie et à la propriété publique.

Le prêt de dix millions de dollars à la Compagnie de chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique assurera, sans doute, le parachèvement, durant la prochaine saison, de la section des prairies de la voie transcontinentale nationale et donnera aux provinces occidentales qui se développent si rapidement, un nouveau débouché concurrent du côté de la mer pour les moissons de l'année.

La loi qui place le département du Travail, organisé depuis quelques années, sous la responsabilité directe d'un ministre de la Couronne, chargé exclusivement de son fonctionnement, répond à un désir souvent exprimé par les organisations ouvrières et est un pas nouveau sur le terrain d'une législation où le Canada occupe déjà une place importante.

La loi qui confie au Secrétaire d'Etat une responsabilité spéciale en ce qui concerne les relations extérieures du Canada, facilitera l'expédition des affaires en rapport avec cette partie très importante du service public.

La résolution adoptée par la Chambre des Communes à l'effet d'organiser une marine canadienne, destinée à coopérer avec la marine impériale, et à être en rapport intime avec elle, comporte la reconnaissance des devoirs qui incombent au Canada, comme nation, et comme membre de l'Empire Britannique.

La situation financière de l'univers semble plus favorable qu'il y a quatre mois alors que j'ouvrais la session: bien que nous ayons certainement souffert moins que d'autres pays durant cette période de dépression générale, la prudence conseille cependant de pratiquer avec soin l'économie dans toutes les parties du service public.

Messieurs de la Chambre des Communes:

Je vous remercie d'avoir voté les crédits nécessaires au service public.

Honorables Messieurs du Sénat:
Messieurs de la Chambre des Communes:

C'est avec l'espoir d'être écouté que je prie Dieu tout-puissant de continuer à répandre ses bénédictions sur notre pays; offrons-lui l'expression ardente de notre reconnaissance pour les faveurs signalées dont il nous a comblées.

L'ORATEUR du Sénat alors dit:—

Honorables Messieurs du Sénat:
Messieurs de la Chambre des Communes:

C'est le plaisir de SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL, que ce parlement soit prorogé jusqu'à lundi, le 28me jour de juin prochain pour être tenu en ce lieu, et ce Parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à lundi, le 28me jour de juin prochain.

No 49.

1re Session, 11e Parlement, 9 Edouard VII, 1909

Mercredi, 19 mai 1909.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA
Imprimé par C. H. PARMELEE
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1909

Printed by
Harpcliffe Press Co-operative
Gardenvale